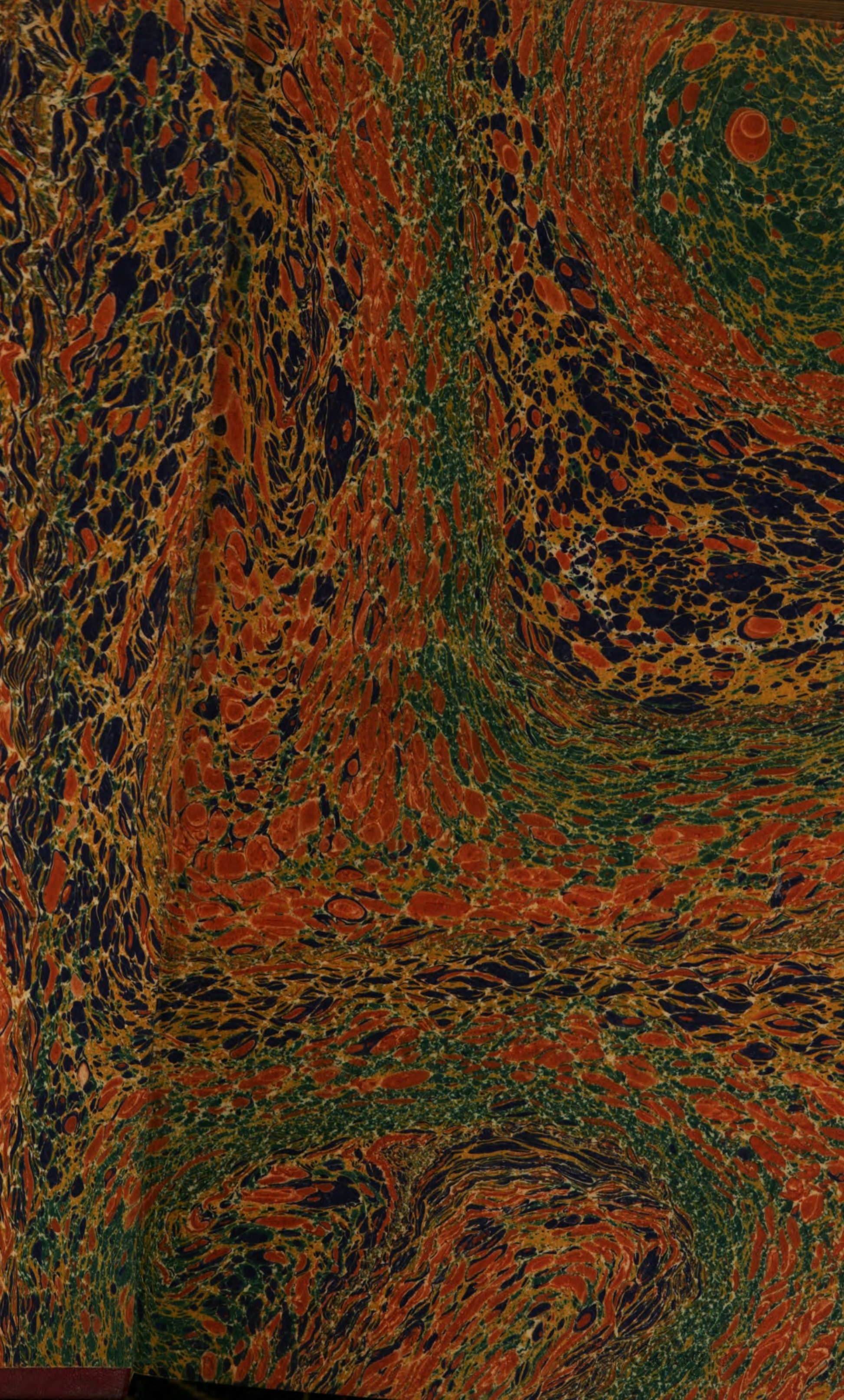
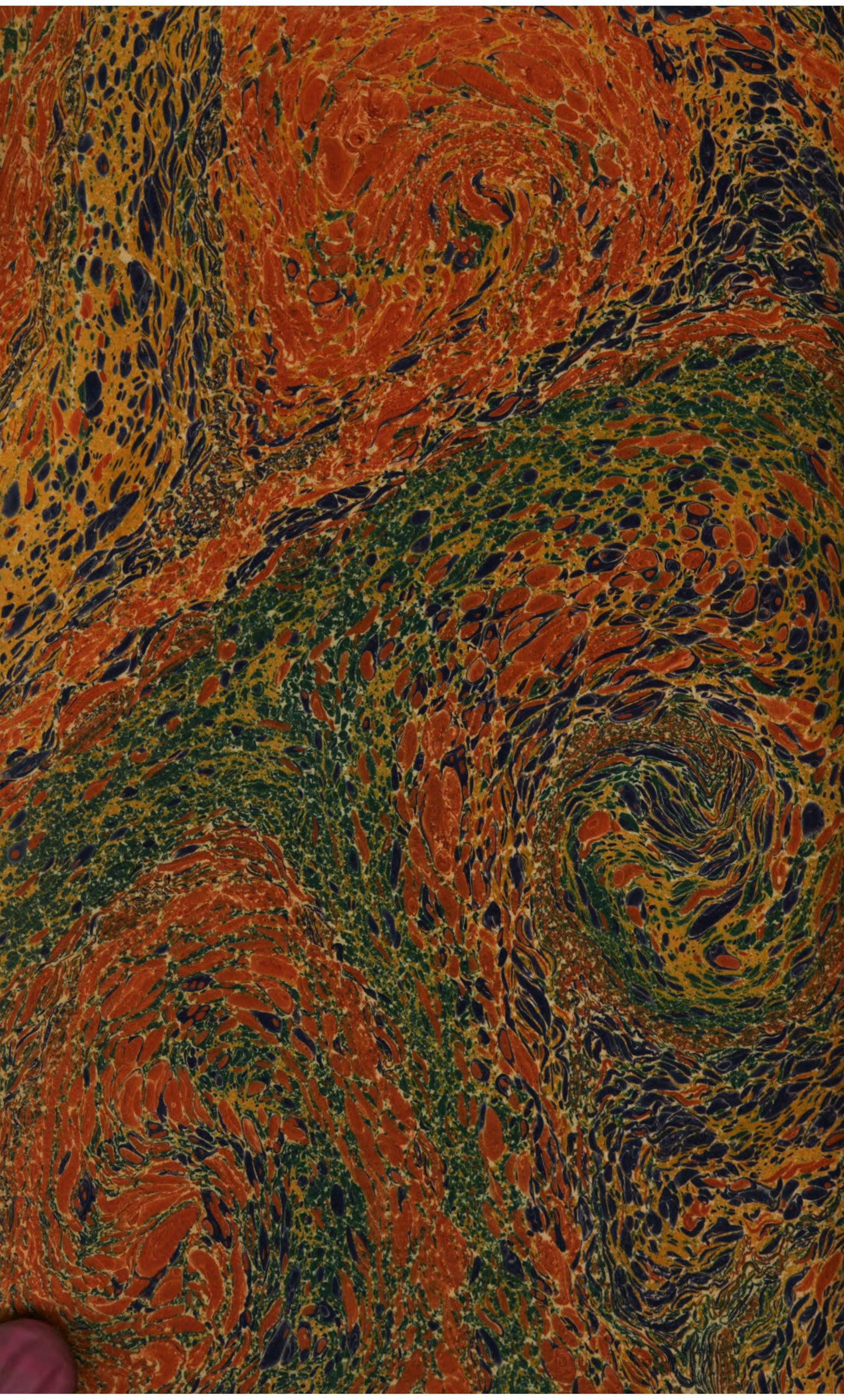

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE







HISTOIRE

DE LA VILLE

DE TOULOUSE,

DEPUIS

LA CONQUÊTE DES ROMAINS

JUSQU'A NOS JOURS;

PAR

J.-B.-A. D'ALDÉGUIER.

TOME SECOND.

TOULOUSE,

J.-B. PAYA, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE CROIX-BARAIGNON, HOTEL DE CASTELLANE.

M DCCC XXXIV.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE TOULOUSE.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE TOULOUSE,

DEPUIS

LA CONQUÊTE DES ROMAINS

JUSQU'A NOS JOURS;

PAR

J.-B.-A. D'ALDÉGUIER.

TOME SECOND.

TOULOUSE,

J.-B. PAYA, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE CROIX-BARAGNON, HOTEL DE CASTELLANE.

M DCCC XXXIV.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE TOULOUSE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE III.

Raymond de Saint-Gilles quitte Constantinople. — Sa captivité à Tharce. — Sa délivrance. — Prise de Tortose. — Retour au château Pèlerin. — Sa mort. — Alphonse Jourdain, son fils, arrive à Toulouse. — Bertrand, fils aîné de Raymond, part pour la Palestine avec une armée. — État de la ville de Toulouse à son départ. — Mœurs, coutumes de ses habitans. — Bertrand est bien reçu par Alexis. — Son arrivée en Palestine. — Les dificultés qu'il trouve pour s'y faire reconnaître. — Sa mort. — Guillaume s'empare des états du nouveau comte, Alphonse Jourdain. — Alphonse se réfugie en Provence. — Robert Darbrissel persuade à Philippe, comtesse de Poitiers, femme de Guillaume, de se retirer à Fontevraud. — Elle fonde l'abbaye de Lespinasse. — Les Toulousains, mécontens de Guillaume, profitent de son voyage en Espagne pour secouer sa domination. Ils chassent son lieutenant Mont-Maurel de la ville. — Saint-Bertrand de Commiges fondé sur les ruines de *Lugdunum Convenæ*. — Retour du comte Alphonse à Toulouse. — Il accorde

des priviléges aux habitans. — Éloge de Guillaume IX. — Alphonse se rend médiateur entre les rois de Navarre et de Castille. — Louis-le-Jeune fait le siége de Toulouse; il est repoussé. — Saint Bernard vient prêcher la Croisade à Toulouse. — Hérésies des Henriciens. — Alphonse se croise. — Son départ. — Sa mort. — Sa postérité. — Raymond succède à son père — Guerre avec Trancavel. — Il épouse Constance, sœur de Louis-le-Jeune. — Louis-le-Jeune vient à Toulouse. — Guerre du comte avec le roi d'Angleterre. — Raymond va en Provence, il brûle la ville de Vaison. — Nouveaux démêlés avec Henri II. — Paix avec Trancavel. — État du pays. — Ses divisions. — Notice sur quelques Troubadours.

Nous avons laissé le comte de Saint-Gilles à Constantinople, où il s'était rendu, non sans danger, après avoir quitté le château *Polveral*, qui avait été son lieu de refuge lors de la dissolution de l'armée, après sa défaite sur les frontières de la Paphlagonie. Ce prince trouva dans cette ville les chefs croisés de cette armée, qu'il avait laissés dans le plus imminent danger. Ils avaient perdu la plus grande partie de leurs soldats et n'étaient arrivés dans la capitale de l'empire, qu'avec de très-faibles restes d'une armée de cent-cinquante mille hommes. Ces chefs firent à Raymond l'accueil le plus mena-

çant, mais le comte fit peu de cas de leur mauvaise humeur; et l'empereur, qui le connaissait, ayant refusé d'ajouter foi aux accusations de déloyauté qu'ils faisaient contre lui, ils dissimulèrent, se promettant bien de se dédommager du silence forcé qui leur était imposé, lorsqu'ils en trouveraient l'occasion. Ils étaient très-intéressés à faire passer le comte pour la cause de leur désastre, quoiqu'ils fussent intérieurement persuadés que leur inexpérience et leur mauvaise conduite l'avaient seules occasionné.

Conrad, connétable de l'empire d'Allemagne, le duc de Bourgogne, l'évêque de Milan, et tous les autres chefs de cette misérable expédition, quittèrent Constantinople, et s'embarquèrent pour la Palestine. Le comte de Toulouse prit bientôt après le même moyen pour s'y rendre. Alexis lui fournit les vaisseaux qui lui furent nécessaires; mais une tempête furieuse l'ayant obligé de relâcher à *Tharce* en *Cilicie*, *Bertrand*, dit *l'Etranger*, lieutenant de Tancrède qui tenait cette ville pour lui, connaissant la haine que son chef portait dès long-temps à Raymond, s'empara de sa personne, saisit ses vaisseaux, dont il s'appropria la cargaison, et fit savoir à Tancrède l'importante capture qu'il venait de faire. Ce même Bertrand avait reçu na-

guère dans le même lieu Guillaume IX, comte de Poitiers, usurpateur du comté de Toulouse, qui malheureux dans l'expédition d'outre-mer qu'il avait entreprise avec trente mille soldats poitevins, avait été obligé de chercher aussi un asyle dans la capitale de la Cilicie; singulier jeu de la fortune, qui avait amené si loin de leurs états héréditaires, dans les mêmes lieux et à des époques si rapprochées, deux princes, dont l'un, après s'être emparé en l'absence de l'autre, et probablement à son insu, de l'héritage de ses enfans, avait quitté cette conquête facile et ses propres états pour en aller tenter de chimériques à mille lieues de leur patrie commune, sur les lieux mêmes où celui qui avait été dépouillé pouvait être puissant, et par conséquent à même de venger cruellement l'injure qui lui avait été faite. Ces événemens, qui ont toute l'invraisemblance des romans de chevalerie, n'étaient pas rares dans les temps des croisades.

Tancrède, que l'on s'est plu à représenter comme un chevalier loyal, au lieu d'improuver la conduite peu généreuse de son lieutenant, en profita au contraire; ayant fait conduire le comte à Antioche, il le renferma dans une étroite prison.

Il est permis à l'auteur d'une épopée de

représenter tous les chefs chrétiens comme des héros pleins d'honneur et de courtoisie; mais l'histoire véridique est obligée de flétrir de sa censure une grande partie de leurs actions. Tout ce qu'elle peut faire pour sauver un peu leur honneur, est de rejeter sur la barbarie du siècle l'odieux de leur conduite déloyale.

On fit honte à Tancrède du traitement barbare qu'il faisait éprouver à un vieux guerrier, qui avait fait tant de sacrifices à la cause des croisés, et qui lui avait rendu tant de services. Il refusa long-temps de se rendre aux voeux des seigneurs; il lui en coûtait de renoncer ainsi à sa vengeance, et de mettre en liberté un rival qui lui était si supérieur, et qui avait tant de reproches à lui faire. Cependant on parvint enfin à l'y déterminer et Raymond fut délivré de ses fers.

Ce qui est digne de remarque, et prouve sans réplique l'innocence de Raymonde dans sa conduite avec l'armée dont il avait pris la conduite pour traverser l'Asie, c'est que ce furent les mêmes seigneurs qu'il avait quittés sur les frontières de la Paphlagonie, et qui lui avaient témoigné de si mauvaises intentions à Constantinople, qui furent les intercesseurs auprès de Tancrède pour qu'il le remît en liberté: le remords de lui avoir nui par des accusations

calomnieuses, les forcèrent sans doute à avoir pour lui des procédés généreux. Ils ne bornèrent pas à cela leur rétractation, ils lui en firent une beaucoup plus éclatante, en le mettant à leur tête pour les conduire d'Antioche à Jérusalem.

Le comte de Saint-Gilles, toujours zélé pour la cause qu'il avait juré de servir jusqu'à son dernier jour, oubliant son âge et les griefs qu'il avait contre ces seigneurs, consentit à leur servir encore de guide. Mais cette fois l'expérience les avait éclairés; ils se montrèrent dociles à ses avis et obtinrent des succès assez importans. Ils prirent plusieurs villes dont ils se partagèrent le butin, et s'étant rendus maîtres de Tortose, ils l'offrirent à leur respectable chef, pour qu'il la possédât en propre, réparant ainsi authentiquement le tort que leur injustice avait voulu faire à sa réputation. Cette conduite généreuse prouve que si les hommes d'alors se laissaient facilement entraîner par la violence de leurs passions, ils étaient du moins capables d'un retour sur eux-mêmes et de rendre une éclatante justice à ceux qu'ils avaient grièvement offensés.

Arrivés auprès de Jérusalem, les seigneurs que conduisait Raymond voulurent, mais en vain, l'engager à se rendre dans cette ville

(an 1102). Le comte n'avait pas oublié ses querelles avec le roi de ce royaume; il se refusa obstinément à toutes leurs instances; et ayant pris congé d'eux, après en avoir reçu des marques d'estime et d'affection, il revit son château *Pèlerin* où l'attendait une épouse fidèle et dévouée. Elle avait donné le jour pendant son absence à un fils qui prit le nom d'Alphonse *Jourdain*, de son grand-père, roi de Castille, et du fleuve dans lequel il avait été baptisé.

Le comte fit de nouveau le siége de Tripoli (an 1103) qu'il ne put prendre. Les fatigues, les chagrins, et surtout la captivité qu'il avait éprouvée depuis son départ de ce lieu avaient épuisé ses forces et ruiné sa santé; il mourut bientôt après dans ce château (an 1105), qui devait être son mausolée. Il laissa le gouvernement de ses états de Palestine à son arrière-neveu *Guillaume Jourdain*. Ces états consistaient dans la cité Tortose et dans l'enceinte et les environs du château Pèlerin, qui était devenu une petite ville habitée par les compagnons de ses exploits; et dans quelques autres petites villes et territoires qui en étaient voisins.

Les vertus guerrières de Raymond de Saint-Gilles l'égalèrent au moins aux plus fameux capitaines de son époque; il eut toutes les vertus

civiles de son siècle: ce n'est pas beaucoup dire, car les princes d'alors, quoi qu'en aient dit certains historiens que l'on pourrait à juste titre qualifier de romanciers, ne possédaient pas de grandes vertus. Son éminente piété a effacé tous ses défauts aux yeux des historiens religieux. Guillaume de Tyr ne tarit pas sur son éloge, et son chapelain *Raymond des Agiles*, très-suspect, comme ayant été attaché particulièrement à sa personne, l'est bien davantage encore dans l'histoire qu'il a laissée des gestes de son seigneur. Il transforme en vertus et en actions dignes d'éloges, les défauts de son caractère, et des faits qui ne font pas honneur à sa mémoire. La jalousie et l'avarice sont deux vices qu'on peut avec raison lui reprocher; mais cette avarice n'était pas chez-lui un amour aveugle pour l'or et les richesses: elle eut toujours un but utile, et sans s'écarter de la vérité, on peut même la transformer en une sorte de vertu, car elle lui procura les moyens de faire la guerre avec avantage et facilement, en le mettant à même de prendre à sa solde des auxiliaires. Il est blâmable d'avoir abandonné ses états d'Europe pour aller en conquérir de nouveaux en Palestine, et exposer ainsi l'héritage de ses pères à être envahi; mais cette folie appartient à son siècle: il en fut à la vérité plus gravement atteint encore

que ses contemporains. On doit louer sa bonne foi, sa franchise; mais on doit blâmer son humeur opiniâtre qui lui fit compromettre plusieurs fois le sort de l'armée, en entretenant dans son sein de fatales divisions.

Ce comte était grand, robuste; il avait le port noble, la tête belle: lors de son expédition, cette tête était déjà couverte de cheveux blancs qui lui donnaient un aspect vénérable et imposant. Il avait guerroyé toute sa vie, et avait ainsi aquis une grande expérience du métier des armes.

Tel fut Raymond de Saint-Gilles, le plus célèbre des comtes de Toulouse. Son nom et ses exploits se reproduisent souvent dans l'histoire et dans la poésie. Le Tasse en a fait le Nestor de l'armée sainte. Il en fut aussi plus d'une fois le trésorier, ce qui était au moins aussi essentiel.

On a mis Godefroi de Bouillon au-dessus de lui à cause du rôle plus important qu'il paraît avoir joué à la croisade; mais les chroniques sarrasines ne parlent guère de Godefroi de Bouillon, tandis qu'elles sont entièrement remplies des exploits de Raymond de Saint-Gilles, auquel elles donnent le premier rang parmi les princes croisés; c'est qu'il l'occupait en effet. A peine Godefroi avait-il mené à la croisade la dixième partie du nombre de soldats conduits par Raymond, et c'est cette puissance du comte

de Toulouse qui excita contre lui la jalousie et la haine des petits princes d'Italie, surtout celle des princes normands, conquérans de la Sicile et de la Calabre. Ils ne pouvaient voir sans envie un prince sage, prudent, sachant ménager ses ressources, toujours pourvu d'argent, et ayant à ses ordres une armée; tandis que leurs soldats ne formaient que des partis peu considérables, et que, malgré ce peu, ils eurent souvent recours à lui pour en obtenir les moyens de les faire subsister. On a dit que Raymond avait refusé la royauté de Jérusalem, et c'est sans fondement; mais on ne l'a dit que parce que l'on sentait qu'elle lui était due : un roi du caractère du comte de Toulouse convenait très-peu aux seigneurs croisés, détestant la subordination et l'obéissance. S'ils eussent choisi Raymond pour roi, ils se fussent donné un maître. En choisissant Bouillon, ils choisirent leur égal; car Godefroi était un prince pauvre sans puissance personnelle, et dont le caractère ne pouvait résister à leurs exigences. Il est probable que si Raymond eût été roi de Jérusalem au lieu de Godefroi, les affaires des croisés auraient tourné d'une tout autre manière, car il eût porté dans son gouvernement une fermeté et un esprit d'ordre, de sagesse et de désintéressement qui, en donnant un premier essor heureux à

la colonie, eût assuré sa durée. Il aurait réprimé l'avide ambition des princes normands. Sa politique eût rassuré les habitans du pays, car il faut se rappeler qu'il se prononça contre le massacre de la population de Jérusalem, et qu'il sauva de la proscription les musulmans réfugiés dans la tour de David; humanité qui lui valut la haine de ceux qui avaient opiné pour le massacre et l'avaient exécuté, car les méchants ne pardonnent pas une action vertueuse qui fait honte à leur conduite.

Deux ans après la mort de Raymond de Saint-Gilles, quelques seigneurs ramenèrent à Toulouse son second fils Alphonse Jourdain. Il n'est plus rien dit de sa femme; il n'en est même fait aucune mention dans le testament de ce comte Cet oubli serait inexplicable si l'on ne supposait qu'elle était morte peu de temps avant lui. Dans ce cas même, on doit s'étonner que nulle part il ne soit question de sa mort. Elle jouait un assez grand rôle par sa position, et dans les affections de son mari, pour que, morte ou vivante, elle eût dû être nommée dans un tel acte; mais ces obscurités sont fréquentes dans l'histoire de cette époque, et l'on ne doit pas s'en étonner.

Malgré les malheurs de tous les genres arrivés aux croisés, malgré le petit nombre de ceux qui revenaient de ces expéditions lointaines, la

fureur des croisades ne se ralentissait pas en Europe ; il est vrai que les seigneurs, que cette fureur possédait plus particulièrement, se tiraient mieux d'affaire que leurs malheureux vassaux, dont la plupart périssaient avant même d'arriver à destination. Les chefs prenaient des villes, se faisaient des principautés indépendantes aux dépens du sang de leurs sujets, qui au bout de peu temps mouraient de misère, ou de la peste, lorsqu'ils étaient échappés au fer de l'ennemi. C'était le temps où les hommes étaient comptés pour rien, et où un homme seul était tout. Quelle triste histoire que celle des hommes, lorsqu'on l'étudie philosophiquement !

A peine Bertrand eut recouvré ses états envahis par Guillaume IX, et fut de retour à Toulouse, qu'au lieu d'y travailler au bonheur et à la prospérité de son peuple, il songea, au contraire, à le quitter pour aller courir la même carrière que son père (an 1109). Il fit de nombreuses levées soit à Toulouse, soit dans les autres parties de ses états, se munit d'argent qu'il leva par toutes sortes de moyens, et fit équiper à grands frais une flotte de soixante-dix gros vaisseaux ou galères, et de vingt autres navires plus petits, à l'embouchure du Rhône. Il en donna le commandement à deux capitaines

génois, *Ansaldus* et *Ebrinus*, qui passaient pour habiles; et après avoir pris quelques précautions, très-insuffisantes, pour faire gouverner ses états en son absence, il quitta Toulouse, plein de dévotion et d'espérance, et se rendit en Provence d'où il fit voile bientôt après pour Constantinople.

Quelles étaient alors les mœurs des habitans de Toulouse, quelles étaient leurs coutumes; en quoi consistaient leur industrie, leur commerce; quel était l'état des sciences et des arts dans cette ville? C'est sur quoi nous n'avons que des données bien peu positives. Il est certain que Toulouse était alors une des principales villes de France, peut-être même la plus grande, la plus peuplée. Il est certain aussi qu'elle avait des libertés municipales très-étendues; car, peu de temps après, et sous les successeurs de Raymond de Saint-Gilles, nous voyons ses habitans participer au gouvernement de la cité, par un conseil de notables et des consuls élus par eux. Ils avaient, dès-lors, des priviléges (1) très-étendus qu'ils tenaient presque tous de leurs ancêtres et du gouvernement romain qui les leur avait accordés, lorsque le pays était sous sa domination immédiate. Les Comtes ne furent jamais des tyrans; aucun n'est accusé de les avoir gouvernés en despote.

Cette domination mixte qui n'était ni entièrement souveraine, ni soumise absolument à la royauté dont elle n'était que vassale, obligeait les Comtes à ménager leurs sujets pour trouver en eux un appui, au cas de vexation ou de guerre de la part du suzerain. Les Toulousains de leur côté se montrèrent toujours très-attachés à leurs Comtes. Nous verrons dans la suite que cet attachement ne fit que s'accroître, et que, réciproquement, le prince et les sujets s'encouragèrent et s'entr'aidèrent contre un ennemi formidable qui vint leur faire l'une des plus sanglantes guerres dont l'histoire fasse mention. Mais n'anticipons pas sur les événemens.

Par le départ de Bertrand, la ville se trouva sans chef principal ; mais elle se gouverna sagement en son absence. Il s'y tint un concile (an 1110), ce fut le huitième qui eut lieu dans cette ville. Il y fut question des biens de l'Église envahis par les seigneurs. Les délinquans furent excommuniés, mais ils ne tinrent pas grand compte de cette manière de les réduire : ils conservèrent les biens saisis. Cependant l'Église ne se lassait pas d'agir contr'eux, car son principe d'action a été toujours le même; c'est celui de ne rien céder de ses droits, ou de ce qu'elle pense être tel : elle peut temporiser parfois, mais elle n'abandonne rien et ne néglige jamais

l'occasion de recouvrer ce qu'elle a perdu. A l'époque dont nous parlons, ses armes étaient souvent impuissantes; il n'en fut pas de même peu de temps après, car aux armes spirituelles elle en joignit de temporelles, et jamais il ne fut fait de ces secondes armes un usage aussi fatal pour le bonheur des peuples. Elle leur fit regretter la domination des seigneurs qui, certes, n'était pas alors une douce domination.

La flotte de Bertrand, ayant fait voile vers l'Asie mineure, elle arriva heureusement au port *d'Amisothe*, non loin de Constantinople. Les habitans lui refusèrent des vivres, et il fallut, comme c'était l'usage dans ces sortes d'expéditions, s'en procurer de vive force; car aucune d'elles n'eut lieu sans quelque acte de violence: ces actes en signalaient même ordinairement le commencement.

L'empereur ayant appris l'arrivée de ce nouvel hôte, et se rappelant l'amitié qui l'avait uni à son père, l'envoya prier de venir à sa cour, lui promettant de le traiter avec la même distinction qu'il avait toujours traité son père. Bertrand s'empressa de se rendre à cette noble invitation : il n'eut qu'à se louer du prince grec. Mais il poursuivit bientôt sa route vers la Palestine, et arriva, après une heureuse traversée, au port de *Saint-Siméon*, à l'embouchure de

l'Oronte. Tancrède commandait toujours dans le pays pour Bohémont. Ce seigneur n'eut pas plutôt appris l'arrivée de Bertrand, qu'armant de suite ses vassaux, il alla assister à son débarquement avec une apparence amicale. Leur conversation fut d'abord bienveillante; mais s'étant tâtés mutuellement, la haine la plus violente remplaça bientôt une bienveillance simulée, et Tancrède se trouvant le plus fort, força Bertrand à se rembarquer, et à gagner le large. Le comte de Toulouse fit voile alors pour Tortose, dont les habitans lui ouvrirent les portes, et le reçurent avec des démonstrations d'une grande joie. Il n'en fut pas de même de Guillaume Jourdain, héritier, ou soi-disant tel, de Raymond de Saint-Gilles : Bertrand l'ayant sommé de lui remettre le château Pèlerin, Guillaume refusa d'obéir, s'en déclarant seul et unique propriétaire, comme lui ayant été donné par le comte de Saint-Gilles, et pour l'avoir défendu depuis quatre ans au péril de sa vie.

Baudouin, roi de Jérusalem, ayant eu connaissance de l'arrivée du comte et de ses démêlés avec Guillaume, s'offrit à eux comme médiateur. Il se rendit au château Pèlerin avec quelques troupes. Tancrède si étant aussi rendu d'Antioche, les différens entre tous ces seigneurs furent terminés à leur satisfaction mu-

tuelle. Bertrand fut remis en possession du Mont-Pèlerin, et du pays adjacent; il garda Tortose; et la ville de Tripoli s'étant rendue bientôt après à l'armée réunie de ces quatre chefs, fut donnée par eux au comte de Toulouse. Guillaume Jourdain eut Arcos, et conserva ses droits sur Giblet, et sur quelques autres places. L'accommodement portait que, en cas de mort de l'un des deux seigneurs, tout ce qu'il laisserait serait reversible au survivant. Guillaume Jourdain ayant été tué bientôt après au siège de Tripoli, Bertrand se trouva paisible possesseur de tous les états de son père. On le soupçonna d'avoir fait assassiner son rival. Si cette accusation est injuste, faute de preuves, il faut convenir du moins que la flèche qui tua Guillaume, sans que l'on pût savoir quel bras l'avait lancée, servit bien à point le comte de Toulouse. Au reste, ces sortes d'actions n'étaient point rares alors; elles étaient expiées par une légère rétribution donnée à l'Église, ou par un pèlerinage aux lieux saints. C'est peut-être pour décharger sa conscience de ce crime, que Bertrand partit presqu'aussitôt après la mort de Guillaume Jourdain pour Jérusalem. Après y avoir fait ses dévotions, il marcha avec Baudouin au secours d'*Edesse*, où Baudouin Dubourg était assiégé par les Turcs (an 1110).

Ce comte, dont la vie n'offre plus aucun intérêt pour l'histoire, la termina deux ans après (vers le milieu d'Avril 1112), à Tripoli, ou au château Pèlerin. Son fils Pons, lui succéda dans ses états d'outre-mer. Mais le comté de Toulouse et tout ce qui en dépendait étaient à Alphonse Jourdain, second fils de Raymond de Saint-Gilles, qui était né en Palestine, au château Pèlerin, pendant la dernière expédition de son père. Ainsi, le prince né en Palestine eut les états d'Europe, et le fils de Bertrand né en Europe eut les états de Palestine. Ces contre-sens bizarres étaient communs alors, tant les croisades avaient interverti l'ordre naturel des événemens.

Le jeune comte de Toulouse était dans cette ville lors de la mort de son frère. Cette mort y resta long-temps ignorée; lorsqu'il l'apprit, on le mit en possession de ses états. Il était âgé de 12 ans : cet âge ne lui permettant pas d'agir par lui-même, le comte de Poitiers, ce même Guillaume qui s'était déjà emparé de Toulouse, avant de se croiser, et qui y avait toujours conservé un parti, profita de ses intelligences dans la ville, et de la faiblesse du jeune comte pour y rentrer de nouveau. Il n'avait jamais formellement renoncé aux droits de sa femme Philippe sur le comté. Sa légèreté seule le lui avait fait

abandonner pour courir, comme nous l'avons déjà dit, après une gloire chimérique. Il était revenu de la Palestine bien corrigé de la manie des croisades; mais Toulouse valait mieux que Poitiers, et le voyage d'outre-mer ne l'avait pas guéri de l'ambition. Sa femme Philippe le suivit à Toulouse : c'était un infidèle qu'elle ne pouvait s'empêcher d'aimer, et dont elle ne pouvait se séparer.

Un personnage célèbre dans la légende, le fameux *Robert d'Arbrissel*, fondateur de l'ordre de l'Anonciade, et de la célèbre abbaye de Fontevraud, vint à Toulouse avec Guillaume, où plutôt il y suivit la comtesse dont il était le directeur. Tout le monde sait que ce personnage apostolique bravait impunément toutes les tentations de l'amour, et résistait à des épreuves qui eussent effrayé saint Antoine lui-même. Le comte de Poitiers lui laissait donc paisiblement la direction de Philippe, espérant qu'il la détacherait peu à peu de cet amour, qui, s'étant tourné en jalousie, faisait leur tourment mutuel. En effet, le bienheureux Robert, après avoir engagé sa pénitente à fonder un couvent de son ordre (de l'Anonciade) à *Lespinasse*, dans le pays Toulousain, la détermina bientôt après à prendre le voile du même ordre, et l'enleva au comte et à Toulouse, pour la con-

duire à Fontevraud (2), d'où elle ne revint plus, car elle mourut quelque temps après. C'était là tout ce que demandait son volage mari. La comtesse ne fut pas plutôt enterrée, que Guillaume IX se remaria avec *Hildegarde*, et peu de temps après, en troisièmes noces, avec *Malberge, vicomtesse de Châtelleraud*, après avoir répudié Hildegarde. Ces sortes d'équipées se renouvelaient alors, comme nous l'avons déjà fait observer à l'égard d'Almodis, femme de Pons. Mais le pape Calixte II ne fut pas si tolérant que son prédécesseur l'avait été avec Pons, il excommunia Guillaume. Il n'est pas bien certain cependant que ce fût pour ce méfait; peut-être fût-ce pour celui bien plus grave de s'être emparé de quelques biens de l'Église. On ne peut rien décider à cet égard, attendu que l'on ne connaît pas les expressions de l'anathême qui fut lancé contre lui par Calixte.

Le comte de Poitiers s'était aussi emparé du Rouergue, qui lui fut livré, comme le comté de Toulouse, par les seigneurs et les prélats, auxquels il fit sans doute des libéralités pour les mettre dans son parti.

On ne sait trop ce que devint Alphonse pendant cette occupation violente de ses états; on croit que, comme son frère, il gagna la Provence. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1114

le comte Guillaume et sa femme étaient à Toulouse. On ne connaît pas l'époque précise du retour du jeune comte dans ses états : les uns l'éloignent jusqu'en l'année 1132, et d'autres ne prolongent son absence que jusqu'en 1122. Cette seconde opinion nous paraît la plus probable, attendu qu'en 1122 il avait vingt-deux ans, âge très-convenable pour venir lui-même reprendre possession de son comté ; et que l'on aurait beaucoup de peine à expliquer pourquoi il n'y serait venu que dix ans plus tard.

Guillaume, comte de Poitiers, ayant été faire un voyage en Espagne, les Toulousains profitèrent de son absence pour secouer le joug de sa domination usurpée. Ils se révoltèrent contre Guillaume de Montmaurel, qui commandait la ville et gouvernait le pays au nom de ce prince, et parvinrent à le chasser. Il ne paraît pas que le possesseur légitime du comté fût entré pour rien dans cet acte de vigueur, qui se fit pourtant dans son intérêt (an 1119). Il resta encore quelque temps éloigné de Toulouse, où il mit, pour y commander en son absence, Arnauld de Levezon, évêque de Béziers : ce prélat prenait le titre de commandant pour Alphonse (3). L'aventureux comte de Poitiers se donna quelques mouvemens pour reconquérir le comté; mais il ne fut pas secondé. Ces deux

occupations avaient eu pour principe les droits de Philippe sa femme, et l'attachement que les Toulousains avaient pour elle. Mais la religieuse de Fontevraud ne pouvant plus, ou ne voulant plus profiter pour elle-même de leur bonne volonté, ils ne la transmirent pas à son mari, qui, lui-même, n'était pas fort aimé à Toulouse; ses efforts furent donc vains, et le pays resta fidèle à son jeune souverain. On croit qu'Alphonse était alors en Provence, ou du moins sur les bords du Rhône, car c'est vers cette époque (an 1120) qu'il fonda, dans le territoire de Saint-Gilles, un asyle pour les chevaliers gardiens du Saint-Sépulcre, ou de Saint-Jean de Jérusalem. Cet asyle fut, depuis, le grand prieuré de Saint-Gilles, qui fut successivement possédé par les chevaliers les plus distingués de l'ordre. C'est la première propriété que cet ordre ait eue en France.

Ce fut aussi vers le même temps que commença a être reconstruite la petite ville de Lugdunum-Convennæ, détruite par l'armée de Gontrand en 585. Bertrand, évêque du pays, voulant que ses chanoines habitassent au voisinage de l'église qui était isolée, des maisons à leur usage furent construites par ses soins autour de cet édifice; elles furent le noyau de la nouvelle ville. C'est donc à tort qu'on

a prétendu que l'évêque Bertrand l'avait fait rebâtir ; on ne peut lui disputer la qualité de fondateur puisqu'il en fit construire les premières maisons, mais elle ne fut bâtie que peu à peu ; et long-temps encore après la mort de ce prélat, elle ne contenait que bien peu d'habitans, et elle n'acquit jamais, depuis, l'importance qu'elle avait eue avant sa destruction. On l'appela cependant Saint-Bertrand, du nom de cet évêque, qui exerça son ministère dans le comté de Comminges pendant cinquante ans.

Alphonse Jourdain était de retour à Toulouse en 1125. Il termina à l'amiable les différends qui s'étaient élevés entre lui et le comte de Barcelone, au sujet de quelques domaines de Provence. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait demeuré long-temps en Languedoc ; le séjour de la Provence lui plaisait davantage. Nous ne voyons pas néanmoins qu'il ait été inquiété depuis par le comte Guillaume de Poitiers, ce qui semble prouver qu'il se tenait sur ses gardes à Toulouse contre ce formidable adversaire ; mais la mort l'en ayant délivré bientôt après (le 10 Février 1127), il put se livrer sans danger à sont goût pour la Provence (4).

Le comte Guillaume de Poitiers que nous

pouvons presque compter au nombre des souverains du pays, puisque avec des droit apparens, il l'occupa long-temps et à deux fois différentes, fut un des princes les plus distingués de son temps. Il était aimable et bon; il aimait les lettres, il cultivait avec succès la poésie; Toulouse dut gagner sous ce rapport pendant le double séjour qu'il fit dans cette ville, car sa cour était le rendez-vous des troubadours. Guillaume était grand admirateur des dames, il passait même pour un séducteur habile, et peut-être cette vive inclination vers la galanterie fut-elle une des causes principales qui lui aliénèrent les habitans de Toulouse. L'histoire ne dit pas que les femmes aient pris la moindre part à sa double expulsion. On doit croire qu'elles ne le voyaient pas d'aussi mauvais oeil que leurs maris. Le manuscrit de la bibliothèque royale que nous avons déjà cité [1], le qualifie de *bon troubadour*, de *bon chevalier d'armes*, et ajoute *qu'il courut le monde pour tromper les dames*. De pareils délits sont facilement excusés par elles; ainsi l'on doit croire que Guillaume leur fut cher à plus d'un titre; il est même vraisemblable que sa femme Philippe, ne suivit Robert d'Arbrissel à

1 Manuscrit 7225 de la bibliothèque royale.

Fontevraud, que de dépit de se voir préférer quelque rivale. Cependant il ne la négligea pas toujours, car il eut de son union avec elle trois fils et cinq filles. Guillaume, l'aîné des enfans mâles, lui succéda dans le comté de Poitiers, sous le nom de Guillaume X; Raymond, le second, devint dans la suite prince d'Antioche; et Henri, le troisième, se fit moine dans l'abbaye de Cluny.

Alphonse Jourdain, bien différent de son aimable compétiteur, songeait beaucoup plus à sauver son âme qu'à tromper le beau sexe. Le pèlerinage de Saint-Jacques était alors fort à la mode. Il l'entreprit avec *Amelius*, évêque de Toulouse, et ils en rapportèrent des indulgences, monnaie dont on payait alors les princes qui entreprenaient ces pénibles dévotions, et qui, malgré leur peu de valeur, leur coûtait en échange des richesses beaucoup plus réelles. Le comte, à son retour à Toulouse, rendit au clergé de Saint-Sernin quelques propriétés dont il paraît que son père l'avait privé à tort ou à raison. Le profit du pèlerinage fut donc entièrement pour le clergé.

En 1132, il eut quelques différends avec Guillaume de Montpellier, tuteur et oncle de Béatrix, comtesse de Melgueil, mais tout se borna à quelques menaces de guerre de sa part, et les difficultés furent bientôt applanies.

Il s'empara en 1137 de la vicomté de Narbonne, dont il était suzerain. Ce fut une véritable voie de fait que rien ne s'aurait excuser; elle fut d'autant plus odieuse, qu'il dépouilla Ermengarde, fille d'Aymeri II, vicomte de Narbonne, qui avait été tué en Espagne en combattant contre les Maures (5), lorsque tout lui ordonnait au contraire d'en être le protecteur.

Après la bataille de Fraga, il passa en Espagne et prit part à la guerre que les rois de Castille et d'Aragon firent aux Maures. Il avait amené avec lui une troupe d'élite, de Provençaux et de Toulousains, qui fut d'un grand secours à ces deux princes. Il cimenta en même temps ses anciens engagemens avec le comte de Barcelone.

Louis-le-Jeune devant épouser Éléonore, fille de Guillaume X, duc de Guienne, passa par Limoges pour se rendre à Poitiers; il y eut une entrevue avec le comte de Toulouse, qui s'y était trouvé par hasard en même temps que lui, et y était venu pour la fête de saint Martial, patron de cette ville. Le comte ne suivit pas le roi à Poitiers. Ce mariage en effet ne lui présageait rien de bon. Les prétentions des comtes de Poitiers sur le comté de Toulouse, subsistaient toujours, et c'était avec le roi de France qu'il devait à l'avenir avoir des démêlés

au sujet de ses états. Cet avenir n'était pas rassurant pour le comte de Toulouse. Rien cependant n'annonça qu'il eut été question des droits de la future reine sur les états d'Alphonse, dans ses conférences de Limoges; il est donc vraisemblable que tout se borna de part et d'autre à rendre et à recevoir l'hommage qui était dû au suzerain.

Mais Alphonse prévoyant qu'il ne serait pas long-temps sans être inquiété, chercha à se rendre ses peuples, son clergé surtout, favorables. Il renonça au droit odieux qu'avaient ses prédécesseurs, droit dont ils avaient usé jusqu'alors, de s'emparer du mobilier et de la garde-robe des évêques de Toulouse, aussitôt après leur décès. Il fit cette renonciation en présence de tout le peuple assemblé dans l'église de Saint-Étienne, pendant la célébration de la messe paroissiale. Cet acte solennel fit un grand effet à Toulouse, et y fut extrêmement approuvé.

Il s'entremit quelque temps après (1140) entre le roi de Navarre, Garcia IV, et Alphonse VII, roi de Castille; ce dernier faisait la guerre à Garcia, pour le dépouiller de ses états. Il fut assez heureux pour les mettre en paix, et leur intelligence établie, il se rendit en pèlerinage à Saint-Jacques; car son voyage

en Espagne n'avait eu d'autre but, et ce ne fut que par hasard, et en passant par la Navare, qu'il avait eu l'occasion de mettre la paix entre ces deux souverains. Alphonse Jourdain était un prince pieux, superstitieux même; mais de tels caractères réussissaient alors à merveille, surtout avec du désintéressement, et Alphonse, quoiqu'il ne fût pas tout-à-fait irréprochable sur ce point, était cependant beaucoup plus généreux que les princes ses contemporains. Il paraît qu'il avait une singulière dévotion pour saint Jacques, dont le corps était, dit-on, conservé en entier à Compostelle. Ses successeurs n'eurent pas besoin d'entreprendre de tels voyages pour jouir de la vue de ce précieux dépôt, car par un événement, miraculeux sans doute, cette merveilleuse relique se multiplia, et Toulouse fut assez heureuse pour en posséder un second exemplaire.

Mais Louis-le-Jeune préparait déjà à notre pieux comte d'autres occupations moins de son goût que celles des pèlerinages. Il n'eût pas plutôt épousé Éléonore, que cette jeune princesse, déjà ambitieuse [1], lui persuada, dit-on, de se mettre en possession de l'héritage qui avait été enlevé à son aïeul. Louis, par com-

1 Elle n'avait que quinze ans.

plaisance ou par ambition, et peut-être par l'un et l'autre motifs, marcha contre Toulouse. Mais cette expédition ne fut pas heureuse; il fut repoussé par les Toulousains, et ce fut la quatrième fois que les forces des rois de France vinrent échouer contre les murs de cette ville (6). Alphonse récompensa le courage et la fidélité que ses sujets avaient montrés dans cette occasion, par des priviléges et des exemptions. Il leur accorda de pouvoir vendre leurs vins librement et sans payer aucun droit. Il les exempta de toute taxe sur le sel, leur permettant d'acheter cette denrée où bon leur semblerait, sans être tenus de lui rien payer; il ne renonça pas lui-même à l'impôt sur les magasins que les marchands avaient dans le pays, mais ses habitans ne furent plus tenus de l'acheter dans ces magasins, à moins qu'ils n'y trouvassent leur avantage, ce qu'il tâcha d'obtenir par la modicité des droits qu'il levait sur lesdits magasins.

On ne se douterait guère qu'un prince aussi pieux qu'Alphonse put encourir les punitions de l'Église; mais il était bien difficile que les princes échappassent alors à la tyrannie de cette puissance qui faisait valoir ses droits sur le temporel comme sur le spirituel. Des raisons politiques ayant engagé Alphonse de

soutenir la révolte des habitans du territoire de Montpellier contre Guillaume VI, leur seigneur, qu'ils avaient chassé de la ville, le pape Innocent II prit part dans cette querelle en faveur de Guillaume, et excommunia le comte de Toulouse et les habitans de Montpellier. Cette excommunication n'arrêta pas d'abord le comte, qui continua de soutenir les vassaux de Guillaume. La province était en feu; tous les petits seigneurs châtelains se faisaient la guerre entr'eux où la faisaient à leur suzerain. Isarn tenait le château de Dourgnes; Sicard celui de Lautrec; ils désolaient l'un et l'autre les campagnes voisines. Les châteaux de Villemur, de Balaguier, de Grauillet, de Penne en Albigeois, étaient des objets de discussion. Le comte de Foix, Roger III, formait des prétentions sur eux et s'en prétendait le seigneur. Leurs propriétaires se prétendaient au contraire vassaux immédiats du comte de Toulouse. Alphonse était aussi en discussion avec Trancavel, vicomte de Carcassonne, et avec la vicomtesse Ermengarde de Narbonne, dont il détenait le domaine depuis la mort de son père. Il était aussi en guerre avec plusieurs autres petits seigneurs qui formaient contre lui une ligue peu dangereuse, mais fatiguante, et dont il désirait se délivrer. Ces différends

furent enfin terminés par un traité [1] entre Alphonse, le comte de Foix et le vicomte de Carcassonne (1143). Il s'engagea avec ce dernier à rendre à la vicomtesse Ermengarde sa seigneurie de Narbonne, et satisfit le comte de Foix sur les réclamations qu'il élevait contre les possesseurs desdits châteaux, qu'il accusait d'être des vassaux rebelles. Ce traité est curieux en ce que les parties y stipulèrent pour garantie que la vicomtesse Ermengarde en ferait jurer l'observation par quarante chevaliers Narbonnais, et son mari par vingt; que Roger, vicomte de Béziers, en présenterait vingt de Carcassonne pour faire le même serment; que Trancavel et Raymond-Étienne en présenteraient vingt de Béziers et d'Agde, et Pierre de Minerve et Guillaume, vicomte de Sicard, aussi vingt chevaliers choisis parmi leurs vassaux. C'était intéresser bien du monde dans l'observation de ce traité. Mais ces précautions singulières n'étaient pas suffisantes pour mettre un frein à l'ambition des seigneurs et à leur inclination belligérante. Le plus léger prétexte servait à violer les sermens, comme nous le verrons dans la suite.

[1] Voyez ce traité, preuves du 2.e vol. de l'histoire du Languedoc, page 199, preuves, n.° 456.

Cependant, l'excommunication qui pesait sur la tête d'Alphonse depuis qu'il avait pris part à la révolte des habitans de Montpellier contre leur seigneur, était un poids accablant pour une âme aussi timorée que la sienne; il s'humilia devant l'orgueilleux pontife qui l'avait frappé, lui demada grâce de son méfait, et l'obtint enfin. Son absolution eut lieu à Valence (le 7 Mars 1123). Dans la lettre que Hugues, archevêque de Rouen et légat du Saint-Siége, lui écrivit pour lui désigner cette ville comme le lieu où il devait être purifié, il donna à Alphonse le titre de *votre libéralité*, ce qui nous apprend qu'on le donnait aux seigneurs du même rang et aussi puissans qu'Alphonse (7).

Le comte fit l'année suivante (1144) un autre voyage en Espagne. Fut-ce pour un pèlerinage? il n'en est rien dit dans l'histoire; mais il y fut le médiateur dans une nouvelle querelle élevée entre les rois de Navarre et de Castille. Cette fois l'accommodement fut cimenté par le mariage de Dom Garcia, roi de Navarre, avec la princesse *Urraque*, infante de Castille. Leurs noces furent célébrées à Léon avec beaucoup de magnificence. Alphonse y assista. Cette fête valait mieux qu'un pèlerinage, et quoiqu'on en puisse dire, l'objet en était bien plus honorable pour le comte de Toulouse, qui ayant pour

la seconde fois été choisi pour arbitre entre deux rivaux, était parvenu à les réunir d'affection par cette union.

Outre le titre de pacificateur que mérita Alphonse Jourdain pour avoir mis deux fois la paix entre deux rois divisés, on peut encore lui donner à juste titre celui de fondateur de ville. Celle de Montauban lui dut son existence. En 1144, il en fit tracer l'enceinte et bâtir les premiers édifices. La position heureuse où il la plaça prouve qu'il avait le goût des belles choses; il lui donna le nom de Montalba, qui signifie en langue du pays, mont des saules, ces arbres croissant en abondance sur cette portion des rives du Tarn (8).

On ne pouvait rien faire d'utile alors sans avoir maille à partir avec l'Église. Il y avait au voisinage de la nouvelle enceinte une abbaye qui prétendait avoir la propriété de cette position (9). Les moines en étaient seigneurs, ils y avaient des serfs. Alphonse engagea plusieurs familles qui étaient au voisinage de l'abbaye, à venir s'établir dans la nouvelle ville. Les moines prétendirent que ces familles étaient leur propriété, que leurs membres étaient les esclaves de leur terre. Ils se plaignirent du bien-être que le comte de Toulouse cherchait à procurer à ces malheureux aux dépens

de leurs droits sur eux. Le comte n'eut aucun égard à leurs plaintes, et comme elles ne cessèrent pas, il menaça, et finit par les chasser de leur abbaye, et fit construire des maisons sur leur terrain. Les moines crièrent au scandale, et comme personne ne les soutenait, ils envoyèrent des députés à Rome pour se plaindre de son procédé. Ils y furent écoutés. Alphonse fut menacé d'excommunication, il paraît qu'il en fut quitte pour la menace, mais il ne put se soustraire à la pénitence que le pape lui imposa pour avoir donné la liberté à quelques esclaves de l'Église et en avoir fait des citoyens libres d'une ville qu'il venait de fonder. Il fut obligé d'abandonner ses états pour aller faire la guerre en Palestine, où il mourut. Voilà certes de ces faits qu'on serait tenté de révoquer en doute quoiqu'ils soient attestés par l'histoire.

Bernard, abbé de Clervaux, un des hommes les plus instruits, mais aussi des plus ardens et des plus fanatiques de son époque, fut saisi tout-à-coup d'un zèle extraordinaire pour les croisades, qu'il avait hautement désapprouvées jusqu'alors. Louis-le-Jeune, séduit par l'éloquence d'un personnage d'une piété aussi éminente, et généralement révéré, convoqua une assemblée générale de la nation, à Vezelai, petite

ville de Bourgogne (31 Mars 1146). Le comte de Toulouse s'y rendit, ainsi qu'une foule de seigneurs. Bernard parla en inspiré ; il prophétisa les plus grands succès : c'était pousser trop loin le zèle. Mais qui jamais a fait un reproche à un prophète d'une prophétie non accomplie ? Ce nouvel accès de folie n'eut pour résultat que d'affreux revers. Alphonse, déjà troublé par la menace d'excommunication, ne put entendre le cénobite qui peignait les malheurs de la Palestine sans se sentir pénétré de l'envie de marcher à son secours ; il se croisa.

Louis-le-Jeune et Aliénor, sa jeune épouse, reçurent aussi la croix des mains de l'apôtre ; un saint enthousiasme gagna les assistans ; les souvenirs douloureux des expéditions précédentes furent oubliés, et tous se croisèrent avec le souverain. Ce ne fut pas tout : Bernard parcourut les provinces, il arriva dans les états du comte de Toulouse, où il trouva des têtes plus inflammables encore qu'ailleurs. Il prêcha pour la croisade et contre un pauvre hérétique Manichéen, nommé Henri, qui avait beaucoup de sectateurs dans le comté. Bernard fut cependant bien reçu à Toulouse ; il y fit, dit-on, des miracles, sans doute aussi authentiques que la vérité de ses prédictions. Il s'établit à St.-Sernin avec sa suite, car cet apôtre du douzième

siècle avait une suite, et une suite nombreuse. On lui rendait des honneurs comme à un souverain, et il les recevait en toute humilité pour le compte de Dieu.

De Toulouse, Bernard se rendit à Albi où les Manichéens avaient fait de très-grands progrès (10). Mais malgré les exhortations de l'apôtre, leur doctrine s'y répandit de plus en plus, et sa propagation donna lieu, comme nous le verrons bientôt, à une guerre atroce que l'Église suscita de sang-froid à ce malheureux pays.

Alphonse ayant pris sa résolution, fit les préparatifs pour son départ; il rassembla une armée de victimes dévouées à sa folie; mais il faut le dire à sa louange, jusqu'au dernier moment il s'occupa du bonheur des habitans de sa capitale. Il leur accorda plusieurs priviléges, renonça au droit de quête ou de *toste* qu'avaient ses prédécesseurs, à celui de *chevauchée commune*, c'est-à-dire, au droit d'escorte à cheval qu'il pouvait exiger de ses sujets lorsqu'il se déplassait; il ne se le réserva qu'en temps de guerre. *Il les confirma dans toutes leurs franchises, droits et bonnes coutumes dont ils jouissaient avant lui, et de celles qu'il leur avait lui-même accordées.* Il paraît que son intention était de revenir dans ses états après

avoir guerroyé quelque temps en Syrie et en Palestine, mais sa mauvaise étoile prévalut, et il fut la première victime illustre du fanatique abbé de Clairvaux.

Sa flotte avait été équipée à la tour du Bouc, près de l'embouchure du Rhône, à l'endroit même où un autre fou couronné construisit depuis le port *d'Ayguesmortes* (an 1148). C'est dans ce lieu qu'il planta son penon et qu'il établit son *ost*, ou rendez-vous de son armée. Tous ses préparatifs faits, il s'embarqua vers la fin du mois d'Août, emmenant avec lui un fils naturel nommé Bertrand, et une fille, fruit aussi d'une union illégitime. Quelques auteurs ont cru que sa femme *Feydide* fut aussi du voyage; mais l'escorte des deux bâtards, qu'il se donna, peut en faire douter. Cependant les mœurs d'alors étaient tellement dépravées, au moins celles des grands seigneurs, que la présence de ces deux enfans ne prouve nullement que sa femme légitime ne l'accompagnât pas; mais il n'en est question dans aucun des récits de ce malheureux voyage.

La flotte ne fit pas voile d'abord pour la Palestine. Les voyages dans la Méditerranée se faisaient beaucoup alors sur des galères; ils étaient longs et pénibles, vu l'obligation où l'on était de ne guère s'écarter des côtes. Alphonse passa

l'hiver dans un port de la Grèce; ce ne fut qu'au printemps suivant qu'il aborda heureusement à St.-Jean-d'Acre, peu de temps après que l'empereur Conrad, qui était aussi croisé, eut atteint la même côte (an 1149).

Le nom du comte de Toulouse, nom qui était en grand honneur sur ces bords, le firent recevoir avec enthousiasme. On se rappelait la sagesse et les exploits de son père, et sa présence relevait l'espoir dans les âmes les plus abattues. A peine débarqué, il s'achemina pieusement vers Jérusalem, mais il mourut avant d'y arriver, empoisonné, dit-on, à Césarée, par ordre de la veuve de Baudouin, second roi de Jérusalem, qui n'apprit pas sans inquiétude l'exaltation que le nom du comte de Toulouse inspirait aux chrétiens. Rien n'est pourtant moins certain que cet empoisonnement, dont les historiens n'apportent aucune preuve. Alphonse était alors âgé de 45 ans et avait été pendant 32 ans comte de Toulouse. Il aurait pu goûter le repos dans ses états en continuant à rendre ses sujets heureux; mais, comme les autres princes d'alors, il sacrifia leur bonheur et sa tranquillité pour aller cueillir à mille lieues et à travers mille périls les lauriers incertains de la gloire ou les palmes du martyre. Il n'y trouva ni les uns ni les autres, et mourut misérablement avant d'ar-

river dans la ville sainte, où une dévotion mal entendue l'amenait.

Alphonse se distingua des princes de son temps par sa sagesse, sa modération, son amour pour ses sujets, et surtout pour les habitans de Toulouse, qu'il s'efforça de rendre heureux en leur accordant des franchises utiles. Il jouissait d'une grande considération parmi les princes dont les états avoisinaient les siens, et eut l'insigne honneur d'être choisi plusieurs fois par eux pour arbitre de leurs différends. Il fonda une ville devenue depuis très-florissante, et s'assimila ainsi aux bienfaiteurs de l'humanité. Mais on ne songe pas, sans déplorer l'étrange civilisation d'alors, que ce fut ce dernier bienfait qui causa son départ pour la Palestine et par suite sa mort prématurée. Ce fut ce comte qui fit jeter les fondemens d'un pont sur la Garonne, dont on voit encore les restes vis-à-vis de la Daurade [1]. Il voulut que ce pont fût libre et exempt de tout droit de péage. Il affranchit les habitans du droit appelé *portaticum* [2], espèce d'octroi établi aux portes sur

[1] *Vid.* Catel, Hist. des Comtes, pag. 192, et Mémoires du Languedoc, pag. 156.

[2] *Vid.* Ducange, au mot *portaticum*. *Vid.* aussi la note 3 du présent livre. On y trouve la fin de la charte de cette abolition qui est fort curieuse.

toutes les marchandises que l'on portait à Toulouse. Il les affranchit aussi de toute taille. La nouvelle de sa mort n'arriva à Toulouse que long-temps après et causa un deuil général dans la ville. Peu de comtes ont mérité au même degré l'amour et la reconnaissance de leurs sujets, et ses qualités furent d'autant plus appréciables, qu'il les avait dans un temps où elles étaient bien rares chez les seigneurs français.

Geraud de Roux, troubadour, florissait à Toulouse du temps d'Alphonse Jourdain; il était fils d'un noble chevalier sans fortune. L'amour lui inspira des chants qui furent appréciés par le comte et par les Toulousains. Ce sentiment avait pris dans son coeur un vol assez élevé, car ce fut à *Feydide* elle-même, comtesse de Toulouse, qu'il adressa ses hommages. On ne voit pas que cette hardiesse lui ait nui dans l'esprit d'Alphonse. Cette princesse était fille du seigneur d'Uzès. Elle fut mère de Raymond V, qui succéda à Alphonse dans le comté de Toulouse; d'Alphonse, qui posséda une partie du marquisat de Provence, lequel mourut sans postérité; et d'un troisième fils dont on ignore le nom, mais dont le tombeau se voyait, dit-on, autrefois dans l'église de la Daurade.

Alphonse, tout pieux qu'il était, eut cependant plusieurs bâtards. Outre les deux qu'il

amena avec lui en Palestine, comme nous l'avons dit, on en connaît un troisième nommé *Muce*, dont on a trouvé l'épitaphe dans la cathédrale de Nismes.

Bertrand, celui de ses enfans naturels qu'il avait amené en Palestine, fut fait prisonnier par les Sarrasins ainsi que sa sœur. Celle-ci fut conduite dans le sérail du calife, et plus tard elle épousa le fils du fameux Nouradin [1], dont elle eut un fils. Elle fut sa tutrice après la mort de son mari et conclut, en cette qualité, avec l'empereur de Constantinople une trève de sept ans. C'est tout ce que l'on sait sur cette fille célèbre du comte de Toulouse, qui était née dans cette ville et dont les destinées furent assez brillantes pour donner quelque relief à notre histoire. Son nom n'est écrit par aucun historien, quoique plusieurs se soient accordés sur les circonstances de son histoire. S'ils n'eussent inventé qu'une fable, il leur eût été facile de baptiser leur héroïne; leur silence sur ce point est donc une preuve de la vérité de leur récit.

Bertrand ne fut délivré de sa captivité qu'en 1159, par les soins de Mannuel Comnène, empereur de Constantinople, auquel Nouradin accorda la liberté.

[1] Chroniques Sarrasines.

L'histoire de ces deux enfans du comte Alphonse Jourdain, semble avoir donné à Voltaire la première idée de sa belle tragédie de Zaïre. Plusieurs circonstances du récit des historiens s'accordent en effet avec celles que le poète fait connaître par la bouche de Lusignan, mais l'héroïne de l'histoire fut moins scrupuleuse que celle de notre illustre poète dramatique.

Le jeune Raymond n'avait que quatorze ans quand il succéda à son père (1134). On ne nous a pas fait connaître les noms du régent ou des régens qui gouvernèrent ses états pendant sa minorité; mais le conseil de régence se composa d'évêques et d'abbés : aussi un des premiers actes qui furent faits en son nom, fut de donner des priviléges énormes à l'abbaye de Montauriol, sur les possessions de laquelle avait été fondée, la ville de Montauban. On obligea les habitans du village de Montauriol, qui profitant des franchises accordées à la nouvelle ville, avaient été s'y établir, de revenir sous la lourde chaîne des moines. On donna à ceux-ci la moitié de la portion souveraine de la nouvelle ville; on leur abandonna des territoires considérables entre le Tarn et l'Aveyron, et la propriété de la moitié de la seigneurie sur ces deux rivières. De pareilles concessions étaient trop peu dans les intérêts du comte de Toulouse, pour qu'il

les eût faites lui-même s'il eût été majeur. Elles furent évidemment consenties par ceux qui gouvernaient ses états en son nom, et on n'est plus étonné lorsqu'on apprend que c'étaient des évêques.

Presque tout le pays de l'Auraguais appartenait alors (1135) à Raymond Trancavel, vicomte de Carcassonne, toutefois sous la redevance du comte de Toulouse. Ce pays était hérissé des châteaux-forts, repaire de petits seigneurs qui guerroyaient souvent entr'eux et qui vexaient les habitans du pays. Ces châteaux dominaient les plaines de Revel et de Castelnaudary. Les principaux du côté de la première de ces plaines étaient ceux de Saint-Félix, de Puylaurens, de Monger; et sur la montagne Noire, ceux de Dourgnes, de la Besséde, de Roquefort, de Verdales, de Seyssac et de Verdun. Izarn, seigneur de Dourgnes, était le principal d'entre ces seigneurs. Un autre Izarn, tenait celui de Puylaurens. Les frères Escaffres étaient seigneurs de Sorèze, et leur manoir, appelé Roquefort, était situé dans la gorge de Durfort, dominant le torrent qui descend de cette gorge. Tous ces petits tyrans relevaient du vicomte Trancavel, qui lui-même devait hommage au comte de Toulouse. Mais s'étant rendu coupable de félonie en reconnaissant pour

son suzerain le comte de Barcelone, Raymond V lui déclara la guerre (an 1153). Le comte voulant qu'un premier effort fût assez décisif pour mettre à la raison son vassal rebelle, accorda de nouveaux priviléges aux Toulousains. Il confirma les réglemens administratifs et de police dressés par le conseil de ville et des faubourgs. Ces réglemens, qui furent l'origine des coutumes de la ville, comprenaient tout ce qui concernait l'administration, la police intérieure et rurale et la justice civile et criminelle (11).

Les détails de la guerre que fit le comte de Toulouse à son vassal félon, ne nous sont pas tous parvenus. Le vicomte Trancavel était un hardi et aventureux chevalier, mais la prudence n'entrait pas dans les qualités qui le distinguaient; il en donna une preuve qui lui coûta cher. Étant venu, en compagnie de son allié Guillaume VII, seigneur de Montpellier, faire une *chevauchée* jusqu'aux portes de Toulouse, ils se rapprochèrent si fort et avec si peu de précaution des remparts, qu'ils furent surpris par une compagnie d'habitans et amenés prisonniers dans la ville; On les enferma dans une étroite prison où ils eurent le temps de se repentir de leur imprudence. Trancavel n'en sortit que moyennant une rançon de 3,000 marcs d'argent, la reddition de plusieurs places et l'engagement

qu'il prit de rompre avec le comte de Barcelone, et de ne reconnaître pour suzerain que le comte de Toulouse, auquel il rendit hommage en cette qualité. On ignore à quelles conditions le seigneur de Montpellier obtint sa liberté; mais il est vraisemblable qu'il la paya cher.

Raymond n'était alors âgé que de vingt ans (1154); mais malgré sa jeunesse il se montrait déjà sage et résolu; c'est ce qui détermina sans doute Louis-le-Jeune à lui accorder la main de la princesse *Constance*, sa sœur, veuve *d'Eustache de Blois*. Ce mariage honorable fut conclu par embassadeurs. Constance devait avoir alors trente ans; car elle avait épousé le comte de Blois en 1140, et on ne peut guère supposer qu'elle eût moins de seize ans lorsqu'elle fit ce premier mariage. Il y avait disproportion d'âge entre les époux; mais on n'y regarde pas de si près lorsqu'on épouse la fille d'un grand roi: l'honneur, dans ce cas, passe avant le bonheur.

Les Toulousains l'envisagèrent sous ce point de vue, car la nouvelle en fut reçue dans la ville avec enthousiasme; et bientôt après Constance y ayant fait son entrée, il y eut des joutes entre les chevaliers les plus distingués de la ville, dont les maisons étaient alors dans les faubourgs, ceux du bourg de l'Ardenne, qui étaient en grande réputation de bravoure, et

les propriétaires du château de *la Chevalerie*, édifice situé de l'autre côté de la rivière, non loin des ruines du cirque romain. Il faut se rappeler que Toulouse était à cette époque une des principales villes de France, et celle où l'esprit guerrier et chevaleresque était le plus répandu. Constance dut trouver magnifique la réception qui lui fut faite, car il s'en faut de beaucoup que les fêtes de la cour de France eussent ce ton de grandeur et cette apparence brillante qu'elles ont eus depuis. Le luxe des grands vassaux égalait alors, s'il ne surpassait même, celui des souverains. Cette princesse ne quitta pas le nom de reine, ce qui flattait extrêmement les Toulousains, qui aimaient à lui donner ce titre, et étaient contens d'obéir à une femme d'un rang aussi distingué.

La répudiation d'Aliénor par Louis-le-Jeune avait déjà fait cesser toutes les prétentions de ce prince sur le comté de Toulouse; ce mariage cimenta la bonne intelligence de Raymond avec son suzerain. Mais les prétentions de Louis-le-Jeune passèrent à Henri II, roi d'Angleterre, avec la main de la princesse qui les avait fait naître; et Raymond se vit bientôt sur les bras un ennemi, sinon plus redoutable, du moins plus ambitieux que le roi de France.

Louis-le-Jeune suivit de bien près sa sœur

à Toulouse. Ce fut au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, qu'il passa dans la capitale de son beau-frère, où le comte et les habitans s'évertuèrent à le bien recevoir. Il confirma les priviléges accordés par Charles-le-Chauve ou par Charlemagne (12) aux églises de Saint-Étienne, Saint-Sernin et la Daurade. Il se rendit ensuite à Castres, où il fut presque le témoin d'un affreux assassinat commis sur la personne du seigneur de Capendus, qu'il estimait (1155). Ce crime fut commis en face de la maison où demeurait le roi. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cet événement, et qui prouve l'impuissance de la justice à cette époque, et la singularité des moeurs du temps, c'est que malgré l'atrocité et la hardisse de ce crime, on osa solliciter la clémence du roi en faveur de ceux qui l'avaient commis, et que ce prince eut la faiblesse de l'accorder, à condition que l'assassin se ferait moine dans l'abbaye de Castres. Raymond accompagna son beau-frère dans son voyage en Languedoc. Ce ne fut que sur la frontière de ses états qu'il prit congé de lui. Il alla alors lui-même visiter ses domaines de Provence.

Le 27 Octobre 1152, la comtesse de Toulouse accoucha d'un fils qui fut appellé Raymond, comme son père. Ce fut le malheureux Ray-

mond VI auquel l'intolérance et le fanatisme suscitèrent une guerre affreuse ; qui vit ses états dévastés, ses peuples égorgés par ordre de l'Église, et qu'un usurpateur parvint à déposséder après l'avoir fait proscrire comme le plus criminel des hommes.... Mais n'anticipons pas sur la suite des récits, il sera toujours temps de raconter ces horribles événemens.

Raymond Trancavel, vicomte de Carcassonne, ayant déjà oublié ses torts envers le comte de Toulouse, et ne se ressouvenant plus que de la peine qui lui avait été infligée, machina de nouveau contre son seigneur avec le comte de Barcelone, toujours disposé à favoriser ceux qui voudraient reconnaître sa domination en deçà des Pyrénées. Henri II, roi d'Angleterre, dont le comte de Barcelone eut l'adresse de flatter l'ambition, devint bientôt le chef d'une ligue formidable contre le comte de Toulouse. Il résolut de faire valoir les droits de sa femme sur le comté. Son alliance avec Trancavel et le comte de Barcelone n'avait rien que de sinistre pour Raymond V ; mais le comte de Toulouse, loin de s'endormir dans une fausse sécurité ou de se laisser effrayer par cette coalition, ne perdit pas un instant pour se mettre en défense. Il excita contre le comte de Barcelone, Raymond Pelet seigneur puissant,

Beatrix, comtesse de Melgueil, et plusieurs autres petits seigneurs, dont les attaques multipliées et faites sur plusieurs points, pouvaient beaucoup fatiguer le prince espagnol. Pendant ces préparatifs il ne perdit pas de vue l'administration de son comté, et, en bon politique, il fit précéder les hostilités d'un *plaid* ou assemblée tenue à Toulouse, dans laquelle il régularisa son administration en ce qu'elle avait de défectueux; il confirmales *tanneurs* de la ville dans les droits qu'ils avaient de prélever une taxe sur les cuirs étrangers qui se consommaient à Toulouse.

Henri, de son côté, après avoir fait les plus grands préparatifs, se mit en marche (an 1159) vers le Languedoc, et arriva bientôt à Périgueux. Il fit dans cette ville quelques actes de chevalerie propres à exciter le zèle et le courage de ses généraux; il donna la ceinture militaire au roi d'Écosse, son vassal, qui la ceignit lui-même à une trentaine de jeunes seigneurs de son âge. C'était ainsi que les princes préludaient alors dans les guerres qu'ils avaient déclarées. Ces créations chevaleresques dans de pareilles circonstances étaient bien propres à exciter l'enthousiasme des jeunes seigneurs qui avaient pris parti dans leurs armées.

De son côté, Raymond avait un allié puissant dans le roi de France, son beau-frère; il avait

d'autant plus de raison de compter sur lui, que ce prince ne voyant déjà pas sans inquiétude les Anglais maîtres d'une des plus belles parties de la France, devait craindre que leurs succès sur le comte de Toulouse n'étendissent leur domination sur tout le midi de son royaume. Quelque imprévoyant que fût Louis-le-Jeune, il ne pouvait s'aveugler sur le dommage qu'une domination pareille apporterait à son gouvernement, déjà mal affermi par les rivalités continuelles des grands vassaux de la couronne. Mais ce fut sur ses propres forces, sur l'attachement de ses sujets, surtout sur celui des habitans de Toulouse, que Raymond V comptait principalement pour résister à la violence d'une agression injuste. Il savait qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même dans les occasions de ce genre.

Cahors, où Henri avait pratiqué des intelligences, ouvrit ses portes aux Anglais (an 1159). Les châteaux de Verdun sur la Garonne, et celui de Castelnau d'Estrefonts, tous deux voisins de Toulouse, furent aussi occupés par ses troupes. Il campa assez long-temps au voisinage de ce dernier, pour attendre les secours que le comte de Barcelone et le félon Trancavel, devaient lui amener. Mais ces secours n'arrivèrent que vers le commencement d'Août. Son armée étant alors formée, il s'avança vers Toulouse et y mit le siége.

Louis-le-Jeune, prévoyant qu'il en viendrait là, s'était lui-même jeté dans Toulouse avec le comte et les seigneurs qui le suivaient. Leur présence excita l'ardeur des Toulousains, et porta au plus haut dégré leur exaltation contre les Anglais. Ils réparèrent les fortifications, s'approvisionnèrent en tout genre, et ayant mis la ville sur le pied le plus respectable de défense, ils attendirent Henri de pied ferme, ne doutant pas qu'ils n'eussent bientôt raison de sa hardiesse à venir assiéger une ville qui avait déjà résisté plusieurs fois à des forces plus formidables que les siennes. En effet, pendant les trois mois que dura ce siége mémorable, Henri n'obtint aucun succès. Ses attaques furent toujours repoussées. Des sorties fréquentes fatigaient son armée, où se trouvaient d'excellens capitaines, entr'autres *Guillaume*, comte de *Boulogne*, et *Aymon*, fils du comte *Gloeester*, dont la valeur était citée. Mais que pouvait leur valeur contre une place bien défendue? Las enfin de perdre son temps en efforts inutiles, et la saison étant déjà assez avancée, Henri déclara, pour sauver la honte de sa défaite, qu'il abandonnait librement et volontairement le siége de Toulouse par respect pour son suzérain le roi de France, qui s'y était enfermé. La ruse était assez bien trouvée, mais un siége de trois mois avec la même circonstance, rendait facile la réponse qu'auraient pu lui faire les assiégés.

Dans sa retraite le roi breton ravagea les environs de Toulouse, s'empara de quelques châteaux et alla reprendre Cahors, qui s'était remis sous l'obéissance du comte de Toulouse, pendant qu'on l'assiégeait dans sa capitale. L'anglais confia le commandement de cette place au chancelier *Thomas*, personnage à deux fins, qui portait tantôt l'hermine et tantôt la cuirasse, ce qui était assez l'usage alors, car la dignité de cardinal même n'était pas incompatible avec le métier des armes. Nous en verrons plusieurs commander des armées, et ce qui est plus singulier encore, lever des impôts et faire le métier lucratif de receveur des deniers publics.

Après cette déconvenue, Henri prit le chemin du Poitou, et regagna l'Angleterre par la Normandie, laissant ses deux alliés le comte de Barcelone et Trancavel, aux prises avec le comte de Toulouse. Mais une trève qui fut bientôt après signée par les deux rois, mit fin aux hostilités (1160).

Raymond profita de cette paix pour aller visiter ses domaines de Provence et du Bas-Languedoc. Il assiégea *Vaison*, que défendait *Bérenger de Mornay*, évêque de cette ville, dont il se disait seigneur. C'est sur cette prétention bien ou mal fondée, que roulait leur différend. Raymond prit et pilla cette ville et la fit brûler ensuite. On

ne trouve dans l'histoire aucune cause de cette excessive rigueur. Sans doute que l'évêque de Vaison était un de ses plus grands ennemis, et qu'il avait tenu le parti de Trancavel dans la guerre qui venait d'être terminée. Mais dans ce cas, pourquoi la trève ne profita-t-elle pas à ce prélat et à son ouaille, si cruellement sacrifiée? Les mœurs d'alors sont si opposées à celles d'aujourd'hui, qu'il est beaucoup d'événemens de ce genre dans l'histoire qu'on a de la peine à expliquer.

Constance suivit son mari en Provence, et fut témoin sans doute de sa cruelle vengeance contre Vaison. Son cœur royal dut saigner en voyant une petite ville détruite de fond en comble et ses malheureux habitans réduits à la plus affreuse misère (1160).

L'année suivante, Raymond était de retour à Toulouse (1161). Il y reçut les rois de France et d'Angleterre, qui l'un et l'autre venaient assister pieusement à un concile. Il s'agissait de décider entre Alexandre et Victor, deux contendans à la papauté. Cent évêques, cinq cardinaux, deux du parti de Victor et trois de celui d'Alexandre, s'y trouvèrent. Alexandre eut la majorité des voix et fut en conséquence reconnu de suite par les deux monarques. Victor fut déclaré par cette majorité, anti-pape; mais, quoique anti-pape à

Toulouse, il était pape en Allemagne. Frédéric I.er se déclara pour lui, et le comte de Toulouse pencha pour Victor. Il sembla d'abord qu'il adoptait Alexandre, mais ce ne fut que pour ne pas se mettre à dos ses deux hôtes redoutables. Cette conduite de Raymond, prince sage et prudent, ferait penser qu'il y avait eu un peu de fraude dans la décision des pères, et que le Saint Esprit fut absent du concile de Toulouse. Alexandre, qui n'ignorait pas les sentimens secrets du comte, lui garda rancune, et ne vint pas visiter sa capitale, quoique plusieurs autres villes du Midi eussent été honorées de sa présence (13).

Malgré la paix et l'apparente amitié qui avait existé entre Henri et Raymond pendant le séjour du premier à Toulouse, Henry nourrissait toujours des projets ambitieux contre Raymond. L'état florissant où il avait vu Toulouse lui faisait regretter de n'en être pas le maître. Revenu dans ses états, il témoigna de nouveau l'intention de faire valoir ses droits sur le comté. Ses ambassadeurs arrivèrent dans le pays et eurent une entrevue avec ceux de Raymond à Castelsarrasin. Il paraît qu'ils s'entendirent peu, car Raymond prit l'alarme, ainsi que les habitans de Toulouse, et ils écrivirent chacun de leur côté à Louis-le-Jeune pour réclamer son secours. Le comte, dans sa lettre, lui faisait connaître le résultat de l'entrevue des plénipotentiaires à Castelsarrasin.

Henri était repassé en France, et toujours appuyé par Trancavel, il avait recommencé la guerre, déclarant qu'il ne traiterait plus sans son allié. Le comte de Toulouse se vit donc obligé de consentir à la paix avec cet ennemi puissant et avec son turbulent vassal. Henri, Raymond et Trancavel conclurent un arrangement à *Olmes*, lieu situé sur les confins du diocèse de Mirepoix et du pays de Foix. Le comte de Toulouse se soumit à rendre à son vassal les trois mille marcs d'argent qu'il avait exigés pour sa rançon [1] en 1153. La condition était humiliante, mais pouvait-il acheter trop cher sa sécurité et sa tranquillité, l'une et l'autre si troublées par les entreprises multipliées du roi d'Angleterre? Quoiqu'aucun titre connu ne prouve que des conditions plus fâcheuses aient été imposées à Raymond par Henri, nous ne serions pas éloignés de penser que ce ne soit d'alors qu'il faille dater l'hommage que ce comte rendit pour plusieurs de ses états au roi d'Angleterre comme duc de Guienne. Il se pourrait aussi que ses conférences de Castelsarrasin eussent eu pour but de la part du roi d'Angleterre d'amener le comte de Toulouse à acquiescer aux propositions

[1] *Vide* les Preuves de l'*Histoire du Languedoc*, 2.e vol., page 596.

qu'il lui en fit, et que Louis-le-Jeune consentit à cette condition de paix. Car nous verrons plus tard que le comte de Toulouse était vassal du roi d'Angleterre pour quelques états qui sans doute furent considérés comme relevant du comte de Poitiers et de Guienne. Mais ceci n'est qu'une conjecture dont chacun pourra apprécier la vraisemblance.

Les chevaliers du Temple avaient, dès cette époque (an 1162), un établissement à Toulouse; on en trouve la preuve dans un contrat de mariage entre la fille de Roger Bernard, comte de Foix, et Guillaume Arnaud de Marquefave, qui fut passé en présence de Deodat de Gisbert, maître de la milice des templiers à Toulouse (14). Il y avait alors aussi dans le pays toulousain des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Le comte de Toulouse, bientôt après sa paix avec le roi d'Angleterre, maria son fils aîné avec la fille du dauphin de Viennois. Il fit part de ce mariage à Louis-le-Jeune dans une lettre respectueuse, où il lui demande la continuation de sa haute protection. Constance écrivit aussi à son frère; elle se louait dans sa lettre de la fidélité que le vicomte de Carcassonne Trancavel mettait à observer le traité. Elle demandait cependant à son frère d'écrire à ce seigneur

pour l'engager à persister dans ses sentimens pacifiques, preuve certaine qu'elle n'était pas sans méfiance sur ses intentions (15).

Quoique le comte de Toulouse eût la suzeraineté sur une partie considérable du Languedoc, le comte de Barcelone étais aussi très-puissant dans cette province. Il prétendait à l'hommage des vicomtes de Carcassonne et de Razes (Limousois) et de plusieurs petits seigneurs du Lauragais et du Termenois, et possédait en propre le comté de Fenouillède et la vicomté du Gévaudan. Le comte de Toulouse lui disputait des titres à l'hommage de ces seigneurs et prétendait avoir seul des droits à l'exiger; et c'était là un sujet perpétuel de guerre entre eux. Leurs vassaux se déclaraient alternativement pour l'un ou l'autre parti, selon leurs intérêts. Trancavel, le plus puissant d'entre eux, penchait, comme nous l'avons vu, pour le comte de Barcelone.

Après les comtes de Toulouse et de Barcelone, c'étaient les vicomtes de Carcassonne et les comtes de Foix, deux branches de la même maison, qui dominaient dans l'ancienne Gothie ou Septimanie. Cette maison puissante possédait alors, outre la comté de Foix et la vicomté de Carcassonne, la vicomté de Béziers, d'Agde, de Nismes, d'Albi et une foule de châteaux dans

le pays toulousain et dans le Narbonnais. Ces seigneurs étaient bien réellement vassaux du comte de Toulouse, quoique le comte de Carcassonne chicanât ce dernier sur sa suzeraineté, car elle avait été bien établie par le traité d'Olmes.

Maguelone ou Melgueil et Substancion étaient deux comtés dont la maison de *Pelet* était en possession. C'étaient deux dépendances de la suzeraineté de Toulouse : la vicomté de Narbonne était tenue par la comtesse Ermengarde, héritière de la maison d'Alton, aussi vassale du comte de Toulouse. Les autres seigneurs dépendans du même suzerain étaient ceux de Lautrec, de Polignac, de Bruniquel, de Dourgnes, de Puylaurens, de Minerve, de Teride, d'Uzès, de Sauve, de Sabran, de Lille-en-Jourdain, de Villemur, de Verdun, et une foule d'autres moins importans qui avaient construit des châteaux au milieu de leurs domaines, où ils se donnaient les airs de souveraineté, quoiqu'ils ne fussent qu'en troisième et quatrième ligne dans l'ordre hiérarchique de la féodalité. Ces petits tyrans étaient presque toujours en guerre entre eux ou prenaient part dans celle des grands vassaux. Les trois quarts des affaires qui se plaidaient alors ne roulaient que sur leurs pillages et leurs usurpations; c'était surtout contre les abbayes qu'ils avaient maille à partir.

Mais s'ils étaient légers dans leurs procédés avec les abbayes, les abbés, de leur côté, défendaient les droits de leurs abbayes avec un zèle et une adresse que l'on pourrait accuser sans injustice d'avoir été un peu trop temporels.

Les seigneurs tenaient beaucoup à pouvoir exercer eux-mêmes leurs vengeances sans avoir recours à l'épée de leur suzerain. Cette prétention était fatale à la tranquillité, parce que rien ne justifiait souvent leurs agressions. Les évêques, pour diminuer cet abus de l'arbitraire et de la violence, avaient fait goûter au souverain l'établissement de trèves faites par l'intervention de la Divinité; on les appelait *la trève de Dieu.* Pendant sa durée, on était obligé de vivre en paix. On appelait ces époques, de *sûreté*, de *sauveté*, et en langage du pays, de *salvetat.* Ce dernier nom a demeuré à plusieurs lieux, où sans doute les trèves de Dieu étaient publiques.

On ne trouve que dans les actes du siècle dont nous écrivons l'histoire, la mention du Conseil commun et des Consuls de la ville de Toulouse. On ignore comment elle avait été administrée jusqu'alors; mais on ne peut, sans s'écarter de la vraisemblance historique, supposer que cette ville eut, avant cette époque, des libertés fort étendues. Ses institutions municipales étaient

selon l'ordre de la civilisation d'alors et n'avaient pas devancé de beaucoup celles des autres villes. Ayant passé successivement de la domination des Romains sous celles des Visigoths et des Francs, elle suivait la loi imposée par le vainqueur ou le souverain. Les peuples n'étaient alors rien par eux-mêmes, leurs franchises n'étaient que des concessions transitoires, tolérées par les uns et révoquées par les autres. Ce serait bien mal juger l'époque que de penser, par exemple, que les habitans de Toulouse avaient le droit de représentation et de résistance à la volonté de leurs seigneurs. Nous ne voyons rien de pareil dans l'histoire, et tout ce que l'on dit des anciens priviléges de la ville sous les onze premiers siècles de notre ère, est en très-grande partie fabuleux. Cependant plusieurs cités du Midi, qui avaient couru au-devant du joug des Romains, avaient été maintenues par eux dans le droit de se gouverner par leurs propres lois et par des magistrats municipaux. Toulouse dut être de ce nombre ; car on vit quelquefois les notables communaux prendre séance dans les *plaids*, ou assemblées de paix, auprès des hommes de guerre (milites). Les comtes temporaires ne firent peut-être que nommer les chefs du commun conseil des bourgeois, dont le chapitre (capitulum) était la

partie la plus distinguée, partie dont les comtes héréditaires firent depuis leur conseil particulier. Ce commun conseil était établi sans doute avant eux, puisque nous voyons dans l'histoire de plusieurs de nos comtes, et particulièrement dans celle d'Alphonse Jourdain, qu'il maintint la ville dans ses franchises. Mais nous voyons aussi que lui et ses successeurs augmentèrent beaucoup les priviléges de la ville, ce qui prouve qu'elle les avait acquis successivement et qu'elle en tenait plusieurs de leur munificence. Et ce ne fut pas toujours par générosité ni par amour pour leurs sujets que les comtes leur accordèrent des priviléges et leur firent des concessions; car, quoique l'autorité de ces seigneurs fût presque aussi grande dans l'étendue de leur domination que celle des rois, ils étaient bien loin de les égaler en puissance et en dignité. Ayant souvent besoin de l'appui de leurs sujets contre les exigences de leur suzerain, ils avaient intérêt à les ménager pour en obtenir dans l'occasion des secours d'hommes ou d'argent. Aussi voyons-nous que ce fut presque toujours avant d'entreprendre une guerre, pour les gagner, ou après un heureux succès, pour les récompenser et les maintenir dans leurs bonnes dispositions, qu'ils accordèrent aux Toulousains des franchises ou qu'ils les allégèrent de quelques

charges. Il est bien rare qu'un autre motif que celui de la crainte ou de l'intérêt engage les puissances à renoncer à leurs avantages. La domination absolue a trop de douceurs pour que l'on consente facilement à en abandonner la moindre partie; et l'ingratitude est bien plus commune chez les princes que la reconnaissance. Un mouvement prompt peut les entraîner vers la générosité, mais la réflexion en détruit bientôt l'effet; et s'ils ne font pas de suite le sacrifice, il est bien rare qu'ils se déterminent à le faire après que la circonstance qui pouvait le commander est passée.

Les expéditions de Syrie firent naître des poètes pour les chanter. Plusieurs de ces chantres voyageurs vinrent à Toulouse et furent accueillis avec distinction par le comte de Toulouse. Les faits d'armes des chevaliers ou leurs galantes prouesses auprès des dames; la satyre des rivaux et le blâme contre les guerriers lâches ou discourtois, furent pour les troubadours des sujets inépuisables. Les principaux d'entr'eux qui fleurirent alors, et dont les chants se firent entendre à Toulouse, furent *Pierre Guillem*, qui donna un peu dans l'emphase. Il composa des syrventes ou poèmes satyriques contre les seigneurs. Dans le manuscrit de la bibliothèque royale où il est question de ses oeuvres [1],

[1] *Manuscrit de la bibliothèque royale*, n.° 7225.

il est représenté en costume du temps, avec une tunique blanche sur laquelle est ceinte une longue épée dont le fourreau est de couleur rouge; sa robe est aussi d'un rouge incarnat. Il porte une longue barbe.

Bernard de *Ventadour*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, était fils d'un fournier du château de Ventadour. Il osa, malgré son extraction commune, porter ses regards sur la vicomtesse dame du château; et ce qui paraîtra incroyable à quelques fières beautés de nos jours, c'est que la châtelaine de Ventadour aima Bernard de l'amour le plus tendre. Il fit une foule de petites pièces de poésie en l'honneur de sa belle, mais un rival redoutable la lui enleva; ce fut Henri I.er, roi d'Angleterre, qui l'épousa et la mena dans ses états, au grand désespoir du poète. Il était difficile à lui de lutter contre un tel rival; mais il est probable que donnant sa main à Henri, elle conserva son coeur au malheureux Bernard. Cependant il n'osa pas la suivre en Angleterre. Le troubadour ne fit plus que languir; sa mandore ne rendit plus que des sons plaintifs, et le bon comte Raymond l'ayant appelé à sa cour en lui offrant une hospitalité honorable, il y vint, et termina tristement ses jours à Toulouse.

Pierre Rogier, auvergnat, d'abord chanoine

à Clermont, ayant quitté le camail pour la lyre, vint aussi à Toulouse. C'était un galant troubadour; il réunissait à ses talens poétiques une beauté de formes qui le rendait dangereux pour le repos des dames. Il aima Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, et en fut aimé; mais des envieux de son bonheur et de ses succès répandirent sur cette liaison des bruits qui nuisirent à la réputation de cette fière comtesse. Il est probable qu'elle n'avait pas pour Rogier un amour fort vif, car elle le congédia; et l'on sait qu'une femme qui aime bien, surtout lorsqu'elle est souveraine, ne sacrifie guère son bonheur à sa réputation. Rogér, après sa déconvenue, se rendit à Orange, où Raymbaud, qui en était le seigneur, le reçut honorablement; mais il abandonna bientôt cette petite cour pour celle d'Alphonse, roi de Castille, plus magnifique, et où ses talens et sa personne devaient être plus admirés. Il paraît qu'il fut trompé dans son espérance, ou bien qu'il était d'un caractère inconstant, car il quitta la Castille pour venir orner la cour de Raymond, qui était en grande réputation auprès des troubadours.

CHAPITRE IV.

L'Église fulmine contre les henriciens. — Concile de Lombers. — Brouilleries de Constance avec son mari. — Elle quitte Toulouse pour aller chez son frère. — Démêlés avec le pape Alexandre. — Projet de mariage avec Douce, de Provence. — Mort de Trancavel. — Guerre avec le roi d'Angleterre. — Raymond lui rend hommage. — Le fils de Raymond épouse Ermescinde. — Le comte de Melgueil entre dans la maison de Toulouse. — Le pape tâche de rapprocher Raymond et Constance. — Fête singulière, donnée par le comte à Beaucaire. — Entrevue du comte avec le roi d'Aragon. — Raymond se met en possession de Narbonne. — Persécution contre les henriciens. — Jugement de Mauran. — Guerre de l'évêque d'Albano contre les Manichéens. — Prise de Lavaur. — Paix avec le roi d'Aragon. — Confrérie des encapuchonnés. — Première guerre avec Richard, prince d'Angleterre. — Toulouse menacée par les partisans de ce prince. — Courtoisie du comte à Toulouse avec deux princesses. — Le fils du comte répudie Ermescinde de Melgueil. — Il épouse Bourguigne, princesse de Chipre. — Mort de Raymond V. — Son caractère. — Son goût pour les chants des troubadours. — Armand de Merviell. — Pierre Vidal. — Démêlés de Raymond VI avec la cour de Rome. — Démêlés avec Richard, roi d'Angleterre. — Raymond répudie sa femme Bourguigne de Chipre. — Son mariage avec Jeanne d'Angleterre. — Mort de Jeanne, nouvelle femme de Raymond. — Il se marie, pour

la quatrième fois, avec Éléonore d'Aragon. — Guerre des Toulousains avec leurs voisins. — Mariage d'Indie, sœur naturelle de Raymond VI. — Forêt de Boucone.

Depuis que Bernard, l'apôtre de la deuxième croisade, et qui en prophétisa si maladroitement le succès, était venu à Toulouse, les sectateurs d'Henri, ou Manichéens avaient fait de grands progrès dans le Languedoc. Un concile, tenu à Tours (an 1163), les anathématisa. C'était bien jusque-là : l'Église a le droit de lancer ses foudres sur ceux de ses enfans qui s'écartent de ses doctrines ; mais elle n'a pas le droit de prohiber, de leur interdire le feu et l'eau, de requérir leur emprisonnement, de les persécuter et d'appeler les puissances temporelles à leur faire la guerre, car elle n'a rien de commun avec les puissances. C'est pourtant ce qu'elle fit. Le concile de Tours se composa de plus de cent-vingt évêques, de plus de quatre cents abbés, de dix-sept cardinaux, et fut présidé par Alexandre III, pape reconnu par les uns, repoussé par les autres. Ces personnages éminens, qui auraient dû être sages et modérés, se livrèrent, au contraire, aux emportemens d'une haine peu réfléchie, et proscrivirent des hommes qu'ils n'avaient mission que de travailler à éclairer.

Ils défendirent de donner retraite aux henriciens, de rien vendre ni acheter d'eux. Il *ordonna* aux princes catholiques d'emprisonner tous ceux qui vivraient sous leur protection, de confisquer leurs biens.

Une assemblée (1) de seigneurs et d'évêques qui eut lieu à Lombers [1], et où se trouvèrent Constance, comtesse de Toulouse, et Gérard, évêque de la même ville, autorisa une discussion entre les henriciens et l'évêque de Lodève, prélat érudit, sur le savoir duquel on comptait pourtant beaucoup moins que sur les préventions d'une assemblée qui ne s'était montrée d'abord tolérante que pour la forme, et pour ne pas avoir l'air de mépriser la justice que réclamaient quelques hommes sages et éclairés. Le résultat de la conférence fut tel qu'on devait s'y attendre; les henriciens furent condamnés sans avoir été convaincus. L'évêque de Lodève se donna raison dans sa propre cause; cependant il ne parut pas que l'avantage de la discussion eut été de son côté, car une foule de gens, qui étaient venus des pays environnans pour être témoins d'une lutte aussi neuve, s'en retournèrent non convaincus, et l'hérésie continua à faire des progrès.

[1] Lombers est une petite ville de l'Albigeois, à deux lieues d'Albi.

Les henriciens tinrent deux ans après (1167) une assemblée générale de leur secte à Saint-Félix de Caraman, nommèrent des pasteurs, et réglèrent les limites de leur diocèse. Il fallait qu'ils fussent bien nombreux et bien soutenus pour oser agir ainsi. Les divisions qui régnaient alors dans l'Église au sujet des deux papes empêchèrent sans doute qu'on ne les persécutât dès-lors. Cependant on en fit brûler plusieurs, et les évêques firent tous leurs efforts pour déterminer les seigneurs à leur faire une guerre à mort.

Il y avait peu d'accord entre les opinions religieuses de Constance et celles de son mari : celui-ci penchait vers la tolérance; Constance, au contraire, comme semble le prouver sa présence au colloque de Lombers, était pour le parti de l'Eglise, qui voulait quon prît les voies de rigueur. Raymond ne se souciait pas d'agir légèrement en cette occasion; il aimait ses sujets, et il espérait plus de la tolérance que de la persécution. D'autres causes de brouillerie naquirent entre ces deux époux : les choses furent poussées au point qu'ils en vinrent à une séparation. Constance écrivit à son frère que le comte de Toulouse n'avait pas pour elle les égards qui lui étaient dus, qu'il avait des maîtresses, qu'il lui laissait manquer du nécessaire, qu'elle était épouse infortunée [1].

[1] *Vid.* Duchesne, tom. IV, pag. 722.

On trouve dans Duchesne les lettres de cette comtesse à Louis-le-Jeune. Dans la seconde elle dit : « .... Je vous fais savoir, comme à celui en » qui je mets toute ma confiance après Dieu, » que le même jour où Simon, notre domes- » tique, est parti d'auprès de moi, j'ai quitté » le palais et je me suis rendue dans la maison » d'un chevalier qui m'est dévoué, située dans » un village; car je n'avais rien à manger, ni » de quoi à donner à mes serviteurs. Le comte » n'a aucun soin de moi et ne me fournit rien » de son domaine pour mes besoins; c'est pour- » quoi je prie votre altesse de ne pas ajouter » foi à ce que vous diront les ambassadeurs » que le comte envoie auprès de vous, s'ils » assurent que je suis bien. Ma position est » telle que je vous l'écris, et si je pouvais vous » écrire librement plus au long, je vous ferais » un plus long récit de mes malheurs » (1165).

Ces griefs étaient graves. Constance était-elle fondée en les exposant? il faut le croire. Il est cependant bien permis de douter que le comte de Toulouse laissât mourir de faim la sœur de Louis-le-Jeune, son suzerain, auquel il avait les plus grandes obligations, et qu'il oubliât à ce point elle et ses gens dans son palais. Nous sommes portés à croire que l'épouse délaissée cherchait à aggraver les torts de son mari,

et c'est sur le caractère de Raymond V, qui ne manquait ni de noblesse ni de générosité, que nous fondons notre opinion. La retraite de Constance dans la maison d'un chevalier fut un trait de légèreté de sa part que n'excusait pas la conduite de Raymond, quelque coupable qu'on la suppose. Il est vrai que la royale comtesse ne demeura pas long-temps chez le chevalier : Louis-le-Jeune envoya des seigneurs à Toulouse pour en ramener honorablement sa soeur. Le conseil de ville, qui était affectionné à Constance, ou qui du moins voulait le paraître aux yeux des envoyés royaux, fit accompagner la comtesse par quatre députés pris dans la classe la plus distinguée de ses citoyens, les chargea de remettre au roi une lettre respectueuse et pleine de sentimens honorables pour sa soeur : ils suppliaient ce monarque de la leur renvoyer le plus tôt possible, parce que, disaient-ils, *c'est en elle que nous mettons toute notre joie et toute notre force* [1]. Les expressions de cette lettre semblent dire que le comte ne se séparait pas volontairement de sa femme, car s'il avait eu pour elle un éloignement invincible, les bourgeois de Toulouse n'auraient pas supplié le roi de la leur renvoyer pour l'exposer à de nou-

[1] *Vid.* le Recueil de Duchesne, tom. IV, pag. 720.

velles humiliations. Cependant ils restèrent depuis toujours séparés l'un de l'autre, sans qu'il paraisse que cette séparation eût détruit la bonne intelligence qui avait jusqu'alors régné entre le comte et le roi : nouvelle preuve que les torts de Raymond ne furent pas si graves que Constance les avait présentés, et que son frère ne les jugea pas comme l'avait fait sa sœur.

Constance arriva à la cour de son frère, assista aux couches de la reine de France, Alix de Champagne. Elle fut une des marraines du jeune prince Philippe, dont la naissance causa une grande joie en France, car c'était le premier enfant mâle qu'eût eu le roi de ses trois mariages.

La ville de Toulouse écrivit au roi pour l'en féliciter. Ce prince avait ordonné que quatre députés du conseil commun vinssent lui porter cette félicitation; car la lettre veut que la ville lui députe quatre de ses magistrats *pour exécuter ses ordres* [1]. Trois de ces quatre députés étaient laïques, le quatrième était le recteur de la paroisse de Saint-Pierre des Cuisines. La lettre contient, outre les félicitations d'usage, une demande au roi de leur renvoyer leur dame; mais la comtesse ne voulut pas revenir à Toulouse.

[1] *Vid.* le Recueil de Duchesne, tom. IV, pag. 714.

Raymond, qui ne s'accommodait pas de cet état apparent de viduité du vivant de sa femme, la répudia, dit-on, par la suite, pour en prendre une autre. Nous parlerons plus tard de cette prétendue répudiation, plus que douteuse.

Ce comte était alors en Provence, où le pape Alexandre III était venu s'embarquer dans ce même temps pour gagner Rome. Des vaisseaux de Pise, république qui tenait le parti de Victor, guêtaient son rival au passage pour l'enlever; mais Alexandre leur échappa. Les Pisans étaient alliés de l'empereur Frédéric, et ce qui prouve que dès-lors le comte de Toulouse reconnaissait Victor pour pape, c'est que bien loin de s'opposer aux Pisans qui faisaient la guerre aux Génois, partisans d'Alexandre, il soutint, au contraire, les Pisans. Il n'avait cependant encore fait rien d'ouvertement hostile contre Alexandre; mais lorsqu'il fut pleinement convaincu que Constance, son épouse, s'était séparée de lui pour toujours, il ne garda plus aucune mesure contre lui, et ordonna que tous les ecclésiastiques qui tenaient le parti d'Alexandre dans ses états eussent à les quitter (2) ou à se soumettre à l'autorité spirituelle de Victor. Alexandre jeta alors un interdit sur les états de Raymond; mais le comte resta toujours ferme dans sa résolution. Il trouva cependant à Toulouse quelques oppositions à sa

volonté; l'interdit y produisit des mécontentemens. Louis-le-Jeune, sollicité par les Toulousains, s'intéressa auprès d'Alexandre pour le faire lever dans cette ville, et par une bulle datée de Bénévent du 12 Mars 1168, Alexandre permit que l'on célébrât l'office divin dans les églises de la ville et des faubourgs en l'absence du comte.

Raymond menait de front plusieurs entreprises : dans le temps qu'il luttait ainsi contre Alexandre, il s'emparait des états de Bérenger, comte d'une partie de la Provence. Il avait convenu en l'année 1166 avec ce comte que leurs deux enfans, un des fils de Raymond, et *Douce*, fille unique et héritière de Bérenger, seraient unis, et que les états de ce dernier passeraient après sa mort à sa fille. Le fils de Raymond, qui se nommait comme lui, n'avait alors que neuf ans. Le mariage fut différé; mais les conventions furent faites et les paroles données. Bérenger étant mort avant que cette union eût lieu, et Douce ayant refusé d'épouser le jeune Raymond, le comte de Toulouse, en vertu du traité, s'empara de la partie de la Provence qui appartenait à l'héritière.

On a dit que Raymond V, ayant répudié Constance, avait fait un troisième mariage avec *Richilde*, mère de Douce et veuve du comte Bé-

renger; que le pape Victor lui avait donné toutes les dispenses nécessaires pour contracter cette nouvelle union : mais la répudiation (3) ainsi que le troisième mariage sont fabuleux.

Le comte de Toulouse ne fut pas heureux dans son usurpation; Alphonse, roi d'Aragon et comte de Barcelone, disputa cette proie à Raymond, et après une longue guerre que se firent ces deux princes, dans laquelle Raymond eut toujours le dessous, il fut obligé de renoncer à cette conquête et de l'abandonner à son rival.

Les revers que Raymond éprouva pendant cette guerre furent cependant compensés par la mort de Trancavel, vicomte de Carcassonne et de Béziers : cet ennemi, si acharné contre lui avant le traité d'Olme, et qui fut ami si tiède et si chanceux depuis cette paix, était au moment de se déclarer de nouveau contre Raymond, lorsqu'il fut assassiné à Béziers, pendant la célébration de la messe, par des bourgeois qui voulurent se venger d'une insulte grave faite à l'un d'eux (4). L'héritier de Trancavel ne fut pas plus fidèle que son père au comte de Toulouse; il se déclara contre lui en faveur du roi d'Aragon. Raymond confisqua les biens de son vassal et les distribua à divers seigneurs. Il en donna une partie au comte de Foix, parent du vicomte, mais ce dernier ne put jouir long-temps de ces dons.

Roger, nouveau vicomte de Béziers et de Carcassonne, ayant fait une ligue avec le monarque espagnol, et s'étant déclaré son vassal, rentra par ce moyen en possession de ses états et particulièrement de Béziers, qui ne reconnaissait plus son obéissance depuis l'assassinat de son père. Roger arrivant dans cette ville avec les Aragonais, vengea cruellement la mort de son père sur les habitans, qu'il massacra impitoyablement; il en fit pendre un très-grand nombre. Il força les veuves de ses victimes d'épouser leurs bourreaux. On frémit en songeant à l'état auquel étaient réduits les peuples à cette époque. Les habitans de Béziers furent alors décimés par la vengeance; plus tard ils furent exterminés par le fanatisme et l'ambition. Roger du moins eut un prétexte pour faire le mal: on avait assassiné son père; mais quel fut le prétexte de l'Église pour être cent fois plus cruelle que Roger? Le voici : Béziers renfermait des hommes qui se permettaient de penser autrement que l'évêque de Rome.

Le roi d'Angleterre n'avait fait que trève à ses prétentions sur le comté de Toulouse; mais il avait trop d'intérêt à établir sa domination en France pour négliger de les reproduire de temps à autre. Il faisait une continuité d'actes qui empêchaient la prescription. Il crut l'occasion favorable de faire valoir ses prétentions après

la séparation de Constance de son mari : il supposa, non sans raison, que Louis-le-Jeune ne donnerait pas des secours à un grand vassal qui n'avait pas su apprécier l'extrême honneur qu'il lui avait fait en lui donnant sa sœur en mariage. Il se rendit donc dans ses états de Guienne, accompagné d'une armée ; mais il n'éclata pas de suite et voulut tâter le terrain. Il poussa jusque dans le Quercy, sous le motif apparent d'un pèlerinage dans quelques saints lieux vénérés dans la contrée. Raymond était sur ses gardes. Ces deux princes ne firent donc que s'observer, et se traitèrent même avec des égards apparens qui semblaient indiquer un accord parfait entr'eux (an 1170).

Mais ce fut là tout ce qu'ils accordèrent à la politique : les démonstrations amicales cessèrent bientôt entr'eux. Henri, maître de la Guienne et du Poitou, et maître aussi d'un grand royaume, avait sur le comte de Toulouse une supériorité de forces contre lesquelles ce dernier aurait en vain essayé de luter s'il n'eût pas été soutenu. Louis-le-Jeune comprit à merveille sa position : la présence du roi d'Angleterre en France ne le rassurait pas ; il résolut de ne pas laisser écraser le comte Raymond. Henri ayant sommé ce dernier de venir lui rendre hommage pour des seigneuries qui relevaient, disait-il, de lui

dans le comté de Toulouse, et le comte s'y étant refusé, le roi d'Angleterre marcha sur Toulouse pour en faire le siége. Louis-le-Jeune accourut de suite (5) au secours de Raymond, et la guerre se termina bientôt par un accommodement (an 1172). Henri reprit le chemin de ses états après avoir reçu du comte de Toulouse l'hommage et le serment de fidélité comme son vassal. On a dit que cet hommage lui fut rendu pour le comté de Toulouse; mais le comte de Toulouse relevant de la couronne de France, ne pouvait avoir pour suzerain le roi d'Angleterre: ce fut donc pour quelques seigneuries dépendantes du duché de Guienne que possédait le comte de Toulouse (6).

La comtesse de Melgueil, Béatrix, avait toujours été fidèle alliée du comte de Toulouse dans les guerres qu'il avait eu à soutenir, soit en Provence contre le roi d'Aragon, comte de Barcelone, soit en Languedoc contre Trancavel. Elle voulut lui donner une nouvelle preuve de son dévouement en deshéritant son propre fils Bertrand *Pelet*, pour donner ses domaines à sa fille *Ermescinde*, veuve de Pierre-Bernard de Sauve, dont elle arrangea le mariage avec Raymond, fils du comte, le même qui avait été fiancé à l'âge de neuf ans avec *Douce* de Provence. Elle voulut que le comté de Melgueil

devînt par ce mariage un des domaines du comte de Toulouse. La cour de Rome, toujours alerte pour acquérir, avait obtenu peu de temps avant de cette vieille comtesse une sorte de promesse de laisser à l'Église ses domaines ; elle fit valoir ce titre contre toutes les conditions de la nouvelle union. Le roi d'Aragon, de son côté, charmé de trouver un prétexte de s'immiscer dans les affaires du Languedoc, se déclara le protecteur de *Bertrand Pelet*, fils exhérédé, et se prétendant seigneur suzerain de Melgueil et de Substancion ; il investit Pelet de ces deux seigneuries. Mais Bertrand ne fut pas assez fort pour faire valoir ce droit illusoire, ni celui de sa naissance qui l'était beaucoup moins, et les comtés de Melgueil et de Substancion furent réunis au domaine de la maison de Toulouse.

Depuis que le comte de Toulouse s'était déclaré vassal du roi d'Angleterre, leur intelligence n'avait pas été troublée, et le comte paraissait dévoué aux intérêts de Henri. Ce fut lui qui lui révéla la conspiration tramée contre lui par son fils Richard et par la reine Éléonore. Cette conspiration, à laquelle Louis-le-Jeune ne fut pas étranger, tendait à priver Henri de la couronne d'Angleterre pour la faire passer de son vivant sur la tête de son fils. Richard voyant ses projets découverts, se réfugia à la cour de France, où

on l'accueillit avec distinction. Le roi de France prit fait et cause pour lui, et le comte de Toulouse, ainsi que les seigneurs ses vassaux, se déclarèrent au contraire pour Henri. Ils ne lui rendirent pas à la vérité de très-grands services; mais ce fut beaucoup que de lui promettre des secours. Cette dissidence du comte avec le roi de France prouve qu'il y avait plus que de la froideur entre Louis-le-Jeune et Raymond.

Cependant Constance, après avoir joui de tous ses avantages à la cour de France, voulut tenter si la vie dévote pourrait remplir le vide que la séparation de son mari et de ses enfans mettait dans son existence. Elle entreprit le voyage de Jérusalem, qui était alors le pèlerinage par excellence; mais arrivée dans la Terre-Sainte, les souvenirs de son union se reproduisirent à elle avec force, elle se rappela ses devoirs d'épouse et de mère et le bonheur qu'elle avait goûté dans une douce union. Elle se fit assez d'illusions pour croire que ces momens de bonheur pourraient se retrouver. Ne sachant comment renouer avec son infidèle époux, elle imagina d'écrire au pape Alexandre, pour l'intéresser à ce rapprochement. Elle disait au pape que son projet était de repasser la mer, et son désir de se réunir au comte de Toulouse, mais que ses infidélités étaient un obstacle à

l'exécution de son projet ; qu'elle désirait qu'il se corrigeât, et que s'il ne le faisait, elle était résolue à passer le reste de sa vie dans *la chasteté*. Elle écrivait cette lettre en l'année 1174; elle avait alors cinquante ans. On doit être étonné qu'à cet âge elle pût encore former le désir de fixer son mari, et qu'elle n'eût pas pris son parti sur la chastété, à laquelle elle ne se résignait que sous condition. Comme on le pense bien, les démarches d'Alexandre pour rapprocher les deux époux furent inutiles : Raymond n'ayant que quarante ans, ne fut pas tenté de se réunir à une femme de cinquante, qui témoignait vouloir reprendre sur lui des droits auxquels elle avait renoncé depuis plusieurs années. Constance voyant que ses démarches étaient inutiles, repassa en France et se réfugia dans un monastère où elle mourut (7).

Le service que le comte de Toulouse venait de rendre au roi d'Angleterre, engagea ce prince à se porter pour médiateur entre le comte et le roi d'Aragon, qui continuaient à se faire la guerre en Provence. Henri indiqua pour cet effet une assemblée à Beaucaire, ville frontière du Languedoc et de la Provence, qui appartenait au comte de Toulouse. Les rois d'Angleterre et celui d'Aragon devaient s'y rendre en personne; mais le comte de Toulouse les attendit en vain,

ils manquèrent au rendez-vous. Une très-grande quantité de seigneurs y étaient arrivés, car il était alors d'usage d'intéresser les vassaux dans les traités faits entre les princes. Malgré l'absence des deux rois, les fêtes données à Beaucaire furent brillantes. Le comte de Toulouse, qui en fit les frais, s'y montra extrêmement grand et libéral; il donna deux cent mille sous melgoliens, valant cent mille francs d'aujourd'hui, à un chevalier nommé Raymond d'Agout, pour récompense de son adresse dans les jeux; mais d'Agout, non moins magnifique, distribua cette somme à plusieurs autres chevaliers qui s'étaient rendus à cette cour. On pratiqua dans ces fêtes un genre de libéralité fort remarquable, et dont nous n'avons pu découvrir l'esprit, qui tient sans doute à des usages chevaleresques de l'époque, ce fut celle de faire labourer les environs du château et d'y semer ensuite de l'argent. Un seigneur nommé *Bertrand Raimbaud*, qui avait son château au voisinage de Beaucaire, après en avoir fait labourer le terrain environnant, y sema trente mille sous en petite monnaie (en deniers); un autre qui était à la tête de trois cents chevaliers, fit les frais de la table : tous les mets furent aprêtés dans ses cuisines, qui étaient éclairées par des flambeaux de cire, ce qui était un grand luxe alors. Grand nombre

de bateleurs, jongleurs et troubadours, s'étaient rendus à Beaucaire de tous les côtés : ces derniers charmèrent l'assemblée par leurs chants, et les bateleurs s'excrimèrent de leur mieux pour la divertir. On avait espéré d'y voir parmi eux Guillaume *Mute*, célèbre charlatan, qui faisait les délices des cours; mais il imita les rois d'Angleterre et d'Aragon, et ne parut pas à la fête, au grand désappointement des chevaliers. C'était se conduire en roi que de manquer ainsi à sa parole; aussi Mute l'était, et un roi de bateleurs, pour n'avoir pas une armée de cent mille hommes, n'en est pas moins un roi comme les autres.

Mais le spectacle le plus extraordinaire qui fut vu à cette convocation ce fut celui que donna *Raymond de Vernous* : ce seigneur ne sachant comment faire parler de lui, après les libéralités du comte de Toulouse et de Bertrand Raimbaud, le semeur; n'ayant pas sans doute la bourse aussi bien garnie que ces seigneurs, imagina de faire brûler vivans trente de ses plus beaux chevaux : ce spectacle horrible, conforme aux moeurs du temps, ne révolta pas les spectateurs. Qu'était-ce en effet que des chevaux brûlés vivans aux yeux de ces hommes qui, continuellement armés les uns contre les autres, incendiaient les villes et exterminaient de sang froid les

populations, comme avait fait naguère le fils de Trancavel, vicomte de Béziers! (an 1175.)

Enfin, cette entrevue différée entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse, pour traiter de la paix ou d'un accommodement, eut lieu dans une île du Rhône appelée *Gernica*, située entre Beaucaire et Tarascon : les deux princes furent représentés par sept arbitres, au nombre desquels étaient, pour le comte de Toulouse, la vicomtesse de Narbonne, Ermengarde, et Guillaume de Sabran, connétable du comte (8). Raymond céda au roi d'Aragon, moyennant 3100 marcs d'argent fin, ses droits sur le comté d'Arles, sur le Gévaudan, et sur les vicomtés de Milhau et du Carlat (an 1176).

Le comte de Toulouse, ayant lieu de soupçonner que la vicomtesse de Narbonne, Ermengarde, voulait faire passer, à défaut de postérité, cette importante seigneurie hors de sa maison, et ayant des droits, en qualité de suzerain, à ce qu'elle fût dans ce cas reversible dans la sienne, s'en assura la possession par la force, en laissant jouir toutefois la vicomtesse; mais elle, mécontente d'être ainsi contrariée dans ses vues, appela à son aide le roi d'Aragon. Il ne paraît pas que ce prince ait fait beaucoup de cas de ses réclamations, car Raymond ne fut pas inquiété par lui pour cette voie de fait.

Mais d'autres affaires plus importantes, et qui devaient avoir pour lui et ses successeurs de bien autres suites, réclamèrent bientôt sa présence à Toulouse.

Les rois de France et d'Angleterre, excités par les réclamations continuelles du pape et du clergé, et effrayés peut-être eux-mêmes des progrès que l'hérésie des henriciens faisait dans le Midi de la France, demandèrent au pape d'envoyer sur les lieux des personnages instruits et pieux, capables de réfuter leurs doctrines et d'édifier les peuples par leurs exemples. Alexandre saisit avidement cette occasion de s'immiscer dans les affaires de la France, se promettant bien, sans doute, de ne pas se borner à de simples prédications, si elles n'avaient pas tout l'effet que les deux rois s'en promettaient. Il envoya donc en Languedoc *Pierre, prêtre* et cardinal du titre de *Saint-Chrysogone*, en qualité de légat, et le fit accompagner de *Guarin*, archevêque de Bourges; de *Regnauld* ou *Reginald*, évêque de Bath, en Angleterre; de Jean *Belle-Main*, évêque de Poitiers; d'*Henri*, abbé de Clervaux, et de plusieurs autres ecclésiastiques moins élevés en dignités, mais tous zélés pour la cause de l'Église.

Le comte de Toulouse, qui ne trouvait dans les henriciens que des sujets soumis et fidèles,

s'était jusqu'alors fort peu occupé de leurs doctrines. Cette démarche des rois de France et d'Angleterre, et l'arrivée des envoyés du pape, ne lui permirent pas de rester étranger à ce qui allait être décidé contre quelques-uns de ses sujets; mais ne regardant pas l'hérésie comme une chose aussi inquiétante que les deux rois, il résolut d'observer et de laisser faire, ne se doutant pas que l'Église pousserait les choses si loin, et allumerait elle-même l'incendie.

Il y avait alors à Toulouse un personnage très-distingué par sa naissance et ses richesses, qui, ayant goûté les croyances des henriciens, les adopta, et jouissait parmi eux de la plus grande considération; son nom était *Moran* (9). Il était possesseur de plusieurs domaines et châteaux (c'est peut-être ce qui le perdit) : ce fut sur lui que fondit l'orage. La commission nommée par le pape somma les henriciens de comparaître devant elle à jour fixe, pour exposer leurs doctrines et se voir confondus. Mais au jour indiqué personne ne parut. Ce n'était pas le compte des prélats, qui assurés d'obtenir tous les avantages dans la séance indiquée, comme cela arrive toujours au parti le plus nombreux, et qui est soutenu par la force et par un appareil qui en impose ordinairement à la faiblesse, furent très-contrariés de l'extrême prudence des henriciens.

Le légat voyant ses projets déjoués, résolut d'en avoir raison à quelque prix que ce fût : les henriciens se tenant cachés, il ordonna qu'on les recherchât pour les forcer à comparaître. Il publia donc une sorte de monitoire contr'eux, et fit promettre par serment à l'évêque, à une partie du clergé, aux consuls et à tous les citoyens catholiques, de lui faire connaître les lieux où se tenaient cachés les henriciens, de dénoncer leurs receleurs ou fauteurs, et de lui remettre par écrit le nom et la demeure des uns et des autres. Moran se trouva sur une de ces listes, à la formation desquelles la plupart des habitans ne coopérèrent pas. On le fit comparaître : c'était un vieillard enthousiaste, mais vénérable, de moeurs austères, et d'une conduite à l'abri de tout reproche. L'appareil que l'on déploya devant lui l'effraya : il se dit d'abord catholique; mais pressé sur sa doctrine et interrogé s'il croyait à la réalité de la présence de Dieu dans le pain et le vin de la messe, il déclara que le pain consacré par le prêtre n'était pas le véritable corps de Jésus-Christ. Cette profession de foi, faite avec assez de fermeté parce qu'elle l'était avec conviction, fit frémir les prélats; les évêques, dit-on, versèrent des larmes. On n'en demanda pas davantage à Moran, et le malheureux vieillard fut livré au

comte de Toulouse (qui tremblait lui-même peut-être autant que l'accusé), pour qu'il le fît mettre en prison. Ils déclarèrent Moran hérétique, et par suite, selon la bonne justice du temps, ses biens confisqués, et acquis à l'Église. On ordonna la démolition de ses châteaux.

La peur dont avait été saisi le malheureux vieillard lorsqu'il vit l'effet que produisait son aveu sur ses juges, et le cachot dans lequel on le jeta, l'engagèrent à se rétracter. On exigea que cette rétractation fût publique, et le lendemain il fut amené de sa prison dans l'église de Saint-Sernin, nu, en caleçon, la corde au cou, conduit par l'évêque de Toulouse et par l'abbé de Saint-Sernin, qui, armés de verges, n'eurent pas honte de faire les fonctions de bourreaux et de frapper Moran pendant tout le chemin. Lorsqu'ils l'eurent ainsi martyrisé pour la plus grande gloire de Dieu, ils le forcèrent à se prosterner aux pieds du légat assis sur un siége somptueux; ayant ensuite prononcé à haute voix sa rétractation et témoigné son repentir, le légat, usant d'une *excessive humanité*, ce furent là les termes dont il se servit, le reçut en grâce, mais ordonna que ses biens resteraient confisqués, que lui-même serait tenu de partir dans quarante jours pour Jérusalem, qu'il y resterait trois ans au service des pauvres,

et qu'au bout de ce temps, s'il était de retour, on lui rendrait ses biens; mais que ses châteaux resteraient confisqués et seraient démolis, le tout en expiation de s'être permis de douter que le pain et le vin pussent devenir la chair et le sang du Créateur de toutes choses; et comme on ne voulait pas que ce misérable proscrit eût un instant de repos et pût faire même le moindre préparatif pour son pèlerinage, il lui fut ordonné que les quarante jours qu'il avait à séjourner à Toulouse seraient employés par lui à visiter les églises de la ville nu-pieds, les épaules nues, et se fustigeant lui-même à coups de verges.

Telle fut la première scène du drame sanglant qui allait être joué avec un appareil et des circonstances horribles dans le Languedoc. Jusqu'alors la paix et la liberté de conscience avaient régné à Toulouse; l'apparition de cette commission y porta l'effroi et la désolation: cet excès d'inhumanité envers un vieillard considéré aurait seul suffi pour former une secte contre ses persécuteurs. Qu'on juge à quel point elle dut irriter ceux qui partageaint ses opinions.

Roger, vicomte d'Albi, favorisait les henriciens, qui étaient en beaucoup plus grand nombre dans l'Albigeois que partout ailleurs, d'où le nom d'Albigeois leur fut donné (nous les

appellerons ainsi dans la suite de notre récit). L'évêque d'Albi, qui avait irrité ce vicomte par quelques oppositions, fut arrêté par ses ordres, mis en prison, et sa garde confiée aux henriciens. Les prélats ayant quitté Toulouse après les hauts-faits que nous venons de rapporter, se rendirent à Albi, où ils excommunièrent le vicomte, et ce qui est digne de remarque, ils lui portèrent le défi chevaleresque qui équivalait à une déclaration de guerre. Si ce contre-sens, en opposition aux doctrines de l'Évangile, avait lieu aujord'hui, on rirait : il fut alors le signal d'une guerre comme on n'en vit jamais dans le monde, et les prêtres de Jésus-Christ en furent les féciales.

On est toujours suspect dans sa propre cause, surtout lorsque l'on use de la force avec tant d'inhumanité que le fit l'Église dans cette guerre inique. On a donc le droit de se méfier de toutes les relations faites par les prélats intéressés à donner une apparence de légalité aux mesures atroces qu'ils prirent contre les Albigeois et de nier les assertions qu'ils ont faites sur les doctrines de ces sectaires et qu'ils ont prétendu connaître par leurs révélations. Ainsi, lorsqu'on lit dans leur correspondance (10), que les Albigeois pensaient que c'était le diable *Lucifer* qui était l'auteur de toute chose; que les femmes de leur secte étaient tenues de faire périr leur

fruit dans leur sein, comme le dit l'abbé de Clervaux dans une lettre que l'on trouve dans les chroniques de Gaufrid [1], on peut hardiment assurer que c'est une calomnie de ce moine; car il est avéré que Manés, dont les Albigeois étaient disciples, enseignait qu'il y avait deux principes : celui des biens ou des bonnes choses, qui était Dieu, et celui du mal, qui était le diable. Quant à l'accusation qu'il faisait à leur doctrine, d'ordonner aux femmes de détruire leur fruit dans leur sein, elle est encore plus ridicule qu'odieuse : car, comment se seraient-ils multipliés si cela eût été ainsi, et qui aurait pu défendre et soutenir la liberté de conscience de gens qui auraient eu pour principe qu'il fallait anéantir la société? Toutes les accusations faites par les persécuteurs des nouvelles religions se ressemblent. Les chrétiens furent calomniés par les partisans des divinités grecques et romaines; ils les représentèrent comme des hommes qui se livraient en secret à des pratiques odieuses; c'est par ce moyen qu'on cherchait à les rendre odieux aux peuples. Les henriciens ou Albigeois étaient manichéens, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute; et leur avoir prêté des doctrines odieuses, c'est

[1] *Chroniques de Gaufrid*, pag. 326 et suiv.

les avoir calomniés. Certes, on peut pardonner un homme raisonnable de croire que le mal, qui domine si fort le bien dans ce monde, est l'ouvrage d'un mauvais principe opposé au bon. Chacun est libre d'ailleurs de penser que Dieu est l'auteur de toute chose, du mal comme du bien. Mais on n'est ni brûlable ni pendable pour ne le croire que l'auteur du bien, et d'attribuer à un mauvais génie ce déluge de maux qui inonde la pauvre humanité. Nous sommes si ignorans de toutes ces choses, que vouloir forcer les autres à adopter nos croyances est une entreprise plus insensée encore qu'elle n'est odieuse.

Après cette première alerte, donnée aux Manichéens, ils eurent quelques momens de repos, desquels ils profitèrent pour se répandre et propager leurs doctrines; car on sait que c'est le propre de la persécution, d'augmenter l'intensité du mal qu'elle prétend guérir. La guerre s'étant rallumée entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, au sujet de Narbonne, dont le comte, comme nous l'avons dit, s'était rendu maître; cet état de choses fut également favorable à la propagation de l'hérésie; et, au moyen de la protection spéciale que lui accorda Roger, vicomte d'Albi et de Béziers, elle se répandit bientôt dans tout le bas Languedoc et particulièrement dans cette dernière ville.

La guerre que se firent dans cette occasion les comtes de Toulouse et le roi d'Aragon fut extrêmement cruelle. Les effets qu'elle produisit sont rapportés dans une lettre de l'abbé de Sainte-Geneviève, que le roi de France avait envoyé dans le Midi pour y appuyer la mission contre les Albigeois : « *La crainte du danger éminent où je me trouve*, dit cet abbé [1], *par les courses de voleurs de coteraux, des Basques et des Aragonais, est cause que je fais moins d'attention aux fatigues du long et pénible voyage que j'ai entrepris. Je suis l'évêque d'Albano, par les montagnes et par les vallées, et au milieu des déserts, et je ne trouve portout que des villes incendiées ou des maisons ruinées ; les périls qui m'environnent, me rendent l'image de la mort toujours présente.* »

Dans une autre lettre que ce même abbé écrivait à Jean de Belle-Main, évêque de Poitiers : « *Je vous felicite*, lui dit-il, *de ce qu'ayant d'abord été promu à l'archevêché de Narbonne, on vous a nommé bientôt après à celui de Lyon ; vous serez exempt par-là de participer à la barbarie des Goths, à la légèreté des Gascons et aux mœurs féroces des habitans de la Septimanie, où règnent, plus qu'on ne*

[1] *Stephani Tornensis Epistolæ*, epist. 63 et 75.

peut le croire, l'infidélité, la feinte, la tromperie et la dérision. J'ai eu, en dernier lieu, en passant dans ce pays, une image de la mort la plus terrible, représentée devant moi par une des églises brûlées et presque détruite, des lieux qui servaient d'habitation aux hommes, devenus les repaires de bêtes féroces. J'avoue que j'ai été affligé de vous voir destiné pour un pays où vous pourriez difficilement espérer de recueillir quelque fruit. »

Il est vraisemblable que la peur faisait un peu exagérer le mal au bon abbé, accoutumé à jouir de toutes les aisances de la vie monacale dans la plus parfaite sécurité. Mais certainement il y a beaucoup de vrai dans cette peinture des maux qu'occasionnait la guerre du comte de Toulouse et du roi d'Aragon.

Cet évêque d'Albano, auquel fut adressée la première lettre, était le même Henri, abbé de Clervaux, qui avait figuré dans la commission papale qui condamna Moran. Il avait été depuis nommé cardinal et évêque d'Albano. Il reçut bientôt (an 1181) une nouvelle mission contre les Albigeois, auxquels il fit la guerre, non plus comme légat, avec des verges, mais avec des armes courtoises, comme général d'armée; c'était un personnage propre à ces deux métiers. Il prit le château de Lavaur que défendait Roger II,

qui en était seigneur, et le força à se soumettre à l'Église.

C'est une chose qui paraît presque incroyable aujourd'hui, qu'un cardinal soit parti de Rome pour venir commander en personne une armée dans le haut Languedoc. Ce cardinal Henri n'était pas sans talent, mais il eût cependant échoué au siége de Lavaur, si la place ne lui avait été livrée par la vicomtesse *Adélaïde*, femme de Roger, qui s'y était renfermée pour la défendre. Les prêtres de toutes les religions ont toujours eu grand ascendant sur les femmes; c'est par elles que leur autorité s'est établie presque dans tous les pays. Le cardinal Henri en eut assez dans cette occasion sur l'esprit d'Adelaïde, pour la porter à trahir son mari et l'exposer par-là au ressentiment de la cour de Rome, qui certes n'était pas peu de chose.

Le comte de Toulouse était encore en guerre avec le roi d'Aragon; Henri, roi d'Angleterre, s'était joint à cet ennemi déjà assez redoutable par lui-même. Raymond, pour détruire l'effet de cette ligue, en fit une avec Roger, vicomte de Carcassonne et d'Albi, qui jusqu'alors avait été son ennemi, et favorisa la révolte du prince d'Angleterre contre son père; il alla même se joindre à lui dans le Limousin et eut occasion d'y connaître le duc de Bourgogne, aussi ligué

avec le jeune prince. Ils assistèrent ensemble à ses derniers momens, car une maladie violente, dont il fut attaqué, l'emporta assez promptement, sans lui donner le temps de faire la paix avec son père. Raymond et le duc de Bourgogne, qui ne l'avaient pas quitté pendant sa maladie, lui firent rendre les honneurs funèbres; ce fut au château de Martel, dépendant de la vicomté de Turenne, en Limousin, que mourut le prince d'Angleterre, le 11 Juin 1183 (11).

Aussitôt après cet événement, qui changea les projets du comte de Toulouse, il regagna le midi de ses états, emmenant avec lui le duc de Bourgogne, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié. Raymond venait de perdre son fils aîné, *Albert Taillefer*, qui avait épousé Beatrix, héritière ou dauphine du Viennois, de laquelle il n'eut pas d'enfant. Pour témoigner au duc de Bourgogne combien était vive l'amitié qu'il lui portait, il voulut qu'il épousât la veuve de son fils; ce mariage cimenta leur union. Ils se séparèrent ensuite en se faisant réciproquement de grandes protestations d'amitié (12).

Restait au comte de Toulouse à faire sa paix avec le roi d'Aragon, dont les troupes répandues dans tout le Languedoc, le rançonnaient et le

pillaient. Un incident bizarre et que les historiens du temps disent miraculeux, opéra un rapprochement entre ces deux rivaux (an 1183). Voici comment les historiens rapportent la chose :

Un charpentier du Puy en Velay, homme simple et dévot, on peut ajouter crédule, eut une vision. Dieu lui-même lui appparut sous la forme d'un jeune homme, et lui ordonna d'aller mettre la paix entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon. L'évêque du Puy, auquel il alla faire part de son apparition, le traita de visionnaire, peut-être fût-ce pour mieux en imposer aux gens raisonnables. *Durant*, c'était le nom du charpentier, rentra chez lui très-humilié, ne sachant trop que croire de ce qu'il lui semblait avoir vu et entendu. Il eut une seconde vision, et l'Esprit lui remit un papier *signé de Dieu*, en tête duquel était empreint une image de la Vierge ; mais l'évêque ne voulut reconnaître ni l'ecriture ni la signature de Dieu. Les amis de Durant, ses confrères la reconnurent eux ; et de leur propre mouvement, afin d'exécuter l'ordre que contenait l'écrit, ils formèrent une compagnie, prirent un costume, se couvrirent la tête d'un capuchon. Il est à remarquer que toutes les associations de fanatiques commencent par adopter un costume bizarre : un costume frappe la vue, produit de l'effet,

et dès-lors cela sort de l'ordre ordinaire. Un homme habillé comme tout le monde aurait beau faire des miracles, on les prendrait pour des tours de gibessière, et on n'y croirait pas; s'il se masque, qu'il prenne un froc, un cacapuchon, on court après lui et on le regarde comme un saint.

Cette confrérie prit le nom des *Encapuchonnés*. Elle s'accrut, devint bientôt très-nombreuse, plusieurs seigneurs s'encapuchonnèrent. Les encapuchonnés prirent les armes, coururent sus aux coteraux, aux routiers, aux Aragonais qui désolaient le Languedoc et les en chassèrent. Le roi d'Aragon, voyant la population s'armer contre ses partis, fut moins difficile pour la paix. Les ouvertures lui en furent faites, il les accepta, et le comte de Toulouse termina par ce moyen, une guerre qui désolait ses domaines et faisait le désespoir de ses peuples. Si le moyen qu'on employa pour former cette association fut frauduleux, il fut du moins utile, et dans ce cas, la fraude cesse d'être odieuse. Voici comment on explique les visions de Durand. Le pèlerinage du Puy était depuis long-temps en grande vogue, et l'argent des pèlerins venait tous les jours grossir le trésor de la cathédrale; mais depuis les courses des Aragonais dans le Languedoc, les pèlerins

n'osaient plus se hasarder dans les routes, et la source des richesses de l'église était tarie. Un chanoine de la cathédrale imagina que s'il pouvait exalter l'imagination du peuple, il serait facile de s'armer contre les dévastateurs. Il connaissait la simplicité et la crédulité de Durand et la réputation que sa dévotion lui avait acquise parmi ses compagnons. Il trouva le moyen d'introduire chez le charpentier un enfant habillé comme on représentait alors Dieu ou les Anges. Sa tentative réussit au-delà de ses espérances ; il en résulta l'heureux effet de donner la paix au pays, et le pèlerinage continua d'alimenter le trésor de la cathédrale ; ce qui ne fut pas d'un petit intérêt pour les bons chanoines qui en prenaient leur bonne part pour se gaudir.

La paix qui eut lieu entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon fut conclue et signée (an 1188) dans l'île de *Gernica*, sur le Rhône, où avait été signé neuf ans auparavant, entre les deux mêmes princes, un autre traité qui avait été si mal observé, comme nous l'avons vu.

Mais la paix dont jouit alors Raymond V, ne fut pas de longue durée. Un nouvel ennemi plus actif, plus habile et plus puissant que le roi d'Aragon, que lui suscita son imprudence, faillit à compromettre l'existence de ses peuples, et fit courir à Toulouse les risques d'un nouveau

siége ; c'était l'héritier de la monarchie anglaise, le deuxième fils d'Éléonore, le prince Richard en un mot, le même qui s'acquit tant de gloire et se fit un nom si illustre dans la Palestine. Le prétexte de son agression fut une insulte qu'il prétendit lui avoir été faite par Raymond, dans la personne de deux chevaliers anglais. Mais ce fut réellement pour tenter de nouveau de faire valoir les prétendus droits de sa mère sur le comté de Toulouse. Richard s'était emparé de la personne d'un marchand, qu'il tenait en charte privée, après l'avoir dépouillé de ses marchandises. Raymond usa de représailles envers deux chevaliers anglais qui lui tombèrent entre les mains. Richard entra dans le Quercy, qu'il mit à feu et à sang, rançonna Moissac, s'empara de plusieurs châteaux et s'avança jusque dans les plaines qui environnent Toulouse. Le comte, accoutumé à avoir à faire à des ennemis moins diligens, fut surpris et même un peu déconcerté de cette attaque brusque et imprévue ; il eut recours au roi Philippe-Auguste, et lui demanda le secours que le vassal devait attendre de son suzerain. Philippe se plaignit au roi d'Angleterre de l'infraction de la trève qu'il avait faite avec lui ; Henri s'excusa, rejetant la faute sur son fils, qui, disait-il, lui avait écrit qu'il n'avait pris les armes contre le comte de Toulouse qu'à

l'instigation du roi de France. Cette défaite était mauvaise et ne pouvait tromper Philippe ; ce prince leva une armée, et imitant l'activité du prince d'Angleterre, il se jeta spontanément sur l'Aquitaine, et reprit les châteaux du Quercy. Richard, alarmé à son tour, abandonna le comté de Toulouse pour courir défendre les provinces anglaises. Il donna en même temps avis à son père des succès de Philippe, en lui demandant de prompts secours, attendu que ses forces n'étaient pas suffisantes pour qu'il pût lutter avec le roi de France. Henri voulut d'abord négocier; mais Philippe-Auguste ne voulut entendre à aucun accommodement. Henri passa la mer, leva dans la Normandie une nombreuse armée, il marcha contre le roi de France. Trois fois les deux rois se virent pour essayer de terminer leur différend, et trois fois leurs conférences se terminèrent sans autre résultat que celui d'augmenter leur exaspération. Cependant Henri ne pardonnait pas à son fils de lui avoir suscité cette guerre; il le menaça. Richard, craignant la vengeance de son père, et appréhendant qu'il ne le déshéritât, se rapprocha de Philippe à l'insu de son père, et parvint à ménager entr'eux une nouvelle conférence; elle eut lieu en présence de Richard. Henri résistant aux propositions de Philippe-Auguste,

le prince d'Angleterre se jeta spontanément entre les bras du roi de France et lui rendit hommage pour toutes les terres possédées dans le royaume par l'Angleterre. Cette scène, à laquelle Henri était bien loin de s'attendre, et qui, selon toutes les apparences, avait été convenue entre son fils et le roi de France, le confondit. Il dissimula pourtant, et convint de suite d'une trève de vingt-six jours avec Philippe; mais ce délai expiré, la guerre recommença avec la même animosité qu'auparavant; et on vit le fils du roi d'Angleterre, ligué avec le roi de France pour faire la guerre à son père, et le forcer enfin à faire la paix avec lui à des conditions que sa position critique ne permettait pas de rejeter. Henri, forcé de plier sous la loi de la nécessité, éprouva un tel chagrin concentré, qu'il en mourut.

Richard, après avoir ainsi causé la mort de son père, resta maître des places qu'il avait prises dans le comté de Toulouse. Le comte fut donc la victime de l'union de celui dont le devoir était de le protéger avec celui contre lequel il aurait dû le protéger, et qui était l'ennemi de la France. Cette politique de Philippe-Auguste trouve sa cause dans le besoin qu'il eut de diviser le père et le fils. Il eût pourtant mieux valu pour lui avoir à faire à

Henri qu'à Richard. Le père était vieux et devenait tous les jours moins actif; Richard, au contraire, était tout de feu, et sa bravoure chevaleresque, ainsi que la hauteur de son caractère qui s'irritait de toute contrariété, en faisait pour Philippe un rival bien plus dangereux que ne l'avait été son père (an 1189).

Le comte de Toulouse dissimula son mécontentement; il n'était pas en mesure d'agir hostilement et de reprendre ses châteaux, d'autant que quelques mouvemens de révolte eurent lieu dans le même temps à Toulouse. Les circonstances orageuses engagèrent Raymond à ne pas se montrer très-sévère envers ceux qui les avaient excités. Il transigea avec les Toulousains (an 1188.) C'est ce que nous apprennent deux chartes (12) dans lesquelles ce comte cherchant à rassurer les habitans contre l'exercice d'une autorité trop absolue, leur promet de ne punir que de l'avis et d'après la décision formelle de l'évêque et de leurs *consuls*. Dans la deuxième charte, que l'on comprend très-peu, le comte et les habitans rompent chacun de leur côté toutes les associations qu'ils auraient pu avoir faites pour soutenir leur parti respectif au sujet de rébellion, et promettent d'en rapporter les actes pour être brûlés. Il semble donc qu'il y aurait eu alors deux partis à Toulouse : l'un

qui aurait tenu pour le comte et l'autre contre, et qu'il y avait eu des engagemens écrits entre les membres de chacun de ces partis.

Un historien anglais [1] fait mention d'une guerre que le comte de Toulouse aurait eue à soutenir en 1192 contre des seigneurs Aquitains d'un parti du roi d'Angleterre, et en son absence. Si on l'en croit, plusieurs châteaux auraient été enlevés à Raymond; l'armée de ces seigneurs serait même venue narguer le comte jusque sous les murs de sa capitale. Ce n'eût été à la vérité qu'une bravade sans autre résultat que celui de fourrager la plaine de Toulouse; et les agresseurs se seraient retirés ensuite. Le roi de Navarre, beau-père de Richard, est le chef que l'historien nomme comme ayant commandé cette expédition. Nous ne trouvons aucune mention de cette petite guerre dans les autres historiens du temps. Leur silence ne prouve rien contre ce fait, mais nous pensons que le narrateur anglais aurait fort bien pu confondre cette expédition avec celle que Richard fit en personne vers l'année 1189. Les circonstances des deux récits se ressemblent tellement, qu'on peut croire qu'il s'agit d'un même fait.

[1] *Vid. Annales d'Angleterre*, par Roger de Hoveden, page 410.



S'il est vrai que le comte de Toulouse ait eu à se plaindre en 1192 du roi de Navarre, cela ne l'empêcha pas de parfaitement recevoir l'année suivante Bérengère sa fille, femme du roi d'Angleterre, qui revenant de la Palestine, traversa ses états accompagnée de la princesse Jeanne, soeur de Richard, et de Bourguigne de Lusignan, princesse de Chipre. Elles avaient abordé en Provence sur les terres du comte de Barcelone, roi d'Aragon; ce prince les reçut avec courtoisie; et arrivé sur la frontière de son comté, il les remit aux mains du comte de Toulouse et de son fils, qui étaient venus les recevoir sur leurs marches. Rien n'est plus galant que la manière dont Raymond et son fils en agirent avec les trois princesses; le voyage qu'elles firent en traversant leurs états fut une fête continuelle. La princesse de Chipre était belle, elle fit naître dans le coeur du jeune Raymond une passion tellement vive, qu'oubliant tout ce qu'il devait à sa femme Béatrix de Melgueil, et tout ce qu'il se devait à lui-même, il résolut de l'épouser. Pour cela, il fallait qu'il répudiât Béatrix; il n'hésita pas à le faire, et ce qui paraît presque incroyable, il la détermina à consentir à ce divorce. Béatrix laissa le champ libre aux nouvelles amours de son infidèle époux et alla se réfugier dans un monastère.

On explique difficilement de pareils faits, mais il faut les croire ou n'apporter aucune foi aux faits les plus avérés. Le vieux Raymond semble avoir approuvé la conduite de son fils; mais tout se passait alors d'une manière très-différente d'aujourd'hui. Les pères étaient d'une complaisance extrême; les femmes trahies, au lieu d'éclater, se soumettaient humblement à leur sort, et par un excès de patience et de résignation favorisaient leurs maris dans leurs infidélités. Nos comtes furent fort sujets aux infidélités de ce genre; aussi de crainte de méprise dans leur filiation, ils eurent toujours soin de mettre à côté de leur nom celui de leur mère. C'est ce qui fait que dans les actes souscrits par eux, ils sont ainsi désignés : Raymond, fils de Feydide; Raymond, fils de Constance; Raymond, fils de Jeanne. Et ce n'était pas seulement lorsque leurs mères étaient du sang royal, comme Constance ou Jeanne, qu'ils signaient ainsi, car Feydide n'était pas reine; c'était bien certainement pour qu'il n'y eût pas d'erreur dans la filiation. Le même usage subsistait alors dans presque toutes les familles (13) des seigneurs du Languedoc [1].

La paix entre le roi d'Aragon et le comte de

[1] *Vid.* Catel, *Hist. de Com.*, page 221.

Toulouse durait depuis près de dix ans; c'était un temps très-long si l'on considère que ces deux seigneurs avaient des propriétés limitrophes sur plusieurs points de leurs états, et que leur suzerenaité sur les terres de plusieurs seigneurs n'était pas établie d'une manière assez claire pour ne pas donner matière à des contestations. Cette paix de dix ans fut rompue en 1193; mais les hostilités ne furent pas de longue durée; le comte de Foix, le vicomte de Narbonne se liguèrent contre Raymond avec le roi d'Aragon. Un accommodement suivit de près cette rupture. Raymond profita de la paix pour aller faire un pèlerinage en Provence; ce fut le dernier acte remarquable de sa vie. A son retour il mourut à Nismes, à l'âge de soixante ans. Il fut enterré dans la cathédrale de cette ville, où l'on voyait encore son tombeau dans le seizième siècle. Les protestans le détruisirent lors des guerres de religion; on ne sait trop pour quelle raison, car Raymond ne persécuta personne et toléra les Albigeois; il les protégea même contre les violences du clergé.

Le comte aima ses sujets, s'occupa de leur bonheur et fut indulgent pour leurs fautes; il protégea les Albigeois, qui vécurent en paix dans plusieurs villes de sa domination, et qui pendant sa vie propagèrent leur doctrine sans

qu'il se mît en peine de les gêner dans leurs croyances. C'est cependant sous lui que le clergé fit le premier essai de ses forces contr'eux; mais ce ne fut pas à sa sollicitation. Le comte fut long-temps en guerre avec le roi d'Aragon; on peut lui reprocher de s'être reconnu vassal du roi d'Angleterre et de lui avoir rendu hommage; mais ce qui paraît une faiblesse, une honte même aujourd'ui, ne l'était pas alors sans doute. On était à peine Français alors dans les états de Raymond, il n'y avait encore ni unité de gouvernement, ni unité de nation; les droits de la couronne n'étaient pas fixés; le roi d'Angleterre, celui d'Aragon possédaient de grands fiefs au-dessous de la Loire, et leur autorité s'était presque aussi bien établie que celle du roi de France; l'hommage qu'on leur rendait n'était qu'une suite de leurs droits reconnus, tandis que dans l'état des choses qui subsiste aujourd'hui ce serait une trahison contre son pays.

Raymond aimait beaucoup les femmes, si l'on en doit croire toutefois les accusations de la sienne, beaucoup plus âgée que son mari. Aucun historien n'a parlé de sa bravoure personnelle, mais s'étant si souvent mesuré avec des jouteurs aussi célèbres que le roi d'Aragon et ceux d'Angleterre, ainsi qu'avec les chefs des différentes branches de la famille Trancavel,

reconnus pour avoir fourni à l'histoire du Languedoc des seigneurs très-braves, il est probable, dis-je, qu'ayant eu de tels ennemis et les ayant souvent vaincus, il dut être un des vaillans prince de son temps. La bravoure était d'ailleurs héréditaire dans la famille de Raymond de Saint-Gilles. Ses descendans purent être malheureux, mais on ne les accusa jamais de lâcheté. Ils passèrent aussi avec raison pour incapables de violer leurs promesses. Raymond eut cinq enfans de la reine Constance. Albert, dit Taillefer, l'aîné, qui épousa Béatrix, héritière du Dauphiné, et qui mourut avant lui; Raymond, qui lui succéda sous le nom de Raymond VI; Baudouin, et Adélaïde, qui épousa Roger II, vicomte de Béziers. On a cru que Baudouin, l'un des cinq enfans, était bâtard, c'est ce dont nous traiterons plus bas.

Il laissa aussi une fille naturelle, *Indie*, qui épousa en premières noces Guilabert de Lautrec (14), et ensuite Bernard Jourdain, seigneur de l'Isle-en-Jourdain.

Raymond V accueillit toujours avec distinction les troubadours; ils considéraient sa cour comme un asyle, et plusieurs étant malheureux vinrent finir leurs jours auprès de lui. Nous avons déjà parlé de Pierre *Roger* et de Bernard de *Ventadour*. Les plus célèbres, après ces der-

niers, furent Armand de Marville ou Marviell, Pierre Vidal et Hugues Brunens. Pierre Raymond Sail de Scola, parut aussi à sa cour; il l'appelait *lou boun counte Ramoun.*

Armand de Marviell fut très-bien accueilli d'Adélaïde de Toulouse, vicomtesse de Béziers et d'Albi; elle souffrait même que ce poète lui parlât de son amour, et la chantât dans ses vers; elle lui fit de très-beaux présens. Ce troubadour était périgourdin d'une naissance très-commune. L'envie lui prit de courir le monde; il avait des dispositions pour la poésie. Il eut bientôt fait les préparatifs de son départ: une *mandore*, une robe, une toque et une épée était tout son avoir. C'est ainsi qu'il se présenta bien jeune encore chez la comtesse de *Burlats* [1]. Il lisait à merveille les romans d'amour, composait des chansons, des lais, des tensons. La comtesse aimait la poésie; Marviel fut très-bien accueilli dans sa cour. Il lui déclara son amour, elle ne s'en offensa pas, et lui fit au contraire des présens pour l'encourager à continuer; mais cet amour se tint dans les bornes du respect; tout se passa entre le troubadour et la vicomtesse en tout bien, tout honneur; c'est du moins ce que

[1] C'est le nom sous lequel était connue généralement Adélaïde de Toulouse, vicomtesse d'Albi et de Lavaur.

l'on doit penser, car il ne nous appartient pas de supposer autre choses. Cependant les troubadours, bien loin d'être timides passaient pour très-entreprenans ; Marviell reçut aussi un très-bon accueil dans la cour du bon comte Raymond, c'est ainsi que l'on appelait Raymond V.

Pierre Vidal ne fut pas aussi heureux que Marviell. Il était né à Toulouse, son père était marchand de fourrures. Il avait la voix belle et beaucoup de facilité pour composer des poésies amoureuses. Mal lui en prit, car s'étant d'abord adressé à la femme d'un certain chevalier Saint-Gilles, il lui chanta des complaintes amoureuses; mais le chevalier, brutal et jaloux, lui fit fendre la langue. Cette manière de le punir par où il avait péché, devait naturellement faire évanouir la vocation chantante et amoureuse du pauvre poète; mais la langue se guérit, et avec sa voix il retrouva ses inclinations amoureuses. Il passa la mer, espérant sans doute trouver en Grèce de maris plus complaisans, mais le sort lui destinait une autre existence. Il aima une femme grecque qu'il épousa, et se persuada qu'elle était héritière de l'empire de Constantinople. Sa folie alla si loin, qu'il se para des insignes de l'empire, se fit appeler empereur, et voulut que l'on appelât sa femme impératrice.

Le folies de Vidal faisaient l'amusement des cours où il était accueilli. Il croyait que toutes les femmes étaient amoureuses de lui. Elles s'amusaient à flatter ses rêveries. Il s'était composé un quadrille et ne marchait qu'en tête de cette troupe, armé en chevalier. Richard Cœur-de-Lyont l'ayant rencontré à Gênes au moment de s'embarquer pour la Palestine, trouva ce personnage tellement propre à l'amuser, qu'il l'amena avec lui comme une sorte de fou. Il fit plusieurs chansons sur ce prince, qui se dégoûta bientôt de lui. De retour à Marseille, il apprit la mort du bon comte Raymond de Toulouse. Son chagrin fut extrême; il se couvrit d'armes de deuil, fit couper la queue et les oreilles à ses chevaux, raser la tête à ses domestiques, et laissa croître sa barbe et ses ongles. Alphonse, roi d'Aragon, à son arrivée en Provence, trouva le pauvre troubadour en cet état. Ce prince n'avait pas aimé Raymond de son vivant, il ne pût souffrir de le voir ainsi regretter, et força Vidal à quitter le deuil, et à chanter sur un mode joyeux ou amoureux. Vidal obéit et il ne lui en coûta guère à ce qu'il paraît, car il ne tarda pas longtemps à conter aux belles son amoureux martyr. La dame de Penautier, dite *la Louve*, devint l'objet d'une nouvelle folie. Cette fois se fut la licanthropie dont Vidal fut atteint pour l'amonr

d'elle; il se couvrit de la peau d'un loup, se mit à hurler et à courir les champs. On lui donna la chasse dans les campagnes et sur les montagnes de *Cabarets*. Les bergers et les chiens couraient après lui comme après une bête féroce. Il reçut plusieurs blessures et fut au moment d'être la victime de sa folie. Cette aventure amusa fort, comme on le pense bien, Louve de Penautier, ainsi que son mari. Ils eurent pourtant pitié du malheureux, qui, moitié mort de ses blessures et harracé de fatigue, arriva chez eux pour s'y mettre en sûreté. Vidal y fut soigné avec affection, et ayant recouvré la force et la santé, il passa en Espagne et mourut dans la cour du roi d'Aragon. Les vanteries de Vidal étaient passées en proverbe, et un de ses collègues, dans la gaie science, composa une satyre intitulée *las vanteries de Pierre Vidal*. On trouve les détails des aventures de ce troubadour dans l'ouvrage composé par Nostradamus sur les poètes provenceaux [1] (14).

A peine Raymond eut-il succédé à son père (an 1195), qu'il eut un démêlé avec la cour de Rome : le pape l'accusait d'avoir fait des entreprises condamnables dans le comté de Saint-Gilles, sur lequel pourtant ce pontife n'avait

[1] Pag. 97 et suiv.

aucun droit, et entr'autres d'avoir fait bâtir une forteresse sur le Rhône. Il le menaça de l'excommunier lui et tous les siens s'il refusait de la faire démolir. La lettre de Célestin III est d'une hauteur et d'une insolence qui étonnent. Raymond méprisa les menaces du pontife et fut excommunié. C'était commencer son gouvernement d'une manière bien hasardeuse : il fallait soutenir ce caractère ou se perdre, car la cour de Rome s'était rendue très-puissante à cette époque; son despotisme insultant ne pouvait plier que sous une volonté bien prononcée, appuyée d'un appareil de forces formidables.

Richard Coeur-de-Lion était ennemi redoutable, mais beaucoup moins que Rome. C'est ce qu'éprouva le comte de Toulouse; obligé de faire tête aux foudres de l'un et aux armes de l'autre, ce fut la puissance temporelle qui se montra la plus accommodante. Richard, comme nous l'avons déjà vu, avait pris plusieurs places dans le Quercy. Philippe-Auguste offrit à Raymond de le comprendre dans la paix qu'il signa avec Richard près de Gaillon, en Normandie. Richard voulut bien rendre une partie des forteresses, mais il refusa de les rendre toutes. Le comte ne voulant pas consentir à cette restriction, la guerre recommença entr'eux. Elle fut de courte durée : Richard renonça par un traité à tous les

droits qu'il prétendait avoir du chef d'Éléonore, sa mère, sur le comté de Toulouse, et rendit à Raymond toutes ses places du Quercy, sous la seule condition que le comte de Toulouse épouserait sa sœur Jeanne.

On comprend que, par suite de ce traité, la nouvelle femme de Raymond, Bourguigne de Lusignan, qui avait été la cause de la répudiation de Béatrix de Melgueil, fut répudiée à son tour, pour faire place à la compagne de voyage qu'elle avait eue lorsqu'elle passa par le Languedoc, en revenant de l'île de Chipre (an 1196).

Par ce mariage, Raymond vit augmenter ses états de l'Agenois. Il eut en outre le plaisir d'apprendre la mort d'Alphonse II, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence, ennemi de son père et le sien. Après son mariage il se rendit à Toulouse, où il confirma les habitans dans leurs privilèges (an 1196), et renonça en leur faveur aux droits de quête (*quisto*), de tolte, de prêt, et à l'albergue (16), à moins qu'ils ne voulussent bien les lui accorder librement dans le besoin. Il se rendit ensuite en Quercy, pour prendre possession des forteresses qui venaient de lui être rendues, et y faire des actes de possession et de souveraineté, qui tous portèrent cependant le caractère de sa bonté et de son amour pour ses peuples.

Il continua à vivre en paix avec le roi d'Angleterre, et fut deux ans après (an 1198) avec sa femme passer les fêtes de Pâques à Poitiers, dans la cour de ce prince. De retour à Toulouse, il alla visiter ses possessions du Bas-Languedoc et de la Provence. Jeanne ne le suivit pas dans ce second voyage ; elle resta à Toulouse. Quelques vassaux du comte s'étant révoltés pendant son absence, cette princesse marcha en personne contre les rebelles; mais ses troupes indisposées contr'elle, ou peut-être humiliées d'être commandées par une femme, s'insurgèrent et la forcèrent à se sauver, non sans risque de perdre la vie. Indignée d'un pareil traitement, Jeanne résolut de se rendre à la cour de son frère; mais comme elle était en chemin pour Poitiers, elle fut instruite que Richard venait d'être tué devant le château de Chalut, en Limousin, dont il faisait le siége. Le chagrin qu'elle en eut, joint à l'humiliation qu'elle venait d'éprouver, dérangèrent sa santé, et il paraît même sa tête. Elle était alors enceinte; mais quoique malade et fatiguée, elle se rendit à Rouen, auprès de Jean Sans-Terre, nouveau roi d'Angleterre. A peine fut-elle arrivée dans cette ville qu'elle y devint plus dangereusement malade et mourut, après s'être fait revêtir des habits de l'ordre de Fontevraud (17).

Raymond, libre pour la troisième fois, ne tarda pas à contracter un nouvel engagement (an 1200) avec Éléonore, sœur de Pierre II, roi d'Aragon. Il n'épousa pas de suite cette princesse, qui était encore fort jeune; mais il s'obligea à recevoir sa main dans quatre ans; et dans une entrevue qu'il eut avec le roi d'Angleterre, il régla ses intérêts avec lui, et lui rendit hommage pour le Quercy et l'Agenois. Les deux princes convinrent du mode par lequel l'Agenois, qui avait été donné au comte de Toulouse comme dot de la comtesse Jeanne, passerait au jeune Raymond, son fils, qu'il avait eu de son mariage avec elle.

Le comte de Toulouse eut peu après quelques démêlés avec le comte de Foix au sujet du château de Saverdun; mais ayant agi de suite contre ce vassal, il l'eut bientôt mis à la raison.

Il n'était pas le seul qui montrât en ce moment de l'énergie pour faire respecter ses droits : les consuls et le conseil commun de Toulouse levèrent en son absence des troupes (an 1202), qui, sous le commandement de deux consuls, marchèrent vers la petite ville de Rabastens, dans l'Albigeois. Les habitans de ce lieu avaient eu envers ceux de Toulouse des torts que ces derniers voulurent venger. Les coupables n'attendirent pas l'événement : dès qu'ils apprirent

la marche des Toulousains, ils leur envoyèrent une députation pour se soumettre et offrirent d'entrer en négociation. Ils rencontrèrent l'armée toulousaine au moment où elle allait passer l'Agoût : les deux partis convinrent de choisir le comte Raymond pour arbitre de leur différend, et promirent de se soumettre à sa décision (18). Ceux de Rabastens ne furent pas les seuls avec lesquels les Toulousains eurent maille à partir, et qu'ils eurent à combattre : les forteresses de *Curnarieu*, la petite ville de Gaillac, le château et la ville de Saverdun, ceux d'Auterive, firent marcher des partis contr'eux. Gilibert, seigneur châtelain de Saint-Paul; Bertrand, seigneur de Villemur; Montault, seigneur châtelain d'Albinet; les frères Amalric et Vital de Blanche-Fort, Guillaume de Maurens, Bernard d'Armagnac, Guillaume-Arnaud, châtelain de Giscarot; Bernard et Pierre d'Orbessan, frères, ainsi que leur père, seigneur châtelain de la Bastide-Pomés; le baron de Montbrun, ainsi que son frère Bernard, à la tête de leurs vassaux et de gens de guerre, se déclarèrent aussi contr'eux; mais ils furent forcés, ainsi que les habitans de Rabastens, à demander la paix, et ne l'obtinrent qu'à des conditions quelquefois humiliantes. Le seigneur de Villemur et ses vassaux furent obligés de payer 4,000 sols tholosas à la ville, dont

moitié pour solde de l'armée qui avait marché contr'eux, et l'autre moitié aux particuliers sur lesquels ils avaient exercé des pilleries. Ceux de Curnarieu furent taxés à 2,000 sols; les vassaux du seigneur de Saint-Paul furent aussi obligés de payer une forte somme pour obtenir des accommodemens..... La ville de Saverdun renonça au droit de leude et péage qu'elle percevait sur toutes les denrées ou marchandises qui traversaient ses murs par terre ou par eau pour se rendre à Toulouse. On peut conclure de là que les Toulousains eurent l'avantage sur cette grande quantité d'ennemis, qui avaient dévasté son territoire sur tous les points, et les humiliations qu'ils leur firent éprouver furent dues aux seuls habitans, sans la participation de leur comte, qui fut choisi pour médiateur, mais qui ne prit aucune part à leurs démêlés, comme le prouvent les titres qui font foi desdits accommodemens. Ce furent les consuls qui mirent leurs armées en campagne et qui les commandèrent (19), et le comte ni le viguier n'y parurent pas à cette époque. La grandeur de Toulouse, son importance, sa population, lui donnaient une grande influence sur les contrées environnantes. Les milices toulousaines s'étaient aguerries dans les fréquentes guerres de la maison de Toulouse et d'Aragon, ou avec celles qu'elles

avaient eues à soutenir contre le roi d'Angleterre. Toulouse comptait parmi ses guerriers plusieurs vaillans hommes capables de commander de fortes expéditions. Il est vraisemblable que les comtes en s'absentant laissaient toujours dans leur capitale un lieutenant pour les représenter : ils avaient alors des viguiers qui tenaient leur place dans les tribunaux, et qui pouvaient aussi se mettre à la tête des milices de la ville.

Nous savons en effet que les comtes de Toulouse, qui furent toujours seigneurs plus ou moins puissans en Provence, s'absentaient souvent de Toulouse pour s'y rendre; mais ils faisaient leur résidence habituelle dans le Château Narbonnais, forteresse qui dominait la rivière, et dont une des portes faisait face à la route de Narbonne. Ils avaient dans Toulouse d'autres palais, un entr'autres situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la place Rouaix; mais ils n'habitaient guère que le Château, plus vaste, plus commode, qui pouvait contenir tous les officiers de leur cour, et une nombreuse garnison, très-utile pour eux en temps de troubles.

Ce fut dans ce château que furent célébrées les noces d'*Indie*, soeur bâtarde de Raymond, avec Guillabert de Lautrec (Octobre 1203). Le comte donna à sa soeur une dot de cent marcs d'argent, somme alors considérable. Indie

ayant bientôt après perdu son mari sans en avoir d'enfans, contracta une seconde union avec le seigneur de l'Ile-en-Jourdain.

Les habitans de Toulouse avaient à cette époque un droit précieux sur la forêt de Boucone, dont la propriété appartenait à ces derniers seigneurs; c'était celui de couper du bois pour leur besoin dans cette forêt, chacun la charge d'un âne : ce droit était beaucoup moins important alors qu'il ne le serait aujourd'hui, vu la quantité de bois qui couvrait le pays toulousain. Nous verrons par la suite ce droit se réduire, par l'incurie et l'imprévoyance de leurs magistrats, à une rente de 300 francs, qui, lorsqu'elle fut établie, n'équivalait pas à beaucoup près aux avantages que retiraient les pauvres habitans du droit qu'elle remplaça. Elle fut même l'objet d'un procès interminable entre la ville et les seigneurs de l'Ile-en-Jourdain, et finit par se réduire à rien.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Relâchement des mœurs du clergé. — Mœurs des Henriciens. — Le pape envoie des commissaires en Languedoc. — Pierre de Castelnau, missionnaire. — Mauvais exemple donné par le clergé de Toulouse. — Les missionnaires à Toulouse. — Dominique. — Foulques, évêque de Toulouse. — Conférences de Pamiers. — Lettre insolente d'Innocent III à Raymond. — Insolence du missionnaire Pierre de Castelnau. — Sa mort. — Compte rendu au pape de cette mort. — Ses suites. — Croisade prêchée contre Raymond par les moines de Cîteaux. — Embarras de Raymond. — Sa faiblesse. — Conduite astucieuse du pape. — Milon envoyé près du comte. — Raymond dupe de Milon. — Son humiliation, son amende-honorable, sa flagellation, ses engagemens. — Arrivée de l'armée des croisés dans le Languedoc. — Raymond va au-devant d'elle. — Prise de Beziers. — Massacre de ses habitans, incendie de la ville. — Siége de Carcassonne. — Trahison des légats envers le vicomte. Capitulation de la ville. — Les seigneurs croisés quittent l'armée. — Raymond se rend à Toulouse. — Consternation dans ce pays. — Raymond refuse de livrer ou de persécuter ses sujets. — Cruauté de Montfort. — Il échoue devant le château de Cabardés — Raymond fait son testament : il part pour Rome. — Guy de Levi.

— Montfort fait assassiner le vicomte de Carcassonne, son prisonnier. — Échecs qu'éprouve Montfort. — Innocent écrit des lettres aux seigneurs contre Raymond. — Raymond à Rome. — Il est bien reçu d'Innocent. — Le comte, de retour, livre son Château Narbonnais. — Siége du château de Minerve. — Prise du château. — Martyre des Albigeois. — Embarras du comte de Toulouse. — Le comte est excommunié de nouveau au concile de Saint-Gilles.

La paix régnait à Toulouse malgré la diversité d'opinions religieuses : la tolérance éclairée des comtes y maintenait l'union parmi les différentes sectes. Les henriciens ou manichéens y étaient pourtant très-nombreux ; ce qui prouve que leurs croyances et leur morale n'étaient nullement incompatibles avec l'existence paisible de la société, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de vivre en paix sous la protection des lois. On aurait pu, sans danger, laisser les choses en cet état, mais ce n'était pas le compte de l'Église; son intolérance extravagante lui faisait regarder de mauvais œil cette union qui régnait entre le comte de Toulouse et ses sujets dissidens. La bienveillance des comtes pour les henriciens lui déplaisait étrangement; elle avait déjà fait quelques tentatives infructueuses pour l'exciter à les persécuter, à leur confisquer leurs biens,

et à sévir contre leurs personnes selon les arrêts des conciles. Raymond s'était sagement refusé à toute sollicitation à cet égard. La dispute entre l'Église catholique et les henriciens roulait, en effet, sur des points de croyance très-indifférens à l'ordre public. Quelques prêtres composaient des écrits pour condamner les nouvelles doctrines : un certain *Raymond d'Aventer* fit un long traité contr'elles; mais l'impossibilité où l'on était alors de rendre les écrits fort publics empêchait qu'ils ne produisissent un certain effet. Ces écrits n'étaient connus que d'un très-petit nombre de personnes.

D'un autre côté, le clergé catholique jouissait arrogamment de sa supériorité et de ses richesses, et ses moeurs n'étaient rien moins que pures ; le plus grand relâchement régnait au contraire alors, dans les deux parties de ses membres, séculiers ou cloîtrés, et un prêtre était si peu respecté, que l'on disait communément dans le pays : *J'aimerais mieux être coupable de tel crime que d'être prêtre* [1].

Il paraît, au contraire, que les henriciens avaient des moeurs pures. On les respectait davantage; ils étaient exempts de quelques

[1] *Vid.* Guillaume de Podio (ou du Puy), préface et chap. IV et VI de sa *Chronique*.

charges, et les mourans leur faisaient des dons considérables. On comprend tout ce que le clergé catholique devait souffrir de cette comparaison : *indè iræ.*

Innocent III, qui occupait alors le siége de Saint-Pierre, pouvait prendre des mesures efficaces pour réformer son clergé, pour le rendre plus dévot, plus exemplaire, plus modeste, plus désintéressé surtout, et lui rendre ainsi la considération publique. C'était le plus sûr moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie; mais il ne le vit pas, ou ne voulut pas le voir. Il aima mieux persécuter des innocens, ceux qu'un clergé ainsi corrompu ne pouvait parvenir à convaincre. C'était, en effet, plus aisé, mais c'était aussi plus dangereux et plus éloigné de l'esprit du Christianisme. Loin donc de temporiser, dès l'année 1198, il avait nommé deux ecclésiastiques, frère Reynier, et frère Guy, abbé de Valcernay, de l'ordre de Cîteaux, ses commissaires dans le Languedoc, pour procéder contre les henriciens, et voici la circulaire de ce Pontife, adressée aux seigneurs du Languedoc :

Innocent, etc., nous ordonnons au princes, aux comtes et à tous les barons et grands de vos provinces; nous leur enjoignons, pour la rémission de leurs péchés, de traiter favorablement nos envoyés, de les assister de toute leur autorité

contre les hérétiques ; de proscrire ceux que frère Reynier aura excommuniés, de confisquer leurs biens, et d'user envers eux de la plus grande rigueur, s'ils persistent à vouloir demeurer dans le pays après leur excommunication. Nous lui avons donné plein pouvoir de contraindre les seigneurs à agir de la sorte, soit par excommunication, soit en mettant un interdit sur leurs terres. Nous enjoignons aussi à tous les peuples de s'armer contre les hérétiques, lorsque frère Reynier et frère Guy jugeront à propos de le leur ordonner, et nous accordons à ceux qui prendront part à ces expéditions, les mêmes indulgences que gagnent ceux qui visitent l'église de Saint-Pierre de Rome, et celle de Saint-Jacques de Compostelle. Enfin, nous avons chargé frère Reynier d'excommunier solennellement tous ceux qui favoriseraient les hérétiques dénommés, qui leur procureraient le moindre secours ou qui habiteraient avec eux, et à leur infliger les mêmes peines, etc.

Tel fut le manifeste que le vicaire orgueilleux de Jésus-Christ lança contre les Albigeois en leur déclarant la guerre. Il aurait fallu que le comte de Toulouse fût d'un caractère bien benin et qu'il eût fait abnégation totale de fierté, d'amour-propre et de respect pour sa propre dignité,

je ne dis pas de souverain, mais d'homme, pour le lire avec calme; et bien ennemi de son peuple pour s'y soumettre et lui obéir. Il en fut révolté, mais il dissimula. Le comte de Foix (1), Raymond I.er, et Raymond Roger, vicomte de Carcassonne et de Beziers, partagèrent son indignation. Mais cette première levée de boucliers n'eut pas un grand effet; ce fut une alerte qui annonça aux Albigeois qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes. Frère Reynier quitta le pays pour se rendre en Espagne; frère Guy, fanatique outré, mais seul, n'osa rien entreprendre; il resta pourtant dans ce pays pour l'étudier et observer les mouvemens des Albigeois. Ceux-ci ne s'en montrèrent que plus zélés dans les pratiques de leur culte.

Le peu de succès de cette première tentative ne découragea pas Innocent; il pensa qu'un renfort de missionnaires exciterait le zèle du clergé et forcerait les seigneurs à lui obéir. Il désigna donc Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone et sujet de Raymond; ce personnage, naturellement fanatique et orgueilleux, ne le devint que davantage par cette importante mission. Jean, de Saint-Paul, prêtre, cardinal du titre de Saint-Prisque, remplaça frère Reynier qui, sans doute, ne fut pas trouvé assez zélé et assez actif. Innocent, par une nouvelle bulle,

donna à ces nouveaux légats des pouvoirs encore plus étendus qu'aux premiers. Frère Guy, qui avait fait ses preuves de zèle, leur fut adjoint; mais, bien loin d'avancer la conversion des Albigeois, ces mesures menaçantes ne firent que les irriter et augmenter leur zèle.

Dans ces circonstances difficiles pour l'Église, et qu auraient exigé que ses ministres intolérans donnassent du moins l'exemple de toutes les autres vertus, le clergé de Toulouse donnait un grand scandale aux fidèles de cette ville, au sujet de la nomination d'un évêque. *Fulcrand* étant mort en 1201, le clergé de son église se divisa pour le choix de son successeur. *Raymond-Arnaud*, évêque de Comminges, fut élu par une partie des chanoines, et *Raymond, de Rabastens*, archidiacre de l'église d'Agen, par l'autre partie. Le différend fut porté par-devant le pape, qui se décida d'abord en faveur de l'évêque de Comminges. Mais les partisans de l'archidiacre firent tant par leurs intrigues et les moyens qu'ils mirent en jeu pour réussir, qu'Innocent, se croyant mieux éclairé, se déclara pour Raymond de Rabastens. Cependant on découvrit, ou du moins on crut découvrir qu'il n'avait dû cet avantage qu'à l'argent qu'il avait adroitement distribué à ses juges, et la cour de Rome, revenant donc de nouveau sur

ses pas, Innocent cassa cette seconde décision. L'accusation de simonie et de corruption ne fut peut-être qu'une calomnie de la part du parti de l'évêque, c'est même très-vraisemblable; mais elle eut tout le succès que les ennemis de l'archidiacre s'en étaient promis.

Cette division n'était pas propre à faire perdre courage aux Albigeois, et elle produisit, en outre, le plus mauvais effet contre le clergé catholique. Frère Raoul et Pierre de Castelnau arrivent sur ces entrefaites; ils commencent leurs prédications contre les Albigeois, et cherchent par leurs menaces à intimider les habitans, afin de les rendre souples à leur volonté, par l'effet de la crainte qu'ils inspirent; les ministres Albigeois furent obligés de quitter la ville, mais on allait secrètement à leurs sermons.

Dom Diego de Azèbes, évêque d'Osma, en Espagne, qu'Alphonse, roi de Castille, avait envoyé en Danemark, afin d'y négocier le mariage d'une infante avec le roi de ce pays, passa à Toulouse : à son retour il avait à sa suite un nommé Dominique, frère-prêcheur, homme simple, mais zélé pour les intérêts de l'Église; entêté fanatique, qui croyait de bonne foi que le pape, étant le seul maître de ce monde, avait le droit de décider spirituellement et temporellement du sort des empires, de délier les

sujets du serment de fidélité, de les exhorter à persévérer dans le Christianisme et de les contraindre à être catholiques par tous les moyens, même par le fer et par le feu. Ce pieux fanatique se joignit aux autres missionnaires; sa simplicité, sa frugalité, sa modestie, produisirent quelque effet; il avait de l'onction, il parlait en inspiré, sa conduite était en rapport avec ses paroles. Il n'en était pas de même de Pierre de Castelnau, qui révoltait tous les esprits par son despotisme. L'archevêque de Narbonne fut lui-même indigné de l'insolence de cet envoyé; il trouva tyranniques et illégaux les pouvoirs dont étaient revêtus ces légats. L'évêque de Beziers pensa à cet égard comme l'archevêque de Narbonne, et tous les deux refusèrent d'aller signifier au comte de Toulouse les ordres d'Innocent III contre les Albigeois. Innocent se plaignit, menaça (an 1205), mais il était sans force. Il crut qu'un nouveau légat élevé en dignités, pourrait efficacement aider les premiers, et il chargea de cette importante mission Henri ou Amalric, abbé de Cîteaux, qui ayant d'abord été moine et ensuite abbé de Grandselve, connaissait le pays et le caractère de ses habitans. Avec ce renfort, les missionnaires de Rome commencèrent d'abord par informer contre l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Beziers;

mais la fermeté du premier les étonna : ils n'osèrent rien entreprendre contre le Primat des Gaules, mais ils se vengèrent sur l'évêque de Beziers, moins puissant, qu'ils suspendirent de ses fonctions. Ils déposèrent aussi Raymond de Rabastens, nouvel évêque de Toulouse, comme simoniaque, quoiqu'il y ait lieu de croire qu'il ne le fût pas. Après ces opérations préliminaires, ils se rendirent en Provence, où ils avaient été précédés par l'évêque d'Osma et par Dominique.

Cependant les travaux de la mission commençaient à leur paraître rudes. L'abbé de Cîteaux surtout, accoutumé au luxe de son couvent et aux agrémens d'une vie commode qu'il y goûtait, ne pouvait s'accoutumer à la vie errante et pénible d'un missionnaire. Il avait une nombreuse suite d'esclaves et de valets, qui ne servaient pas beaucoup à édifier les populations qu'il traversait. Il était tenté de revenir dans son couvent, l'évêque d'Osma et Dominique lui persuadèrent au contraire de continuer leurs travaux; et, afin de les rendre plus efficaces, ils lui proposèrent d'aller à pied, comme les Apôtres. L'abbé, contrarié de plus en plus, accepta, quoiqu'à contrecœur; lui et sa suite se mirent donc à aller nu-pieds, un bâton blanc à la main, comme les Apôtres, et dans cet équipage édifiant, ils reprirent le chemin de Toulouse, disputant

contre tous les hérétiques qui voulaient leur prêter le collet, et se figurant les avoir convaincus. C'est ainsi qu'ils arrivèrent à Toulouse (an 1207).

L'abbé de Cîteaux, fatigué de cet essai apostolique, et ne pouvant se résoudre à se sacrifier ainsi à une cause qui l'intéressait sans doute beaucoup plus faiblement que les jouissances qu'il avait abandonnées pour l'embrasser, prétextant une assemblée générale ou chapitre de son ordre, qui exigeait sa présence dans son abbaye, quitta ses collègues, leur promettant de venir les rejoindre bientôt. Mais il se passa quelque temps avant qu'il pût tenir sa promesse.

Il est à remarquer que le clergé catholique était si ignorant alors, qu'après une célèbre conférence qui eut lieu (an 1207) à Montréal, entre les prêtres catholiques et les ministres manichéens, les premiers furent obligés d'envoyer la décision des questions qui avaient été élevées entr'eux et leurs adversaires à des commissaires laïques; ils furent au nombre de quatre : *Bernard de Villeneuve* et *Bernard d'Arsons*, chevaliers, et *Arnaud de la Rivière* et *Bernard de Gothe*, bourgeois. Les ministres Albigeois qui soutinrent la discussion, furent *Arnaud Athon*, *Guillabert de Castres*, *Benoît de Thermes*, et *Pons Jourdain*.

Pierre de Castelnau n'assista pas aux conférences de Montréal; il faisait alors un voyage en Provence, sur les bords du Rhône, pour pacifier les différends qui s'étaient élevés entre les seigneurs de ce pays. Afin de réunir leurs forces disponibles contre les Albigeois, il essaya par mille moyens de mettre le comte de Toulouse, alors à Saint-Gilles, dans ses intérêts; mais n'ayant pu y parvenir, il se livra contre lui aux emportemens les plus condamnables, l'excommunia, jeta un interdit sur tous ses états, et vint ensuite rejoindre ses collègues à Montréal.

Guy ou Guillaume, prieur de Valcernay, s'était aussi absenté pour aller dans son abbaye[1]; il revint vers le même temps dans le Languedoc, avec son neveu Pierre, moine du même couvent[2]. Ces deux nouveaux-venus furent bientôt suivis de l'abbé de Cîteaux, accompagné de douze de ses moines, tous gens fanatiques et d'exécution; ce renfort considérable prouva aux

[1] Cette abbaye, de l'ordre de Cîteaux, était dans le diocèse de Paris.

[2] C'est à Pierre de Valcernay que nous devons une relation détaillée de cette croisade. Cette relation est si naïvement cruelle et fanatique, qu'on est tenté de plaindre la folie de l'auteur, beaucoup plus que de lui en vouloir.

Albigeois que l'on n'avait pas l'intention d'abandonner la partie contr'eux, ni de les épargner.

La mission apostolique acquit un puissant auxiliaire dans Foulques, qui fut nommé à l'évêché de Toulouse. Ce prélat, fils d'un marchand génois établi à Marseille, avait d'abord été poète et troubadour. Il avait parcouru les châteaux et chanté les belles châtelaines. Amoureux d'*Adélaïs* ou *Adélaïde, vicomtesse de Marseille*, il fut très-mal reçu à lui déclarer son amour; cette vertueuse dame, indignée de l'audace du poète, le chassa de sa cour. Il alla se consoler de cette déconvenue près de la comtesse de Montpellier, qui l'accueillit beaucoup mieux; il la chanta, sans pourtant l'enchanter; l'intrigue n'alla pas plus loin que les chansons. Foulques se maria, eut deux fils, se dégoûta d'abord de sa femme et puis du monde, où il ne trouvait pas à satisfaire son érudition. On dit que ce qui l'engagea à la quitter fut les trois pertes qu'il éprouva successivement: celle de la vicomtesse de Marseille, pour laquelle il avait, malgré sa déconvenue, conservé un tendre souvenir; celle du roi d'Aragon, et enfin celle du bon comte Raymond de Toulouse. Lorsque le dégoût de Satan, de ses pompes et de ses œuvres le prit, il ne voulut rien laisser en arrière; il prêcha d'abord sa

femme et parvint à la déterminer à se faire religieuse, et lui-même prit ensuite le froc et le fit prendre à ses deux enfans dans l'abbaye de Cîteaux. Bientôt après, il fut nommé prieur de celle de *Tarronet*, du même ordre, dans le diocèse de Fréjus. C'est de là qu'il fut tiré pour occuper le siége de Toulouse. On ignore qui le désigna à la nomination du chapitre; ce fut peut-être le comte Raymond lui-même, qui se rappela l'avoir vu, comme troubadour, à la cour de son père. Dans ce cas, ce comte fut bien mal inspiré, il ne pouvait faire un pire choix que celui d'un tel homme pour occuper ce siége, car, pendant toute la durée de son épiscopat, il se montra le plus implacable ennemi du comte et de ses sujets.

Une nouvelle conférence, tenue à Pamiers dans les états du comte de Foix, ne produisit pas de plus heureux résultats que celle de Montréal. Raymond I.er, comte de Foix, qui avait adopté les nouvelles opinions, maintint la plus grande liberté dans cette assemblée. Là, comme à Montréal, quelques Albigeois eurent l'air d'être convaincus par les raisons des théologiens catholiques; mais ce ne fut que par faiblesse ou par crainte, car ils revinrent bientôt à leurs opinions.

L'évêque d'Osma quitta bientôt la mission

pour revenir dans son diocèse, où il mourut. Raoul, légat du pape, mourut aussi dans un voyage qu'il fit en Provence; et l'abbé de Cîteaux retourna de nouveau dans sa chère abbaye, laissant ses moines travailler pour lui à la conversion des Albigeois. Ainsi, Guy de Valcernay et Pierre de Castelnau se trouvèrent à la tête de la mission; mais quoique les collaborateurs de cette œuvre fussent alors réduits à un très-petit nombre, ils n'en mettaient pas moins de zèle à les poursuivre. Dominique se faisait surtout remarquer par son onction et sa persévérance; il convertissait parfois quelques henriciens, auxquels il imposait de rudes pénitences; mais le saint personnage voyait avec douleur ses néophytes devenir souvent des relaps.

L'archevêque de Narbonne, qui s'était d'abord montré très-opposé aux prétentions du pape, s'accorda bientôt avec lui, son opposition n'ayant rien que d'intéressé, et ne se rapportant nullement aux mesures acerbes prises envers les Albigeois, contre lesquels il partageait la haine du clergé catholique. Il ne fut pas difficile à Dominique d'appaiser ce prélat dont l'orgueil seul était blessé, et qui ne prétendait qu'à l'honneur d'ordonner lui-même la persécution, sans en recevoir l'ordre formel de la cour de Rome. Il est douloureux de le dire, mais aucun prélat,

aucun prêtre ne protestèrent contre les mesures inouies de la cour de Rome; tous l'aidèrent de leurs efforts dans sa criminelle entreprise. Elle fut donc conçue dans l'esprit de l'Église : car s'il n'en eût pas été ainsi, il nous resterait quelque monument qui attesterait l'opposition de plusieurs de ses membres, et ce monument ne se trouve nulle part.

Mais jusqu'ici tout s'était passé en menaces, en conférences et en prédications; les manifestes de la cour de Rome n'avaient encore fait verser que très-peu de sang; Pierre de Castelnau poussa bientôt les choses à l'extrême. Ce missionnaire était sur les bords du Rhône, et cherchait, par sa correspondance, avec Innocent, à l'exaspérer contre le comte de Toulouse. Raymond était en guerre avec quelques seigneurs provenceaux; et, comme nous l'avons déjà dit, les missionnaires cherchaient à mettre la paix entre eux, non par humanité, mais pour faire tourner leurs armes contre les Albigeois. Innocent écrivit au comte une lettre, telle qu'un maître aurait à peine osé l'écrire à son esclave (2). Il le menaçait d'armer contre lui tous les princes de la chrétienté et de le dépouiller de ses domaines, *qu'il tient*, lui disait-il, *de l'Église*. Raymond plia sous une aussi humiliante autorité, ou du moins il eut l'air de plier. Il avait

jusqu'alors refusé d'entendre aux propositions de paix que lui avaient faites les missionnaires, aimant mieux faire la guerre au-dehors que de la faire à ses sujets ; il la signa enfin, mais il mit peu de zèle à les persécuter. Innocent ameutait toute la chrétienté contre le Languedoc. Il écrivit au roi de France, au duc de Bourgogne; aux comtes de Dreux, de Nevers, de Vermandois, de Blois, de Bar; l'Europe était pleine de ses envoyés, elle ne retentissait que de sa voix, et cette voix appelait le meurtre, l'incendie, la désolation sur la terre, au lieu d'y appeler la concorde.

Le comte de Toulouse avait une répugnance extrême à persécuter ses sujets; il cherchait à éluder les ordres de Pierre de Castelnau. Cet insolent légat éclata contre lui en injures et en menaces, et sans respect pour sa qualité de chef de plusieurs peuples, il le traita publiquement de parjure, de tyran, de lâche. Le comte, irrité au dernier point de l'insolence de ce prêtre, témoigna à ses amis, à ses serviteurs, combien il lui était odieux. On chercha à calmer sa colère ; le fougueux missionnaire, craignant les suites de sa hardiesse, se retira. On lui fournit une escorte à l'insu du comte et de ses amis, car ceux-ci partageaient son indignation, et il était à craindre que quelques-uns d'entr'eux,

moins maîtres d'eux-mêmes, ne cherchassent à venger sur ce sujet audacieux l'injure faite à leur seigneur. C'est ce qui eut lieu en effet.

Le lendemain de cette scène violente (an 1208), Pierre de Castelnau, ayant dit la messe, se disposait à passer le Rhône pour retourner en Languedoc, lorsque deux hommes avec lesquels il avait logé l'arrêtèrent; l'un d'eux lui porta un coup de pique dans le ventre, qui le renversa. Il était accompagné de moines, missionnaires comme lui, qui se sauvèrent au plus vite. Il n'eut que le temps, lui-même, de pardonner à ses meurtriers et de recommander à sa suite quelques affaires relatives à la mission, et il expira.

C'est ainsi que le rapport de cette mort fut fait au pape; mais, sans être taxé de partialité, on peut douter que ce récit fût exactement conforme à la vérité, surtout si quelque nouvel emportement du missionnaire avait pu faire excuser le crime commis sur sa personne. Et c'est en effet ce que prétend un auteur contemporain; il dit que Castelnau fut tué par un gentilhomme qu'il avait peu ménagé dans une dispute très-animée, et qui, irrité de la scène du jour et de celle de la veille, et ne se possédant pas, l'avait frappé d'un coup de poignard (3). D'après la conduite outrageante

du missionnaire envers son souverain, on peut croire qu'il n'avait pas dû se ménager davantage avec un simple chevalier, et cela rend le dernier récit très-vraisemblable.

Quelque irrité que fût Raymond contre l'audacieux légat, sa mort, dont il prévit les suites funestes, lui donna beaucoup d'inquiétude. Il vit de suite qu'elle serait un prétexte pour exciter contre lui ses ennemis et les princes et seigneurs catholiques, alors soumis aveuglément à la cour de Rome.

Le collègue de Castelnau s'empressa d'instruire le pape de cette mort, non sans en faire tomber le soupçon sur le comte de Toulouse. Innocent, exaspéré au dernier point, ordonna qu'il se tiendrait à ce sujet une assemblée à Cîteaux. Le légat Guy, prieur de Valcernay, qui avait quitté la cour du comte de Toulouse aussitôt après le meurtre de son collègue, présida cette assemblée où se trouvèrent quelques seigneurs laïques. Les mesures les plus violentes contre Raymond y furent proposées. Innocent ne s'oubliait pas lui-même; il écrivait aux évêques du Midi dans un style aussi violent et aussi peu évangélique que les paroles de ses évêques. Il n'hésita pas à accuser le comte de Toulouse du meurtre de Castelnau, quoiqu'il n'en eût aucune preuve, et que ce fût même contre sa

volonté et à son grand regret que cette déplorable scène eût eu lieu. Il ne parlait pas des torts, des insultes qu'il avait prodiguées à son seigneur ; d'après le pontife, Castelnau était un martyr, un homme de Dieu ; et tous les torts étaient du côté de Raymond, qui n'était qu'un réprouvé. Il ordonna aux prélats, auxquels ces lettres furent adressées, d'appeler la vengeance publique sur la tête du comte de Toulouse, promettant les plus complètes indulgences à ceux qui l'exerceraient contre lui. Ce prêtre furieux écrivit dans le même sens avec la même passion et le même emportement à tous les seigneurs français. Il leur ordonna de s'armer contre le *tyran, l'ennemi de la foi*, de le dépouiller de ses états, d'exterminer ses sujets hérétiques. Il semblait que le monde entier dût s'armer pour venger la mort d'un ecclésiastique insolent, qui avait outragé en face son seigneur ; comme si l'outrage, venant de Rome, ou commandé par elle, était une action excellente et digne d'admiration et de louange : c'était un délire, une fureur contre le pauvre comte. Mais ce qui ne serait que risible, ou ferait pitié aujourd'hui, produisit alors le plus grand effet.

Les moines de Cîteaux, après leur conciliabule, se répandirent par toute la France pour

prêcher une guerre d'extermination contre Raymond VI et ses sujets. Jusqu'alors la guerre n'avait été qu'entre l'autorité ecclésiastique et quelques seigneurs qui ne voulaient pas plier sous son despotisme. Mais à la voix de ses moines fanatiques, et sur l'ordre réitéré d'Innocent qui menaçait d'excommunier ceux qui refuseraient de prendre part à cette guerre sainte, les populations s'émurent, et il se forma contre le Languedoc une ligue formidable, à la tête de laquelle on distingue le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, de Forets, d'Auxerre, de Genève, de Saint-Paul, une foule d'autres petits seigneurs, et parmi ces derniers le trop fameux Simon de Montfort, comte de Leicester, qui devait en être le héros. Ce seigneur était une sorte d'aventurier sans fortune, mais d'une naissance illustre. Quelques années auparavant (en 1199), il avait suivi le comte de Champagne en Palestine, afin d'y former un établissement. Mais ce pays n'offrant plus aux nouveaux aventuriers les mêmes avantages qu'à ceux qui l'avaient d'abord exploité, Montfort revint en France, où il se trouvait presque dans le besoin, lorsque sa croisade contre les Albigeois vint fort à propos ranimer ses espérances. Il s'attacha d'abord à la fortune du duc de Bourgogne, espérant, à l'aide d'un tel appui, profiter de toutes les occasions

qui se présenteraient de rétablir ses affaires. Il avait une force de corps peu ordinaire, un courage à toute épreuve; son coeur était plus fortement trempé que ses armes : nul malheur ne le touchait; jamais la pitié, l'humanité ne lui firent éprouver la moindre émotion. L'incendie des villes, le massacre des populations étaient les jeux auxquels se plaisait son caractère féroce et sanguinaire. Infatigable dans la guerre, conservant son sang-froid dans les plus grand périls, ne se décourageant jamais dans les revers; d'ailleurs sans délicatesse, sans honneur, sans probité; sacrifiant tout à son intérêt, n'ayant pas d'amis, violant ses promesses, ses sermens même, pourvu que le parjure lui fût utile; jouant le fanatisme religieux, mais n'étant au fond, comme ses actions le prouvent, qu'un hypocrite et vraisemblablement qu'un athée : tel fut Simond de Montfort, comte de Leicester, le héros de la croisade, contre les Albigeois. S'il eût été habile et modéré autant que brave et féroce, il se fût créé une domination solide dans le Languedoc; mais il fut aussi souvent vaincu que vainqueur, et son ambition l'aveuglant, l'empêcha de profiter de toutes les chances de succès et causa sa perte.

Innocent augmenta le nombre des missionnaires, fort diminué depuis la mort de leurs prin-

cipaux chefs. Foulques, évêque de Toulouse, et Navarre, évêque de Couserans, furent députés au pape par le clergé du pays, pour conférer avec lui sur les moyens de fournir continuellement à la mission des sujets zélés pour les intérêts de la cause. Ce fut de concert avec ces deux prélats qu'Innocent établit l'ordre des frères prêcheurs, sous la discipline de Dominique, le plus simple (4) et le plus infatigable des missionnaires. Cet ordre devait obéir à Foulques, évêque de Toulouse, et tous ses membres s'empresser de marcher à sa voix.

Le comte de Toulouse alarmé de ces formidables préparatifs et incertain du parti qu'il devait prendre, délibéra sur sa position avec ses amis les plus intimes, et avec son neveu, le vicomte de Beziers; il avait voulu conjurer l'orage et prendre un terme moyen entre une soumission complète et une attitude fière et menaçante. Le vicomte de Beziers, plein de rage et d'indignation, fut d'avis de convoquer la noblesse, de mettre sur pied des forces imposantes, d'aprovisionner les places fortes, d'appeler à leur secours leurs amis et leurs alliés, et après cela, ainsi placé dans une position respectable, d'attendre l'ennemi de pied ferme et de le combattre avec courage lorsqu'il se présenterait, quoi qu'il dût en arriver.

Raymond, plus timide que son neveu, ne partagea pas ses opinions. Il ouvrit l'avis de la soumission. Le vicomte indigné, quitta aussitôt le conseil et se sépara de son oncle.

Ainsi abandonné à lui-même, le comte de Toulouse perdit tout reste de fermeté, et envoya des ambassadeurs à Rome pour négocier sa paix avec l'église. Bernard, archevêque d'Auch, l'abbé de Condom, Raymond de Rabastens, archevêque d'Agen et le prieur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Saint-Gilles (5), tous personnages qu'il crut lui être dévoués, furent chargés de cette importante négociation.

C'était là le plus mauvais parti que pût prendre le comte de Toulouse. S'il eût suivi le conseil de Roger, il pouvait être vaincu, il pouvait périr même, mais il n'eût pas péri sans gloire. En se soumettant à l'Église, il ne sauva ni ses états, ni son honneur. Innocent reçut ses envoyés avec une bienveillance apparente; il leur dit qu'il pourrait se laisser fléchir, si réellement leur maître était repentant; mais qu'il voulait qu'il en donnât la preuve en remettant sept de ses châteaux les plus importans entre les mains et à la garde de l'Église, en attendant la justification éclatante qu'il était dans l'intention d'exiger de lui pour le meurtre de pierre de Castelnau. Le Pape nomme en même temps pour remplacer

ce dernier, Hugues de Raymondi, qui, avec l'évêque de Couzerans et l'abbé de Cîteaux, devaient être les chefs de la croisade.

Il écrivit à ces prélats de refuser l'hommage que le comte offrait de lui rendre pour le comté de Melgueil, se réservant de décider plus tard sur la manière dont il devait disposer de ce comté. Il les exhortait, *à user de ruse avec Raymond, disant, que dans une telle occasion la ruse devait prendre le nom de prudence.* Il leur dit plus bas, *de ménager le comte de Toulouse, suivant l'art d'une sage dissimulation*[1], *et de faire la guerre aux plus faibles afin de les diviser d'intérêt, et d'avoir ensuite meilleur marché du comte.*

En lisant une telle lettre ou la ruse et la fourberie sont mises en principe, ne croirait-on pas lire un chapitre du fameux publiciste de Florence? C'était aussi un prince d'Italie qui l'écrivait, et le plus politique d'entr'eux; mais on doit être étonné qu'il ait existé une époque en France où une pareille pièce ait pu avoir quelque crédit sur des gens d'honneur : elle était écrite à la vérité à des légats de Rome sous le sceau du secret, et ces légats n'étaient certes pas alors des gens d'honneur.

[1] *Vid.* Duchesne, Recueil des histoires de France; épit. 231. Innoncent III, vol. IV., pag. 176.

Innocent, pour tromper plus sûrement sa victime, lui envoya, selon le désir que le comte en avait exprimé par ses envoyés, un légat particulier pour traiter avec lui. Raymond lui avait fait entendre que l'abbé de Cîteaux s'étant montré très-animé contre lui, il ne pouvait discuter en toute confiance avec ce moine. Innocent ayant l'air de se conformer à ses désirs, lui envoya un fourbe nommé *Milon*, auquel il écrivait *de s'emparer adroitement de la confiance du comte, en feignant d'être son ami, et de servir ses intérêts, mais de laisser tout faire à l'abbé de Cîteaux*. Il envoyait en même temps secrètement à ce dernier des pouvoirs plus étendus quoiqu'il eût promis de les restreindre. Milon était donc un traître qui devait faire tomber le comte dans le piége que l'abbé de Cîteaux lui tendait. C'était donc d'après l'aveu même du chef de ses ennemis, d'un prêtre qui se disait vicaire de Dieu sur la terre, qu'on alla faire au comte de Toulouse une guerre de fourberie et de trahison.

Ce comte qui ne s'était déterminé que par crainte à prendre un parti si contraire à son inclination, connaissait cependant l'ennemi auquel il avait à faire; il le savait faux et dissimulé; il prenait donc secrètement des précautions afin de n'être pas la victime d'une trahison. Il

faisait sonder ses amis, calculait ses forces et étudiait les dispositions de ses sujets. Il chercha à s'assurer de plus en plus l'affection des Toulousains, en leur accordant de nouveaux privilèges. Mais leur dévouement pour lui était désintéressé. Ils l'aimaient pour sa bonté, parce qu'il était leur père, parce que sa tolérance le portait à favoriser leurs croyances, quoiqu'elles ne fussent pas conformes à celles de l'Église romaine, qui cependant étaient les siennes.

Mais que pouvait sa prévoyance timide contre les piéges dont il était entouré? Milon, ayant parfaitement joué son rôle auprès du comte selon ses instructions, obtint toute sa confiance. Il lui persuada qu'il n'avait pas d'ami plus dévoué que lui, et qu'il traiterait de ses intérêts de manière à ce qu'il n'eût rien à souffrir, ni dans sa fortune, ni dans sa sûreté personnelle; qu'il serait juste et modéré pourvu qu'il se livrât à lui en toute confiance. Son esprit ainsi préparé, il lui présenta la soumission qu'il devait faire comme une simple formalité, exigée seulement pour satisfaire à l'honneur de l'Église. Il parvint ainsi à lui extorquer sous serment la promesse de se soumettre à cette formalité.

Voici quelle fut la formule de cette soumission, par laquelle Raymond s'engagea à se constituer prisonnier de l'Église, et à lui remettre sept de ses places fortes :

« L'an de l'Incarnation 1209, au mois de
» Juin, moi Raymond, *par la grâce de Dieu*,
» duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis
» de Provence, me remets moi-même avec sept
» de mes châteaux, savoir : Oppède, Montfer-
» rand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Four-
» ques et Fangeaux, à la miséricorde de Dieu
» et au pouvoir absolu de l'Église romaine, du
» pape et du pieux seigneur Milon, légat du
» Saint-Siége, pour servir de caution, au sujet
» des articles pour lesquels je suis excommunié.
» Je confesse dès à présent tenir ces châteaux
» au nom de l'Église romaine, promettant de
» les remettre incessamment à qui vous voudrez,
» et quant vous le jugerez à propos, et d'obliger
» comme vous l'ordonnerez les gouverneurs et
» les habitans de les garder exactement tout le
» temps qu'ils seront au pouvoir de l'Église
» romaine, n'onobstant la fidélité qu'ils me doi-
» vent, et enfin de les faire garder à mes
» dépens ».

On est étonné que le comte de Toulouse se soit cru lié par une semblable promesse qui lui avait été extorquée par la dissimulation et la fraude. Mais il était excommunié, et tels étaient les préjugés du temps, qu'une excommunication éloignait de celui qui en était frappé, ses amis, ses parens, ses serviteurs les plus dévoués; exci-

tait les sujets à la révolte, en les déliant du serment de fidélité. Il n'y avait donc rien que ne fissent les seigneurs, les souverains même qui étaient excommuniés, pour faire lever cette proscription.

Lorsque Milon se trouva possesseur de cet engagement, il changea de ton, et somma le comte de l'exécuter. Il fixa le jour auquel aurait lieu la cérémonie de l'absolution. Le comte était alors à Saint-Gilles; Milon y appela tous les prélats de la contrée, afin de les rendre témoins de l'humiliation du comte et du triomphe de l'Église. Au jour marqué, dix-sept archevêques ou évêques et un grand nombre d'abbés et de prêtres furent rendus à Saint-Gilles; une foule innombrable, attirée par la nouveauté du spectacle annoncé, y arriva aussi de toute part. On avait dressé un autel dans le vestibule de l'église; l'ostensoir renfermant le pain consacré fut exposé sur l'autel. Les prélats et les abbés prirent place sur les siéges qui leur avaient été préparés; la foule remplissait le vestibule et se pressait aux portes. Le comte de Toulouse parut bientôt, conduit par Milon, qui le tenait par une corde attachée à son cou; il n'avait pour tout vêtement qu'un léger caleçon; tout son corps, à l'exception de la partie que cachait ce vêtement, était absolument nu. Milon lui remit la formule de son amende-honorable, que le comte lut à haute voix.

« L'an 12 du pontificat du seigneur Inno-
» cent III (1209), le 18 Juin, je, Raymond, duc
» de Narbonne, etc., jure sur les saints Évangiles,
» en présence des saintes reliques de l'Eucharistie
» et du bois de la vraie Croix, que j'obéirai à
» tous les ordres du pape et aux vôtres maître
» Milon, notaire du seigneur pape et légat du
» Saint-Siége apostolique, et à tout autre légat
» apostolique, touchant tous et chacun des arti-
» cles pour lesquels j'ai été ou je suis excom-
» munié, soit par le pape, par le légat, soit
» par les autres, soit enfin de droit, en sorte
» que j'exécuterai de bonne foi tout ce qui me
» sera ordonné tant par lui-même que par ses
» lettres ou légats, au sujet desdits articles, mais
» particulièrement des suivans. 1.° Sur ce que
» les autres seigneurs ayant fait serment d'ob-
» server la paix, on dit que j'ai refusé de la
» signer; 2.° sur ce qu'on dit que je n'ai pas
» gardé les sermens que j'ai faits de chasser les
» hérétiques et leurs fauteurs; 3.° sur ce qu'on
» dit que j'ai toujours favorisé lesdits héréti-
» ques; 4.° sur ce qu'on me regarde comme
» suspect dans la foi; 5.° sur ce que j'ai enter-
» tenu des routiers et des *mainadis*; 6.° Sur ce
» qu'on dit que j'ai violé les jours du carême,
» des fêtes et des quatre-temps, qui devaient être
» de jours de sûreté; 7.° sur ce qu'on dit que

» je n'ai pas voulu rendre justice à mes ennemis
» lorsqu'ils m'offraient la paix ; 8.° pour avoir
» confié à des juifs les offices publics ; 9.° sur
» ce que je retiens les biens des monastères de
» Saint-Guillem et des autres églises ; 10.° sur
» ce que je fortifie les églises, et que je m'en
» sers comme forteresses ; 11.° sur ce que j'ai fait
» lever des guidages et péages indus ; 12.° pour
» avoir chassé l'évêque de Carpentras de son
» siége ; 13.° sur ce que l'on me suppose d'avoir
» trempé dans le meurtre de Pierre de Castelnau,
» *de sainte mémoire*, principalement parce que
» j'ai mis le meurtrier dans mes bonnes grâces ;
» 14.° Sur ce que j'ai fait arrêter prisonnier l'évê-
» que de Vaison et ses clercs, et que j'ai fait
» démolir son palais avec la maison de ses cha-
» noines, et que j'ai envahi le château de Vaison ;
» 15.° enfin, sur ce qu'on dit que j'ai vexé les
» personnes religieuses et commis divers bri-
» gandages ».

Le légat ordonna ensuite au comte de faire plusieurs réparations aux diverses parties qui se plaignaient d'avoir été lézées, ce qui ayant été fait par une déclaration en forme, seize seigneurs, vassaux du comte, firent serment entre les mains du légat, de lui obéir ainsi qu'à tout autre légat, et d'observer exactement dix articles qui leur furent présentés et qu'ils souscrivirent.

Ils étaient à peu près les mêmes que les précédens. Ces seigneurs qui se soumirent ainsi au légat furent Guillaume de Baux, prince d'Orange, Hugues, son frère, Raymond de Baux, leur neveu, Dragonet de Bocoyran, Guillaume d'Arnaud, Raymond d'Agoût, Ricard de Chamano, Bertrand de Laudun et Guillaume son frère, Bernard d'Anduze et Pierre Bermont son fils, Rostaings de Porquières, Raymond, seigneur d'Uzet, son fils Decan, Raymond de *Genalieu*, seigneur de Lunel, et Pons *Gaucelin* de Lunel.

Les noms de ces seigneurs indiquent qu'ils étaient bas-languedociens ou provenceaux; aucun seigneur du comté de Toulouse, de l'Agenois, du Querci ou de l'Albigeois ne parut à cette humiliante cérémonie.

Ces préliminaires terminés, Milon passe une étole au cou de Raymond, au lieu de la corde, et en ayant pris les deux bouts, il l'introduisit dans l'église en le fustigeant avec un faisceau de verges; il lui donna ensuite l'absolution et le congédia.

Le pauvre comte humilié, ne pouvant traverser la foule qui se pressait autour de lui, fut obligé de sortir de l'église par une porte latérale moins obstruée, à côté de laquelle était le sépulcre de Pierre de Castelnau; de sorte qu'on crut généralement qu'on lui avait fait faire une

nouvelle amende-honorable sur ce tombeau; ce qui ne paraît pas sans vraisemblance, car Rome avait résolu de lui faire avaler le calice jusqu'à la lie.

Le lendemain 19, le légat lui donna de nouveaux ordres. On va voir que plusieurs tendaient à remettre l'administration civile du comté à la censure de l'Église.

Il lui enjoignait, 1.° de surveiller et garder tous les hérétiques et ceux qui les favoriseraient publiquement, pour les livrer, *avec tous leurs domaines*, à la merci des croisés;

2.° De ne plus protéger à l'avenir les sectaires;

3.° De ne jamais violer ni permettre qu'on violât le jour du dimanche, de carême et autres exprimés dans le concile de Latran;

4.° De rendre justice quand il en serait requis, aux églises, aux maisons religieuses et aux pauvres, de la faire administrer à ceux qui la réclamaient, par des officiers;

5.° De détruire au jugement des évêques les fortifications qu'il avait faites aux églises et à les rendre à ceux auxquels elles appartenaient;

6.° De maintenir les églises et maisons religieuses en parfaite liberté, de ne leur imposer ni albergues, ni procurations, ni aucune sorte de droit; de ne pas s'emparer des dépouilles des évêques et abbés après leur mort de ne pas

s'immiscer dans l'administration de leurs églises, ni dans la nomination de leurs successeurs, et de laisser une liberté entière aux électeurs.

Ces six articles concernaient l'Église, et le légat avait alors qualité pour en imposer l'obligation à Raymond; il n'en fut pas de même des six suivans, qui soumettaient son administration temporelle à la cour de Rome.

7.° De ne lever d'autres péages ou guidages, soit par eau, soit par terre, que ceux qui étaient établis par l'autorité des rois et des empereurs;

8.° De supprimer tous les greniers à sel qu'il avait établis, de n'en pas établir de nouveaux et de permettre le passage libre à tous les voyageurs soit par eau, soit par terre;

9.° D'observer les paix et les trèves;

10.° De s'en rapporter à la décisien des légats ou à leurs délégués, touchant les plaintes qu'on formerait contre lui;

11.° De veiller à la sûreté des chanoines, de n'obliger personne à se détourner des anciennes routes;

12.° De tenir pour hérétiques ou fauteurs d'hérétiques ou receleurs, tous ceux qui lui seraient dénoncés, ou à ses baillifs, comme tels, par les évêques ou les autres supérieurs ecclésiastiques;

13.° De jurer d'observer la paix qui avait été établie par les légats, ou qu'ils établiraient par la suite, et de faire prêter un pareil serment à ses vassaux;

14.° De ne rien attenter directement ou indirectement contre les sept châteaux livrés à la cour de Rome par suite de ses promesses;

15.° Enfin, d'observer exactement tous ces articles et ceux que le pape ou ses légats pourraient y ajouter par la suite.

Ce dernier article mettait Raymond entièrement à la merci de la cour de Rome. Le dixième le mettait sous la juridiction de la même cour. Le douzième, en l'obligeant de reconnaître pour hérétiques tous ceux qui lui étaient dénoncés pour tels, lui ôtait le droit de rendre justice à ses sujets et de les défendre. Par le treizième, le légat le mettait dans l'impossibilité d'entreprendre une guerre juste. Mais le plus odieux de tous était le premier, qui l'établissait le geolier de ses sujets, et qui ne lui permettait pas de les laisser sortir de ses états, ce qui était le comble de la tyrannie, et qui lui ordonnait de les livrer pieds et poings liés à leurs bourreaux.

Plusieurs jours furent employés par le légat et les évêques à consolider l'édifice de cette monstrueuse usurpation.

Tant d'humiliations avaient mis le comte de

Toulouse dans un état complet d'anéantissement moral, d'autant qu'elles ne servirent de rien à ses sujets, auxquels des forces rassemblées de tous les points de la France allaient faire une guerre atroce. Ce fut près de Lyon, sur les bords de la Saône, que les diverses troupes des croisés se rassemblèrent. Innocent triomphait, la bannière de l'extermination était enfin levée contre les Albigeois, et les légats affichaient une joie féroce en voyant approcher l'orage qui allait fondre sur le Languedoc.

Milon, impatient, quitta Saint-Gilles pour aller au-devant des croisés. Leur armée marchait sous trente bannières différentes, et ne reconnaissait pas de chef principal. Les troupes qui formaient le contingent de chaque seigneur ne devaient servir au plus que quarante jours, passé lequel terme ils devaient les ramener dans leurs seigneuries; il y avait même des corps qui ne devaient pas rester quarante jours à l'armée. La brièveté de ces termes de service, fut un bonheur pour le Languedoc. Mais on peut dire que ces quarante jours furent bien employés, et que les légats, quelque avides qu'ils fussent du sang des hérétiques, ne purent se plaindre que les croisés en eussent été avares.

Le comte de Toulouse joignit lui-même cette armée, et chercha à gagner la confiance des

chefs par ses protestations. Il aurait voulu demander grâce pour ses sujets, mais les Légats l'observaient. Ces prêtres sanguinaires, ainsi qu'un très-grand nombre de prélats, marchaient à la tête de l'armée. Elle passa le Rhône, et se dirigea vers la comté de Montpellier. Chacun tremblait pour son existence, car les seigneurs n'avaient fait presque aucun préparatif de défense. Le vicomte Roger de Beziers lui-même, malgré sa fermeté, fit quelques démarches de soumission pour conjurer l'orage; mais comme il n'était pas disposé à se faire fustiger comme le comte de Toulouse, à peine écouta-t-on ses propositions.

Le zèle de la plupart des seigneurs croisés n'était excité que par le pillage. Le mot de confiscation avait été mêlé à tous les anathêmes, et ce mot était l'âme de la croisade. L'ignorance était alors si profonde parmi la classe les plus élevées, qu'il n'y avait pas un seul des chefs qui sut en quoi consistait l'erreur des Albigeois. Le clergé profitant de cette ignorance les avait représentés comme des misérables, adonnés aux pratiques les plus monstrueuses, capables de tous les crimes: en sorte que l'on croyait marcher contre de véritables suppôts de l'enfer, contre des créatures malfaisantes et abominables, qui ne méritaient ni pitié, ni merci.

L'abbé de Cîteaux écrivit à l'évêque de Beziers

et aux habitans catholiques de cette ville, pour leur ordonner de s'emparer des henriciens et de les leur livrer, afin qu'ils fussent tous exterminés et leurs biens confisqués; car jamais cette dernière clause n'était oubliée par les légats : ce qui prouve évidemment qu'ils considéraient ces biens comme un appât propre à stimuler le zèle des coalisés.

Cette injonction fut reçue avec la plus grande indignation par les généreux habitans de Beziers; l'évêque seul (il s'appelait *Régnault de Montpeyrous* : les noms de pareils hommes doivent être signalés à la postérité) fut assez lâche, assez inhumain pour engager les catholiques à trahir leurs frères et à les livrer; mais ses insinuations furent repoussées avec horreur : on résolut de périr plutôt que de se rendre coupable d'une telle déloyauté; et ce qui met le comble à la gloire de cette héroïque population, c'est qu'elle n'ignorait pas le sort qui l'attendait; elle savait qu'elle avait affaire à des ennemis implacables, étrangers à tout sentiment d'humanité et de générosité.

Le conseil des légats et des évêques s'indigna du refus des habitans; ils tinrent conseil avec les seigneurs. Quelques-uns de ces derniers auraient voulu ménager la ville, que les prêtres condamnaient inhumainement aux flammes : un

des seigneurs représenta à l'abbé de Cîteaux qu'elle était remplie de catholiques, et que le massacre général que l'on proposait ferait périr un grand nombre de ces derniers. *Dieu les distinguera lui-même et les sauvera, répondit tranquillement le lieutenant du pape; quant à nous, notre devoir est de tout exterminer de peur de sauver un seul hérétique* : telles furent les conclusions du conseil. Le légat fit reconnaître les murs de la ville : elle était fortifiée; mais que pouvaient de faibles remparts contre une armée aussi nombreuse, et excitée au plus haut degré par le fanatisme. Les goujats ou ribauds de l'armée (c'est-à-dire la partie la plus méprisable) s'approchèrent des remparts pour insulter les habitans : ceux-ci firent une sortie, et les ramenèrent battant jusque dans le camp des croisés. Les légats ordonnèrent alors l'attaque; ils bénirent cette armée d'égorgeurs au nom du Dieu de paix, en recommandant de ne faire quartier à personne, car c'était la volonté de Dieu que les habitans de cette ville rebelle fussent traités comme l'avaient été autrefois les Madianites. Ils promirent le Paradis à tous ceux qui périraient dans l'action. Ayant ensuite ordonné aux chefs de faire avancer leurs troupes vers les remparts, ils se mirent eux-mêmes à chanter des cantiques pour demander

au ciel de faire combattre les légions célestes avec les croisés. Ce fut le 23 de Juillet 1209 que l'armée de l'Église attaqua Beziers ; cette ville, dans laquelle s'étaient jetés un très-grand nombre d'habitans de la campagne que les légats chassaient devant eux, contenait en ce moment 60,000 âmes de tout sexe, de tout âge. Cette population héroïque se défendit pendant trois heures avec un courage digne d'une aussi belle cause; mais la ville étant entourée de tous les côtés, la confusion y étant grande à cause de la quantité d'habitans de la campagne qui s'y était réfugiée, et une des portes du rempart n'ayant pas été défendue, les croisés y pénétrèrent : la ville fut bientôt pleine de ces derniers. Les habitans se regardant alors comme perdus, se défendirent à peine contre leurs vainqueurs. Le massacre devint épouvantable. Les prêtres, mêlés aux égorgeurs, élevaient leurs croix pour les exciter au carnage. Personne ne fut épargné. Les femmes furent violées avant d'être égorgées; 7,000 personnes furent massacrées dans la seule église de la Magdelaine. Ce fut au milieu de ces flots de sang que les soldats du pape Innocent III, que les soldats de l'Église, car il faut la nommer comme auteur de toutes ces horreurs, puisque aucun de ses membres ne protesta contr'elles, pillèrent la ville et dé-

pouillèrent leurs victimes. Le pillage fut continué jusqu'à ce qu'il ne restât que des maisons vides et des corps morts et nus. Alors le légat, par une précaution digne de l'esprit infernal qui la lui dictait, et pour qu'aucun habitant caché ne pût survivre à ce désastre, fit mettre le feu à la ville. L'armée entoura l'incendie à une certaine distance, afin que s'il restait encore quelque malheureux il ne pût échapper aux flammes sans être massacré. Quelques jours après Beziers et ses habitans, au nombre de 60,000, étaient confondus dans le même monceau de cendres. Les annales du monde n'offrent heureusement pas un second exemple d'une atrocité pareille et si froidement combinée. Certes, il faut que ceux qui professent aujourd'hui les mêmes doctrines que les ordonnateurs de cette scène épouvantable aient bien des vertus pour avoir droit à nos respects, et pour faire oublier les crimes inouis de leurs prédécesseurs. Pourquoi n'oublient-ils jamais eux-mêmes les torts qu'on a eus avec eux? torts qui sont bien moins graves, et que les souvenirs historiques de cette affreuse époque ont pu rendre en quelque sorte excusables.

Le légat rendit compte à son maître de ce premier succès, en ne portant le nombre des morts qu'à 15,000 : il fut modeste, car les

auteurs contemporains se sont accordés à le porter à 60,000 (6). Innocent lui témoigna la joie qu'il éprouvait de voir la croisade si bien commencée, et engagea le légat à faire en sorte qu'elle continuât de même.

Tel fut le premier fait d'armes d'une armée commandée par des moines et des évêques : les gestes de Gengis et d'Attila n'en offrent pas d'aussi brillans.

L'extermination de Beziers mit la terreur dans le Languedoc, mais elle eut cela d'utile, puisque les plus grands fléaux peuvent l'être quelquefois, qu'elle apprit aux sujets de Raymond quel était le sort qui les attendait. Les habitans des campagnes et ceux des châteaux, qui ne se sentaient pas assez forts pour résister, abandonnèrent leurs demeures et se réfugièrent dans les montagnes, où ils se fortifièrent; plusieurs se cachèrent dans des cavernes et sous des rochers inaccessibles.

Le vicomte de Narbonne n'eut pas plutôt appris la marche des croisés vers ses états, que, de concert avec l'archevêque, il dressa des statuts contre les hérétiques. Ce ne fut pas par conviction, puisqu'il avait gardé le silence jusqu'alors, mais par lâcheté. Ces statuts ordonnaient de dépouiller entièrement les hérétiques qui tenteraient de s'enfuir, et de les livrer nus entre

les mains de la justice; ils défendaient aux avocats de leur donner aucun conseil, à tout médecin de les soigner dans leurs maladies, aux marchands et aux artisans de leur rien vendre ni de travailler pour eux : on leur refusait la terre, l'air et l'eau. Cette lâche conduite ne fut pas d'une grande utilité au vicomte, qui passait pour suspect : le légat exigea de lui et des principaux habitans un serment dans le genre de celui qu'avait prêté le comte de Toulouse; il fut obligé, en outre, de s'engager à fournir des vivres à l'armée des légats, et de donner à ces derniers quatre deniers par livre du capital de toutes les propriétés du pays, mobilières ou immobilières, à l'exception des vêtemens de corps ou ustensiles de ménage et des chevaux. C'est à ce prix seulement que Narbonne et le Narbonnais ne furent ni brûlés, ni saccagés; mais les maisons, les châteaux et les villages abandonnés le furent, et le terrible météore les renversa sur son passage. Enfin, le 1.er Août l'armée fit sa seconde halte devant la cité de Carcassonne : cette place, la plus forte de la province, était bien approvisionnée; ses fortifications avaient été mises en bon état. Les habitans des campagnes s'y étaient réfugiés avec leurs bestiaux, leurs grains et leurs fourrages. Le vicomte Raymond Bérenger s'y était renfermé

lui-même pour la défendre. Il paraissait difficile de s'en rendre maître : on résolut d'essayer d'abord la force, et à défaut, la ruse pour la prendre.

Le brave vicomte observa du haut de ses tours l'armée des croisés, et crut pouvoir tenter lui-même une sortie contr'elle avant qu'elle fît les dispositions de l'attaque : cette résolution était généreuse, mais le seigneur de *Cabardès* l'en détourna, en lui représentant que la place étant presque imprenable, il était plus sage de laisser l'armée des légats perdre une partie de ses forces en efforts inutiles, et se morfondre sous ses murs. Le vicomte se rendit à d'aussi bonnes raisons; et ayant fait faire tous les préparatifs de défense, il attendit que les croisés s'approchassent de ses remparts. Ceux-ci ne tardèrent pas à le faire; et dès le lendemain il y eut une action d'engagée. Le faubourg fut escaladé par eux au chant du *Veni creator* qu'entonnèrent les prêtres, pour que Dieu accordât à leurs armes la même grâce qu'il leur avait faite à Beziers. Mais les murs de Carcassonne ne s'écroulèrent pas comme ceux de Jéricho. Cependant le faubourg défendu, mais beaucoup moins fort que la place, céda aux efforts de cette multitude fanatique, malgré la belle défense du vicomte et des siens. Les croisés y mirent le feu, c'était

leur usage. Il est à remarquer que ce fut le comte de Montfort qui les commanda dans cette attaque; ce fut là où il se fit connaître aux légats par sa froide férocité. Ils apprécièrent un tel homme, et le choisirent pour en faire en temps et lieux le chef de leurs phalanges les plus dévouées. Que de sang eût été épargné si ce seigneur ambitieux et cruel eût été tué dans cette première attaque, comme il le fut long-temps après sous les murs de Toulouse! Mais un autre ambitieux l'aurait remplacé!

Le second faubourg de la ville fut beaucoup plus facile à défendre que le premier, en raison de sa position. Il fallait des machines pour faire crouler la muraille élevée, et faire brèche. Il fut pris et repris. Les habitans eux-mêmes le brûlèrent, après avoir tué tous les croisés qui s'en étaient emparés.

Sur ces entrefaites, le roi d'Aragon, beau-frère du comte de Toulouse, arriva au camp des croisés avec une suite peu nombreuse. Il se présentait en suppliant plutôt qu'en guerrier. C'était à la tête d'une puissante armée qu'il aurait dû passer les Pyrénées. On ignore s'il fut gagné par les légats, ou si ceux-ci le trompèrent; le fait est qu'étant entré dans la place pour négocier, il parvint à séduire le brave Bérenger, et à lui persuader de traiter avec les légats. Mais les pro-

positions du vicomte ne leur ayant pas convenu, le roi d'Aragon, oubliant sa qualité de roi qui ne devait lui permettre que des démarches généreuses, fit tous ses efforts pour persuader à son vassal (car c'était en sa qualité de seigneur suzerain de Carcassonne qu'il venait implorer les croisés pour cette ville) de rendre la place, en la quittant, lui treizième, avec chevaux, armes et bagages, et livrant les habitans à la discrétion du légat. C'était un roi qui conseillait une telle lâcheté! Bérenger repoussa avec horreur cette proposition : il dit au roi d'Aragon qu'il aimerait mieux être écorché vif que d'abandonner ses malheureux sujets à la discrétion de leurs ennemis. Le roi d'Aragon, voyant la fermeté du vicomte, reprit le chemin de ses états qu'il n'aurait jamais dû quitter pour venir se couvrir de honte, en parlant en suppliant à des prêtres que son devoir de seigneur suzerain de Carcassonne était de châtier.

Les croisés, après le départ du roi d'Aragon, livrèrent un troisième assaut à la ville; ils furent repoussés avec perte. Le découragement commençait à se mettre dans leur armée, malgré les efforts des légats pour soutenir leur énergie; mais la sécheresse fit pour eux ce qu'ils auraient en vain attendu de la force de leurs armes. Les puits et les citernes de la cité tarirent,

et les assiégés, ne pouvant plus étancher leur soif, plusieurs mouraient chaque jour, et tous étaient menacés du même sort.

Dans cet état désespéré, ils tentèrent d'obtenir des conditions favorables, ou du moins d'être traités avec moins d'inhumanité. Ils offrirent donc de rendre la place à condition d'avoir la vie sauve, et d'être escortés, pour leur sûreté, pendant une journée de chemin. On délibéra dans le camp sur cette proposition, qui parut acceptable à plusieurs seigneurs; mais le conseil des évêques voulut que les habitans, hommes et femmes, laissassent tous leurs vêtemens dans la place et en sortissent en chemise et en *brayes*. Ce que la nécessité les ayant forcés d'accepter, on vit ces malheureux, hommes, femmes, enfans et vieillards, sortir dans ce pitoyable état et passer au milieu de deux haies de croisés et de prêtres qui bordaient les avenues de la place, livrés aux insultes et aux railleries de ces ennemis peu généreux, et gagner ainsi les villes voisines et les montagnes, après s'être désaltérés avec une avidité dangereuse dans la rivière d'Aude, qui coulait au-dessous de la ville. Ce spectacle, d'une humiliation inutile et peu méritée, fit une impression défavorable sur plusieurs chefs des croisés. Ils furent indignés aussi que, malgré la capitulation, le légat

eût exigé que l'on retînt prisonnier le brave vicomte Raymond Bérenger.

Ce récit de la capitulation de Carcassonne est conforme à celui que le légat adressa au pape; mais un auteur contemporain, dont nous avons lu le manuscrit original [1], rapporte cet événement d'une autre manière. Il dit que le vicomte s'étant rendu au camp afin de traiter d'une capitulation raisonnable, fut retenu par le légat malgré l'écrit de sauveté, ou sauf-conduit, qui lui avait été donné, et que les habitans, apprenant la détention de leur seigneur, sortirent de la ville par un chemin souterrain qui conduisait de la cité aux tours de Cabardés, qui en étaient voisines; que les croisés n'entendant plus le moindre bruit dans la ville, et s'en étant approchés, y entrèrent avec précaution et la trouvèrent abandonnée. Mais cette version est peu vraisemblable; car, s'il y eût eu un pareil moyen de salut, le vicomte ne l'eût sûrement pas ignoré et en aurait profité lui-même, plutôt que d'entrer en pourparlers pour une capitulation.

Le butin trouvé dans la ville fut immense.

[1] *Manuscrit de la Bibliothèque Royale*, numéro 9646, et *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, 2.e volume, où l'on trouve une traduction dudit manuscrit, que nous avons aussi traduit nous-même sur l'original.

Le légat en donna la garde à quelques seigneurs qui se l'approprièrent exclusivement. Ce n'était pas le compte de ces prêtres; ils excommunièrent les voleurs, mais ceux-ci se moquèrent de leurs foudres et gardèrent ce qu'ils avaient volé. Pourquoi, en effet, seraient-ils venus à l'armée, si ce n'eût été pour faire des coups de ce genre? Les légats offrirent ensuite le commandement du pays conquis aux chefs de l'expédition; mais les ducs de Bourgogne, les comtes de Nevers et le comte de Saint-Paul le refusèrent, indignés qu'ils étaient de la trahison faite au vicomte. Cet avantage, qu'ils auraient cru acheter au prix de leur honneur, ayant été offert au comte de Montfort, il fut moins délicat et l'accepta avec une joie intérieure, car il se rapprochait du but de son ambition. Il ne l'accepta pas toutefois sans faire quelques difficultés pour la forme.

Mais aussitôt qu'il eût été revêtu du commandement, il leva le masque, et quoique Roger existât et fût libre, et que Bérenger eût été fait prisonnier par une indigne trahison, il prit effrontément le titre de vicomte de Beziers et de Carcassonne, et s'empressa de faire, aux dépens du pays et du légitime propriétaire, des libéralités considérables à l'abbaye de Cîteaux. Tel fut un des moyens dont s'enrichit son

ordre [1], qui possédait des propriétés immenses dans toutes les parties de la France. La prescription avait pu rendre sa possession légitime, mais il faut convenir que la catastrophe de Beziers n'était pas une origine de propriété fort juste ni fort chrétienne.

Pour l'honneur des seigneurs principaux qui avaient suivi jusqu'alors les bannières sanglantes et fumantes de l'Église, on désirerait pouvoir se persuader que le repentir de s'être associés à une telle cause, lorsqu'ils virent tous les maux qu'elle avait déjà occasionnés à l'humanité, fut la cause que presque tous quittèrent l'armée après l'occupation de Carcassonne. Le duc de Nevers donna l'exemple de cette défection, presque tous les autres seigneurs le suivirent. Le duc de Bourgogne, dans l'armée duquel Montfort avait son *pennon*, fut le seul qui consentit à rester encore quelque temps en Languedoc. On dit que ce fut à la prière de Montfort.

Le comte de Toulouse, que l'on traînait presque comme captif dans l'armée des croisés depuis son humiliation, put alors la quitter; il avait été le témoin de toutes les horreurs qui se commettaient depuis l'apparition de l'armée devant Beziers. Son âme était déchirée et ses

[1] L'ordre des Bernardins.

craintes pour ses états ne se calmèrent que lorsqu'il vit la défection des seigneurs. Il espéra pouvoir les défendre et en prit dès-lors la généreuse résolution. Il avait étudié Montfort et l'avait jugé; il le quitta cependant avec une cordialité apparente, bien résolu de ne rien faire pour s'attirer les croisés sur les bras. Peu de jours après son arrivée à Toulouse, il reçut l'ordre du légat de livrer tous les Albigeois, ses sujets, dont son envoyé lui remit les noms. C'était l'évêque de Toulouse, Foulques, qui avait fait dresser cette liste de proscription en l'absence du comte; Simon de Montfort eut l'insolence de joindre ses ordres particuliers à ceux du légat, et de menacer le comte de marcher contre lui s'il refusait d'obéir.

Raymond fit à ces sommations une réponse noble et mesurée. Il déclara qu'ayant reçu son absolution du légat Milon, il ne devait aucune obéissance à son collègue ni à Montfort; il ajouta qu'il était résolu de partir pour Rome afin de demander au pape justice d'une telle vexation. Les députés du légat cherchèrent à l'apaiser en tachant toutefois de le faire plier sous leur volonté, mais il resta ferme et inébranlable dans sa résolution. Il déclara que non-seulement il irait à Rome, mais qu'il en appellerait au roi de France, à l'empereur et à tous les sei-

gneurs du royaume, pour arrêter les maux inouis que faisait au Languedoc l'armée des légats. C'est en effet ce qu'il fit bientôt après; mais c'était avant la croisade et lorsqu'elle le menaçait qu'il eût dû faire cette démarche. Quant à son voyage de Rome, pour demander justice au chef de ses persécuteurs, c'était une lâcheté qui devait être inutile, et nous verrons dans la suite qu'elle le fut.

Les consuls de Toulouse, sommés aussi de livrer les hérétiques, déclarèrent qu'ils avaient fait brûler tous ceux des henriciens qu'ils avaient connus tels (7); qu'ils offraient de faire ouïr ceux dont leur évêque avait fait mettre les noms sur la liste de proscription; et que si l'on refusait de les ouïr et d'entendre leur défense, ils porteraient plainte au pape d'une telle iniquité; mais l'abbé de Cîteaux n'était pas homme à s'effrayer de leurs menaces. Il ne lui suffisait pas qu'on eût brûlé quelques hérétiques, il voulait qu'on en brûlât des milliers. Ils excommunièrent donc les consuls et mirent un interdit sur la ville.

Tout le Languedoc était consterné, on ne savait quel parti prendre avec des forcenés qui voulaient que l'on égorgeât les autres ou que l'on fût égorgé soi-même; les annales du monde ne portent pas d'exemple d'une aussi déplorable

situation. Les seigneurs abandonnaient leurs châteaux et venaient faire d'humbles soumissions; mais on refusait de croire à leur bonne foi, et après ces démarches humiliantes les exigences des légats rendaient leur position plus critique qu'auparavant. Montfort faisait dresser des bûchers partout où il s'arrêtait; il couvrait son ambition du masque de la religion. Deux malheureux accusés d'hérésie lui furent amenés de Castres; il ordonna qu'on les brûlât vifs. L'un d'eux, frappé de terreur, demanda à abjurer ses prétendues erreurs; mais Montfort voulut qu'ils fussent brûlés tous les deux, disant ironiquement que *s'il était de bonne foi, la peine qu'il allait subir le purifieraient de ses iniquités passées, et que s'il n'était qu'un hypocrite il la subirait pour sa perfidie.*

Tel était ce héros de l'Église, ce soutien de la foi catholique. Nous n'écrivons que d'après des auteurs catholiques, que ses excès comblaient d'une satisfaction qui éclate à tout moment dans leurs récits et qu'on n'accusera pas sans doute d'avoir voulu les exagérer [1]. On attacha les deux victimes au poteau, le feu consuma l'une, disent les historiens de la croisade, et épargna l'autre qui descendit saine et sauve du bûcher. S'il est un crime au-dessus de ces atroces perséeutions, c'est celui d'avoirvoulu leur associer la

Divinité, en cherchant à faire croire aux simples qu'elle les approuve. Ce prétendu miracle est rapporté par quelques historiens ; nous n'en faisons mention ici que pour prouver que ces iniques soutiens de l'Église chrétienne mêlaient l'impiété à l'hypocrisie, et se moquaient également de Dieu et des hommes.

Les croisés, commandés par le duc de Bourgogne et par Montfort, parcouraient le Languedoc, pillant les propriétés, brûlant les habitans, incendiant les petites villes, les villages, et vinrent mettre le siége à Cabardés, forteresse située à trois lieues de Carcassonne ; mais ils furent repoussés. Le duc de Bourgogne eut la honte de voir sa gloire militaire échouer devant une bicoque défendue par des braves ; il fut si humilié de cet échec, qu'il quitta aussitôt l'armée malgré les ordres du légat et les supplications de Montfort. Il abandonna ce dernier à ses propres forces, qui n'étaient pas alors fort considérables ; car Montfort n'était pas un puissant seigneur. Quelques bannières lui restèrent encore, c'étaient celles des plus petits seigneurs qui cherchaient fortune aux dépens des incendiés.

Cependant les légats, que les menaces du comte de Toulouse avaient allarmés, gagnèrent les devans ; ils écrivirent au pape contre Ray-

mond, l'accusant d'avoir violé les quinze articles du serment, et concluaient à ce que les sept châteaux fussent confisqués ainsi que la comté de Melgueil, et que dès ce moment lesdits objets fussent irrévocablement acquis à l'Église. C'était aller un peu vite en besogne et décider légèrement une telle question. Mais c'était ainsi que tout se passait alors dans le Languedoc. Un moine blanc ou noir ou bien pie comme ceux de Cîteaux, appelait les parties, instruisait la procédure, rendait le jugement et le faisait exécuter sur l'heure par les bras séculiers. Il était juge, témoin et partie dans sa propre cause. Il fallait en appeler à son épée, et si on le faisait, s'exposer à subir toutes les chances qui suivaient un anathême: ces chances étaient l'incendie des villes, le ravage des campagnes, le massacre de leurs habitans: Telle était la justice ecclésiastique dont on a fait un si grand éloge dans quelques histoires modernes. Elle était excellente, sans doute, mais seulement pour ceux qui la rendaient, car par son moyen ils obtinrent à peu de frais d'immenses propriétés.

Le légat fit une énumération détaillée de tous les griefs dont l'Église accusait Raymond; et au nombre de ces griefs était celui de n'avoir pas livré tous les hérétiques inscrits sur les fatales listes. Car, une fois désignés, il n'était plus

permis de prendre leur défense et il fallait les livrer ; de sorte que tout ennemi pouvait désigner l'objet de sa haine comme hérétique, sans qu'il fût possible à celui-ci d'échapper à la vengeance de laquelle l'Église se chargeait aveuglément.

Raymond n'eut pas connaissance de cette nouvelle accusation du légat lorsqu'il partit pour Rome ; mais comme ce voyage n'était pas sans quelque danger pour lui dans la circonstances où il se trouvait, il crut prudent de faire son testament (8) par lequel il donna aux templiers et aux hospitaliers de son comté, tout le blé et le vin de ses greniers et de ses seliers provenant de la récolte de l'année. Il donna aux templier son vieux cheval de bataille, et aux hospitaliers [1] son jeune cheval. C'étaient d'honorables et de profitables marques de souvenir. Il apanagea son frère Baudouin, et lui donna la comté de Milhaud et les châteaux de Caylus ; à son fils Bernard, les châteaux de Chalus, dans le Limousin, et celui de Bruniquel, sur la frontière du Quercy. Cet acte fait aussi mention de sa femme Éléonore d'Aragon et

[1] Les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient déjà en Europe dans le quatorzième siècle *trente mille* maisons ou forteresses, défendues chacune par une tour.

de sa fille Guillemette [1]. Il mit tous ses domaines sous la protection du roi de France et de l'empereur Othon. Il nomma le comte Bernard de Comminge, Baudouin son frère, et les consuls de Toulouse, tuteurs de Raymond son fils et son héritier. Cette marque de confiance, donnée dans cette occasion par Raymond aux consuls de Toulouse, est très-remarquable, car sans doute il ne le fit que parce qu'il connaissait leur dévouement à sa personne et qu'il ne douta pas qu'ils ne partageassent ses sentimens de haine contre les oppresseurs de ses états.

Ce fut à la cour de Philiphe-Auguste, roi de France, que Raymond fit ce testament; il le fit déposer aux archives de l'abbaye de Saint-Denis. Le comte de Toulouse s'était rendu auprès du roi de France afin de l'intéresser dans sa cause. Ce prince y prit peu de part, tant était grande alors la crainte qu'inspiraient les foudres de l'Église. Un excommunié ou un hérétique, quelque élevé que fût son rang, était considéré par la plupart des gens comme un lépreux ou un pestiféré.

Raymond, ayant ainsi mis ordre à ses affaires,

[1] L'original de ce testament était aux archives de Saint-Denis, et se trouve aujourd'hui aux archives royales; on lit cet acte dans les Preuves du 3.e volume de l'*Histoire du Languedoc*, pag. 213, tit. 92.

partit pour Rome; les consuls de Toulouse s'y rendirent aussi de leur côté pour soutenir l'appel qu'ils avaient formé contre l'excommunication et l'interdiction dont les légats avaient frappé la ville.

Si le comte de Toulouse eût employé à se défendre contre Montfort le temps qu'il perdit à aller solliciter le pape, il aurait vraisemblablement évité tous les malheurs qui fondirent sur ses états : Montfort, peu affermi encore, ayant à combattre un seigneur puissant à la tête de ses sujets, eût été bien vite expulsé du Languedoc; mais l'embarras du comte était si grand, sa position si critique, que l'on ne doit cependant pas le condamner pour avoir sacrifié aux idées du temps et pris le parti le moins honorable, mais qui lui parut le moins dangereux. Pendant son absence, le comte de Montfort mit en pratique tous les petits moyens de surprise et de trahison qui lui furent offerts pour se rendre maître de ses domaines ; ce fut surtout contre le brave comte de Foix qu'il dirigea tous les efforts de ses armes [1]. Si l'on en croit les historiens contemporains, ce seigneur, bien loin d'être hérétique lui-même, était au con-

[1] Raymond, premier du nom, on l'appelait Raymond Roger.

traire très-libéral envers les églises; mais bon et humain, il ne voyait pas sans indignation la guerre atroce et injuste que l'on faisait au comte de Toulouse et à ses vassaux. Il s'en expliquait avec chaleur et disait hautement que les croisés étaient des brigands, et que ce serait, selon lui, faire une chose agréable à Dieu que d'en délivrer la contrée. Il n'en fallut pas tant au clergé de ses états pour le condamner. L'abbé de Pamiers, son vassal, appela Montfort dans le pays de Foix; il se plaignait d'avoir éprouvé mille vexations de la part du comte. Montfort s'empressa d'accourir, il avait pris pour lieutenant un certain *Guy de Levy*, seigneur de petite étoffe, mais ambitieux comme son maître. Montfort lui avait donné le titre de son maréchal, et il fut connu dans l'armée dévastatrice sous le nom de maréchal de la foi, nom qu'il illustra en égalant presque son digne chef en cruauté et en barbarie. Montfort s'étant emparé de Mirepoix, il donna cette seigneurie à son maréchal, dont la famille en prit depuis le nom. Il faut croire qu'il y a des familles qui ont de plus beaux titres à l'illustration, que celles dont les chefs se firent sicaires d'un pape, et tinrent leur fortune des mains d'un Arnaud, abbé de Cîteaux, et d'un Simon de Montfort, aventurier, sans fortune, qui n'avait accepté l'emploi de

général du pape qu'au défaut d'un seigneur plus considéré.

Tout en récompensant le dévouement de son maréchal, Montfort ne s'oubliait pas lui-même dans le partage des dépouilles des seigneurs du Midi; mais c'était directement avec le pape qu'il traitait de ce grand intérêt pour lui-même. Il écrivit à ce pontife pour lui détailler les opérations de la croisade, en s'y attribuant la part de gloire qu'il pensait avoir méritée. Il lui disait *qu'il avait été unanimement nommé chef de la croisade;* mais il se gardait bien de lui dire que c'était au défaut d'autres seigneurs, et lorsque tous eurent abandonné l'armée. Il annonçait au pape *qu'il avait établi un impôt sur le pays qui devait être payé à la cour de Rome;* et il ajoutait: *Après avoir disposé toutes choses pour l'honneur de Dieu, selon mon pouvoir, je supplie votre Sainteté de vouloir bien me confirmer dans la possession de ce pays qui m'a été donné, et à mes héritiers, de la part de Dieu et de la vôtre, Saint-Père, par l'abbé de Cîteaux, votre légat, du conseil de toute l'armée, et d'accorder pareille grâce à ceux qui ayant participé au travail* (c'est-à-dire aux massacres et aux incendies), *ont reçu une portion du même pays selon leur mérite* [1].

[1] *Vid.* Pierre de Valcernay, ch. XXIX.

Le malheureux Raymond Bérenger, vicomte de Carcassonne, que la trahison avait fait tomber entre les mains des légats, et qu'ils tenaient depuis renfermé dans une des tours de la cité [1], fut assassiné dans sa prison par ordre de Simon de Montfort, qui s'était chargé de le faire garder. Ce nouveau crime fut concerté entre lui et les légats. Bérenger était un prisonnier embarrassant dont il leur parut prudent de se défaire. Qu'était-ce d'ailleurs, qu'un forfait de plus pour de telles gens?

Ce jeune seigneur n'avait encore que vingt-quatre ans, était plein d'honneur, de bravoure et de loyauté; ni ses qualités ni son âge ne purent désarmer le sanguinaire triumvirat. Les historiens s'appesantissent sur les crimes d'Alexandre VI et passent sous silence ceux d'Innocent III. Et pourtant, des passions violentes, une tendresse aveugle pour ses bâtards ou ses maîtresses, motivent, humainement du moins, les crimes de Borgia. Mais qui pourrait motiver ceux qui furent commis dans le Languedoc, au commencement du treizième siècle, au nom de *Trasimont Lothaire*, connu comme pape sous celui d'Innocent III; ou approuvés par lui?

Cependant la stupeur dans laquelle la présence

[1] *Lettres d'Innocent III*, liv. 15, épist, 212.

et les excès d'une armée formidable avaient plongé le pays, diminua un peu lorsque les principales forcés des croisés furent dispersées et que l'on vit Montfort presque réduit à ses propres moyens. Les seigneurs communiquèrent plus facilement entre eux et purent se concerter pour secouer le joug de cet usurpateur. Chaque forteresse fut mise en état de lui résister, de petites troupes se mirent en campagne et commencèrent à le harceler. Le roi d'Aragon était l'âme de ce mouvement, il l'éxécutait par ses émissaires.

Amaury et Guillaume de Poissy, deux seigneurs du parti de Montfort furent assiégés près de Carcassonne, dans une forteresse dont ils s'étaient emparés. Montfort apprit cette nouvelle dans le comté de Foix, il marcha aussitôt vers Carcassonne pour les secourir; mais une crue d'eau ayant fait déborder l'Aude, Montfort ne put passer cette rivière au gué qu'on lui avait indiqué. Ce retard fut fatal aux deux assiégés, qui furent obligés de se rendre à discrétion; les Albigeois les jetèrent en prison. Bouchard de Marly, autre seigneur croisé, auquel Montfort avait donné le château de Sayssac, fut battu et fait prisonnier dans une course qu'il s'avisa de faire vers le fort de Cabardés. Il fut mis aux fers et y resta près de deux

mis. Guiraud de Pepieux, auquel le chef croisé avait confié le gouvernement du Minervois, le trahit pour se ranger du côté des Albigeois. Montfort marcha pour tirer vengeance de cette trahison, accompagné du vicomte de Narbonne; mais à peine furent-ils arrivés devant le château de Puisserguier, que tenait le rebelle, que le vicomte refusa de l'aider, et reprit le chemin de Narbonne avec ses gens. Montfort, se sentant trop faible pour se rendre maître de la place, en leva le siége; mais ayant su que Pepieux l'avait abandonnée pendant la nuit, il y entra, délivra cinquante de ses gens qui y étaient retenus prisonniers, et fit raser le fort. Pepieux, par représailles de cette destruction, fit crever les yeux, couper le nez et les oreilles à Amaury et à Guillaume de Poissy, prisonniers de son parti, et les renvoya dans cet état à leur général. Des atrocités étaient vengées par des atrocités; cela devait être. Les crimes n'engendrent pas des vertus.

Ces revers, arrivés coup sur coup, découragèrent les croisés; mais leur chef avait l'âme trop fortement trempée pour se laisser abattre. L'abbé de Valcernay, que les légats avaient député au pape, en revint vers le même temps avec des lettres de félicitation d'Innocent, pour les croisés et pour Montfort qu'il confirma dans la pro-

priété de ses conquêtes, et auquel il donnait les plus belles espérances pour l'envoi de nouveaux secours; espérances qu'il aurait déjà réalisées, lui disait-il, sans une nouvelle croisade en Palestine, qu'il fallait organiser pour relever le courage des chrétiens d'Orient.

Innocent écrivit en même temps à l'empereur Othon, pour l'inviter à envoyer des forces dans le Languedoc; et, pour l'y déterminer plus facilement, il le trompait sur la situation de ce pays, lui présentant les affaires de la croisade comme très-florissantes et celles des Albigeois comme désespérées. Était-ce les légats qui trompaient le pape pour se faire valoir, ou était-ce Innocent qui trompait sciemment l'empereur? En fait de tromperie, on peut croire que le maître et les valets étaient de même force, et qu'ils n'avaient rien à se reprocher les uns les autres. Les légats représentaient à Innocent le mal moins grand qu'il n'était, et Innocent, de son côté, présentait à l'empereur les affaires de la croisade comme plus florissantes qu'il ne les croyait [1].

Ce pape menait de front plusieurs affaires importantes, mais son zèle suppléait à tout;

[1] *Vid.* le *Recueil des lettres d'Innocent III*, liv. XIII, epist. 212.

jamais pontife n'eut en apparence plus de zèle pour les intérêts de l'Église, et jamais pontife ne lui fit tant de mal. Sa correspondance est énorme; elle fait foi de ses travaux apostoliques, car c'est de ce nom que les auteurs sacrés appellent les efforts qu'il fit pour anéantir la population du Languedoc. Il correspondait avec presque tous les seigneurs français. En apprenant les revers de Monfort, que ce dernier lui avait fait connaître en lui envoyant le chevalier Robert de Mont-Voisin, il leur écrivit d'armer au plus vite contre les Albigeois; mais cette fois ses ordres ne furent pas exécutés : peu d'entr'eux étaient d'humeur d'aller servir les intérêts d'un ambitieux. Les affaires de la croisade allaient de mal en pis; Monfort cependant ne se décourageait pas, il se multipliait, on le voyait presque en même temps dans toutes les parties du Languedoc. Mais son courage ne pouvait suppléer à la force : Castres se révolta et échappa à sa domination; le comte de Foix, auquel la crainte seule de forces supérieures avait imposé l'obligation de se soumettre, fit quelques démonstrations hostiles contre lui; mais, trop faible encore pour espérer des succès, il chercha à faire oublier ce mouvement irréfléchi : il s'adressa pour y réussir aux légats. Les conditions qu'ils lui proposèrent étant inacceptables, Roger les rejeta. L'abbé

d'Eaunes, qui avait été son plénipotentiaire, et qui avait chaudement appuyé ses prétentions, fut assassiné par un parti de croisés : ses meurtriers furent très-bien accueillis dans l'armée; mais les croisés cherchèrent à rejeter sur le comte de Foix l'odieux de cet assassinat. L'historien de Montfort [1] le lui attribue sans en donner aucune raison.

Cependant Raymond était arrivé à Rome. Le pape le reçut avec une apparente cordialité, et lui accorda une longue audience dans laquelle Raymond lui fit le piteux, mais véridique récit, de toutes les vexations, les injustices et les humiliations qu'on lui avait fait éprouver; il se plaignit avec dignité, mais avec amertume [2]. Innocent parut touché de ses malheurs; mais était-il de bonne foi? On serait tenté de le croire en lisant qu'il lui donna l'absolution devant toute sa cour, et qu'au moment de son départ il lui fit présent d'un précieux manteau et d'un anneau de grande valeur (8). Mais la suite prouva que ces démonstrations n'étaient faites que parce qu'il n'osait pas insulter en face sa victime et qu'il était honteux devant elle; ou bien parce qu'il voulait la tromper encore et

[1] *Vid.* Pierre de Valcernay, chap. XXX et suiv.

[2] *Vid.* le manuscrit de la Bibliothèque Royale déjà cité, n.° 9646.

l'enlacer de plus en plus dans ses filets ; car nous voyons que le pape écrivit en même temps à l'archevêque de Narbonne et aux évêques de Toulouse, de Beziers et d'Albi, des lettres dans lesquelles il paraissait porter un grand intérêt au comte de Toulouse, où il disait que l'Église ne devait pas s'enrichir des dépouilles de ses enfans, et que les sept châteaux de Raymond devaient lui être rendus dans le cas où il exécuterait fidèlement les promesses qu'il avait faites à l'Église (on a vu de quelle nature étaient ces promesses). Il convoquait en même temps un concile où le comte devait être admis à se justifier. Comme l'on voit, ce n'était rien faire pour lui : Innocent n'allégeait pas sa position ; il ne diminuait en rien les obligations onéreuses qu'on l'avait frauduleusement forcé de contracter, et il savait bien que le concile ne le traiterait pas avec plus d'indulgence (an 1210).

Mais ce qui prouve jusqu'à l'évidence qu'il n'y avait que de la mauvaise foi dans la conduite en apparence conciliatrice d'Innocent, c'est qu'en même temps qu'il écrivait ces lettres aux évêques, il en écrivait d'autres à l'abbé de Cîteaux, le plus mortel ennemi du comte, dans lesquelles il lui recommandait d'avoir l'œil à cette affaire, et de juger lui-même quel fonds on pouvait

faire sur Raymond. Il l'exhortait à redoubler de zèle contre les hérétiques (c'est-à-dire de continuer de plus belle les massacres et les incendies), et lui annonçait qu'il écrivait à divers seigneurs pour leur enjoindre de venir avec des forces se mettre sous ses ordres et à sa disposition.

Il y avait quelque chose de bien vil et de bien lâche dans cette conduite : n'était-ce pas en effet vouloir le pousser aux dernières extrémités, que de mettre ses forts entre les mains d'Arnaud, abbé de Cîteaux, qui lui avait jusqu'alors témoigné la haine la plus violente, et qui, par ses torts, s'était mis dans l'impossibilité non-seulement d'être indulgent, mais même d'être juste envers lui.

Milon, plus fourbe, mais moins violent que l'abbé de Cîteaux, étant mort, le pape nomma maître Thedize, chanoine de Gênes, italien rusé, en qui Milon de son vivant avait eu toute confiance, pour s'occuper spécialement de l'hérésie à Toulouse; mais Arnaud, apparemment jaloux de cette confiance, devança ce nouveau légat à Toulouse, et s'empressa, d'agir contre les habitans. Les consuls, qui connaissaient le faible et les besoins du personuage, lui offrirent une somme de 1000 liv. toulousains (9) pour qu'il laissât leur ville en paix. Arnaud accepta sans hésiter, et la moitié de cette somme lui

ayant été comptée, le légat déclara que tous les habitans de Toulouse étaient de vrais et bons catholiques, très-orthodoxes, et leur prodigua en conséquence ses bénédictions en levant l'excommunication qu'il avait lancée sur la ville. Mais quand vint l'époque du second terme, comme il se faisait trop long-temps attendre, l'avare et impatient légat excommunia de nouveau les habitans et les consuls, jeta l'interdit sur la ville, et cela sans en donner d'autre motif que le retard du paiement. Il fallut pour se faire absoudre de nouveau que les consuls fissent de nouvelles soumissions, payassent en totalité le terme échu, et qu'ils livrassent en outre à Arnaud des otages, qui furent pris parmi les citoyens les plus distingués de la ville. Ces otages furent envoyés à Pamiers et confiés à la garde de Simon de Montfort. Ce fut à ce prix que les Toulousains purent soustraire les Albigeois à la férocité de leurs ennemis. On s'étonne peut-être que les légats, si impérieux devant Beziers, eussent consenti à de pareilles conventions à Toulouse; mais Toulouse était une ville puissante, bien fortifiée, bien armée, et qui aurait été bien défendue. Les légats furent encore trop heureux que les Toulousains eussent voulu consentir à de telles propositions. On doit donc s'étonner au contraire que les Toulousains les

eussent accordées; mais la sagesse le leur ordonnait. L'orage était encore sur l'horizon. L'Église jetait les hauts cris pour appeler les seigneurs français à son secours; Philippe-Auguste était incertain. Dans cette position des choses, les Toulousains consultèrent la prudence, et, forts de leur union et de la générosité dont ils venaient d'user envers les Albigeois, ils attendirent sans s'effrayer les résultats ultérieurs des mesures de leurs ennemis.

Raymond, de son côté, après avoir quitté Rome, se rendit à la cour de l'empereur Othon pour lui demander son appui contre Montfort, et alla bientôt après à Paris pour faire la même demande à Philippe; mais ces deux princes lui firent un accueil glacé; ni l'un ni l'autre ne se souciaient de se commettre avec Rome. Voyant donc qu'il ne pouvait compter que sur lui-même, il revint à Toulouse, où l'accueil empressé qu'il reçut des habitans lui fit oublier les fatigues d'un long et pénible voyage, duquel il n'avait recueilli aucun fruit. Il avait donné à son peuple la plus grande preuve d'attachement qu'un prince puisse donner à ses sujets, en se dévouant pour lui à toutes sortes d'humilations. La joie que les Toulousains lui témoignèrent en le revoyant fut une récompense bien douce pour son cœur.

Bientôt après son retour à Toulouse, Pierre, roi d'Aragon, arriva dans cette ville. Il venait pour apprendre de son beau-frère le résultat de son voyage, s'informer de la position du comte de Foix, et tâcher de procurer à ce dernier une paix avantageuse avec les croisés; mais il trouva les têtes trop échauffées pour qu'il pût songer à rapprocher les partis. Monfort tenait une partie des états du comte de Foix; celui-ci était fort dans ses montagnes et dans les tours de Foix; mais Simon occupait la plaine qu'il avait trouvée sans défense. Le comte de Foix exigeait que Monfort lui rendît ce qu'il avait conquis sur lui; Monfort tenait trop à ce dont il s'était emparé pour vouloir le rendre. Après quelques jours passés en conférences inutiles, Pierre repassa les monts, où il ne manquait pas d'occupation contre les Maures avec lesquels il était en guerre. Le comte de Toulouse après son départ invita l'abbé de Cîteaux à se rendre à Toulouse, pour y recevoir communication des actes qui constataient la bonne volonté d'Innocent pour lui, et les bulles qu'il l'avait chargé de lui transmettre. Arnaud, accompagné des évêques de Rieux et d'Uzès, s'empressa de se rendre à son invitation. Raymond, malgré ses griefs contre lui, le reçut de son mieux, le défraya entièrement, quoique le sachant gorgé de l'argent

de ses sujets. L'abbé n'avait été si complaisant à venir à Toulouse que dans l'espoir de tromper Raymond. Il fut merveilleusement servi dans ses projets par maître Thedize, le prêtre génois qui remplaçait Milon auprès du comte. Ce fourbe feignait de prendre les intérêts du comte; mais s'entendant en secret avec Arnaud, ni l'un ni l'autre ne croyaient au repentir de Raymond, et ils avaient raison. Ainsi les parties rusaient, cherchant à se tromper. La différence qu'il y avait dans leur position, c'est que Raymond, vexé injustement dans la sienne, cherchait à tromper ses deux persécuteurs pour éviter de nouvelles persécutions, et que ceux-ci n'avaient que l'intention de causer de nouveaux maux à leur victime. Malgré les modifications apparentes d'Innocent aux conditions imposées à Raymond, l'abbé de Cîteaux tenait à ce qu'elles ne fussent point changées; il insistait surtout sur l'observation exacte et rigoureuse de l'article où il s'engageait à leur livrer tous les hérétiques de ses états; il écrivit même au pape une lettre où il manifestait l'intention de faire tomber le comte de Toulouse dans un piége.

La cheville ouvrière de toutes ces machinations contre Raymond était l'évêque de Toulouse Foulques. Ce prélat, vendu aux intérêts de la ligue contre son seigneur, fit en sorte de lui

persuader qu'en livrant au légat le Château Narbonnais pour garantie de sa bonne foi, il n'en obtînt tout ce qu'il voudrait. Il n'y eut sorte de masque qu'il ne prît, pas de ruse, de protestation de dévouement, qu'il n'employât pour le déterminer à faire ce sacrifice : tout devait marcher à merveille, toutes les difficultés devaient être aplanies après qu'il l'aurait fait. Le comte se défendit long-temps, mais il commit la faute grave de traiter cette affaire secrètement, comme le désirait l'évêque, et de ne prendre conseil que de lui-même et de Thedize, qui le trahissait : il fut bientôt ébranlé. Foulques alors redoubla d'efforts et de ruses. Le vif intérêt qu'il avait l'air de lui témoigner aurait peut-être trompé un homme plus habile et moins confiant que Raymond : il finit donc par l'emporter. Le comte commit en cette occasion la même faute qu'il avait commise avec Milon, et ne la connut que lorsqu'il ne fut plus temps de la réparer. Il livra son château au légat, qui s'empressa d'en prendre possession et d'y mettre garnison. C'était réellement livrer sa capitale que de remettre ainsi le château qui la protégeait et en faisait la principale force. Cette faute que commit le comte de Toulouse paraît incroyable, mais elle est tellement circonstanciée par un historien contemporain, qu'il est impossible de lui en

sauver le reproche. Il paraît même que comme la négociation se fit avec une apparence d'amitié et de bonne foi, le comte y avait mis pour restriction qu'il continuerait à l'habiter. C'était une clause avantageuse au légat, qui aurait pu en profiter pour le retenir prisonnier.

La guerre continuait cependant dans le Languedoc, Monfort, dont l'activité était infatigable, suppléait par elle à ses forces très-affaiblies; il rusait avec quelques-uns de ses ennemis, faisait bonne contenance contre les autres. On s'observait mutuellement. Cette guerre était d'une nature à donner des craintes aux plus braves. On faisait des accommodemens temporaires. Montfort se délivrait ainsi d'une partie de ses ennemis pour pouvoir en accabler d'autres. Il se crut assez puissant pour pouvoir attaquer le château de Minerve, une des plus fortes places du Languedoc, et qui passait pour imprénable à cause de sa situation sur un plateau élevée, entourée de précipices qui lui servaient de fossés. Monfort attaqua la place avec vigueur, mais tous ses efforts eussent été inutiles sans le manque d'eau, qui se fit sentir aux assiégés. Minerve, comme Carcassonne, n'avait que des citernes qui étaient bientôt épuisées, et des puits que la chaleur tarissait pendant l'été. Après avoir résisté assez long-temps dans l'espérance

d'être secourus, voyant que leur attente était vaine, les assiégés demandèrent à capituler. Monfort voulait qu'ils se rendissent à discrétion, promettant d'épargner les Albigeois; le chef ecclésiastique voulait, au contraire, que personne ne fût épargné. L'abbé de Cîteaux était absent. On décida qu'il serait consulté comme chef suprême de la croisade. L'abbé ayant reçu le message, et ne voulant pas faire connaître son odieuse intention, imagina d'engager les deux parties à présenter chacune leurs articles : c'était une sorte de procès qu'il engageait, pendant la décision duquel la situation des assiégés empirant, devait les forcer à se livrer sans conditions. C'est ce qui arriva en effet. Les malheureux habitans de la forteresse demandèrent à se rendre sans condition, s'en rapportant à la seule générosité des croisés : c'était signer leur arrêt de mort. Alors l'abbé de Cîteaux, qui s'était rendu au camp, déclara que les catholiques auraient la vie sauve et sortiraient de la place; que, quant aux hérétiques, on recevrait en grâce et pénitence ceux qui consentiraient à abjurer leurs crimes. Un misérable, qui se disait chevalier, appelé *Robert de Montvoisin*, entendant lire ce second article où l'on promettait vie aux repentans, se récria contre cette clause, et dit *qu'il n'était pas venu au siége de Minerve pour faire*

grâce aux hérétiques, mais pour les égorger. L'abbé lui répondit : *Rassurez-vous, chevalier, je les connais ; peu d'entr'eux se convertiront.*

Les croisés entrèrent dans la place (22 Juillet 1210) en chantant le *Te Deum*, c'est l'hymne de toutes les victoires, et par conséquent celle de tous les carnages ; hymne que les vainqueurs chantent dans leurs succès, quelle que soit la bonté ou l'injustice de leur cause. Ils entrèrent précédés de l'image de l'homme de paix, crucifié pour faire régner la concorde et la débonnaireté chez les hommes. C'est ainsi qu'ils se rendirent à l'église, que leurs prêtres purifièrent ; l'étendard de la croix fut arboré sur le clocher. Pendant ce temps les malheureux Albigeois étaient en prières dans deux maisons, dans les quelles ils s'étaient retirés, les femmes dans l'une et les hommes dans l'autre. Les croisés les trouvèrent résignés à leur sort. L'Abbé de Valcernay les ayant exhortés à abjurer leurs erreurs, ils répondirent avec douceur et résignation qu'ils ne le pouvaient ; peu d'entr'eux montrèrent de la crainte. On s'attendait à cette fermeté, et le sacrifice était préparé. L'abbé de Cîteaux avait fait dresser un énorme bûcher, où on jeta tous les Albigeois qui n'eurent pas assez de force pour s'y jeter eux-mêmes ; mais ce fut le plus petit nombre. Presque tous s'y précipitèrent avec

une fermeté héroïque, en récitant leurs prières et donnant des marques extérieures d'enthousiasme; ils étaient au nombre de *trois cent vingt*. Les femmes montrèrent autant de courage que les hommes, et les enfans eux-mêmes n'en manquèrent pas. Ce furent donc trois cent vingt martyrs du manichéisme, qui certes montrèrent autant de courage que les martys de la primitive Église.

Ce ne furent pas seulement les légats et les missionnaires qui assistèrent à cet horrible spectacle. *Bérenger*, archevêque de Narbonne; *Foulques*, évêque de Toulouse, et *Raymond*, évêque d'Uzès, portèrent aussi leurs torches au bûcher. Il manquerait quelque chose à la gloire de ces illustres prélats, si l'histoire ne faisait connaître leurs noms. C'est Pierre de Valcernay, témoin oculaire et acteur de cette tragédie, qui nous en a donné le détail dans l'histoire véridique qu'il a écrite de la croisade. Le bon moine se félicitait de son dénouement dans des termes peu équivoques; la chose se passa ainsi, dit-il, *à la grande satisfaction de tous les assistans*.

La France pendant cette horrible tragédie était inondée des moines de Cîteaux. Ces zélés disciples de saint Bernard prêchaient la croisade contre le Languedoc avec une persévérance digne d'une meilleure cause. Ils promettaient des

indulgences pleines et entières pour tous les crimes, pourvu que l'on fournît son contingent à la sainte croisade. Guillaume de Caic, chevalier, amena à Simon un renfort. Le général en avait grand besoin, car les hérétiques, qui bravaient les bûchers, savaient aussi se battre, et Monfort s'en apercevait avec peine au nombre de ses soldats qui mouraient sous leurs coups. Cette guerre, de laquelle il comptait d'abord tirer un si grand profit, commençait à lui paraître plus chanceuse qu'il ne l'avait cru. C'était un hydre, dont les têtes renaissaient plus formidables à mesure qu'on les coupait.

Raymond, pour éviter de donner aux légats le moindre prétexte d'attaquer sa conduite et de redoubler leurs vexations, se rendit à Saint-Gilles, où devait se tenir pour la troisième fois une assemblée ou concile pour examiner sa conduite. Il s'efforca de prouver aux légats ses bonnes intentions. Pour y parvenir il fit à l'évêque de Viviers réparation complète de tous les torts vrais ou supposés qu'il était accusé d'avoir eus avec ce prélat; il poussa même la soumission envers lui au point de lui rendre une sorte d'hommage qui ressemblait beaucoup plus à une amende-honorable qu'à l'acte d'un vassal envers son seigneur (10). Mais tant de bassesses, tant d'humiliations, furent inutiles. Sa perte était

jurée; ses états étaient convoités par Monfort, qui, peu flatté des titres que ses sanguinaires exécutions lui avaient déjà acquis, aspirait à devenir comte de Toulouse. La chose n'était pas aussi facile qu'il l'avait cru d'abord. Une aussi grande puissance que celle de Raymond n'était pas de celles que l'on détruit avec quelques prêtres et une armée d'incendiaires. Cependant comme les prêtres faisaient cause commune avec lui et avaient de l'influence sur certains esprits, le comte de Toulouse fut au moment de succomber sous leurs efforts. Le concile de Saint-Gilles ne voulant se payer d'aucune de ses excuses, l'excommunia de nouveau. Les raisons ne manquèrent pas pour les déterminer à prendre ce parti; les interprétations, les chicanes de toute espèce, en servirent; ses ennemis ne se donnaient même plus la peine de dissimuler leurs projets. Ils trompaient le pape, qui, depuis son entrevue avec le comte de Toulouse, paraissait prendre quelque intérêt à sa situation. On lui représentait le comte comme un ennemi irréconciliable de l'Église, le fauteur, l'appui des Albigeois, qu'il fallait exterminer avec lui.

On trouve une lettre [1] où Thedise et l'évêque de Beziers écrivant à Innocent, lui présentent

1 *Vid.* Lettres d'Innocent III, liv. XVI, épit. 39.

Raymond sous les couleurs les plus propres à l'indisposer contre lui. Ces deux boute-feu y insistaient pour que Raymond fût dépouillé de toutes ses seigneuries. Lors même que ce qu'ils disaient contre le comte de Toulouse eût été vrai et prouvé, ils n'avaient aucun droit sur le temporel de ce comte. Mais alors toutes les idées étaient subverties. Les prêtres tenaient d'une main le bâton pastoral et de l'autre le sceptre de César. Rien n'est plus facile à comprendre que leur ambition et leur audace; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'elle leur réussit, et que César se réduisit au rôle humiliant de sujet d'un évêque de Rome et de quelques moines Bernardins.

Nous insistons souvent sur l'ambition et les crimes du clergé d'alors, parce que l'histoire devant être la leçon des peuples et des rois, ne doit rien cacher de ce qui peut servir à les mettre en garde contre des manœuvres qui tendraient à remettre les choses dans le même état où elles étaient alors. Les mœurs des peuples changent, mais l'esprit des corps ne change pas; surtout l'esprit d'un corps qui prétend tenir du ciel ses institutions et son pouvoir, et qui se fait une loi de son immobilité. Ce ne fut pas du premier abord que les papes prétendirent imposer la loi aux puissances de la terre, ou qu'ils ordonnèrent l'extermination des chrétiens qui différaient de l'opinion de Rome, ou qui mé-

connaissaient son autorité absolue. Ils en vinrent là peu à peu, pas à pas, et lorsqu'ils eurent atteint le but, et que l'on sentit le joug de leur tyrannie s'appesantir sur l'Europe, il fallut beaucoup de temps et beaucoup d'efforts pour s'en délivrer. Des flots de sang furent versés dans cette lutte du fanatisme et de la raison. Il fallut tout le courage des philosophes et des hommes éclairés pour réduire ces hommes audacieux et incorrigibles au rôle que l'Évangile leur avait assigné. Et cette révolte générale contre le despotisme ecclésiastique ne fut presque jamais provoquée par les rois ; la plupart aimèrent mieux faire quelques sacrifices à la cour de Rome, et se soumettre à quelque humiliations que de délivrer leur peuple d'un joug qui servait à rendre leur propre despotisme plus inébranlable. Il se fit alors un échange entre les rois et l'Église; les rois flattèrent l'amour-propre des pontifes, leur accordèrent des tributs, et les pontifes de leur côté prêchèrent aux peuples la morale du du despotisme; ils leur ordonnèrent d'obéir aveuglement à ceux qui tenaient leur autorité de Dieu, qui la leur transmettait par leurs moyens. La raison humaine a peu respecté ces accords faits pour arrêter ses progrès; mais elle a besoin de faire bonne garde contre un ennemi vigilant, entêté, incorrigible, qui ne désespère jamais de se ressaisir de sa proie.

CHAPITRE II.

Le comte de Toulouse découragé par les nouvelles vexations des légats. — Le pape détourne le roi d'Aragon de le secourir. — Concile d'Arles. — Nouvelle persécution contre Raymond. — Conditions odieuses que les légats veulent lui imposer. — Il prend le parti de se défendre et revient à Toulouse. — Le roi d'Aragon revient dans ses états. — De nouveaux secours arrivent à Montfort. — Siége de Lavaur. — Institution de la Confrérie des pénitens blancs par Foulques. — Son objet. — Ils marchent vers Lavaur. — Combat de Montjoire. — Prise de Lavaur; quatre-vingts chevaliers condamnés à être pendus. — Fureur de Montfort. — Supplice de la vicomtesse de Lavaur. — Albigeois brûlés. —Montfort s'approprie le butin.—Les seigneurs quittent son armée. — Montfort brûle le village de Montjoire. — Prise des Cassés. Soixante Albigeois y sont brûlés. — Danger que court Raymond. — Baudouin livre le château de Montferrant aux croisés. — Montfort vient faire le siége de Toulouse. — Belle résolution des habitans. — Toulouse condamnée d'avance au même sort que Beziers. — Le camp de Montfort pris par les Toulousains. Montfort lève le siége et dévaste les environs de la ville. — Les Allemands quittent Montfort. — Siége de Castelnaudary par Raymond. — Il lève le siége. — Cartel envoyé par le comte de Foix à Montfort. — Son adresse à tendre des piéges aux croisés. — Les missionnaires excitent le zèle des seigneurs. — Arrivée de Guy de Montfort, à l'armée de son frère; leurs forces réunies échouent devant Saint-Marcel. — Innocent III s'empare du comté de Melgueil. — Succès des croisés.

Ils prennent Saint-Antonin. — Siége du fort de Penne d'Agen. — Siége de Moissac. — Prise de cette ville. — Embarras du comte de Toulouse; il s'adresse de nouveau au roi d'Aragon. — Concile de Lavaur. — Lettre remarquable écrite par l'évêque de Beziers. — Lettres d'Innocent III.

Le comte de Toulouse, condamné par l'assemblée de Saint-Gilles, se trouva dans la position la plus embarrassante. Il comprit bien que l'anathême qui venait de le frapper allait attirer sur lui de nouveaux orages et augmenter le nombre de ses ennemis. En livrant les Albigeois à la fureur des légats, il eût pu alléger sa situation, car cette preuve évidente de sa soumission à l'Église n'aurait pu être rejetée par les légats, ni par Montfont; mais il en coûtait à son coeur et à sa délicatese de se mettre lui-même en sûreté en sacrifiant tant d'innocens à la rage de leurs ennemis. Le roi d'Aragon aurait pu venir à son secours; mais ce prince louvoyait; il voulait ménager tous les partis. Le pape le flattait pour le zèle qu'il avait mis à faire la guerre aux Maures d'Espagne, il l'engageait à ne pas les laisser reposer, afin de l'occuper au-delà des monts. Il tenta bien quelque chose en faveur de son beau-frère, mais l'intérêt personnel eut plus de part que l'affection à ses démarches.

Il était ou du moins il se prétendait seigneur d'une partie des propriétés envahies par Montfort. Une réclamation en faveur des seigneurs expropriés était un véritable acte de conservation pour ses prétendus droits, et ces seigneurs étaient trop heureux de le voir intervenir dans leur différend comme partie intéressée. Mais Pierre se contenta de réclamer, et ne fit aucune démonstration hostile contre l'usurpateur. A qui donc Raymond pouvait-il avoir recours? Il ne lui venait seulement pas en pensée d'abandonner ses sujets. Ce bon prince les aimait sans aimer leurs erreurs, et il était plus pénétré des devoirs d'un vrai chrétien que les prêtres qui portaient le fer et le feu dans ses états. Il savait que la tolérance et la charité étaient les deux vertus évangéliques par excellence. Il ne se croyait autorisé ni à persécuter ses sujets dont il était le père et le défenseur, ni à souffrir que d'autres les persécutassent. Les Albigeois avaient des mœurs pures, austères même; ils étaient soumis et tranquilles; leurs erreurs n'étaient pas des crimes, et ils ne devaient compte qu'à Dieu de leur croyance. Il était du devoir de leur seigneur, envers lequel ils n'avaient rien à se reprocher, de les protéger et de les défendre contre les injustes attaques de leurs ennemis; c'est à quoi se résolut le comte de Toulouse. L'histoire

ne saurait lui donner trop d'éloges pour cette conduite loyale et généreuse.

Son ennemi, renforcé de quelques seigneurs, venait de s'emparer du château de Thermes, place extrêmement forte, qui donnait son nom au pays de Thermenois, dans le diocèse de Narbonne. Cette forteresse, grande et bien pourvue, occupa Montfort pendant quatre mois. Les croisés y perdirent beaucoup des leurs, et ce ne fut que le manque d'eau qui, ayant fort affaibli la garnison et les habitans, les forcèrent d'abandonner la place.

Ces forts étaient des refuges pour les habitans du pays. Dans les cas d'alarmes, ils s'y plaçaient avec leurs bestiaux, et ce qu'ils avaient de plus précieux. Aussi n'y manquait-on jamais de vivres, ils y étaient abondans; mais comme ils étaient situés sur des hauteurs dans un pays naturellement sec, l'eau y devenait bientôt rare, et finissait par y manquer totalement. Les croisés ne l'ignoraient pas; et c'est sur cette disette d'eau qu'ils fondaient leurs espérances en les assiégeans pendant l'été. En effet, c'est à elle qu'ils durent de s'en rendre les maîtres.

Montfort, contre son ordinaire, usa de clémence envers les femmes que les assiégés avaient laissées dans la place en la quittant. Nous attribuons cette clémence à l'absence des légats; car l'histoire

ne dit pas qu'ils fussent présens à ce siége. Après ce succès, le chef des croisés eut une conférence avec le roi d'Aragon. Cette conférence amena un de ces événemens que l'on cherche en vain à expliquer dans l'histoire de cette époque. Le roi d'Aragon qui n'avait pas à se louer de Montfort, se rapprocha tellement de lui dans cette occasion, qu'ils convinrent d'unir ensemble leurs enfans, encore en bas âge. Jacques, héritier du royaume d'Aragon, n'avait que trois ans. Le mariage ne pouvant être encore célébré à cause de leur extrême jeunesse, le roi d'Aragon confia son fils à Montfort, pour le garder avec lui et en prendre soin jusqu'à l'âge où il pourrait épouser sa fille, qui n'avait que deux ans alors. C'est cette circonstance extraordinaire que l'on ne saurait expliquer; car on cherche en vain la raison qui pouvait déterminer un père, un roi, à se séparer de son fils, de son héritier, pour le confier à celui qui huit jours auparavant était plus son ennemi que son ami, qui tenait les états des seigneurs que ce roi prétendait relever de lui, et qui n'étant qu'un aventurier, s'était mis aux ordres de l'Église pour s'enrichir, en désolant une belle et fertile contrée. Ce fait, que l'on ne s'aurait pourtant révoquer en doute, est d'autant plus inexplicable que dans le même temps ce même roi d'Aragon refusa absolument de rece-

voir l'hommage du chef des croisés pour les états du vicomte de Beziers et de Carcassonne, de ce Raymond Bérenger que Montfort avait fait assassiner dans sa prison, dont il se disait le souverain. Ce prince cherchait peut-être à tromper Montfort; mais dans ce cas c'était se tromper étrangement lui-même que de livrer son fils et son héritier à une sorte de partisan comme l'était Montfort, qui, d'un instant à l'autre, pouvait abuser de cette confiance extrême, pour obtenir de lui des avantages qu'il n'aurait pu en espérer de bon gré.

Ce même roi d'Aragon maria bientôt après sa jeune soeur *Sancie* ou Sanchète avec le jeune Raymond de Toulouse, âgé de quatorze ans. Voilà encore un mariage singulier qui rompt absolument tous les calculs des historiens, puisqu'il ne s'accorde ni avec les résultats de l'entrevue du roi d'Aragon avec Montfort, ni avec les usages de l'Église; car Raymond VI avait lui-même épousé la soeur de Sancie, dont le jeune Raymond était fils. Celui-ci donc épousa sa propre tante, la soeur de la femme à laquelle il devait le jour.[1] Ce singulier mariage ne fut pas comme on peut bien le croire du goût de Montfort, qui y vit un nouvel obstacle à ses desseins ambi-

[1] *Vid.* Guillaume de Puylaureps, chap. XVIII.

tieux. Mais un prince qui ménageait les deux partis, comme le fit en cette occasion le roi d'Aragon, n'était guère à redouter.

Un nouveau concile avait été convoqué à Arles (1212). Le roi d'Aragon et le comte de Toulouse y ayant été appelés par les légats, s'y rendirent. Aussitôt qu'ils furent arrivés, le légat leur enjoignit de ne pas sortir de la ville sans sa permission. C'était les traiter en petits garçons et non en souverains; cependant ils obéirent. Cette insolence inouïe n'était que le prélude de nouvelles persécutions contre Raymond. Peu de temps après ils envoyèrent en effet, à ce dernier, quatorze nouveaux articles à signer. Ils sont trop curieux pour que nous ne les rapportions pas ici :

1.º Le comte de Toulouse congédiera incessamment toutes les troupes qu'il a levées ou qui sont en marche pour venir à son secours ;

2.º Il obéira à l'Église, réparera les dommages qu'il lui a causés, et lui sera soumis toute sa vie ;

3.º On ne servira aux repas des habitans de tous ses domaines que deux sortes de viande ;

4.º Il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses états ;

5.º Il livrera entre les mains des légats et de Simond de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux que les légats lui indiqueront, dont ils disposeront à leur volonté ;

6.° Tous les habitans de ses domaines, nobles ou non nobles, ne porteront pas des habits de prix, mais seulement des chapes noires et mauvaises;

7.° Il fera raser jusqu'au rez-de-chaussée les fortifications de toutes les places fortes de ses états;

8.° Aucun gentilhomme de ses états ne pourra habiter dans les villes, mais seulement à la campagne;

9.° Il ne fera lever aucun péage ou usage que ceux qu'on levait anciennement;

10.° Chaque chef de famille paiera tous les ans quatre deniers toulousains au légat ou à son délégué;

11.° Il restituera tous les profits qu'il a faits sur les *renouvaux*[1] de ses domaines;

12.° Le comte de Montfort et ses gens voyageront en toute sûreté dans tous le pays soumis à l'autorité de Raymond; ils seront défrayés partout;

13.° Quand Raymond aura accompli toutes ces clauses, il ira servir outre-mer parmi les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sans pouvoir revenir dans ses états qu'avec la permission des légats;

[1] *Renouveaux* ou renouvellement des baux.

14.° Toutes ses terres lui seront ensuite rendues par le légat et le comte de Montfort quand il lui plaira.

Telle fut l'indulgence de l'Église envers Raymond; on voit que bien loin de s'adoucir à son égard, elle devenait tous les jours plus tyrannique. Ces quatorze articles faisaient plus que le dépouiller, ils voulaient sa mort, car ils l'envoyaient à la Terre-Sainte pour y rester tout le temps qu'ils le jugeraient à propos.

Le comte de Toulouse communiqua à Pierre, roi d'Aragon, cette décision outrageante. Ils quittèrent de suite Arles indignés; il fallait qu'ils fussent munis d'une forte dose de modération pour ne pas se porter à des voies de fait contre les insolens auteurs de pareilles injonctions.

Les légats s'étaient cependant flattés que le comte se soumettrait, car son départ les étonna d'abord, et produisit ensuite une explosion de fureur contre lui. Ils l'excommunièrent de nouveau, le proclamèrent ennemi de l'Église, apostat à sa foi, et donnèrent ses états au premier occupant. Innocent, en apprenant le résultat de son assemblée, joignit ses foudres à celles de son légat. On croirait en lisant les détails de cette croisade, qu'on assiste au spectacle que donnent les furieux des petites maisons auxquelles on aurait livré des innocens pour assouvir sur

eux leur rage, et qu'on leur arracherait ensuite des mains avant qu'ils les eussent entièrement déchirés.

Le comte de Toulouse, voyant qu'il n'avait plus rien à attendre de ces forcenés, et prévoyant l'orage qui allait fondre sur lui, se mit de suite en état de défense. Les habitans de Toulouse renouvelèrent entre ses mains le serment de leur inviolable fidélité; les habitans de Montauban, de Castelsarrasin et des autres villes de ses états, imitèrent ceux de Toulouse. Le comte de Foix, celui de Comminges, le comte de Béarn, Savary de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, et plusieurs autres seigneurs et chevaliers lui promirent leur secours.

Foulques de son côté, digne agent des légats, partit de Toulouse et s'achemina vers le nord de la France pour y exciter les princes et les seigneurs contre le comte de Toulouse. Ce fougueux missionnaire, représentait son seigneur comme un scélérat abandonné du ciel et des hommes, contre lequel on ne pouvait trop se presser d'agir, afin de le museler comme un animal féroce et de lui ôter ses états. Sur ces prédications violentes, et au lieu de les mépriser, l'archevêque de Paris, Robert de Courtenay, Enguerand de Coucy, Juel de Mayenne et plu-

sieurs autres seigneurs se croisèrent et amenèrent des secours à Montfort. Ce chef se crut alors assez fort pour entreprendre le siége de Lavaur. Cette ville n'était alors qu'une forteresse considérable, où une cour polie et galante faisait ordinairement son séjour ; mais qui, dans ce moment, était un lieu de refuge pour les Albigeois. Quatre-vingts braves chevaliers, à la tête desquels était Guiraude, dame de Lavaur, héroïne digne d'une autre destinée que celle que lui réservaient et que lui firent subir les croisés, étaient les défenseurs de la place. Aymeri son frère, seigneur de Montréal, qui avait été chassé de son château, se renferma dans la ville ; elle reçut aussi un léger secours du comte de Toulouse, qui, en cette occasion, fut bien loin de faire tout ce que l'on aurait pu attendre de lui. Il sembla même d'abord qu'il voulût ménager les deux partis, car n'ayant pas rompu particulièrement avec Montfort, il autorisa les habitans de Toulouse et des campagnes voisines à fournir des vivres aux croisés. Cette duplicité fait le plus grand tort à sa mémoire ; elle fut une suite de la faiblessse de son caractère, de ses continuelles hésitations, et disons-le aussi, de la triste position dans laquelle il se trouvait, position qui lui laissait encore entrevoir la possibilité de faire un accommodement pour sauver ses malheureux sujets.

Montfort, trop faible encore, et ne pouvant attaquer la place que d'un côté, voyait échouer toutes ses entreprises; ses machines, démontées par l'adresse des assiégés, étaient devenues inutiles. Un nouveau secours, qui lui arriva du Nord, lui permit d'agir un peu plus en grand. Foulques travaillait aussi très-efficacement pour lui dans Toulouse. Il rassembla autour de lui les ennemis que les Albigeois et le comte avaient dans cette ville, il en forma un corps de près de 5,000 hommes, auquel il donna pour costume ou pour uniforme un sac blanc, percé de deux ouvertures, pour passer les bras, et de trois autres devant la figure, pour pouvoir se conduire et respirer ; c'est de cette époque que date la création des pénitens blancs à Toulouse. Cette confrérie n'était pas instituée pour se battre, mais seulement pour égorger après la victoire. La seule arme que Foulques donna à ses pénitens fut en effet une sorte de sabre ou coutelas que les frères portaient en bandouillère sur l'épaule. Ce coutelas était leur seule arme; mais leur costume avait quelque chose de sinistre et d'effrayant qui les rendait redoutables : c'était comme une armée de spectres.

Le comte de Toulouse ne les vit pas se former sans peine et fit tous ses efforts pour les em-

pêcher de partir; mais c'étaient des fanatiques commandés par un chef qui l'était plus qu'eux. Comme il avait mis des gardes aux portes, ils usèrent de ruse et passèrent la rivière au-dessous de la chaussée du Bazacle, d'où ayant gagné le bord opposé ils se mirent en marche pour Lavaur. Ce passage de rivière prouve que les cinq mille fanatiques avaient été levés à l'Ardenne et dans le faubourg Saint-Cyprien (1).

Guy de Levy, dit le maréchal de la foi, accompagnait Montfort dans toutes ses expéditions. On se tromperait fort si on supposait que ce chevalier, pauvre et aux gages de Montfort, fut maréchal de France (2). Ce grade n'existait pas encore dans les armées françaises, ou du moins ne venait que d'y être créé. Guy était maréchal du comte de Montfort, c'est-à-dire officier au service d'un seigneur très-pauvre, qui venait piller les propriétés d'autrui et s'en emparer pour se faire un patrimoine. On comprend d'après cela quel est le peu d'importance que l'on doit attacher au titre que prenait Guy de Levy, qui d'ailleurs était le bras droit de son maître, et le servait surtout lorsqu'il s'agissait de faire quelque grande exécution d'hérétiques. Il était à Minerve avec lui, il le suivit à Lavaur; car son nom se trouve dans un acte de soumission que Roger de Comminges vint faire à Montfort pendant le siége de ce dernier château.

Pierre de Courtenay, cousin-germain du comte de Toulouse, qui malgré cette parenté s'était réuni à ses ennemis pour lui faire une guerre à mort, était aussi devant Lavaur avec Montfort. Il voulut sans doute prouver à son cousin que l'animosité n'entrait pour rien dans le parti qu'il avait pris et qu'il ne désirait que sa conversion; car il lui dépêcha à Toulouse un exprès pour lui annoncer que les légats étaient disposés à traiter avec lui, et l'engager à venir au camp. Raymond, plein de confiance en la loyauté de Courtenay, s'empressa de se rendre à cette invitation. Il eut en effet une conférence avec les légats; mais ceux-ci s'étant montrés aussi hautains et aussi exigeans qu'à Saint-Gilles, l'entrevue ne servit qu'à aigrir de plus en plus les deux partis, et le comte de Toulouse regagna sa capitale, résolu à pousser la guerre avec vigueur.

Il eut bientôt occasion de prouver à ses ennemis qu'il n'était pas sans moyens pour leur nuire : un corps de six mille Allemands envoyés contre lui par l'empereur, avait traversé la France pour se rendre à l'armée des croisés; Raymond fut averti qu'ils étaient au bord du Tarn, vis-à-vis le village de Montjoire, et qu'ils se disposaient à le passer. Sur cet avis il fit partir de Toulouse, en toute hâte, Raymond, comte de Foix, Bernard Roger son fils, et le

brave Guiraud de Pepieux, avec une troupe d'élite, leur ordonnant de se porter sur la route que les Allemands devaient tenir lorsqu'ils auraient passé la rivière. Un bois voisin du village de Montjoire servit à merveille leurs desseins, le comte de Foix s'y plaça en embuscade, les Allemands ne tardèrent pas à arriver; à peine leur troupe se fut-elle présentée sur le chemin qui longeait le bois, qu'elle fut attaquée de tous les côtés avec une vigueur qui la mit d'abord en déroute. Les Allemands ne connaissaient pas le pays; ils se crurent trahis par leurs guides, et pensant qu'ils allaient être enveloppés par des forces supérieures, ils se mirent d'abord en déroute et ne pensèrent qu'à se sauver. Le comte de Foix se mit à leur poursuite, il en tua un grand nombre, plusieurs se noyèrent dans le Tarn en voulant le repasser, d'autres furent assommés par les paysans, qui avaient été prévenus de leur arrivée, et qui ne voyaient en eux que les alliés de leurs plus cruels ennemis. Montfort ayant eu avis de cette défaite par quelques fuyards, marcha de suite à leur secours, comptant atteindre le détachement victorieux; mais il arriva trop tard. La troupe du comte de Foix, qui connaissait le pays, avait fait un détour, prévoyant bien qu'elle serait poursuivie; elle regagna Toulouse, se di-

rigeant vers Montgiscard, par Verfeil et Lanta, en suivant une ligne de coteaux qui la garantissait de toute surprise. Cet échec fut fort sensible aux croisés, car jamais secours n'aurait pu leur arriver plus à propos.

Le siége de Lavaur n'avançait pas. Raymond, un peu rassuré par sa position et révolté de la persévérance des légats à exiger de lui des conditions inacceptables, avait fait cesser toute communication entre ses sujets et les croisés. Ceux-ci n'en recevaient plus de vivres; et comme ils n'avaient pas d'amis dans le pays, et que les gens de la campagne étant en fuite ou réfugiés dans les places-fortes et les montagnes, la disette était dans leur camp. Ils contruisirent des machines pour saper les murs; mais les asssiégés, au moyen d'un conduit souterrain qui aboutissait dans le fossé, inquiétaient leurs travailleurs et en enlevèrent plusieurs : ils paralysaient ainsi leurs travaux. Cependant ce conduit ayant été fermé avec beaucoup de peine, et les travailleurs n'étant plus inquiétés, ils parvinrent à saper la muraille et à faire une brèche assez large pour hasarder un assaut. Le clergé entonna alors ses cantiques de victoire et marcha avec la croix et la bannière, à la tête de l'armée, jusque sur le talus de la brèche; les croisés y montèrent. Une action sanglante s'engagea,

mais le peu de défenseurs que renfermait la ville fut bientôt obligé, malgré ses efforts, de céder au nombre. Les croisés y pénétrèrent en grand nombre, et alors commença une horrible boucherie. Les habitans de Lavaur furent traités comme ceux de Beziers, personne n'y fut épargné; l'âge, le sexe, ne purent garantir de leur fureur. Seulement quelques femmes qui s'étaient réfugiées dans une église furent sauvées à la prière d'un chevalier qui demanda qu'on les épargnât, menaçant de quitter l'armée si on ne lui accordait sa demande. Tout le reste des habitans fut massacré. Le brave Aimery, seigneur de Montréal, frère de la dame de Lavaur, fut amené avec quatre-vingts braves comme lui devant Montfort; mais, sans respect pour leur valeur malheureuse, ce chef farouche ordonna qu'ils seraient tous pendus. Des potences furent dressées sur le rempart, et comme les exécutions ne se faisaient pas assez vite au gré de son impatience, il en égorgea lui-même plusieurs de sa propre main. Mais ce que l'on n'ose écrire de crainte de n'être pas cru, c'est que la dame de Lavaur, la brave Guiraude, dont le caractère ferme et généreux ne s'était pas un instant démenti dans le siége, et qui n'avait presque pas abandonné les murailles pendant sa durée, fut jetée toute vivante par son ordre dans un

puits qu'il fit ensuite combler de pierres jusqu'à son orifice. Ce nouveau supplice fut de l'invention de Montfort, on ne saurait lui en disputer l'honneur; ce fut sur une femme qu'il aurait dû admirer que ce général de l'Église en fit l'essai; et c'était pour servir les projets d'un tel homme que les *Coucy*, les *Courtenay* étaient arrivés avec leurs vassaux du nord de la France, et que l'empereur *Othon* avait fait partir ses soldats d'Allemagne pour le Languedoc! Que serait aujourd'hui le nom français s'il n'avait à citer dans ses fastes que des faits d'armes d'une si honteuse célébrité!

Montfort s'appropria le riche butin fait à Lavaur. Il est assez extraordinaire que les seigneurs croisés lui abandonnassent de telles dépouilles. Il paraît cependant que sa conduite n'obtint pas en tout point leur approbation; car l'évêque de Paris, Engueran̄d de Couci, Juel de Mayene et Robert de Courtenay, quittèrent l'armée après le siége et retournèrent dans leurs états avec les vassaux qu'ils avaient amenés.

Monfort, malgré cette défection, qu'il fit tout au monde pour empêcher, commença immédiatement les hostilités contre le comte de Toulouse. Jusqu'alors il n'avait fait la guerre qu'à ses vassaux. Il s'empressa d'abord d'aller ruiner de fond en comble le bourg de Montjoire, où les

Allemands avaient été si mal menés : il dut supposer que les habitans avaient aidé le comte de Foix de tous leurs moyens ; mais il pouvait parier à coup sûr que toutes les populations du pays en feraient autant quand l'occasion s'en présenterait. Les habitans de Monjoire avaient eu la prévoyance d'abandonner leurs maisons. Le chef des croisés ne put cette fois s'en prendre qu'à des pierres et à de la boue : cette vengeance était indigne d'un noble caractère ; mais elle était digne de Monfort.

Raymond après un acte de vigueur retombait presque toujours dans ses faiblesses ordinaires. L'avenir l'effrayait, mais on conçoit difficilement comment, après le siége de Lavaur, il put être assez faible pour proposer aux croisés, comme il le fit, de remettre entre les mains des légats sa personne et ses états, à l'exception de la seule ville de Toulouse et de son territoire, se soumettant à tout ce qu'il leur plairait d'ordonner de lui. Il est vraisemblable que Raymond était convaincu en hasardant de telles propositions qu'elles ne seraient pas acceptées ; car, s'il les eût faites de bonne foi, il aurait été digne par sa lâcheté d'en subir toutes les conséquences. Il voulut sans doute prouver à ses sujets qu'aucun sacrifice ne lui coûtait lorsque leur tranquillité pouvait en être la condition. Si ce fut là l'intention

du comte de Toulouse, l'événement prouve que son calcul très-hasardé n'avait pas été faux. Monfort ne répondit pas même à ses envoyés, et de Lavaur il alla faire le siége du château *des Cassés*, près de Saint-Félix, où les légats avaient eu avis qu'il y avait beaucoup d'Albigeois. Ce château ne tint pas long-temps contre les croisés : on trouva dans la place soixante hérétiques *revêtus*. Les évêques (car il y en avait toujours plusieurs qui suivaient l'armée) et les légats, après avoir fait les cérémonies accoutumées, c'est-à-dire, après avoir fait élever un bûcher, chanter leurs hymnes de mort, exhorté les Albigeois à se repentir et à abjurer leurs erreurs, sur leur refus, les forcèrent à se jeter dans les flammes. On ne sait ce qui doit le plus étonner, ou du courage des victimes à aller au-devant d'une mort aussi cruelle, ou de celui de leurs juges à les y vouer sans se fatiguer de tant de crimes. Pierre de Valcernay, l'historien de ces derniers, répète à son ordinaire à la fin du récit de cette dernière scène : *Et les croisés les brûlèrent avec une extrême joie.*

Ces scènes se passaient presque sous les yeux du faible et malheureux comte de Toulouse. Il voyait dévaster ses états et brûler ses malheureux sujets sans avoir assez de courage pour leur porter de secours. S'il eût agi avec vigueur

il aurait vraisemblablement éloigné Montfort; mais il se contentait de le suivre et de l'observer sans oser le combattre. Il s'approcha un jour de son redoutable ennemi dans l'intention de parlementer; mais Montfort l'ayant aperçu, se mit à ses trousses avec quelques cavaliers. Il l'eût vraisemblablement atteint s'il eût été aussi bien monté que le comte. Montfort en cette occasion prouva combien il mettait de prix à s'emparer de son ennemi : en effet, s'il se fût rendu maître de sa personne, il l'eût bientôt été de ses états.

Cette occasion perdue, Montfort poursuivit ses conquêtes. Il se présenta devant le château de Montferrand, où commandait Baudouin, frère bâtard de Raymond. La garnison de ce château ne se composait que de quatorze hommes, Montfort en avait quinze mille; c'était mille à peu près contre un, et cependant, vu la positition, Baudouin se défendit d'abord avec beaucoup de vigueur et repoussa les croisés, qui tentèrent de s'introduire dans la place par une brêche qu'ils étaient parvenus à faire à la muraille. Ce fait nous paraît tellement invraisemblable, que nous n'hésitons pas à croire que la garnison ne fût beaucoup plus considérable, et que le chiffre du manuscrit qui en exprimait le nombre n'ait été altéré. Quoi qu'il

en soit, Monfort, qui sans doute avait quelques données sur le caractère et sur les dispositions de Baudouin, admira ou feignit d'amirer une aussi belle défense, et lui fit demander une entrevue. Baudouin la lui ayant accordée, Montfort sut si bien prendre le bâtard au moyen de promesses et de flatteries, et en lui faisant observer combien son rôle était peu honorable, traité comme il l'était par son frère qui lui donnait si peu d'hommes à commander, qu'il finit par l'attacher au parti de la croisade, et s'en fit lui-même un ami chaud et dévoué. Baudouin rendit la place; il chercha à excuser sa trahison sur l'impossibilité où il s'était cru de tenir contre des forces aussi considérables; mais Raymond ne se paya pas de ses excuses; il regarda dès ce moment, et avec raison, son frère comme son ennemi, et attendit qu'il se présentât une occasion de s'en venger.

Baudouin, de son côté, voyant que Raymond n'était point la dupe de sa perfidie, leva le masque. Il accepta de Montfort une seigneurie considérable dans le Quercy, et commença dès-lors à faire une rude guerre à son frère (3).

Les châteaux de Montégut, de Cahusac, de Gaillac, de la Guépie, de Lagarde, et celui de Saint-Antonin, tombèrent successivement entre les mains des croisés, et partout ils suivirent

le même système d'extermination. Ils résolurent enfin d'assiéger Toulouse. Les Toulousains ayant eu avis de cette résolution députèrent au légat et à Montfort pour se plaindre de ce que l'on voulait les traiter en ennemis, tandis qu'ils avaient satisfait de point en point à toutes les conditions souscrites avec les légats. Foulques leur représenta que leur attachement pour Raymond était la seule cause de la guerre qu'on allait leur faire; qu'il ne leur serait fait aucun mal s'ils voulaient se détacher de lui et recevoir pour seigneur celui que l'Église leur donnerait. Les députés, indignés, ne répondirent qu'en protestant de leur attachement pour leur comte, et se retirèrent. Sur leur rapport, tous les habitans, d'un commun accord, résolurent de défendre leur ville jusqu'à l'extrémité. Il n'existait plus de division parmi eux. La confrérie des pénitens-blancs que commandait Foulques avait quitté la ville pour se réunir aux croisés, et sa présence n'était plus un obstacle à leur généreux dessein. Les Toulousains en le formant n'ignoraient pas les dangers qu'ils avaient à courir. Beziers, Lavaur, Minerve, étaient des exemples terribles qu'ils avaient sous leurs yeux; mais la ville était fortifiée, approvisionnée, et peuplée de braves qui ne craignaient pas de mourir sur la brèche. On ne songea donc à

Toulouse qu'a se mettre à même de soutenir vigoureusement cette belle résolution. Le comte, secondé par cette population dévouée, fit tous les préparatifs nécessaires pour faire échouer les projets des croisés; il acheva d'armer et d'approvisionner la ville, fit réparer les murailles, et contracta avec le brave Raymond Roger, comte de Foix, une alliance offensive et défensive. Nous avons eu déjà occasion de parler de ce seigneur : sage et habile autant que vaillant, Raymond Roger fut le plus beau caractère de cette époque; son dévouement aux intérêts du comte de Toulouse et sa fermeté auraient sauvé ce comte et le pays, s'il eût été secondé par des qualités pareilles chez Raymond. Ce dernier avait, au contraire, un caractère timide et incertain, qui n'osait rien hasarder et qui ne faisait qu'enhardir l'ennemi audacieux et implacable qu'il eût fallu braver pour lui ôter la plus grande partie de ses moyens. Le comte de Comminges se jeta aussi dans Toulouse pour contribuer à la défense d'une place dont la possession vallait mieux pour le parti des Albigeois qu'une armée formidable.

Montfort ne tarda pas à paraître dans le pays; les Toulousains allèrent à sa rencontre sur le chemin de Montaudran. Raymond fit couper le pont sur l'Hers pour l'empêcher de passer

cette rivière, et les deux partis se mesurèrent, mais des yeux seulement, chacun placé sur un des bords. Montfort, qui n'était pas d'humeur à rester dans cette position, remonta la rivière pour trouver un gué et la fit passer à son armée, malgré l'opposition de Toulousains qui lui tuèrent beaucoup de monde. Cependant leur détachement n'étant pas assez fort pour tenir tête à toute l'armée des croisés, il regagna la ville avant qu'elle eût entièrement passé la rivière.

Montfort marchait alors sur un terrain un peu plus difficile que celui sur lequel il s'était tenu jusqu'alors. La vaste enceinte de Toulouse ne lui permit pas d'en former l'entière circonvallation; il ne put que prendre poste dans une partie, ce fut devant le bourg qui est aujourd'hui le quartier Saint-Sernin qu'il plaça son armée. Ce côté de la ville lui parut le plus faible; mais les habitans furent si peu effrayés de sa présence, que pour la braver ils ne voulurent pas fermer leur porte, et ils se contentèrent d'y faire bonne garde; ils en percèrent même deux nouvelles dans les murailles, sans doute afin de pouvoir faire des sorties plus promptes et plus nombreuses. C'était traiter le chef des croisés avec un insultant mépris; mais ils étaient plus nombreux que leur ennemi : il fallut qu'il rongeât son frein en attendant l'occasion favorable de se venger. Elle

se présenta sans qu'il pût en profiter; bien au contraire : les assiégés ayant fait une sortie sous les ordres du comte de Foix, maltraitèrent fort les gens de Monfort, leur tuèrent ou blessèrent beaucoup de monde; le comte de Foix eut un cheval tué sous lui. Quelques jours après, les Toulousains étant sortis de nouveau, ils pillèrent un convoi qui arrivait à l'armée des croisés et taillèrent en pièces son escorte. Outre les missionnaires il se trouvait plusieurs évêques dans l'armée des croisés, entr'autres l'évêque d'Uzès, et Foulques, évêque de Toulouse : ce dernier y était venu apparemment pour faire les funérailles de ses diocésains, que le comte Simon de Monfort avait juré d'exterminer. Dominique y était aussi : ce bon frère se promettait de faire à Toulouse une ample moisson, de convertis, ou de goûter l'extrême joie de voir brûler ceux qui seraient rebelles à ses saintes exhortations; mais il eut la douleur de voir s'évanouir ses douces espérances. Toulouse n'était pas une proie qui fût facile à saisir, et malgré les hymnes et les cantiques de ses collègues, le siége ne présentait pas de très-grandes chances de succès aux croisés. Montfort, furieux, porta le fer et le feu dans les environs de la ville, ruina les campagnes, et se vengea sur des maisons désertes et sur quelques malheureux qui

ne purent lui échapper, de l'échec qu'il allait recevoir. Mais avant de lever le siége il devait éprouver une nouvelle humiliation plus forte que les précédentes : un jour que ses troupes s'étaient dispersées pour piller le pays, les Toulousains, commandés par *Hugues d'Alfar*, sénéchal d'Agenais, et par *Pierre Darcis*, son frère, firent une sortie, s'emparèrent du camp des croisés, tuèrent tous ceux qui s'y trouvèrent, brûlèrent leurs tentes. *Eustache de Canits*, un des officiers les plus distingués de Montfort, qui avait été chargé de la garde du camp, fut une des principales victimes de cette journée, qui fit perdre à Montfort tout espoir de prendre la ville, et le détermina à abandonner et à lever le siége.

Le butin que firent les Toulousains dans le camp des croisés fut très-considérable et leur fut d'autant plus agréable, qu'il se composait d'objets d'armement et d'équipement, de chevaux et de bêtes de somme qu'il était très-difficile aux croisés de remplacer. Ils y trouvèrent aussi le fruit du pillage que l'armée de Montfort avait exercé depuis le commencement du siége sur les campagnes environnantes, ils eurent encore la satisfaction de délivrer quelques prisonniers toulousains qui étaient tombés entre les mains des croisés dans les sorties. Ce succès fut obtenu sans presque aucune perte.

Montfort, désespéré, décampa le lendemain (17 de Juin 1211) au point du jour, abandonnant les débris de son armée et de ses bagages que les Toulousains n'avaient pas eu le temps d'emporter la veille; mais sa fuite fut une grande calamité pour le pays qu'il traita avec une inhumanité sans exemple. Il marcha vers Pamiers, c'était là son fort; c'était à Pamiers qu'il se rendait lorsqu'il avait quelques projets à former et à méditer, quelque échec à réparer. En suivant les bords de l'Ariége, il s'empara d'Auterive, il y mit garnison et continua sa route; mais avant qu'il fût à Pamiers, il apprit qu'un corps de routiers lui avait repris Auterive (4). Furieux, il revint de suite sur ses pas, reprit cette place et y mit le feu pour se venger. Peu de jours après il prit Foix, mais il n'osa même attaquer le château qui était à peu près tel que nous le voyons aujourd'hui, c'est-à-dire imprenable pour une armée sans canons. Foix n'était alors qu'un village bâti sur les bords de l'Ariége, dans l'angle que forme cette rivière avec l'Arget qui se jette devant l'abbaye. Il ne fut pas fort difficile à Montfort de s'en emparer, mais il se garda bien de s'engager dans la gorge de l'Ariége. Il avait avec lui des Allemands, commandés par le comte de Bar; car à la voix du pape on

accourait de tous les points de l'Europe pour combattre le comte de Toulouse. Ces Allemands, que le sort devant la capitale du Languedoc n'avait pas encouragés, demandaient à toute force à se retirer; Montfort, que leur départ allait beaucoup affaiblir, faisait ses efforts pour les garder, leur promettant plus qu'il ne pouvait espérer de leur tenir. Il les engagea à le suivre dans le Quercy, où il leur fit espérer bonne guerre; ils le lui promirent; mais à peine furent-ils sortis des montagnes et arrivés à Castelnaudary, qu'ils l'abandonnèrent.

Cette défection et la crainte que Montfort eut du comte de Toulouse, qui s'était mis en campagne pour reprendre ses places-fortes, l'empêchèrent de mener son armée dans le Quercy. Castelnaudary fut bientôt assiégé par le comte de Toulouse; cette ville qui était alors située sur la hauteur où sont les moulins qui la dominent, était une place très-forte; Raymond, à la tête d'une armée assez nombreuse, en avait fait la circonvallation. Son succès dans la défense de Toulouse avait fait accourir à lui tous les petits seigneurs qui jusqu'alors n'avaient osé prendre un parti ou qui avaient été obligés de se ranger sous les bannières de Montfort. Les heureux trouvent toujours des amis, et Raymond l'était alors plus que Montfort; mais il y avait cette

différence entr'eux, que Raymond avait besoin de la prospérité pour paraître quelque chose, tandis que Montfort ne se montrait jamais plus grand que dans l'adversité. Il s'en fallait de beaucoup que ce redoutable chef fût découragé. Le pays ne lui fournissait que bien peu de troupes, et il ne comptait guère sur elles; mais il lui en arriva de Cahors et de diverses parties de la France; car les missionnaires, rendus infatigables par leur fanatisme et par leur haine contre Raymond, la parcouraient dans tous les sens et faisaient toujours quelques prosélytes, quoiqu'ils fussent beaucoup moins nombreux qu'au commencement de la guerre. Avec ces légers secours il parvint à se jeter dans Castelnaudary.

La position de ces deux adversaires avait bien changé comme l'on voit : d'assiégé qu'avait été jusqu'alors Raymond, il devint assiégeant, et ce fut son rival qui lui fournit l'occasion de lui rendre la pareille. A la défense que firent les assiégés, on aurait compris qu'un grand capitaine les commandait. Il osa faire une sortie, et sa témérité, soutenue par sa bravoure, fut couronnée du succès. Une action sanglante eut lieu sous les murs de la forteresse; le comte de Foix y fit des prodiges de valeur, mais ses troupes furent battues par celles de Montfort.

Le comte de Toulouse, qui se rebutait très-facilement, désespérant de prendre la place, leva le siége. Il perdit là une belle occasion d'écraser son rival : un appel de plus grandes forces, que sa position eût rendu efficace, l'eût mis à même de le réduire et de lui imposer à son tour des conditions. Mais le comte de Toulouse n'était que bon et timide, et rien n'était moins propre à le protéger dans la cruelle position où on l'avait mis que ces deux sentimens.

Les historiens de la croisade, en copiant Pierre de Valcernay, qui en a raconté les événemens dans l'intérêt de Montfort, n'ont jamais manqué de mettre l'avantage du nombre du côté du comte de Toulouse, et celui du courage et du succès de celui de Montfort. Mais on doit se méfier de leurs récits : on se battait à armes égales et la bravoure était la même des deux côtés; l'habileté de Montfort fit souvent pencher la balance en sa faveur, mais jamais avec une infériorité numérique comme celle que l'on suppose à son parti, excepté toutefois dans les occasions où le comte de Toulouse était obligé d'armer à la hâte une population peu aguerrie.

Raymond, en quittant Castelnaudary, marcha vers Puylaurens, qu'il reprit; la position de cette place la rendait alors très-importante. Plusieurs autres forteresses furent reprises;

Gaillac, Rabastens, Lagarde, Laguepie, furent du nombre de celles qui rentrèrent sous sa dépendance. Montfort était désolé de ces succès auxquels il ne lui était pas possible de rien opposer; il se rendit à Pamiers pour y réfléchir à sa situation et prendre conseil des seigneurs et des évêques. Les légats l'y suivirent; ce n'était plus le temps où ces prêtres dictaient fièrement des lois au pays, ils avaient alors en tête un ennemi que leurs cruautés avaient rendu formidable. Les habitans du Languedoc, excités par le désespoir et par le courage brillant du comte de Foix, avaient repris courage, et refusaient de marcher sous la bannière des croisés; cependant les affaires de ces derniers, quoique en assez mauvais état, étaient bien loin d'être désespérées: le courage de Montfort valait à lui seul une armée. Le comte de Foix le sachant si près de ses tours, lui envoya un cartel; mais ce défi n'eut pas de suite. On dit que le comte de Foix manqua au rendez-vous; mais si ce fait est vrai, on ne peut douter que la crainte bien fondée d'une embuscade n'eût été la seule cause de son absence, dans l'occasion qu'il avait recherchée lui-même de combattre corps à corps son ennemi; car, brave comme il l'était, l'accusation de pusillanimité ne pouvait lui être faite; et l'on n'a pas de peine à croire que

Montfort, homme sans foi, et qui avait un très-grand intérêt à s'en délivrer, ne se fût emparé de lui, s'il l'avait pu, pour le traiter comme il avait traité son cousin, le vicomte de Carcassonne.

Ce comte de Foix avait une activité prodigieuse, et Montfort le trouvait toujours sur son chemin. Il était sans cesse en embuscade contre les partis étrangers de croisés dans un pays difficile et qu'il connaissait à merveille. Les convois de croisés couraient surtout de grands risques avec lui. Il attaqua l'escorte de celui qui venait ravitailler le fort château de Melphe, près de Fanjeaux, que *Gaufrid*, gouverneur de la place, conduisait lui-même; le tailla en pièces, tua Gaufrid et s'empara des grains et des troupeaux nombreux de bœufs et de moutons qu'il conduisait. Il désespérait ainsi Montfort qui avait besoin de toute son activité et de toute son habileté pour éviter ces surprises.

Dans ce mauvais état de leurs affaires, les légats n'avaient d'autre espoir à recruter leur parti qu'en faisant prêcher la croisade avec plus de zèle que jamais. Les missionnaires ne leur manquaient pas, ils en avaient cinq ou six de plus exaltés encore que leurs collègues : Guillaume, archidiacre de l'église de Paris, le docteur Jacques, Vitri, recteur d'Argenteuil, exploitaient

le pays de France. Foulques, évêque de Toulouse, et Guy, abbé de Valeernay, s'étaient chargés des Aquitains et des Gascons; mais leurs déclamations n'avaient pas un très-heureux succès dans le Midi : les seigneurs avaient vu par eux-mêmes ce que c'était qu'une croisade contre des hérétiques, et la plupart d'entr'eux, très-désintéressés dans cette affaire, n'étaient plus d'humeur à venir prêter la main à tant d'horreurs commises au profit de l'Église ou d'un seigneur pauvre, qui voulait devenir puissant. Cependant quelques partis venaient de temps en temps se joindre à Montfort. Son frère, Guy de Montfort, arriva fort à propos de la Terre-Sainte pour le secourir; il était à la tête de quelques bonnes troupes et menait avec lui sa femme Elvire Dybelin, comtesse de Sidon, qu'il avait épousée en Palestine. Montfort eut une très-grande joie de le voir arriver en cette occasion, et les deux frères se promirent le plus grand succès de leur union; mais leurs espérances ne se réalisèrent pas. Tout ce qu'ils purent pour le moment, ce fut de s'emparer de quelques châteaux forts, dont ils passèrent les garnisons au fil de l'épée. Ils échouèrent devant celui de Saint-Marcel, situé sur la Serone, à trois lieues d'Albi, où le brave Géraud de Pepieux commandait. Le comte de Foix, qui ne perdait

guère la trace de l'ennemi, arriva au secours de la place, s'y jeta avec de bonnes troupes et seconda si bien Pepieux que les deux Montfort et leur digne allié, le bâtard de Toulouse, Baudouin, furent contraints d'en lever le siége après un mois de travaux inutiles.

Cet échec fit perdre à Montfort le sang-froid qu'il avait gardé jusqu'alors ; il fit faire au comte de Toulouse un appel pour l'engager à vider leur différend par un combat singulier. Raymond ne daigna seulement pas répondre à cette bravade ; il considérait Montfort comme un brigand qui voulait le dépouiller, et non comme un ennemi généreux qui soutînt un droit acquis et reconnu. Il ne voulait pas jouer ainsi son héritage contre un homme injuste et cruel, qui s'efforçait de le lui enlever sans pouvoir alléguer la moindre raison pour excuser son entreprise.

Les légats ne s'oubliaient pas eux-mêmes dans cette guerre. L'abbé de Cîteaux s'étant fait donner l'archevêché de Narbonne avec le titre de duc, fit arborer l'étendard ducal sur les tours de son église, et reçut le serment de fidélité du vicomte Aymeri et des principaux habitans. Plusieurs évêques assistèrent à cette cérémonie fastueuse, qui n'était cependant qu'un acte tyrannique exercé contre Bérenger, que les

légats avaient fait déposer arbitrairement. Guy, abbé de Valcernay, s'empara de même de l'évêché de Carcassonne, dont Bernard-Raymond de Rochefort, évêque titulaire, fut aussi forcé de se démettre. On peut juger par ces actes, du désintéressement et de la justice des deux légats d'Innocent III ; c'était un véritable brigandage, que la force seule appuyait, et auquel petits et grands participaient, car Innocent lui-même s'empara du duché de Melgueil, qu'il convoitait, et prit le titre de duc. Ce fait (5) singulier, et qui prouve que le pape n'était pas plus désintéressé dans cette guerre que ses légats, est constaté par deux lettres[1] que ce pontife écrivit à cette époque, aux habitans et aux milices de Melgueil, et l'autre à la reine d'Aragon et aux hommes (*Hominibus Montispesulani*); il prend dans la première le titre de comte de Melgueil (an 1212). Qui reconnaîtrait à ce trait de fatuité le vicaire de Jésus-Christ? Mais les vicaires, peu inquiets de se conformer à l'humilité du maître, n'étaient probablement que de vils hypocrites qui profitaient de la cré-

[1] *Recueil de lettres d'Innocent III*, par Baluze, 1.er vol., page 637, 1.re colonne, lettre 103, et même page, 2.e colonne, lettre 104.

dulité populaire pour s'élever, feignaient de croire à l'Évangile dont ils s'étaient rendus les interprètes; et en réalité, croyaient à peine qu'il y eût un Dieu. Car, comment expliquer sans cela tous les crimes dont ils étaient les instigateurs, et que l'on commettait en leur nom et à leur profit? comment croire qu'ils ajoutassent foi à la mission de Jésus-Christ, qui était l'humilité, la tolérance, la charité même, eux qui étaient l'orgueil, la tyrannie, la cupidité de Satan sous des apparences humaines.

On a fait un très-grand homme de ce pape; peu s'en faut même qu'on ne l'ait mis dans la sainte légende. Toutes ses lettres ont été recueillies et ont eu trois ou quatre éditeurs. (Il en fut fait une édition incomplète à Toulouse en l'année 1535, d'après le manuscrit de François de Bosquet, évêque de Montpellier).

La guerre que Pierre III, roi d'Aragon, eut à soutenir à cette époque (1212) contre les Maures d'Espagne, l'empêcha de donner des secours au comte de Toulouse, comme il en avait arrêté le projet. Le légat Arnaud, qui craignait ce secours, s'empressa de se rendre auprès de ce prince pour exciter son zèle contre les Maures, afin de le détourner de son premier dessein. Pour l'encourager dans ce nouveau

projet, il travailla à déterminer quelques seigneurs espagnols à lui donner des troupes ou à se réunir à lui. Ce voyage d'Arnaud en Espagne fut un coup de parti pour Montfort, d'autant qu'il reçut dans le même temps un secours d'Allemands et d'Auvergnats, dont l'arrivée répandit la terreur dans le pays. Avec leur aide, il put reprendre l'offensive, et le fit avec succès. Les habitans du pays prirent la fuite, et tous ceux qui le purent se jetèrent dans Toulouse et dans Montauban, les deux places les plus considérables du pays; mais elles ne purent contenir que la plus petite partie de ces malheureux; le reste gagna la Montagne-Noire, où plusieurs trouvèrent un asyle dans des cavernes, mais une grande partie resta exposée à la rage des croisés.

Montfort reprit les châteaux de Hautpoul, de Montmaur, de Cuc, de Saint-Félix, des Cassés de Montferrant, d'Avignonet, de Saint-Michel. Puylaurens, place très-importante alors par sa position, devait être secouru; mais le comte de Toulouse avait besoin de concentrer ses forces pour n'être pas accablé par les croisés; il abandonna Puylaurens dont ils se rendirent les maîtres : un archidiacre de l'église de Cologne, qui était à la tête des Allemands, prit possession de cette place au nom de l'Église; mais Montfort

ordonna qu'elle fût remise à Guy de Levy, chevalier de son parti, auquel le comte Raymond l'avait enlevée.

Tout était confusion dans cette armée de croisés; c'était les vraies saturnales de l'Église. L'archevêque d'Alby conduisait l'avant-garde, l'archidiacre de Cologne était à la tête des Allemands, un autre archidiacre de Paris, nommé Guillaume, commandait les croisés de l'Ile de France. Deux Robert, l'un archevêque de Rouen, l'autre de Laon, étaient les chefs des autres croisés français. De Puylaurens, cette armée, si étrangement commandée, marcha vers l'Albigeois. Gaillac, Montagut, Saint-Marcel même, devant lesquelles Montfort avait déjà échoué depuis peu de temps, se rendirent sans attendre la sommation. Les habitans de Saint-Marcel, qui avait donné de si grandes preuves de dévouement au comte de Toulouse, n'attendant aucune grâce de Montfort, quittèrent la ville à son approche, emportant avec eux leurs effets les plus précieux.

J'ai déjà dit que l'évêque d'Albi conduisait l'avant-garde des croisés; il somma le château de Saint-Antonin de se rendre, mais Adhémar Jourdain, brave chevalier, qui commandait dans la place, se moqua de sa sommation, disant

que les *Bourdonniers* [1] ne forceraient pas la place à capituler. Cependant elle fut emportée par Montfort, qui la livra au pillage, fit mourir trente de ses habitans les plus distingués, et dans cet état en donna le gouvernement, ainsi que celui du pays, à Baudouin, bâtard de Toulouse. Il délibéra ensuite avec les évêques, commandans et autres qui étaient dans son armée [2], sur la marche que devait tenir l'armée. L'évêque d'Agen lui ayant écrit pour venir s'emparer du pays, s'offrant de lui en faciliter les moyens, ce fut vers l'Agenois qu'il dirigea ses mouvemens. En s'y rendant, il s'empara de quelques châteaux abandonnés, les fit raser, ne conserva que celui de Moncuq, que sa position rendait important et facile à garder, et le donna au bâtard, qu'il crut devoir s'attacher par de grandes libéralités.

Penne-d'Agen, forteresse qui commandait alors la navigation du Lot, passait pour une des plus fortes places du pays ; presque inaccessible du côté de la rivière, on ne pouvait alors l'assiéger que par le derrière de la hauteur

[1] Ils les appelaient ainsi par dérision, parce que beaucoup de croisés, se disant pèlerins, portaient des bourdons avec leurs armes.

[2] Les évêques d'Uzès, de Carcassonne et de Toulouse étaient dans son armée.

sur laquelle elle est située, et sa position, même de ce côté, n'en rendait pas les approches faciles. Guillaume d'Alfar, partisan espagnol du parti de Raymond, commandait dans la place avec quatre cents routiers, tous résolus à la défendre jusqu'à l'extrémité. Simon en tenta les approches, mais sans succès. Ne se sentant pas assez fort avec ses milices épiscopales, il appela à lui son frère Guy, qui avait tenu d'abord la campagne avec succès dans la comté de Foix, où il avait pris et ruiné plusieurs châteaux dont il avait passé les garnisons au fil de l'épée, suivant l'usage d'alors. Guy était en ce moment occupé à faire le siége d'un autre fort de Penne, situé dans l'Albigeois. Il l'abandonna pour aller aider son frère et l'eut bientôt joint devant Penne-d'Agen, beaucoup plus forte que celle sur l'Aveyron, dont il venait d'abandonner le siége. Ce renfort ne lui servit que très-peu d'abord; il remplaça cependant plusieurs corps de croisés qui, dégoûtés de l'expédition et ayant fini le temps du service qu'ils devaient à leur seigneur (5), se retirèrent dans leur pays.

Les assiégés qui ne s'étaient pas attendus à être attaqués, avaient mal approvisionné la place; les vivres y manquaient, ils mirent dehors les bouches inutiles, qui étaient en assez grand nombre; Montfort les refoula dans la ville.

Sont historien exalte son humanité pour ne les avoir pas égorgés, mais il se promettait plus d'avantage à les forcer à rentrer dans la place dont il espérait que leur présence affamerait bientôt la garnison, et où il était bien sûr de les retrouver lorsque la forteresse serait obligée de se rendre. D'Alfar se sentant hors d'état de tenir plus long-temps, obtint une capitulation inespérée, mais il ne stipula que pour lui et les siens; ils purent sortir de la place la vie sauve, libre à eux de se rendre où bon leur semblerait. Les chefs ménageaient beaucoup plus ces routiers que les habitans, car ils avaient l'espoir de pouvoir se les attacher un jour, ces sortes de gens étant à celui qui leur faisait les conditions les plus avantageuses. Les croisés, réduits à un très-petit nombre, épargnèrent les habitans, sans doute, afin d'obtenir des succès moins disputés dans l'Agenois. Cette tactique leur réussit en effet à Moissac, dont ils allèrent de suite faire le siége. Ce furent deux évêques qui le dirigèrent, et les approches de la place se firent en chantant des cantiques; la sape opérait à mesure du Psautier et de l'Antiphonère. Si le résultat de ces singuliers faits d'armes n'eut pas été le plus souvent le massacre des populations, on trouverait un vrai plaisir à les étudier, tant ils diffèrent de ce qui se passe de nos jours.

Le siége de Moissac, place qui était alors une des plus fortes du pays, semblait être une entreprise téméraire, vu le peu de forces auxquelles était réduite l'armée de l'Église. Pour effrayer les assiégés, les croisés construisirent une tour d'une énorme dimension, qu'ils approchèrent des murs au moyen de rouleaux. Ces tours étaient connues, mais on n'en avait pas vues de si grosses dans le pays : chaque étage contenait des travailleurs; le couvert supérieur était une sorte de blindage capable de résister à la chute des projectiles les plus lourds, et qui était mis à l'abri d'un incendie au moyen de larges peaux fraîches qui neutralisaient pendant quelque temps la chute des matières combustibles, donnaient le temps de les éteindre. On

Le roi [illegible] tours dans le pays *cats* ou *gats*. pas de clerc, changea[illegible]n approcha des murs de comte des secours plus ef[illegible], soit qu'ils eussent gneurs des états de Raymon[illegible], elle devint le Monfort, le peu de sujets qui leur rest[illegible]tre la qui pouvaient encore servir leur cause, les habitans de Toulouse, tous dévoués au comte; ceux de Montauban, qui partageaient leurs sentimens, résolurent de faire un effort : ils s'unirent plus étroitement, et comptant sur les promesses du roi d'Aragon, ils se mirent en mesure, non-seulement de résister, mais de prendre l'offensive s'il était possible.

n'était pas toujours dispensée de lui payer sa bien-venue.

Montfort distribua les châteaux conquis à ses principaux capitaines, afin de redoubler leur courage; il ajouta de nouveaux dons à ceux qu'il avait déjà faits à Baudouin. Verles d'Encontre, un de ses plus intrépides officiers, fut fait gouverneur de Castelsarrasin, et Pierre de Saisse, du château de Verdun, sur la Garonne (6).

Il ne restait plus à Raymond que Toulouse, Montauban, et quelques forteresses dont les croisés n'avaient pu s'emparer. Dans cette funeste position, après avoir pourvu à la défense de ces deux villes et des forts, il prit congé des Toulousains, qu'il laissa sous le gouvernement du comte de Foix et de son fils, le brave *Roger Bernard*, le plus habile comme le plus implacable ennemi de Monfort, et passa les Pyrénées pour aller solliciter lui-même les secours du roi d'Aragon.

Pierre III l'accueillit avec amitié et lui promit de l'aider de tous ses moyens; mais il crut nécessaire d'essayer d'abord celui des négociations. Ce prince fit partir pour Rome un homme de confiance qu'il chargea de négocier auprès du pape un accommodement favorable à son beau-frère : c'était essayer l'impossible. Innocent se montra d'abord favorable au comte de Tou-

louse : c'était la politique de Rome d'accueillir avec une apparente bienveillance toute soumission de ce genre, mais cette cour savait faire naître les obstacles, et l'on s'apercevait bientôt que l'on n'avançait guère en traitant avec elle. Innocent, qui ne voulait pas assumer sur lui tout l'odieux des refus, et qui voulait paraître faire des concessions sans rien accorder réellement, promit beaucoup, et renvoya l'affaire aux légats qui avaient le mot d'ordre. On assembla un concile à Lavaur pour examiner les plaintes du roi d'Aragon, et la comédie finit comme toutes celles qui se jouaient alors : les excommunications, les confiscations, furent maintenues, et on ajouta des cas aggravants au procès de Raymond.

Le roi d'Aragon s'apercevant qu'il avait fait un pas de clerc, changea de batterie, et promit au comte des secours plus efficaces. Plusieurs seigneurs des états de Raymond dépouillés par Monfort, le peu de sujets qui leur restaient et qui pouvaient encore servir leur cause, les habitans de Toulouse, tous dévoués au comte; ceux de Montauban, qui partageaient leurs sentimens, résolurent de faire un effort : ils s'unirent plus étroitement, et comptant sur les promesses du roi d'Aragon, ils se mirent en mesure, non-seulement de résister, mais de prendre l'offensive s'il était possible.

Mais c'était dans l'enceinte de Toulouse qu'étaient presque toutes les forces de Raymond : cette ville, grande, bien peuplée, entourée de campagnes fertiles, et traversée par un grand fleuve, était facile à approvisionner. Les Toulousains aimaient leur comte, qui, de son côté, était plutôt leur père que leur souverain; ils mirent de suite la main à l'œuvre pour réparer les fortifications de la ville. Depuis le siége de Jérusalem et d'Antioche ils étaient renommés pour leur habileté à construire des machines. Celles de leur rempart furent mises en état; ils en fabriquèrent de nouvelles, et se préparèrent à faire acheter bien cher aux croisés les succès qu'ils se promettaient de la continuation de cette cruelle guerre.

Les lettres que les prélats qui avaient assisté au concile de Lavaur, et celles que d'autres évêques du pays écrivirent au sujet de la résistance que paraissaient vouloir faire les Toulousains sont curieuses : l'évêque de Beziers voulait que les croisés détruisissent Toulouse de fond en comble, comme ils avaient fait de Beziers. L'incendie d'une ville et la mort de 60,000 de ses habitans lui paraissaient un acte méritoire, utile, et qu'il fallait imiter. Celui de Bordeaux félicitait les croisés de la dévastation du Languedoc et de la destruction de ses habi-

tans hérétiques. C'était entre ces prélats, ministres d'un Dieu de paix, à qui montrerait le plus de zèle pour la cause sainte. Pour l'Évangile, l'humanité, la charité, il n'en était pas question dans leurs lettres. Il fallait détruire les Moabites; tout autre œuvre devait être abandonnée pour celle-là. Persécuter, brûler les hommes, saccager et incendier leurs demeures, s'emparer de leurs propriétés : voilà ce qu'ils demandaient à grands cris. Cette guerre d'extermination, qui durait déjà depuis quatre ans, ne les fatiguait pas; car ils n'en avaient que le profit. Innocent, aussi fourbe que ses légats féroces, affectait depuis quelque temps dans sa correspondance le langage de l'Évangile; il ne désirait, à l'entendre, que la paix, et cependant il tolérait ou ordonnait, par-dessous main, toutes les mesures que prenaient ses agens, et approuvait en tout point leur conduite. C'est cette duplicité qui rend surtout odieuse la conduite de ce pontife, et c'est cependant elle que ses panégyristes ont louée comme un exemple d'habileté et de sainte politique (7).

CHAPITRE III.

Le roi d'Aragon rend de bons offices à Raymond auprès de Philippe-Auguste et d'Innocent III. — Raymond assiége et prend le château du Pujol. — Le roi d'Aragon marche au secours du comte de Toulouse. — De quoi se composait son armée. — Montfort arrive à Muret. — Force des deux armées. — Dispositions. — Fautes du roi d'Aragon. — Avis prudent du comte de Toulouse. — Bataille de Muret. — Mort du roi d'Aragon. — Découragement, défaite de son armée. — Le comte Raymond rentre à Toulouse. — Éloge du roi d'Aragon. — Raymond va demander des secours au roi d'Angleterre. — Les Toulousains sont sommés de se soumettre : ils donnent soixante otages. — Montfort ne peut s'emparer du château de Foix. — Il part pour la Provence. — La croisade se ralentit. — Innocent III semble plaindre le comte de Toulouse. — Le comte Baudouin est pris par trahison et mis à mort. — Les légats et les missionnaires redoublent de zèle et d'efforts contre Raymond. — Une nouvelle armée de cent mille croisés arrive dans le pays. — Raymond s'humilie de nouveau. — Il est trompé par les légats. — Mariage d'Amaury, fils aîné de Montfort. — Siége et prise du château du Casseneuil. — Louis, fils du roi de France, se présente dans ce pays. — Il entre à Toulouse. — Il est circonvenu par Foulques et Montfort. — Mal qu'il fait à la ville. — Sa dévotion. — Reliques de saint Vincent. — Il revient dans le pays de France. — Quatrième concile de Latran. — Dissensions au concile. — Le pape semble pencher pour Raymond. — Discours du chantre de Lyon.

Rage de Foulques. — Décision du concile. — Expoliation du comte de Toulouse et du comte de Foix. — Bonté hypocrite d'Honoré III pour son fils. — Bonne réception que les Provenceaux font aux victimes du concile. — Montfort est investi par Philippe des états de Raymond. — Serment qu'il prête aux Toulousains. — Raymond se rend auprès du jeune roi d'Aragon. Succès du jeune Raymond en Provence. — Beaucaire repris par lui. — Désappointement de Montfort.

Pierre III, roi d'Aragon, venait de se couvrir de gloire à la bataille de *Naves-de-Tolosa*, livrée aux Maures par Alphonse, roi de Castille, dont il était l'auxiliaire. La part qu'il avait eue au succès de cette grande journée, où l'on assure, sans doute avec beaucoup d'exagération, que 200,000 Maures perdirent la vie (12 Juillet 1212), lui avait acquis une grande estime dans l'esprit du roi de France, Philippe-Auguste. Les légats et leurs émissaires, pour lesquels la calomnie non-seulement n'était pas un crime, mais qui la transformaient même en vertu chrétienne dans la cause de la guerre contre le Languedoc, étaient parvenus à tellement indisposer Philippe contre le comte de Toulouse, qu'il avait cédé aux sollicitations de son fils, jeune prince dévoré d'un fanatisme religieux, dont heureusement pour l'humanité

il fut bientôt la victime. L'exemple du jeune Louis avait influé sur une foule de seigneurs français, et les avait déterminés à réunir leurs bannières à la sienne. Il était à craindre que leurs forces, rassemblées sous un pareil chef, et réunies aux forces de Montfort, n'accablassent le comte de Toulouse. Pierre III s'appuya si bien de l'estime singulière que faisait de lui le roi de France pour le détourner de laisser rien entreprendre à son fils contre le comte, que les préparatifs déjà commencés furent arrêtés, et le départ du jeune prince suspendu. Pierre ne borna pas là ses bons offices, il fit ses efforts pour persuader à Innocent III que la guerre contre les Albigeois étant à peu près terminée, il était inutile d'envoyer de nouvelles forces en Languedoc. Il n'est guère probable qu'Innocent ait pu être la dupe d'un pareil avis, il était trop habile et trop bien servi par ses émissaires pour cela; mais, soit qu'il en fût convaincu ou qu'il feignît de l'être pour gagner le roi d'Aragon, dont il connaissait les bonnes dispositions pour Raymond, il consentit à temporiser. Le roi d'Aragon, de son côté, ne cherchant qu'à gagner du temps, crut avoir rempli son but en détournant pour le moment l'orage de dessus la tête de son beau-frère.

Cette manœuvre habile du roi d'Aragon, en

arrêtant l'arrivée des renforts qu'espérait Montfort, eut le double avantage de priver ce général d'un secours attendu, et de dégoûter quelques partis de croisés qui étaient venus se réunir à lui, et qui, le voyant hors d'état d'entreprendre des opérations majeures, le quittèrent pour revenir dans leur pays. Cependant *Manacès*, évêque d'Orléans, et Guillaume, son frère, évêque d'Auxerre, ayant réuni quelques troupes, et un assez grand nombre de braves chevaliers, se rendirent à l'*ost* de Montfort, près de Carcassonne. Ce général, comptant sur les intelligences qu'entretenait Foulques à Toulouse, se crut assez fort, moyennant ce secours, pour tenter une entreprise sur cette ville. Il s'en approcha, prit quelques châteaux dans le Lauraguais, et vint rétablir son ost à Muret. Il se rendit bientôt après lui-même à Castelnaudary, où il avait convoqué une assemblée générale de seigneurs de son parti, en présence desquels il reçut chevalier son fils Amaury, jeune louveteau qu'il dressait avec soin au métier de la guerre, et dont il travaillait à irriter l'esprit contre les Albigeois, et surtout contre le comte de Toulouse. Tout ce qu'il avait d'amis dans le pays ou qui feignaient de l'être assistèrent à cette cérémonie. Manacès, évêque d'Orléans, officia pontificalement. Montfort revint bientôt rejoin-

dre le gros de son armée à Muret; il y convoqua les notabilités du pays pour qu'elles eussent à rendre hommage au nouveau chevalier comme son héritier présomptif et leur seigneur à venir.

Mais pendant qu'il s'amusait à donner ce spectacle d'orgueil à ses partisans, le comte de Toulouse faisait le siége du château de Pujol, forteresse importante (1), située à deux lieues de sa capitale, et en pressa tellement le siége, qu'il s'en rendit le maître avant que son ennemi pût le secourir. Il accorda la vie sauve à la garnison, mais la retint prisonnière. Pierre de Valcernay, historien de la croisade, dévoué à Montfort, assure dans son histoire qu'au mépris de la capitulation, le commandant de la forteresse fut tué sur-le-champ, que soixante officiers ou soldats de la garnison ayant été conduits à Toulouse y furent pendus après avoir été accablés d'outrages et que tout le reste de la garnison fut passé au fil de l'épée. Ces cruelles représailles, quoique légères, vu tout ce que les croisés faisaient souffrir au pays, n'en eussent pas moins été criminelles et inexcusables; mais il est fort douteux qu'elles aient eu lieu; car, Pierre de Valcernay est le seul historien qui raconte ce fait, et il ne se fit jamais scrupule de calomnier, pas plus que de brûler les hérétiques

contre lesquels il croyait que toute espèce de guerre était bonne et que tout moyen était permis.

Cependant le roi d'Aragon se disposait à marcher au secours du comte; les légats, en l'apprenant, lui notifièrent la défense que lui faisait le pape, de donner des secours à son beau-frère; mais Pierre ne fit aucun cas de cette défense. Il se mit donc en marche avec mille chevaliers aragonais ou castillans, auxquels se joignirent, à son arrivée en France, les comtes de Foix et de Comminges, qui, sur la nouvelle de son arrivée, rassemblèrent à la hâte une armée composée d'une infanterie mal disciplinée, peu aguerrie et découragée. Toulouse y joignit ses milices, mais en petit nombre, vu le voisinage de Montfort et l'impossibilité de dégarnir la ville de troupes dans un moment où les partisans de Foulques, assez nombreux, pourraient tenter d'y opérer un mouvement. Montauban fournit aussi son contingent à l'armée du roi d'Aragon, qui se portait alors (2) à quinze cents chevaux à peu près, et à quarante mille fantassins. Cette infanterie était mauvaise.

Les historiens de la croisade, en même temps qu'ils ont grossi l'armée du roi d'Aragon, qu'ils portent à cent mille hommes, ont singulièrement diminué les forces de Montfort, auquel

ils ne donnent que douze cents hommes de cavalerie sans infanterie ; mais quelle apparence que Montfort se fût approché de Toulouse pour en faire le siége avec des forces si peu considérables ! Il était maître de tout le pays, il avait sous ses ordres une foule de seigneurs, ses alliés, qui avaient quitté le parti du comte de Toulouse par inclination ou par peur. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre venaient de se joindre avec des milices françaises ; s'il n'eût eu enfin que douze cents cavaliers, le comte de Toulouse n'eût pas eu besoin d'aller demander le secours du roi d'Aragon.

Montfort était, dit-on, lui-même à Fanjeaux (1213), lorsqu'il reçut la nouvelle de l'arrivée du roi d'Aragon. On ne conçoit pas trop quelle route pût prendre ce prince pour que Montfort, étant sur le seul chemin qu'il pût tenir en venant d'Espagne, ne se fût pas trouvé sur son passage ; les défilés par les Hautes-Pyrénées étant impraticables pour la cavalerie, et le roi d'Aragon n'ayant que de la cavalerie, il dut arriver par Perpignan et prendre sa route par Fanjeaux, ou bien près, pour se rendre à Toulouse. Nulle difficulté n'ayant pu l'empêcher de prendre cette route qui était la route la plus ordinaire et la seule qui fût praticable, on ne voit pas pour quelle raison il

aurait été s'engager, sans nécessité, dans les montagnes du pays de Foix. Il y a dans cette marche des difficultés qu'il semble impossible de résoudre; nous aimerions mieux croire que Montfort, apprenant l'arrivée en France du roi d'Aragon, et craignant d'être rencontré par lui, ses forces n'étant pas rassemblées, gagna les devants sur son ennemi et alla rejoindre ses principales forces à Muret, où il se cantonna pour l'attendre et faire tous ses préparatifs pour le bien recevoir. Notre opinion en cela n'est pas conforme à celle des historiens qui font arriver Montfort dans la plaine de Muret après le roi d'Aragon; mais comme aucun d'eux n'a parlé de la marche de ces armées, qu'ils sont obscurs et presque inintelligibles dans leurs récits, nous pensons que l'on peut, sans altérer la vraisemblance historique, adopter une opinion raisonnable, qui, du reste, ne se trouve en contradiction manifeste avec aucun récit.

Quoi qu'il en soit de la marche des deux armées, on ne peut disconvenir que celle de Montfort ne fût de beaucoup inférieur à celle du roi d'Aragon; mais elle lui était très-supérieure en expérience et en bravoure, étant presque toute composée de chevaliers aguerris, qui faisaient depuis quatre ans la guerre sous ses ordres ou qui l'avaient faite dans d'autres pays.

La comtesse de Montfort sachant le roi d'Aragon à la tête des troupes que son mari allait combattre, chercha à le dissuader de marcher plus avant; elle eut un songe, dans lequel elle crut voir du sang couler de ses bras. En se réveillant elle en fit part à son mari, qui lui répondit qu'elle parlait comme une femme sotte, et que s'il eût lui-même rêvé qu'il mourait dans une bataille, il n'en serait que plus empressé de la livrer.

On raconte qu'en passant à l'abbaye de Boulbonnne, le frère sacristain se permit de lui représenter qu'il y avait de l'imprudence à lui d'aller combattre le roi d'Aragon, prince brave, expérimenté, et dont l'armée était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Pour toute réponse, le comte tira de sa poche une lettre interceptée, écrite par le roi d'Aragon à une dame du pays qu'il aimait, dans laquelle il lui disait que c'était pour l'amour d'elle qu'il venait secourir le comte de Toulouse et délivrer le pays des croisés. La lettre était extrêmement passionnée, et il était aisé de juger que c'était, en effet, par ce motif, et non par l'amitié qu'il portait à Raymond, qu'il s'était déterminé à venir dans le pays. Hé bien! dit le sacristain à Montfort, que concluez-vous de cette lettre? J'en conclus, dit Montfort, qu'il n'est pas possible que Dieu veuille

servir une cause soutenue pour un aussi mauvais motif. Le frère n'eut, comme on le pense bien, rien à répliquer à un tel argument. Montfort plaça ensuite son épée sur l'autel de l'église de ce monastère, et la reprit en disant : *O bon Seigneur! o benin Jésus! qui m'as eslu, bien qu'indigne, à tes guerres, je prends à ce jour mes armes dessus ton autel, afin que faisant ta guerre, je reçoive aussi les armes de ta main.* Après cette prière, il reprit ses armes, se mit à la tête de ses troupes, et marcha vers Saverdun. Il était accompagné des évêques de Toulouse, d'Uzès, de Beziers, de Lodève, de Nîmes, d'Agde et de Comminges, outre les gens de bonne volonté qui se joignaient à lui à mesure qu'il avançait, les secours qui lui étaient arrivés de Carcassonne, et trente seigneurs français, au nombre desquels était Guillaume de Barris, son frère utérain.

Les Toulousains, voulant mettre le bon droit de leur côté, députèrent le prieur des hospitaliers vers leur évêque Foulques, qui était le plus violent ennemi de sa ville épiscopale et du comte, pour lui déclarer qu'ils étaient disposés à obéir au pape et à ses légats. Foulques renvoya le message au roi d'Aragon, qui lui fit dire que s'il voulait aller traiter lui-même de la paix avec ses diocésains, il lui donnerait

un sauf conduit pour se rendre à Toulouse; mais ce prélat hypocrite répondit qu'il ne rentrerait jamais dans une ville d'où son Seigneur Jésus-Christ avait été chassé, à moins qu'il n'y rentrât lui-même avec lui; et cependant c'était lui-même qui, obligé de quitter Toulouse, où sa haine pour ses diocésains l'avait fait abhorrer, avait emporté les vases sacrés, leur contenu, et amené les prêtres de son clergé qui partageaient ses sentimens.

Simon de Montfort entra dans Muret avec une partie de ses troupes; il y fut bientôt joint par le vicomte de Corbeil et plusieurs autres chevaliers français ou de Carcassonne, que la comtesse de Montfort lui avait envoyés de Fanjeaux, où elle était venue.

On essaya encore de gagner le roi d'Aragon, et de le séparer des intérêts du comte de Toulouse; mais ce prince se montra généreux jusqu'au bout, il regarda ces propositions comme une injure, et les repoussa avec indignation.

On a reproché au roi d'Aragon de n'avoir pas essayé de prendre Muret avant l'arrivée de Montfort; mais en eut-il le temps? c'est ce dont on peut douter. D'ailleurs, si Montfort eût été battu, Muret se serait rendu de suite à ses armes; il aima mieux tenir la campagne afin d'effrayer les croisés par le nombre de ses

troupes; elles ne devaient cependant lui inspirer que bien peu de confiance, car elles avaient été rassemblées à la hâte dans tout le pays, elles étaient mal armées, mal disciplinées; ce n'était qu'un amas confus, dont le moindre échec devait occasionner la déroute et la fuite.

Ce rassemblement était composé des habitans du pays Toulousain et de l'Albigeois, qui, apprenant l'arrivée du roi d'Aragon, s'étaient spontanément levés et mis en marche pour aller le rejoindre, le considérant comme leur libérateur. La haine contre les croisés animait ces bandes, mais elles n'avaient aucun usage de la tactique; c'est cette tactique, qui donna presque toujours à Montfort l'avantage quand il combattit en bataille les seigneurs du pays. Les plus braves, les plus actifs d'entre ces seigneurs étaient le comte de Foix et son fils; mais braves jusqu'à la témérité, ils connaissaient beaucoup plus le métier de partisan que celui de général. Ils se multipliaient pour harceler Montfort, lui dressaient des embuscades, attaquaient ses arrière-gardes, ses traîneurs, lui coupaient les vivres, s'emparaient de ses convois. Mais Montfort, avec ses Allemands, ses chevaliers, ses hommes d'armes, avait une supériorité marquée dans les combats. Toutes les troupes qu'il commandait étaient choisies, aguerries, disciplinées, pleines

de confiance en son habileté; il y avait peu de gens du pays parmi ses soldats. Il n'en était pas de même du comte de Toulouse, qui était réduit aux milices du pays, lesquelles avaient tout à perdre, et dont la peur paralysait souvent le courage; qui d'ailleurs étaient mal armées et ne se levaient que parce qu'elles y étaient forcées, afin de ne pas périr sans défense.

Qu'on veuille bien nous passer ces réflexions préliminaires, qui, jointes aux accidens de l'action dont nous parlerons plus bas, expliquent beaucoup mieux, ce nous semble, l'événement de cette journée que l'auréole miraculeuse dont les historiens catholiques l'ont entourée; car, certes, on ne persuadera à personne que la cause d'un brigand comme Montfort et de ses adhérens, papes, évêques ou moines, ait pu être la cause de Dieu, et qu'il se soit occupé, dans sa toute-puissance, de faire triompher le parti des destructeurs de Beziers, de Lavaur, de Minerve, en un mot, de tout le Languedoc, livré depuis quatre ans à leurs fureurs infernales.

Les croisés, soit qu'ils fussent persuadés de la justice de la cause pour laquelle ils étaient armés, et cela pouvait être chez des hommes ignorans et à demi barbares, qui trouvent tout simple et tout naturel de ravaler la Divinité à leurs informes et misérables proportions; soit

que plus éclairés que je ne les suppose, ils ne travaillassent que par ambition et par férocité, sans s'embarrasser de la justice de la cause; les croisés, dis-je, firent des actes de dévotion pour obtenir du ciel un heureux succès. Foulques, évêque de Toulouse, qui faisait les fonctions de légat à la place de l'archevêque de Narbonne, absent, s'étant revêtu de ses habits sacerdotaux et ayant pris en main un morceau de bois qu'il dit être un morceau de la vraie croix de Jésus-Christ, la montra à l'armée. Tous les chevaliers et hommes d'armes descendirent de cheval pour l'adorer. Mais l'évêque de Comminges, autre personnage à deux faces, prêtre et guerrier en même temps, prit avec impatience la relique des mains de son collègue; et étant monté sur une éminence, il bénit l'armée en masse et promît à tous ceux qui seraient tués dans l'action le Paradis, sans passer par le Purgatoire, pourvu qu'il eussent un repentir sincère de leur faute. L'armée ajouta foi à sa promesse et son courage s'en accrut.

Montfort, voyant les siens ainsi préparés et absous, rangea son armée en bataille devant Muret (12 Septembre 1213). Il la divisa en trois corps, donna le commandement de l'avant-garde à *Verle d'Encontre*, gouverneur de Castelsarrasin, celui du centre à Bouchard de Marly, et prit lui-même le commandement de la réserve ou de l'arrière-garde.

Le comte de Toulouse, jugeant que la grosse cavalerie de Montfort donnant en plein sur une troupe mal armée et mal disciplinée pourrait la mettre facilement en déroute, était d'avis d'attendre Montfort dans le camp formé à la hâte par des charrettes de bagages et des levées de terre, et de tomber ensuite sur lui lorsqu'il serait affaibli par une attaque contre ces retranchemens, attaque qui, selon son opinion, ne pouvait qu'être très-meurtrière pour les croisés et très-peu pour sa propre armée; qu'alors il serait facile de le mettre en fuite ou de l'obliger à se renfermer dans Muret, où il serait bientôt forcé de se rendre à discrétion faute de vivres. Cet avis (3) donné par un prince sage, qui connaissait tout le parti que son ennemi savait tirer d'une position difficile, l'ayant étudié depuis long-temps, et connaissant sa bravoure, son habileté et celle de ses capitaines, ne plut pas au roi d'Aragon, dont il contrariait la valeur brillante et chevaleresque; il le traita de parti pusillanime, et son dédain pour la prudence du vieux Raymond fut partagé par le conseil. Il fit donc sortir sa cavalerie des retranchemens, laissant l'infanterie à la garde du camp et marcha immédiatement contre Montfort. Le brave Bernard Roger, fils du comte de Foix, commandait la tête de la colonne où était la cavalerie catalane;

le roi d'Aragon voulut commander le corps de bataille, ce qui fut considéré ensuite comme une faute, sa place devant être à l'arrière-garde. Mais dans cette circonstance, comme dans toutes celles de la bataille, son courage l'emporta sur la prudence. Il commit aussi la faute de se couvrir d'armes communes, ayant cédé les siennes à un simple chevalier, afin de n'être pas reconnu de l'ennemi. Ce parti avait son bon côté, mais il lui réussit mal, comme on le verra, car il fut beaucoup moins défendu par les siens, qui n'étaient pas au fait de ce déguisement, qu'il ne l'aurait été s'il eût porté ses armes ordinaires. Le vieux comte de Toulouse commandait l'arrière-garde; Montfort n'avait, dit-on, que douze cents hommes d'armes, et ceux du roi d'Aragon ne dépassaient pas quinze cents; l'infanterie ne prit aucune part à l'action; il n'y en eut du moins que la plus petite partie d'engagée.

Montfort, en général habile, voyant qu'il allait être attaqué, rentra dans Muret par la porte du côté de Toulouse, en sortit par la porte orientale, feignant de prendre la fuite; il déconcerta ainsi le roi. Mais ayant fait un long détour, il revint le prendre en flanc. Le roi d'Aragon, qui ne s'attendait pas à ce brusque retour, fut pris à l'improviste et attaqué avec la plus grande impétuosité. L'avant-garde de

Montfort, commandée par *Verle d'Encontre* et par *Bouchard de Marly*, les deux plus vaillans capitaines des croisés, pénétrèrent jusqu'au centre des Catalans. Il y avait dans la colonne de Verle d'Encontré deux chevaliers, *Alain de Roussy* et *Florent de Ville*, qui avaient reçu ordre de Montfort de chercher à découvrir le roi d'Aragon, de s'attacher à ses pas en l'entourant de dangers, et de faire en sorte de le tuer. Ils l'eurent bientôt reconnu, ils le crurent du moins, ayant atteint le chevalier qui portait l'arme royale : attaqué vivement par ces deux redoutables adversaires, le chevalier se défendit mollement. *Ce n'est pas là le roi*, s'écria Alain de Roussy; *le roi est meilleur chevalier*. Ce propos flatteur que Pierre, qui n'était pas éloigné, entendit, piqua son amour-propre. *Non vraiment, leur cria-t-il en les joignant, ce n'est pas lui, mais le voilà devant vous;* et en disant ces mots il se redresse sur ses étriers, fait mordre la poussière à l'un des chevaliers de la suite de Roussy, et après cet exploit il se rejeta dans la mêlée et y fit des prodiges de valeur. Mais Florent et Roussy ne le perdirent pas de vue, ils le suivirent avec les leurs, et l'ayant joint, ils l'attaquèrent si vivement, que malgré sa défense héroïque et celle de quelques seigneurs qui, étant au fait

de son déguisement, l'entouraient, il succomba sous leurs coups. Il est probable que s'il eut porté les insignes de sa dignité, il eût été mieux défendu par les siens (4).

Les chevaliers, après ce coup, se pressèrent d'en répandre la nouvelle parmi les leurs ; elle enivra de joie les croisés. Les Aragonais, au contraire, qui l'apprirent bientôt, en furent découragés. Montfort chargea alors avec sa réserve; le désordre se mit parmi les cavaliers d'Aragon. Cependant ils disputèrent encore long-temps la victoire aux croisés ; Montfort courut plus d'une fois risque de la vie. Pendant que la cavalerie était aux mains, l'infanterie, ayant quitté le camp, donnait un assaut à la ville de Muret; mais elle fut repoussée par celle des croisés, qui remplissait la place. Foulques ayant envoyé un hérault d'armes à l'infanterie toulousaine pour l'engager à abandonner le comte et à mettre bas les armes, les Toulousains refusèrent de l'entendre, persuadés qu'ils étaient que le roi d'Aragon était victorieux dans le combat que se livrait la cavalerie. Ils firent donc encore bonne contenance ; mais dès qu'ils eurent appris sa mort et qu'ils virent sa cavalerie se débander, ils coururent en désordre vers la rivière où ils avaient rassemblé un très-grand nombre de bateaux. Montfort qui avait ordonné à sa ca-

valerie de ne pas poursuivre les Aragonais, s'en servit alors contre cette infanterie débandée qui fuyait; la sienne, qui était dans Muret, en sortit aussi pour le même objet et ils en firent un grand carnage avant qu'elle eût pu gagner ses bateaux. Une partie fut noyée, une autre se sauva vers Toulouse par diverses directions; ceux qui purent s'embarquer y arrivèrent aussi et y portèrent la nouvelle de ce désastre.

L'armée toulousaine perdit près de vingt mille hommes dans cette journée, où la cavalerie seule combattit; la fuite ne fut qu'une déroute sans combat, et par suite une boucherie. Les comtes de Foix, de Comminges, et le comte de Toulouse, regagnèrent cette ville; les croisés s'emparèrent de leur camp et y firent un butin immense en provisions, attelages, bêtes de somme, etc.

On a raconté de plusieurs manières la bataille de Muret; les historiens de la croisade, sans rien expliquer, en ont fait un événement miraculeux; nous avons déjà dit ce que nous pensions de ces miracles opérés pour soutenir une pareille cause.

Jacques I.er, fils et successeur de Pierre III, roi d'Aragon, tué à la bataille de Muret, nous apprend dans ses mémoires que son père avait passé la nuit qui précéda cette bataille entre les bras de sa maîtresse, qui l'avait tellement

enivré et épuisé, que le matin il ne pouvait se tenir debout. C'était le cas, sans doute, de lui faire de tendres adieux, mais il devait réfléchir qu'il avait besoin de toutes ses forces pour soutenir le lendemain une lutte d'une tout autre espèce. Ce même prince nous apprend aussi que Montfort proposa de capituler, mais que le roi d'Aragon n'ayant voulu entendre à aucune proposition, autre que celle de se rendre à discrétion, celle de Montfort n'eut pas de suite.

Pierre III, roi d'Aragon, était le prince le plus accompli de son temps : beau et bien fait de sa personne, généreux jusqu'à la prodigalité, brave jusqu'à la témérité, il avait des manières affables et gracieuses et passait pour être d'une probité à toute épreuve. On l'a accusé d'avoir trop aimé les femmes. Les historiens qui ont écrit sur sa personne mettent cet amour au nombre de ses plus grands défauts; les femmes seront, sans doute, peu d'accord avec eux sur ce point. Il protégea les troubadours, qui étaient presque les seuls littérateurs de son temps; sa cour était leur asyle; plusieurs l'ont célébré dans leurs chants. Mais il ne se bornait pas à les bien traiter, il les imitait aussi, et il composa plusieurs pièces de vers en l'honneur des dames. On en trouve une de lui dans le

manuscrit de la bibliothèque nationale que nous avons déjà cité [1].

Le comte de Toulouse perdit en lui un ami et un allié puissant. Tout lui manquait à la fois; son ennemi était vainqueur sur tous les points, il n'eut d'autre ressource, dans une position si fâcheuse, que dans l'amitié du roi d'Angleterre; il résolut de se rendre auprès de lui pour le mettre dans ses intérêts, d'y attendre en sûreté des conjonctures plus favorables et tâcher de les faire naître si cela lui était possible. Après avoir donc tout réglé à Toulouse pour le commandement des troupes et la défense de la ville, il quitta ses sujets un peu découragés, mais résolus pourtant à défendre leur liberté contre les croisés et à vendre chèrement leurs vies si l'on venait les attaquer.

Le comte n'eut pas plutôt quitté Toulouse, que les évêques qui formaient le conseil de Montfort députèrent aux habitans, pour les engager à livrer leur ville. Les Toulousains ne voulant pas résister ouvertement, temporisèrent; ils promirent de se soumettre, mais à condition qu'on épargnerait la ville. On leur demanda des otages pour sûreté de leur promesse, et on en fixa le nombre à deux cents, pris parmi les

[1] Manuscrit, numéro 7225.

citoyens les plus qualifiés ; ils en offrirent soixante, une discussion s'engagea sur cette différence. Il était aisé de voir que les croisés n'étaient pas en force et aimaient mieux s'assurer la neutralité de la ville que d'en tenter le siége. Après quelques pourparlers, ils se contentèrent des soixante ôtages offerts par les Toulousains; mais pendant cette négociation, ces derniers avaient repris courage. Voyant donc que l'ennemi se relâchait, et se croyant assez forts pour lui résister, ils déclarèrent qu'ils ne livreraient aucun de leurs concitoyens aux croisés.

Montfort, irrité, mais ne se sentant pas assez fort pour attaquer une ville aussi puissante, attendit des circonstances plus favorables pour se venger, et en attendant, alla faire des courses dans l'Albigeois, dont les habitans se soumirent. Il gagna ensuite le pays de Foix, dont plusieurs forteresses avaient abandonné sa cause; il se rendit de nouveau maître de plusieurs, brûla le bourg de Foix, bâti au-dessous du château et commandé par lui, mais ne put jamais se rendre maître de cette forteresse, qui était alors imprenable autrement que par le manque d'eau ou la famine. Ayant appris que plusieurs seigneurs provençaux s'étaient réunis pour s'opposer aux entreprises des croisés, il marcha vers le Rhône (1213). Le comte de

Valentinois, ami du comte de Toulouse, s'étant enfermé dans une de ses forteresses, situées sur les bords du Rhône, le chef des croisés n'osa entreprendre de l'y forcer ; mais plusieurs autres seigneurs se soumirent. Dans le même temps, les Aragonais vinrent en force réclamer leur jeune roi, que Montfort, auquel son père l'avait confié, tenait prisonnier dans Carcassonne. Plusieurs seigneurs du Languedoc profitèrent de cette diversion pour rentrer dans leurs droits, reprendre leurs châteaux, en chasser les garnisons, où ceux qui avaient juré fidélité à l'usupateur trahissaient leurs promesses. Montfort avait donc sur les bras une foule d'adversaires; ses forces étaient presque nulles, les prédications ne fournissaient pas, ou fournissaient peu de croisés. On commençait à se fatiguer de cette guerre; le clergé seul était intraitable, son zèle ne se ralentissait pas, mais il n'était pas secondé. Montfort fut donc obligé de repasser le Rhône et de rentrer dans le Languedoc; il fallait son grand courage et sa prodigieuse activité pour faire face à tant d'ennemis. Comme on ne lui obéissait que contraint par la force, il n'avait pas plutôt quitté un pays qu'il se soulevait contre lui; c'était toujours à recommencer, et il n'était sûr de rien. Le pape ballotté lui-même entre le zèle outré des légats et sa conscience, qui lui re-

prochait quelquefois tant de maux commis en son nom, faiblissait dans l'appui qu'il lui accordait. Ce pontife était découragé de la diversité des chances que courait la cause de l'Église. Il aurait voulu céder quelque chose pour conserver la plus grande partie, mais son orgueil satanique se révoltant contre cette faiblesse, il reprenait bientôt son attitude fière et courroucée. Il ordonna à Montfort de rendre aux Aragonais leur jeune roi, et Montfort fut forcé d'obéir. Innocent sembla même vouloir accorder une sorte de protection à la ville de Toulouse, mais il en fut bientôt détourné par les légats et surtout par l'évêque Foulques (1214). On ne saurait donner aucun motif de la haine de ce prélat contre Toulouse, et surtout contre le comte Raymond, homme faible, mais doux, mais sage et modéré; et qui n'était réellement pas l'ennemi de la religion catholique, aux fureurs de laquelle il voulut seulement soustraire les sujets dissidens, ou albigeois, qui lui avaient toujours donné des preuves d'amour et d'attachement. Il faisait construire à peu près dans le temps que les prêtres le persécutaient, la nef de l'église cathédrale de Toulouse, dédiée à Saint-Étienne, et cette nef, élevée par Raymond, est la même qui existe encore aujourd'hui et qui a une voûte si hardie; sauf le portail

toutefois, lequel fut reconstruit dans le quinzième siècle par les soins de Pierre Dumoulin, deuxième archevêque de Toulouse de ce nom (5).

Le comte de Toulouse, réfugié auprès du roi d'Angleterre, avait eu la faiblesse de continuer ses négociations avec Rome, mais sans succès. Son allié parvint à remettre l'Agenois sous sa domination, mais cette conquête ne le rendit guère plus puissant, car il ne pouvait en tirer que peu ou point de secours. Raymond était découragé, et ne voyait guère la possibilité, ayant tant d'ennemis sur les bras, de sortir de cette triste position. Un événement imprévu le mit à même d'exercer le cruel plaisir de la vengeance, et ce fut pour cet homme faible et malheureux une diversion à ses chagrins. Baudouin, son frère, qui l'avait bassement trahi, et qui s'était donné corps et bien à son ennemi, ayant voulu profiter d'un instant de répit pour faire la visite de quelques forteresses que lui avait données Montfort en récompense de sa trahison, s'arrêta au château d'Olme, dans le Quercy, qui appartenait à un de ses nouveaux vassaux. L'occasion parut favorable à ce dernier de se délivrer d'un tel seigneur dont il détestait la trahison. Il fit avertir secrètement le commandant de Montlivard, château voisin d'Olme, et Castelnau, seigneur de Montra-

tier, dont il connaissait la haine pour Baudouin. Baudouin était arrivé à Olme avec quelques autres capitaines croisés, au nombre desquels se trouvait le fameux *Verle d'Encontre*, bras droit de Montfort. Ratier s'étant introduit dans le château pendant la nuit, se saisit d'eux dans leur lit, à l'aide des routiers qui formaient la garnison du château, qui, par trahison, les avaient secrètement introduits. Surpris, et ne pouvant se défendre, ils appelèrent du secours. Quelques-uns de leurs gens arrivèrent, mais trop tard; il furent tous tués ou pris. Ratier de Castelnau ne se croyant pas en sûreté à Montlivard, les amena à Montcuq, autre château voisin appartenant aussi à Baudouin, où il avait des intelligences, et dont les habitans lui livrèrent la première enceinte (6). Mais la garnison, s'étant renfermée dans la tour, protesta qu'elle allait se défendre, à moins que Baudouin ne lui donnât l'ordre de l'évacuer. Baudouin refusa de donner cet ordre, disant qu'il aimait mieux mourir que de commettre une telle lâcheté. Alors Castelnau, en véritable Routier, retrancha les vivres à son prisonnier, avec menace de le laisser mourir de faim. Baudouin tint bon, et, résolu de mourir sans montrer de faiblesse, il demanda un confesseur pour l'aider à passer le pas. Castelnau ne lui refusa

pas cette grâce; mais il mit la condition qu'il donnerait l'ordre de mettre en liberté quelques prisonniers qui étaient dans la tour. La conscience du seigneur Baudouin était, selon toutes les apparences, un peu chargée, car il ne put se résoudre de mourir sans la rendre nette. Il s'exécuta donc, et donna l'ordre qu'on lui demandait. La garnison se rendit ensuite à condition de la vie sauve; mais Castelnau, sans respect pour sa parole, fit pendre tous les soldats qui la composaient. Après cette détestable action il conduisit son prisonnier à Montauban, où il le fit jeter dans une étroite prison, et fit de suite partir un émissaire pour donner avis au comte de Toulouse de la capture qu'il avait faite. Ce comte était, comme nous l'avons dit, en Guyenne, auprès du roi d'Angleterre, avec le comte de Foix et son fils. Ils n'eurent pas plutôt reçu le message qu'ils prirent tous les trois congé de leur hôte, et se rendirent à Montauban en toute hâte. Il eût été généreux à lui de pardonner à son frère; mais la générosité était un sentiment bien peu connu alors, et beaucoup moins encore dans une guerre où toutes les lois de l'humanité étaient violées, les liens de parenté rompus. Raymond pouvait s'élever en pardonnant. Il aima mieux s'avilir en se vengeant d'un frère : il le condamna à

être pendu, et ce furent les comtes de Foix père et fils qui exécutèrent eux-mêmes devant ses gens cette cruelle sentence. Baudouin méritait peut-être son sort; mais il faut convenir que ce dut être un horrible spectacle que celui de trois seigneurs, jugeant, condamnant à mort, et servant eux-mêmes de bourreau à un frère contre celui qui avait été leur ami. Tout dans cette guerre atroce portait un caractère infernal. Quelle modération pouvait-on attendre, en effet, de ceux que l'on proscrivait, que l'on dépouillait, et dont on brûlait et massacrait les sujets? Si après de tels excès il n'y eût pas eu de représailles, c'est alors que l'on aurait pu crier justement au miracle (an 1214) (7).

Verles (ou Guillaume) d'Encontre trouva sans doute le moyen de s'échapper à Olme, car il n'est plus parlé de lui; s'il eût été pris ou tué, ses qualités de gouverneur de Castelsarrasin et d'un des plus vaillans capitaines de Montfort n'eussent pas permis que l'on passât l'un de ces événemens sous silence.

Après ce déplorable événement, Raymond reprit les armes pour reconquérir quelques places de l'Agenois qui tenaient encore pour Montfort. Il mit le siége devant Moissac. Il était au moment de prendre la ville, lorsqu'il apprit l'arrivée de Montfort. Ne se croyant pas

en mesure de lui livrer bataille, il leva le siége et laissa ainsi son ennemi maître de nouveau de l'Agenois.

Un nouveau légat, *Pierre de Benevent*, cardinal, était arrivé en Languedoc quelque temps auparavant; il venait réchauffer le zèle des croisés et user de cette politique astucieuse de Rome, afin de tromper ceux que tant de crimes et si prolongés avaient éloignés de l'armée ou qui hésitaient de s'y rendre. Ses manoeuvres adroites et ses exhortations eurent un plein succès. Il faut dire aussi qu'il fut merveilleusement secondé par les moines voyageurs, qui parcouraient l'Europe pour faire des recrues à l'armée sainte. Elle reçut par leurs soins un puissant renfort. Le spectacle de toutes les misères humaines, de toutes les calamités, de toutes les souffrances qui depuis six ans étaient concentrées dans le Languedoc, aurait désarmé des tigres. Il ne put émouvoir les ministres d'une religion de paix. Il était dit qu'ils feraient leurs efforts pour ne pas laisser pierre sur pierre, ni un seul homme vivant dans cette contrée désolée, et qu'il faudrait leur arracher des mains cette proie à moitié déchirée.

Le zèle des légats et des moines ne faisait que s'accroître avec leurs espérances, car en ce moment ils se virent à la tête d'une armée

que les historiens ont portée à 100,000 hommes. Raymond, désespéré, ne sachant quel parti prendre, voyant qu'on en voulait autant à sa personne qu'à ses états, eut de nouveau la faiblesse de se jeter aux genoux de ses bourreaux et d'implorer leur miséricorde. Il s'adressa au cardinal de Benevent, qui voulut bien le recevoir en grâce; et voici la formule de l'amende-honorable qu'il exigea de lui :

« Moi, Raymond, par la grâce de Dieu, duc » de Narbonne, comte de Toulouse et marquis » de Provence, m'offre moi-même à Dieu, à » la sainte Église romaine et à vous, seigneur » Pierre, par la même grâce, cardinal-diacre, » légat du saint-siége apostolique. Je vous livre » mon corps dans le dessein d'exécuter et d'observer fidèlement de tout mon pouvoir tous » ordres, quels qu'ils soient, que le seigneur » pape et la miséricorde de votre sainteté jugeront à propos de me donner. Je travaillerai » efficacement pour engager mon fils Raymond » à se remettre entre vos mains avec toutes les » terres qu'il possède, et à vous livrer son corps » et ses domaines, ou tout ce qu'il vous plaira » de ses domaines pour ce sujet, afin qu'il » observe fidèlement selon son pouvoir l'ordre » du seigneur pape et le vôtre ».

Il n'est besoin de faire aucun commentaire

sur cet acte humiliant ; ses termes en sont assez clairs pour qu'ils ne laissent aucun doute sur la tyrannie qu'exerçait alors l'Église. Le prélat s'y donnait orgueilleusement l'épithète de *votre sainteté*. Mais cet acte même n'était qu'une tromperie, une formule de déception, car l'intention du légat n'était pas de recevoir Raymond en grâce, même humiliante et avilissante, mais de se servir de cette soumission pour le mieux sacrifier. C'est ce dont on ne saurait douter, car voici les propres paroles de Pierre de Valcernay, historien des légats et de Montfort : *La divine Providence donc qui fit miséricordieusement que lorsque le légat alléchait les ennemis de la foi qui étaient congrégés à Narbonne, et les réprimait par une sainte tromperie, le comte de Monfort, ensemble les pèlerins*[1] *qui étaient venus de France, avaient moyen de s'acheminer aux parties de Quercy et d'Agenois pour combattre non leurs ennemis, mais bien les ennemis de Jésus-Christ. O sainte déception du légat! ô pieuse fraudulence!...* L'exclamation n'est pas de nous ; elle est de l'historien, qui la prononce avec un enthousiasme de bonne foi remarquable ; mais nous

[1] L'historien appelle toujours les croisés les pèlerins. On peut bien s'étonner, et dire : *Quels pèlerins!*

convenons qu'il nous serait impossible de dire mieux pour exprimer ironiquement toute l'infâmie d'un pareil trait.

Le légat chercha à tromper de même tous les autres seigneurs qui venaient se soumettre à son autorité : ils signèrent tous à peu près la même formule, et ces soumissions ont une date certaine (18 Août 1214).

Guy, ci-devant abbé de Valcernay, et en ce moment évêque intrus de Carcassonne, conduisait une partie de ces terribles pèlerins. Il lui en avait coûté un an de prédications et de peines pour les rassembler. Guillaume, archidiacre de Paris, et le cardinal Robert de Corson, étaient à la tête du reste. Ces nouveaux croisés étaient passés par Lyon. A Saint-Ibery ils trouvèrent Monfort, qui, sur le bruit de leur venue, était accouru au-devant d'eux. On peut juger avec qu'elle joie ils se complimentèrent. Montfort ayant les trois prêtres pour lieutenans, se mit à la tête des deux troupes, qu'il conduisit à Carcassonne, où une affaire particulière l'appelait. Il était question de forcer *Bernard Aton*, vicomte de Nîmes et d'Agde, de lui céder ces deux seigneuries, dont le vicomte avait déjà disposé une première fois en faveur d'un autre. C'était le forcer à un stélionat; mais qu'importait à Monfort, pourvu qu'il eût un titre quelconque? Il était

bien sûr avec son épée de se faire préférer à un meilleur et plus ancien. Les prêtres-pèlerins furent témoins de cet acte frauduleux. Montfort quitta l'armée à Carcassonne et se rendit dans le Dauphinois, pour y conclure le mariage d'*Amaury*, son fils aîné, avec *Béatrix*, fille du dauphin de Viennos. Ce fut Guy, évêque de Carcassonne, qui commanda l'armée pendant son absence : il la conduisit en Rouergue, assiégea et prit la petite ville de Maurillac, et s'y donna le plaisir de faire brûler vifs sept hérétiques *revêtus* qui furent trouvés dans la place. Montfort arriva à l'armée bientôt après; il ravagea le Quercy, mais plus particulièrement les terres de Castelnau de Montratier, d'Olme et de Montlivard. Il ne traita guère mieux l'Agenois. La petite ville de Marmande fut pillée et saccagée; il ne trouva de résistance que devant le château de Casseneuil, le même où quatre siècles auparavant Ermengarde avait donné deux fils à Charlemagne pendant sa malheureuse expédition d'Espagne. Cette forteresse tint six semaines contre les croisés; elle était défendue par des routiers, gent pillarde, sans foi, sans frein, mais excellente en raison de sa bravoure. La garnison se voyant à bout de vivres et de munitions, feignit une sortie pour donner un peu de confiance aux habitans et ne rentra plus,

l'abandonnant à la vengeance des croisés. Ils y portèrent le fer et le feu. Tous les habitans furent égorgés en présence d'un nombreux clergé qui, selon son usage, chantait des cantiques d'actions de grâce pendant la boucherie.

Après que Monfort eut ainsi enlevé à Raymond la plus grande partie du Rouergue, de l'Albigeois, de l'Agenois et du Quercy, il s'en fit recevoir seigneur suzerain, malgré la soumission du comte de Toulouse. C'est ainsi que fut consommée la pieuse fraude, si fort admirée du moine historien. Le concile de Montpellier, par un empiètement étrange sur la puissance temporelle, disposa aussi du comté de Toulouse en faveur de Montfort. Le Saint-Esprit l'éclairait-il aussi de ses lumières lorsqu'il se permit cette violation des lois, cette usurpation manifeste sur les droits des souverains et des peuples ? Les habitans de Montpellier ne le pensèrent pas du moins ; ils virent avec une telle indignation cette conduite du concile, qu'ils refusèrent à Montfort l'entrée de leur ville pendant tout le temps de sa tenue ; mais il y avait de pieuses fraudes pour les conciles comme pour les légats.

Montfort se rendait tous les soirs dans la maison des templiers, située hors des murs. Là il avait des conférences avec les légats, et préparait avec eux les délibérations du concile.

Ainsi on peut dire que Montfort fut le véritable esprit inspirateur des décrets du concile de Montpellier, qui s'ouvrit le 8 de Janvier 1215. (C'est une particularité remarquable dans l'histoire des conciles qu'il est fort bon de noter.)

Il s'agissait d'investir Montfort du comté de Toulouse : ce n'était pas chose qui parût aisée. Ce fut Foulques, évêque de Toulouse, qui se chargea de cette périlleuse commission ; il se rendit donc dans cette ville qu'habitait encore le comte Raymond avec sa famille. Il se présenta audacieusement à cette famille malheureuse, et fut, par l'ordre du comte, mis en possession du Château Narbonnais et de la ville. Le comte obtint par grâce de pouvoir habiter temporairement, et pour peu de temps seulement, la maison Rouaix, appartenant à un seigneur de sa suite, située sur l'emplacement de la petite place qui porte encore aujourd'hui ce nom. Foulques ayant mis garnison de croisés dans le château, prit douze ôtages pour sûreté des promesses que lui firent les habitans, et les envoya à Arles, selon qu'il en était convenu avec les légats. Ces ôtages furent pris dans les vingt-quatre consuls qui formaient l'administration municipale de la ville.

Par un décret du même concile, inspiré de l'esprit de Montfort, le fort château de Foix fut

livré aux prêtres, et ce fut l'abbé de Saint-Ibery qui eut commission de l'occuper avec une garnison.

Les seigneurs de tous les autres châteaux du pays furent dépossédés, de même, et le cardinal-légat voulut bien permettre, grâces faisant, à ceux auxquels ils appartenaient de vivre sous la protection de l'Église, d'aller même où bon leur semblerait, à condition toutefois qu'ils n'entreraient dans aucune place murée, qu'ils ne porteraient aucune arme, même pour leur défense; qu'ils ne pourraient monter des chevaux de parade ou de bataille, mais seulement des roussins (*roussis*), armés d'un seul éperon.

On croit lire les imaginations d'un conteur de fables, lorsqu'on entre dans le détails de cette guerre qui n'a eu et n'aura pas, il faut l'espérer, sa pareille dans l'histoire des frénésies humaines.

Cependant, quelque cruelle et diabolique qu'elle fût, le désir d'y prendre part et d'aller payer son contingent à l'impôt de sang qu'exigeait Rome des princes chrétiens fomentait dans la tête du prince Louis, fils de Philippe-Auguste. Son ardeur, une première fois retenue par son père à la sollicitation du roi d'Aragon, n'en était devenue que plus vive. Philippe ne lui

eut pas plutôt permis de s'y livrer, qu'il partit avec enthousiasme pour venir ajouter quelques horreurs nouvelles aux horreurs qui se commettaient depuis sept ans sur cette terre infortunée. Jusqu'à ce moment on n'avait vu figurer parmi les dévastateurs que des seigneurs ambitieux ou ferrailleurs, que le désir de piller et de *meurdrir* attiraient vers ce sanglant théâtre.

Mais le fils du roi de France était un jeune fanatique qui ne pensait que par les prêtres; il ne rêvait que conversions et bûchers, et il venait de gaîté de cœur, sans ambition et sans nécessité, s'associer dévotement à une entreprise où il n'y avait ni gloire, ni honneur à acquérir, mais seulement des bénédictions du pape à recevoir et les malédictions et la haine des peuples à mériter.

Sa marche fut assez rapide, vu la nombreuse armée qu'il menait après lui. Il arriva à Lyon le 19 Avril 1815, accompagné de l'évêque de Beauvais, son cousin; du comte de Saint-Paul, de Robert, comte de Seez; de Gautier, comte de Ponthieu; de Guiscard de Beaujeu, de Matthieu de Montmorency, du vicomte de Melun, et de quelques autres seigneurs, ainsi que d'une foule de chevaliers. Guy, évêque de Carcassonne, fut le conducteur de cette nouvelle armée. Ce missionnaire infatigable, sem-

blable à ces génies malfaisans dont parlent les légendes fabuleuses, semblait avoir des ailes pour courir rapidement du Midi vers le Nord, et y amonceler les tempêtes qui devaient venir fondre sur le Midi.

Montfort se rendit à Vienne pour y recevoir le fils de son roi. Mais il n'était pas sans appréhension d'être dépouillé de sa conquête par un prince plus puissant que lui. Il savait que au défaut d'héritiers de la maison de Toulouse les terres qui formaient leur superbe seigneurie étaient reversibles à la couronne; mais, connaissant la soumission du jeune prince à l'Église, les légats, dans ses intérêts, avaient pris le devant, et déclarèrent au prince que le pays ayant été conquis par les armes du pape, le pape avait eu le droit de disposer de sa conquête; qu'il en avait disposé en faveur de Montfort, et que ce serait empiéter sur les droits de l'Église que de l'en priver. Ils l'invitèrent donc à se borner à la qualité de pèlerin militant. C'était prêcher un converti. Louis avait depuis long-temps fait abnégation de toute volonté pour se conformer en tout à celle de l'Église. Sa réponse aux légats les eut bientôt rassurés. Ils résolurent donc de profiter de ce dévouement sans bornes pour affermir leur ouvrage, pour le perfectionner; car c'était encore un édifice imparfait et chancelant.

Montfort cependant agissait en maître absolu dans les domaines que le concile lui avait abandonnés, et dont Innocent, malgré toutes ses apparences de justice, avait confirmé la donation. Ceux qui douteraient de la mauvaise foi du pontife n'ont rien à opposer à la sanction qu'il donna au décret du concile; sanction dans laquelle il eut soin de se réserver la possession du comté de Melgueil. Ce comté, enclavé dans le Comtat-Venaissin, est resté propriété de l'Église jusqu'au moment où le cataclisme de 1789 s'empara pour jamais de ce comtat, avec autant de justice que les papes en avaient mis à l'acquérir, et avec des raisons de convenance dont l'usurpation papale n'avait même pas eu les simples apparences.

Le comte de Toulouse et son fils virent, mais trop tard, combien ils avaient été dupes en comptant sur la bonne foi d'Innocent et de ses légats. Il n'était plus en leur pouvoir d'armer tous leurs sujets, qui, pour la plupart épouvantés de toutes ces attaques, n'osaient plus les soutenir. Dans cette situation critique et presque désespérée ils quittèrent Toulouse, où ils ne pouvaient plus demeurer honorablement, sujets qu'ils y eussent été de Monfort, et exposés aux insultes de Foulques et de ses adhérens. Ils se retirèrent donc l'un et l'autre auprès du

roi d'Angleterre, Jean Sans-Terre; et l'on assure que Raymond VI lui fit hommage de ses états en le reconnaissant comme duc d'Aquitaine. Les épouses de ces deux princes se réfugièrent en Provence pour y attendre une meilleure fortune.

Louis, en avançant dans le Languedoc, ne voyant partout que consternation, et découragement, ne put trouver sur qui exercer ses bonnes intentions; mais ce calme de terreur lui donnant de la méfiance, il exigea des habitans des ôtages, et leur faisait prêter des sermens d'orthodoxie et soumission à l'Église. Ces vexations auraient paru intolérables dans d'autres circonstances; on fut trop heureux alors de s'y soumettre et d'en être quittes à aussi bon marché.

A Narbonne il écouta les plaintes respectives de Montfort et d'Arnaud, ex-abbé de Cîteaux, archevêque de ce diocèse, qui prétendaient l'un et l'autre être ducs de Narbonne, quoique aucun d'eux ne le fût de droit. Le différend qui divisait ces deux ambitieux était fort curieux : il s'agissait de savoir qui de ces deux voleurs posséderait l'oripeau de la victime qu'ils avaient détroussée. Louis n'était pas jurisconsulte habile : il se récusa et renvoya les parties au pape, qu'il savait plus propre que lui à lever de pareilles

difficultés survenues entre un favori de l'Église et un de ses membres.

Enfin, ce prince arriva à Toulouse : c'était alors la ville d'exécration. Les habitans le reçurent comme un ennemi que l'on craint et que l'on ménage. Il y était entré accompagné de Montfort, qui ne le quittait pas, et de Foulques, qui avait été au-devant de lui. Ils délibérèrent ensemble sur la manière dont il convenait de traiter une ville qui passait pour être le foyer et la forteresse de l'hérésie. Foulques fut d'avis de la détruire entièrement pour anéantir le principe de la contagion. L'avis de Montfort fut plus modéré, et on ne doit pas s'en étonner, vu son intention de faire de cette ville la capitale de sa nouvelle domination. Il opina donc pour que l'on rasât ses fortifications, à l'exception du Château Narbonnais, dans lequel logeait le prince français, et où il comptait s'établir ensuite lui-même après en avoir fait réparer les ouvrages. Son avis prévalut; mais la modération ne s'étendit pas sur les habitans, dont un très-grand nombre, albigeois ou soupçonnés de l'être, furent mis à mort. Ce dernier fait ne saurait être révoqué en doute, d'après ce qui se passa la même année au concile de Latran, où *le chantre de Lyon*, ecclésiastique du plus grand mérite, reprocha à l'évêque de Toulouse d'avoir fait

périr plus de 10,000 de ses concitoyens. On ne peut fixer une autre époque où cette fureur de l'évêque contre ses diocésains ait pu se développer, car il ne fut maître de Toulouse que peu de temps avant l'arrivée du fils de France, et dans ce peu de temps le comte de Toulouse habitait encore sa capitale. Le sanglant reproche que lui fit l'honnête chantre de Lyon en plein concile, reproche qui ne fut pas démenti, ne pouvait donc se rapporter qu'au temps que le prince français séjourna dans Toulouse, et s'y conduisit par les conseils de Foulques et de Montfort. Les prisons durent se remplir de malheureux Albigeois arrêtés dans tout le pays toulousain et dans de plus grandes limites, et de nombreuses victimes furent immolées à la rage du prêtre fanatique qui dictait des lois au prince, disposé naturellement à sévir contre ceux qui avaient été proscrits par l'Église. Ce dut être un spectacle bien triste que celui que présenta la ville de Toulouse pendant le séjour qu'y fit le fils de Philippe-Auguste; mais les yeux du prince étaient fascinés. Il le trouva beau peut-être. Nous pouvons juger nous-mêmes de ce que peut, même sur un cœur droit et bien placé, l'esprit d'intolérance religieuse, par les terribles effets dont de nos jours l'esprit de parti nous a rendus les témoins. La ville fut, en outre,

condamnée à payer la somme de 3000 marcs d'argent, dont Montfort fit frapper des espèces en son nom.

Quand le prince eut tout réglé à Toulouse d'après les désirs de Foulques et de Montfort, il ne s'occupa plus que de visites d'églises et de pratiques de dévotion; car jamais le pharisëisme ne fut plus en honneur qu'alors. Il désirait ardemment obtenir une partie des ossemens de saint Vincent, martyr, dont le corps était, dit-on, conservé à Castres. Montfort, par son crédit, lui procura ce rare avantage, et Louis eut l'extrême bonheur d'emporter avec lui une partie de la mâchoire du saint personnage. Ce fut le seul fruit de son voyage. S'il n'aggrava pas extrêmement les maux de nos provinces, il ne les diminua pas du moins. Les légats restèrent aussi arrogans, aussi impérieux, aussi cruels qu'avant son arrivée. Montfort ne fit qu'accroître sa puissance en lui donnant une apparence de légalité, et les malheureux habitans perdirent tout espoir de voir diminuer leurs maux et d'être secourus.

Montfort accompagna le prince jusqu'à Montauban, il y reçut devant lui l'hommage de plusieurs seigneurs que les circonstances obligeaient de se soumettre. Il était alors à l'apogée de sa puissance et prenait fastueusement le titre

de comte de Toulouse et de duc de Narbonne. Après avoir pris congé de Louis, il se rendit à Beaucaire, visita, chemin faisant, toutes les places du Languedoc; il revint bientôt à Toulouse, dont il trouva une partie des fortifications démolies, le zèle de Foulques, à cette œuvre, n'ayant pas laissé chaumer la besogne. Il s'aboucha avec le prélat, qui était au moment de partir pour le concile de Latran, que venait de convoquer Innocent III. Foulques promit à Montfort de soigner ses intérêts auprès du concile et du pontife. Les Toulousains frémissaient d'un pareil accord et du concile, qui leur présageaient de nouveaux malheurs; ils étaient toujours suspects et odieux au guerrier et à l'évêque, qui ne voyaient en eux que des adversaires plus épouvantés que soumis.

Foulques amena avec lui, Dominique pour le présenter au pape. Ce personnage venait de fonder à Toulouse l'ordre des frères-prêcheurs. Deux citoyens de Toulouse, Pierre *Cellani* et *Thomas*, touchés de ses exhortations, devinrent ses disciples et lui firent don de leurs maisons, situées près du château Narbonnais. Dominique s'y établit de suite avec six de ses compagnons d'apostolat; ce fut là le premier établissement que les frères-prêcheurs, ou plutôt inquisiteurs, appelés depuis Dominicains, et plus

tard Jacobins, formèrent à Toulouse. Cet établissement, qui existe encore, est connu aujourd'hui sous le nom d'Inquisition. Il fut affecté depuis à ce seul tribunal, lorsque les Dominicains bâtirent l'énorme église et le superbe couvent appelé avant 1790 les Jacobins (an 1233).

Dominique et Foulques étant arrivés à Rome trouvèrent Innocent III malade. Cependant le prélat présenta son collaborateur au pontife qui l'accueillit avec bienveillance. Il semble que Innocent commençait à se repentir du zèle outré qu'il avait mis à poursuivre les Albigeois; car il ordonna à Dominique de repartir pour Toulouse pour y dresser un nouveau plan de l'institut de son ordre. Peut-être le projet apporté par Dominique lui parut-il peu sage et propre à faire des fanatiques outrés. C'est ce que l'on pourrait croire d'après la conduite sage et modérée qu'Innocent III tint au concile de Latran, et des bonnes intentions manifestées par lui pour le comte de Toulouse, qu'il sembla ne condamner qu'à regret (8).

Dominique repartit donc pour Toulouse. A son retour à Rome, Innocent était mort. Honoré III lui délivra ses bulles d'institution; elles furent adressées *au prieur de Saint-Romain de Toulouse et à ses frères qui avaient*

embrassé la vie religieuse ou qui la professaient; c'était Dominique lui-même qui était prieur de Saint-Romain. Il se qualifiait ainsi du nom d'une chapelle ou petite église que lui avait donnée Foulques pour y établir sa confrérie.

Ce chef d'ordre était un pauvre fanatique désintéressé, d'un caractère naturellement doux; l'ambition n'avait aucune prise sur son âme, susceptible d'un zèle exalté, mais de bonne foi. Il assista au supplice de beaucoup de malheureux, mais n'en ordonna aucun. Il plaignait les victimes, bien loin de se réjouir de leur mort, comme les prélats qui les condamnaient; il ne faisait rien pourtant pour adoucir la cruauté des bourreaux. Plusieurs Albigeois, touchés de sa modération, de son extrême bonne foi, abjurèrent leurs doctrines entre ses mains; mais les frères-prêcheurs qu'il institua furent les plus intolérans, les plus cruels persécuteurs des malheureux dissidens. Leur zèle outré leur fit donner la préférence entre tous les moines pour composer ce tribunal odieux qui existe encore, à la honte de la chrétienté, et qui eut son berceau à Toulouse, où il exerça long-temps ses fureurs.

Le comte de Toulouse et son fils subirent l'humiliation de comparaître comme supplians

devant le concile de Latran (an 1215); c'était avaler le calice jusqu'à la lie. Ils se prosternèrent aux genoux d'Innocent III et le supplièrent de leur rendre justice contre les légats et contre Montfort, qui, malgré leur soumission, reçue et acceptée par Pierre de Bénévent, avaient envahi la totalité de leurs domaines et les avaient, pour ainsi dire, privés de la terre et de l'eau. Ce fut le jeune Raymond, fils du comte, qui porta la parole en cette occasion. Son discours émeut de pitié quelques membres du concile; Innocent, malade, fut lui-même attendri. Un des pères qui avaient pris part à leur infortune se leva, et confirmant tous les faits qu'ils avaient avancés, parla en leur faveur. L'abbé de Saint-Ibery se déclara aussi pour ces illustres proscrits; mais Foulques, leur ennemi implacable, fatigué d'une telle apologie, se leva avec fureur et récapitula tous les prétendus torts des supplians; il leur reprocha la protection qu'ils avaient accordée aux Albigeois, les torts de la comtesse de Burlats, dame de Lavaur, sœur de Raymond VI, la défaite des Allemands à Montjoire; en un mot il fit un crime au comte de s'être défendu et de ne pas s'être livré pieds et poings liés à l'Église, en la rendant maîtresse de ses domaines, de ses sujets et de sa propre personne, pour qu'elle disposât du tout à sa volonté.

Le comte de Foix le prit sur un ton plus élevé que celui de Toulouse. Il plaida lui-même sa cause avec énergie ; il accusa Foulques d'avoir trahi son seigneur, livré sa ville épiscopale au pillage, *d'y avoir fait périr dix mille habitans.* Plusieurs seigneurs présens appuyèrent les imputations du comte de Eoix.

Guy de Montfort, à son tour, parlant pour Simon, fit tous ses efforts pour démontrer la légitimité et la nécessité de la spoliation qu'on reprochait à son frère. Cependant le pape penchait pour les accusés. C'était un singulier spectacle que les disciples de l'Évangile, du fils du pauvre charpentier de Bethléem, faisant comparaître devant eux les puissances de la terre, jugeant de leurs droits temporels ; eux auxquels leur maître avait dit : Mon royaume n'est pas de ce monde, et qui avait enseigné la soumission à César. — La majorité de ces orgueilleux prélats étaient pour Montfort et s'en vantaient hautement, lorsque un ecclésiastique dignitaire, chantre (à ce que l'on dit), de la cathédrale de Lyon, s'adressant à Innocent, dont il aperçut l'incertitude : *Vous ne pouvez*, lui dit-il, *vous dispenser de remettre le comte de Toulouse en possession de ses domaines, sans qu'une honte indélébile rejaillisse sur vous et sur l'Église : après un tel refus, qui désor-*

mais voudra se fier à votre parole? Et vous, ajouta-t-il en se tournant vers l'évêque de Toulouse, *vous qui n'avez aimé ni votre prince ni votre peuple, vous qui avez allumé dans Toulouse un incendie que rien peut-être ne pourra éteindre, vous qui avez fait mourir plus de dix mille de ses habitans et qui en sacrifierez bien davantage en persévérant dans vos projets, vous avez rendu la cour de Rome odieuse à toute la terre.* Cette chaleureuse allocution fit un grand effet dans le concile. L'archevêque de Narbonne, alors brouillé avec Montfort, auquel il disputait la qualité de duc de Narbonne, parla pour Raymond; mais il fut facile de juger à la tiédeur de son apologie que la rancune contre Montfort l'avait seule inspirée. Thezide, évêque d'Agde, le combattit, et soutint la cause de Montfort. Il fut appuyé par une foule de prélats qui déclarèrent qu'ils empêcheraient de tout leur pouvoir qu'on ne revînt sur l'expoliation de Raymond, qu'elle était juste; mais l'évêque d'Osma arrêta leur fougue en leur déclarant que quoi qu'ils dissent, quoi qu'ils décidassent, si le pape était pour la justice, c'est-à-dire pour le parti du comte de Toulouse, les rois de France et d'Angleterre sauraient bien faire exécuter sa volonté, malgré leur opposition. Ce mot adroit, en flattant le pape dans ce qu'il

avait de plus cher, son autorité suprême acheva de le mettre du parti de Raymond; mais il n'eut pas la force de se déclarer contre l'opinion de la majorité d'un concile où douze cents membres de l'Église étaient réunis. Il demanda cependant, et obtint, que toute la partie des domaines du comte de Toulouse qui n'était pas encore envahie, ou dont l'Église n'avait pas disposé, serait mise en séquestre pour être rendue un jour à son fils.

Ainsi fut dépouillé le comte de Toulouse par le quatrième concile général de Latran, où plus de douze cents membres du clergé assistaient. Plusieurs parlèrent en faveur du comte de Toulouse, mais pas un seul ne révoqua en doute le droit que prétendait avoir cette assemblée de dépouiller un prince de ses états.

Le pape fit au comte de Foix de belles promesses; il chargea Pierre de Bénévent d'examiner la cause de ce seigneur, et lui écrivit une belle lettre pour entretenir son espoir. Roger feignit d'être satisfait et de ne pas douter que ses états ne lui fussent bientôt rendus; mais il partit de Rome bien persuadé que la force seule pourrait mettre un terme aux fureurs de l'Église.

Le comte de Toulouse, après avoir entendu sa condamnation, se rendit à Viterbe, où son allié, muni de *ce bon billet d'Innocent*, alla

le rejoindre. Quant au jeune Raymond, son affaire n'étant pas aussi désespérée, il resta encore à Rome par le conseil de son père. A son départ, il alla prendre congé d'Honoré III, qui venait de succéder à Innocent. Ce pape le caressa fort, et le traitant comme un enfant d'adoption, *Ecoutez, mon fils*, lui dit-il, *voici les conseils que je vous donne : en les suivant, vous ne pouvez jamais faillir. Ne prenez jamais le bien d'autrui, surtout celui de l'Église ; défendez-le ainsi que le vôtre contre ceux qui essaieraient de l'envahir ; vous allez jouir en ce moment du Comtat-Venaissin, de Beaucaire et du marquisat de Provence, jusqu'à ce que un nouveau concile, étant assemblé, revoie votre cause, et la jugeant en dernier ressort, vous rende les domaines que retient Montfort en ce moment. — Ne trouvez pas mauvais Saint-Père*, lui répondit le jeune Raymond, *que je fasse d'hors et déjà tous mes efforts pour recouvrer ces domaines. Faites*, lui dit le pape, *et Dieu vous fasse la grâce de bien commencer cette entreprise et de mieux la finir* [1].

Cette singulière conversation dans laquelle

[1] *Vid.* le manuscrit de la Bibliothèque Royale, numéro 9646, et la note 1 du troisième volume de l'Histoire du Languedoc.

Honoré III sembla désapprouver les décisions du concile, donna les plus grandes espérances au jeune comte. Après avoir pris congé du pontife, il s'embarqua pour Gênes, où son père et les comtes de Foix et de Comminges l'attendaient, et tous ensemble partirent pour Marseille et y arrivèrent heureusement.

Philippe-Auguste eut la faiblesse de reconnaître les décrets spoliateurs du concile de Latran et de donner à Montfort l'investiture des états d'un vassal qu'il aurait dû protéger. Il convint par-là du droit que prétendait avoir l'Église d'intervenir dans les affaires temporelles et de dépouiller les souverains ou leurs grands vassaux de leurs états. Faut-il s'étonner après cela que les papes aient abusé à leur bon plaisir d'une si étrange condescendance et qu'ils aient toujours travaillé depuis à l'empiètement de la puissance spirituelle sur la temporelle? N'est-ce pas les souverains eux-mêmes qu'il faut accuser de cet empiètement progressif, qui a fait éprouver aux peuples des calamités si prolongées, et aux souverains des humiliations si avilissantes.

Après cette étrange investiture, Montfort vint à Toulouse (an 1216) faire des actes de souveraineté. Il assembla les consuls et le conseil général de la ville, et après avoir reçu le serment des membres présens qui le composaient

et de certains habitans, il prêta lui-même le serment suivant en présence des magistrats et d'une multitude qui s'était rassemblée par un motif de simple curiosité et nullement pour y applaudir. *Moi, Simon de Montfort, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne et comte de Toulouse, de Leicester, vicomte de Beziers et de Carcassonne, je jure de bonne foi et promets d'être fidèle à Dieu, à la sainte Église catholique et d'être bon seigneur envers tous les hommes et toutes les femmes de la ville de Toulouse et du bourg; défendre de bonne foi et conserver l'Église de Toulouse, ainsi que tous les citoyens dans leurs personnes et dans leurs biens, sauf la justice en toute chose; et si je manque à quelques-unes de mes promesses, je m'en corrigerai après en avoir été averti et avoir connu la vérité par le conseil des prud'hommes, pour ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne plaise.*

Amaury, son fils, prêta le même serment qui fut entendu en silence. Ils ne promirent aux habitans ni la conservation de leurs droits, franchises et priviléges, ni celle de leurs coutumes et libertés. Une telle omission dans la formule d'usage n'était pas faite pour leur inspirer de la confiance; et l'aurait-il prononcée telle que le faisaient leurs comtes légitimes, ils

connaissaient assez Montfort pour savoir quel fonds ils devaient faire sur sa parole, et ce qu'ils devaient espérer d'un gouvernement qui aurait pour principe l'intolérance la plus barbare, et pour ministre un prélat qui avait déjà décimé leur population et qui aurait voulu l'anéantir.

Le premier soin de Montfort, lorsqu'il se fut fait reconnaître comme nouveau comte de Toulouse, fut de s'assurer la possession de cette importante place. Ne pouvant compter sur le dévouement des habitans, ayant tout à craindre au contraire de leur haine contre lui, qu'il apercevait dans les efforts même qu'ils faisaient pour la dissimuler, il fit abattre les tours intérieures, sortes de belvéders, dépendans des maisons des plus riches habitans. Ces tours étaient assez nombreuses (9) à Toulouse; elles étaient de forme carrée ou exagonale et dominaient les remparts de la ville; c'étaient des points d'observation très-importans quand la ville était assiégée, parce que les machines ne pouvaient les atteindre, et qu'on y voyait en sûreté tout ce qui se passait au-dehors. Cette démolition ne fut pas complète; plusieurs ne furent rasées que jusqu'à la hauteur des maisons et furent relevées ensuite. On ouvrit une nouvelle porte au Château Narbonnais, du côté de l'Est; elle devait servir de sortie à Montfort ou à ses lieutenans

dans les expéditions secrètes auxquelles il ne voulait pas que l'on pût mettre obstacle de l'intérieur de la ville. Ce château [1] fut la seule fortification qu'il laissa à la ville; le reste fut rasé ou à peu près; mais il mit tous ses soins à augmenter la force de cette citadelle qui passait alors pour la plus forte place du pays. On répara ses murailles et ses tours, on en rendit les approches plus difficiles. Le château Narbonnais avait été bâti par les Romains, les comtes y faisaient leur demeure : aussi l'appelait-on *Palatium comitis Tolosani.*

Ayant ainsi pris toutes ses précautions contre ses nouveaux sujets, il crut pouvoir sans danger relâcher les douze ôtages Toulousains, qui étaient depuis l'année d'auparavant détenus à Arles. Il permit donc qu'ils revinssent à Toulouse. Il nomma pour gouverner la ville, Guillaume de *Chameniac* l'une de ses créatures, qui dans un acte de l'abbaye de Bolbonne [2] prenait le titre de *Sénéchal de Toulouse, Simon de Montfort étant comte* (1217).

De leur côté, les princes dépouillés furent parfaitement accueillis par les Marseillais, qui

[1] *Vid.* la note 2 du 4.e chapitre du premier livre, premier volume, page 409.

[2] Cet acte est du 21 Mai 1217.

reconnurent Raymond pour leur seigneur. Il l'était en effet, mais d'une partie seulement de Marseille. Ils lui promirent de faire tous leurs efforts pour le remettre en possession de ses états. Cet empressement prouve combien cette croisade était odieuse même au parti catholique. Les habitans d'Avignon dès qu'ils furent instruits de l'arrivée de ces illustres proscrits, s'empressèrent d'envoyer au-devant d'eux leurs principaux citoyens pour leur faire les mêmes offres de service. Les comtes profitèrent de cette bonne volonté pour essayer de rétablir leurs affaires. Ils se rendirent de suite à Avignon, où leur arrivée causa une joie générale. Ils furent reçus aux cris de vive Toulouse ! vive le comte Raymond et son fils ! Ces transports d'une joie vive et naturelle à l'aspect de ces nobles victimes, qui avaient mieux aimé tout perdre que de livrer leurs peuples aux fléaux des croisés, furent une double récompense qu'il n'était pas au pouvoir des légats de leur enlever. Les mêmes transports éclatèrent dans tout le Comtat-Venaissin, dans le comté de Saint-Gilles, dans celui de Nîmes. Partout on leur offrit des bras et des armes pour les aider à reconquérir des états qu'ils avaient gouvernés paternellement et en bons seigneurs. En peu de temps Raymond se vit à la tête d'une nombreuse armée, dont il donna le commandement

à son fils. Une foule de seigneurs s'empressèrent de suivre leurs bannières. Le comte partit alors pour l'Aragon afin d'obtenir des secours des tuteurs du jeune roi son neveu.

En son absence, le jeune comte se rendit maître de Beaucaire, dont les habitans révoltés contre la garnison, lui ouvrirent les portes. Les soldats de Montfort se réfugièrent dans le château situé au bord du Rhône. Raymond en fit le siége qu'il pressa avec vigueur. Aux premières nouvelles qu'eut Montfort de ce renversement de fortune, il quitta Toulouse qu'il laissa sous le commandement de Cheminiac, en apparence, mais en réalité sous celui de l'évêque Foulques. Il dépêcha en même temps un courrier à son frère qui revenait du pays de France, amenant une recrue de cent chevaliers, pour l'engager à presser sa marche en se dirigeant vers Beaucaire. Il l'attendit à quelque distance de cette ville avec son fils Amaury, et aussitôt que Guy les eut joints, ils marchèrent ensemble au secours de la place. Mais le temps des succès était passé: battus dans plusieurs rencontres, ils essayèrent, mais en vain de reprendre la ville et de secourir le château; toutes leurs entreprises pour en venir là échouèrent. Repoussés, vaincus, ils eurent le mal au coeur d'être obligés de signer la capitulation d'une forteresse qui se rendit presque

sous leurs yeux au jeune Raymond, sans qu'il fût en leur pouvoir d'éviter cette honte. Le fanatisme, ce moteur puissant, n'agissait plus sur les soldats de Montfort. Les prêtres seuls en étaient possédés. Mais que pouvaient leurs reproches contre le découragement ? Montfort seul se montra grand dans cette occasion; car c'est surtout dans les revers que les âmes fortement trempées se montrent supérieures aux événemens. Il courba d'abord sa tête altière en signe d'humiliation; mais il la releva bientôt après plus fière qu'auparavant, et travailla de suite à réparer l'échec que venait de lui faire éprouver son jeune rival.

CHAPITRE IV.

Montfort excité par Foulques reprend le chemin de Toulouse. — Il se présente devant la ville. — Il fait mettre en prison les habitans venus au-devant de lui. — Les excès de Montfort soulèvent les habitans. — Combat, massacre dans les rues. — Montfort est battu et repoussé. — Les habitans sont trahis par Foulques et l'abbé de Saint-Sernin. — Ils sont désarmés. — Leurs notables sont emprisonnés. — La ville est imposée et démantelée. — Mariage de Guy, second fils de Montfort. — Montfort échoue au siége de Lourdes. — Il marche en Provence avec une partie de son armée. — Il échoue devant Saint-Gilles. — Il lui arrive quelques renforts. — Il passe le Rhône. — Les populations se sauvent devant lui. — Il assiége et prend quelques châteaux. — Il apprend la nouvelle révolte de Toulouse et du pays toulousain. Comment cet événement arriva. — Retour de Raymond dans sa capitale. — La ville est mise en état de défense. — Foulques va chercher de nouveaux ennemis aux Toulousains dans le pays de France. — Siége de Toulouse. — Montfort poursuivi par le fils du comte de Foix. — Lettre d'Honoré III au jeune Raymond. — Tentative de Raymond pour s'emparer de Montauban. — Les Toulousains défendent vaillamment la ville. — Montfort fait construire une machine. — Elle n'a aucun succès. — Sortie des Toulousains. — Montfort se met à la tête de ses troupes. — Il est tué. — Désespoir des siens. — Les Toulousains font une nouvelle sortie. — Ils s'emparent du camp des assiégeans. — Levée du

siège. — Le pape parvient à déterminer le roi de France à faire marcher une armée sous les ordres de son fils, contre les Toulousains. — Amaury assiége Marmande. — Combat de Baziège. — Louis arrive avec son armée à Marmande. — La ville est emportée. — Massacre de ses habitans. — Louis vient assiéger Toulouse. — Il lève le siége. — Le comte de Toulouse recouvre la plus grande partie de ses états. — Le pape cherche à le gagner ainsi qu'aux Toulousains. — Leur réponse au pape. — Les Albigeois nomment des évêques. — Amaury fait des offres à Philippe-Auguste. — Elles ne sont pas écoutées. — Il perd presque toutes les places. — Mort de Raymond VI, dit le vicaire des hérétiques. — Notice sur ce comte. — Mort de Raymond I, comte de Foix. — Son éloge.

Le fer et le feu des croisés avaient exterminé une grande partie des malheureux Manichéens; il n'en restait qu'un petit nombre, plus faibles que les martyrs de leur secte, que le danger effrayait et qui dissimulaient leurs sentimens. Il était réservé à l'Inquisition que, l'on peut appeler la queue enflammée du terrible météore, d'aller chercher plus tard les malheureux jusque dans les entrailles de la terre, et dans les cavernes où ils s'étaient réfugiés, pour les faire périr sur les bûchers.

Il tardait à Montfort après l'échec de Beaucaire, d'exercer sa vengeance sur quelques victimes. Foulques son digne collaborateur, ne

vit pas sans frémir d'indignation la joie que montrèrent les Toulousains, en apprenant le succès de leur jeune comte et son retour au milieu d'eux, qui leur paraissait devoir en être la suite. Le prélat, toujours ennemi des Toulousains, qui l'abhorraient, pour les flots de sang qu'il avait fait verser, ne manqua pas d'instruire Montfort des dispositions que manifestaient ses nouveaux sujets. Simon, après avoir été obligé de donner satisfaction au comte de Foix, pour quelques nouvelles querelles que ses lieutenans lui avaient suscitées, malgré sa réconciliation avec l'Eglise, s'achemina vers Toulouse et y arriva la rage dans le cœur. Il se présenta en ordre de bataille devant la ville, plutôt en ennemi qu'en seigneur. Les Toulousains, effrayés de ces démonstrations hostiles, lui députèrent un grand nombre de citoyens pour l'appaiser. Mais Montfort leur reprocha d'avoir appelé par leurs vœux leurs anciens maîtres; d'en avoir formés contre lui en faveur des habitans de Beaucaire, de s'être réjouis de l'échec qu'il avait éprouvé. Il jura de ne quitter les armes que lorsque les principaux habitans de la ville, seraient venus se mettre en son pouvoir pour en user envers eux à son bon plaisir; et comme ils essayèrent de répondre à ses inculpations, il leur imposa silence en les faisant arrêter, lier et amener prisonniers dans le château Narbonnais.

Quelques seigneurs de l'armée de Montfort intercédèrent auprès de lui pour les Toulousains; ils le conjurèrent de leur accorder la vie et de se contenter d'un tribut considérable, tel par exemple que celui du quart ou du cinquième de leurs propriétés. Mais Foulques voulut qu'on exerçât sur eux une vengeance plus cruelle et, disait-il, plus exemplaire; son avis prévalut. Il fit plus, il se transporta lui-même dans la ville et persuada aux habitans effrayés, d'aller au-devant de ce chef, pour le supplier de les recevoir en grâce, leur promettant qu'ils seraient écoutés favorablement; mais il leur recommanda d'y aller en grand nombre, et de choisir pour cette députation les personnages les plus notables. La terreur que leur inspirait Montfort les rendit faciles à persuader. Ils sortirent en grand nombre pour se rendre auprès de lui, à la suite les uns des autres; mais les premiers qui parurent en sa présence ayant été insultés, maltraités et faits prisonniers, ceux qui suivaient rebroussèrent au plus vite chemin, et rentrèrent dans la ville, où ils portèrent l'épouvante. Foulques profita de la consternation pour exécuter son projet. Ses partisans et les soldats de Montfort commencèrent par mettre la ville au pillage et par commettre toute sorte d'excès. Grand nombre d'habitans désarmés furent assommés ou égorgés

dans les rues; mais l'excès du mal amena bientôt le remède. Les citoyens revenus de leur première frayeur, voyant qu'ils n'avaient pas d'autre parti que de se défendre, se ravisèrent; ils se formèrent en troupe, s'excitèrent à la vengeance. Ils élevèrent des barrières, barricadèrent les rues et attendirent derrière, leurs assassins. Les soldats de Montfort arrêtés par ces obstacles qu'ils n'avaient pas prévus, commencèrent à s'étonner. Le peuple profitant de cette première surprise, changea de rôle, fit volte-face, d'assailli et poursuivi qu'il était, il devint assaillant. Outre les armes que possédaient les Toulousains, tous les ustensiles en fer qui se trouvaient dans les maisons, devinrent entre leurs mains des instrumens formidables; ils se ruèrent de toute part sur les soldats, les chassèrent de la ville, et les forcèrent à se réfugier dans le Château Narbonnais. Guy, frère de Montfort, essaya de les secourir avec ses chevaliers; mais il fut également repoussé.

Montfort arriva sur ses entrefaites avec les prisonniers qu'il avait faits. Après les avoir renfermés dans le Château Narbonnais, il entra dans la ville, fit mettre le feu à divers quartiers, et ordonna d'égorger tous les habitans sans distinction d'âge ni de sexe. Mais les succès momentanés de leur défense leur avaient rendu le

courage. Ils soutinrent avec fermeté les attaques de Montfort, le repoussèrent, le chassèrent de la ville et le forcèrent à se réfugier de nouveau dans le château. Pendant ce combat à outrance, une partie des Toulousains se porta vers les lieux où l'incendie avait été allumé et parvinrent à l'éteindre. Montfort revint une deuxième fois à la charge. Plusieurs habitans s'étaient réfugiés dans la cathédrale et dans l'évêché; il essaya de les y forcer; mais il échoua dans cette tentative. De nouveaux renforts d'habitans auxquels le succès avait rendu toute leur énergie, arrivaient à tous les instans aux combattans, et chargaient avec une telle vigueur, que les croisés plièrent de toute part, ne sachant où fuir, où se cacher. Cependant Montfort ne se décourageait pas. Il fit une nouvelle tentative pour forcer la porte *Sardane*; mais il fut reçu si vigoureusement par ceux qui la gardaient, que ne voyant plus aucun moyen de s'emparer de la ville et de résister à cette multitude furieuse, il rentra dans la forteresse et en fit fermer les portes.

Il tenait dans le château ses prisonniers au nombre desquels se trouvaient les notables de la commune. Il les menaça de les mettre à mort si les Toulousains ne mettaient bas les armes et ne lui livraient la ville. On ne sait quelle eût été la suite de cette menace. Il est problable que

le succès parut douteux à Montfort qui, de sang froid, comme un homme habitué aux vicissitudes de la guerre, voulait qu'un grand crime lui fût profitable. Le château était très-fort, sa position était bonne, il pouvait délibérer à son aise. Foulques lui proposa un plan de trahison dont l'effet lui parut plus sûr et qui fut adopté. Voici comment ils surent le mettre à exécution; ce fut encore la religion qu'ils firent servir à l'exécution de cet infâme projet. L'abbé de Saint-Sernin, autre fanatique dévoué aux intérêts de l'Église et de Montfort, et qui pour échapper au danger s'était jeté avec Foulques dans le château, en sortit avec le prélat, et parcourant les rues et les places publiques avec des démonstrations et des protestations de dévouement hypocrite, ils feignirent de s'apitoyer sur le sort des prisonniers détenus dans le fort, et que Montfort était résolu disaient-ils de faire mourir. Ils s'offrirent comme médiateurs entre la ville et le général courroucé. Ils s'engagèrent à le calmer, à obtenir de lui un pardon général, l'oubli de tous les torts, de toutes les voies de fait. Ils leur promirent solennellement et *au nom du sacré caractère dont ils étaient revêtus*, qu'il ne serait exercé aucune vengeance, qu'on ne leur ferait même aucun reproche; que la paix la plus sincère et l'union la plus durable régneraient désor

mais entre Montfort et eux; que toutes leurs franchises, toutes leurs libertés leur seraient rendues et garanties s'ils consentaient à déposer les armes, à se retirer dans leurs maisons; les deux prtêres accompagnèrent ces promesses des protestations les plus fortes de bonne foi, et de franchise.

Foulques seul n'aurait sans doute rien gagné sur les Toulousains qu'il avait si souvent trahis, mais le respect qu'ils portaient à l'abbé de Saint-Sernin, qui peut être était lui-même de très-bonne foi dans cette coupable mission, leur fit prêter l'oreille à ces insidieuses paroles de paix. Les propositions des prélats furent portées devant l'assemblée des habitans convoqués à cet effet. Les deux traîtres s'y présentèrent eux-mêmes et y furent entendus; les plus sages furent d'avis de rejeter toute proposition d'accommodement avec Montfort, disant qu'il valait mieux encore avoir la douleur de gémir sur le sort malheureux des prisonniers, que de voir la ville en proie à la fureur du tyran; que, d'ailleurs, si on lui livrait la ville en déposant les armes, on perdrait toute garantie contre ses coupables projets, et que les prisonniers pourraient être repris et mis à mort avec une foule d'autres citoyens dont la vie serait alors entre ses mains..... Mais les affections particulières et la crainte de voir égorger tant de citoyens estimables; et la promesse solennelle de

l'abbé de Saint-Sernin, déterminèrent le plus grand nombre pour le parti de l'accommodement qui eut lieu après quelques pourparlers, et après plusieurs allées et venues des deux traîtres. Les prisonniers furent rendus, les armes déposées par les habitans qui rentrèrent dans leurs maisons.

Mais ils n'eurent pas plutôt fait leur soumission, que Montfort violant tous ses sermens, fit entrer ses troupes dans la ville; elles s'emparèrent de tous les postes. Les principaux citoyens furent de nouveau arrêtés. On mit en délibération dans le conseil des croisés les horribles propositions de brûler la ville après en avoir égorgé tous les habitans. Foulques et Montfort eussent exécuté ce barbare projet, sans l'intervention des seigneurs arrivés du pays de France avec Guy, et qui s'opposèrent de tout leur pouvoir à son exécution, déclarant qu'ils quitteraient l'armée si l'on n'avait d'égard pour leur demande. Montfort, forcé d'ajourner sa vengeance, obtint que la ville sarait taxée à trente mille marcs d'argent, et les habitans privés de toutes leurs libertés, priviléges et franchises. Les malheureux Toulousains furent réduits à l'ilotisme le plus avilissant. Mais ils dissimulèrent et ne perdirent pas courage; les succès du jeune Raymond leur donnant l'espérance de voir

bientôt la fin de leurs maux, et luire le jour de la vengeance.

Montfort se servit de l'argent extorqué par sa trahison pour faire les frais de la noce de Guy, son second fils, avec Pétronille de Bigorre, héritière de ce comté : elle se fit à Saint-Gaudens (1217). Il compta 500 marcs d'argent pour la première année de la pension que Guy s'obligea de faire à sa nouvelle épouse. Pétronille était fille de Bertrand V, comte de Comminges, et d'Étiennette de Bigorre, qui possédait ce comté. Ce mariage n'était pas son coup d'essai. Guy fut son troisième mari. Le premier avait été Gaston-le-Bon, vicomte de Béarn : celui-là était mort; mais Nugnes de Sanche, fils de Sanche, comte de Roussillon, vivait encore. Outre cet empêchement qui était dirimant, mais que le favori de l'Église trouva le moyen d'éluder, il y avait entre les deux époux une disproportion d'âge qui seule aurait dû empêcher ce mariage. Pétronille était vieille, et Guy de Montfort était un enfant. Mais l'ambition de Montfort ne connaissait aucun obstacle; il voyait dans cette alliance un moyen d'agrandir sa maison, et il n'hésita pas de l'ordonner à son fils. C'était pourtant là le champion de l'Église; le Gédéon de Josué, de la croisade. Mais l'Église telle que l'avait faite l'ambition des hommes

n'était pas l'Église selon l'Évangile : car il ne dépendit pas d'elle que la morale de celle-ci fût anéantie.

Cette affaire terminée, il fallut songer à achever la conquête du pays. Le seigneur de Lourdes avait pris couleur pour le comte de Toulouse, contre Montfort; il fallut l'en punir par la perte de sa seigneurie. Montfort et son jeune fils, le même qu'il venait de marier, se présentèrent devant cette place pour en faire le siége. Bien défendue, cette forteresse était imprenable alors, puisqu'elle est encore très-forte aujourd'hui. Le chef des croisés fut obligé d'en lever le siége. Irrité de cet échec, il revint à Toulouse, qu'il pilla et rançona de nouveau. Toulouse était l'objet de son aversion; mais les habitans la lui rendaient bien. Ils étaient exaspérés au dernier degré; ils dissimulèrent pourtant encore, résolus de saisir la première occasion de secouer son joug odieux. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le général de l'Église connaissait trop le comte de Foix pour ne pas voir en lui un ennemi; tout devenait prétexte pour lui faire la guerre et achever de le dépouiller. Il ne restait à ce comte que le château de Montgrenier. Montfort en fit le siége et le prit; il s'opposa aussi à ce que l'abbé de Saint-Ibery, détenteur du château de Foix pour l'Église, le rendît à son véritable

propriétaire, comme l'abbé en avait le projet. Montfort ne doutait pas que le comté de Foix ne fît bientôt partie de ses nouveaux domaines, et il savait qu'il aurait meilleur marché de l'abbé que du comte.

Mais ce n'était pas là sa plus importante affaire. Le jeune comte Raymond l'inquiétait bien autrement; il le savait en Provence à la tête d'un fort parti. Montfort se crut assez puissant pour le vaincre, et arrêter ainsi sa marche vers Toulouse. Il s'approcha donc des bords du Rhône, se présenta devant le château de Saint-Gilles, où il avait des partisans qui lui avaient fait espérer que les portes lui en seraient ouvertes. Il en arriva tout autrement : l'entrée lui en fut refusée. Il ne crut pas devoir s'obstiner contre cette place; il aima mieux agir à coup sûr contre quelques autres forteresses du comté de Nîmes. L'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont lui ayant amené un renfort, il s'en servit pour s'en emparer. Il passa le Rhône, espérant de nouveaux succès; mais les populations fuyaient devant lui : on abandonnait les campagnes pour se réfugier sur les montagnes ou dans des lieux fortifiés. Il ne put recruter son armée; mais il enleva quelques places de peu d'importance. Cet effroi qu'il inspirait aux Provenceaux lui donnait quelque espoir de pou-

voir se rendre maître du pays. Comme il en était là de ses succès, la comtesse de Montfort lui dépêcha un courier pour lui apprendre que Toulouse s'était soustraite à sa domination et avait chassé son lieutenant; que le reste du comté avait imité cet exemple. Les seigneurs ne le reconnaissaient plus pour leur suzerain, et ce qui était plus sérieux encore, le comte Raymond, rappelé par ses sujets, était arrivé dans sa capitale avec une escorte nombreuse d'Aragonais. Voici comme cette révolution était arrivée :

Le comte Raymond était parti de Marseille, comme nous l'avons dit, pour aller implorer le secours du roi d'Aragon. Ce prince le reçut avec amitié, plaignit son infortune, et, après l'avoir gardé quelque temps à sa cour, il mit à sa disposition un corps de troupes dont le comte de Pailhas, seigneur aragonais, eut le commandement sous ses ordres. Il gagna le comté de Comminges avec ce secours. Son neveu Bernard, qu'il avait fait avertir, l'y attendait avec plusieurs autres seigneurs qui s'étaient mis à la tête de leurs vassaux. Leurs troupes, réunies aux Aragonais, composaient une petite armée, à laquelle le brave Roger Bernard, fils du comte de Foix, s'empressa de se réunir, et tous ensemble marchèrent sans perdre de temps vers Toulouse, d'où ils apprirent que Montfort était éloigné.

Ils arrivèrent aux environs de cette ville sans que l'on eût connaissance de leur marche. Chemin faisant ils avaient taillé en pièces un corps de croisés qui, venant de piller le château de Mazères, et ne se doutant de rien, marchaient avec sécurité emportant les dépouilles des pauvres habitans. Peu d'entre ces pillards échappèrent à cette fatale rencontre, qui mit au contraire en haleine les troupes des trois comtes. Arrivé près de Toulouse, Raymond envoya secrètement un émissaire aux membres influens de son parti, et le jour suivant ayant traversé la rivière au-dessous du Bazacle, à la faveur d'un épais brouillard (1217), il entra secrètement dans Toulouse laissant ses troupes au-dehors; et, accompagné des citoyens qu'il avait fait prévenir, il se présenta aux habitans, qui le reçurent avec joie, mais qui, le voyant arriver seul, craignirent que sa présence ne leur attirât de nouveaux malheurs. Le comte les ayant rassurés par la connaissance qu'il leur donna du secours qu'il avait laissé à quelque distance de la ville, ils se livrèrent alors aux transports de la plus vive allégresse, sans pourtant éveiller les craintes de la garnison qui les tenait en dépendance. Des messagers secrets furent envoyés au comte de Foix, et le secours qu'il conduisait ayant passé le gué, entra dans la ville sans obstacle. Les

habitans s'étant armés comme ils purent, se réunirent aux Aragonais. Ils tombèrent ensemble sur les troupes de Montfort, qui essayèrent d'abord, mais en vain, d'arrêter la révolte, et les taillèrent en pièces. Ils n'épargnèrent pas ceux des habitans qui les avaient trahis en servant les projets de Foulques.

Raymond ne perdit pas un instant pour mettre la ville en état de défense. Elle avait été démantelée par Montfort, et son enceinte rendait cette défense très-difficile. Mais que ne peut la bonne volonté et le désir de la vengeance, surtout d'une vengeance si légitime et si impatiemment attendue! Chacun s'y fit de son mieux; tous les habitans mirent la main à l'œuvre; on travailla jour et nuit. En peu de temps un large fossé fut creusé, et la terre qu'on en retira servit à élever un rempart. Ce rempart était de terre, à la vérité; mais il devait être défendu par des hommes courageux, exaspérés par tout ce que les croisés leur avaient fait souffrir de tourmens et d'humiliations; et ces dispositions généreuses étaient préférables aux murs et aux tours les plus solides.

La comtesse de Montfort, renfermée dans le Château Narbonnais avec ses deux belles-filles, sa belle-sœur et leurs enfans, avait tout à craindre, sachant combien les partisans de son

mari étaient peu nombreux dans le pays. On pouvait forcer le château, l'affamer. C'est dans cette cruelle position qu'elle dépêcha un courrier à son mari.

Guy de Montfort et Guy son neveu, en apprenant ces tristes nouvelles, partirent de suite pour Toulouse. La destruction des fortifications leur faisait espérer qu'ils pourraient se rendre facilement maîtres de la place. Ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'ils essayèrent d'y pénétrer du côté de la porte Montoulieu; mais ils furent repoussés avec perte. Ils ne furent pas plus heureux dans une seconde tentative qu'ils firent près du *jardin Saint-Jacques*. Voyant que leurs efforts ne servaient qu'à affaiblir leur armée, qui n'était pas déjà très-nombreuse, ils se retranchèrent sous les murs du Château Narbonnais, et envoyèrent demander des secours au comte d'Armagnac et à l'archevêque d'Auch; mais ce fut inutilement. Ceux au contraire qui arrivaient de tous côtés à Raymond n'étaient point demandés. La haine contre les croisés était un stimulant assez fort pour rendre ses instances superflues. Les seigneurs de l'Albigeois, du Quercy, du comté de Carcassonne, arrivèrent en foule; de sorte que la ville renfermait une armée formidable approvisionnée à souhait, pendant que le Châ-

teau Narbonnais et les gens de Guy n'obtenaient des vivres qu'avec la plus grande difficulté, et à la pointe de l'épée. Raymond se voyant en si belle position, dépêcha un courrier à son fils pour lui ordonner de tout quitter sur les bords du Rhône, et de venir le joindre à Toulouse.

Foulques, désespéré, partit pour le pays de France, accompagné de quelques fanatiques. Il espérait raviver le zèle des amis de l'Église, et les déterminer à faire un effort pour sa cause. La comtesse de Montfort quitta elle-même le Château Narbonnais et se rendit en toute hâte auprès du roi de France, pour l'intéresser en faveur de son mari.

Le vieux Raymond eut connaissance de leur départ et des motifs qui l'avaient déterminé; mais, maître de sa capitale et en force, il s'inquiéta peu du résultat de ces démarches. Le vent enflait sa voile, tout lui souriait. Le comte de Foix, cet ami dévoué, s'était mis en campagne pour aller lui chercher de nouveaux secours, et ne revint pas sans en avoir obtenus. On le vit reparaître avec un nouveau corps d'Aragonais et de Catalans, qui entrèrent dans ses états par les passages des montagnes, et qu'il conduisit à bon port jusqu'à Toulouse. Ces utiles auxiliaires furent reçus aux acclamations

de toute la population, qui était allée au-devant d'eux, et que l'oncle et le neveu Montfort n'essayèrent pas d'inquiéter.

Enfin le nouveau Josué, le terrible Montfort, parut lui-même aux portes de Toulouse, à la fin de Septembre 1217. Après avoir examiné avec attention l'état de la place il en commença le siége. Son armée n'était pas très-nombreuse, mais elle était aguerrie, et la confiance qu'il inspirait aux soldats valait seule une armée. Il se plaça d'abord entre le Château Narbonnais et la porte Montoulieu. Les assiégés avaient fortifié cette porte; ils y avaient élevé deux redoutes de terre, et leurs ouvrages furent si bien défendus, que Montfort, obligé d'abandonner la partie de ce côté, tourna la ville en passant la rivière, et tenta de forcer la porte *Sanct-Subra* (Saint-Cyprien); mais il ne fut pas plus heureux. Deux sorties d'assiégés lui firent perdre beaucoup de monde. Il était au moment de retourner à son premier poste, où il avait laissé son frère et son fils avec des troupes; il avait même levé son ost; mais comme il était sur le point de partir, le fils du comte de Foix, le brave Roger Bernard, fit une sortie, l'attaqua vigoureusement et le poussa, l'épée aux reins, jusqu'à Muret, où Simon avait ses bateaux pour passer et repasser la rivière, n'ayant osé

les laisser plus près de Toulouse de crainte qu'on ne les incendiât. Il se jeta à la hâte avec ses troupes, mais en montant dans le bateau qui devait le porter il se laissa tomber dans la rivière, accident qui fut occasionné par la fougue de son cheval, dont le pied porta à faux en entrant dans le bateau, où il se lançait avec trop de précipitation. On le retira de l'eau sans blessure; mais le cheval fut emporté par le courant et se perdit. Cet accident était d'un mauvais augure.

Le comte de Foix, tout fier d'avoir fait fuir devant lui cet ennemi formidable, revint à Toulouse, où il fut reçu comme le méritait le succès éclatant de son entreprise. Raymond savait à quel ennemi il avait à faire, ce dernier avantage ne l'aveugla pas : il avait couru tant et de si périlleuses chances dans cette guerre, qu'un peu de méfiance en son bonheur était bien pardonnable. Il assembla les habitans pour leur faire part des craintes qu'il avait de voir Montfort secouru, et de la nécessité de faire un effort pour l'écraser avant que les seigneurs français ne vinssent de nouveau soutenir sa cause. Les habitans lui promirent de le servir en tout ce qu'il exigerait d'eux; ils lui jurèrent de sacrifier leur fortune, leur vie pour la cause commune, et lui déclarèrent qu'il pouvait sans scrupule

disposer de leurs propriétés et de leurs personnes; qu'ils donneraient jusqu'à leur dernier marc d'argent et jusqu'au dernier souffle de leur vie pour lui. Ces protestations lui rendirent toute sa confiance. Tous mirent la main à l'œuvre; les ateliers pour la construction des machines furent ouverts de tout côté; des milliers de bras se destinèrent aux travaux des remparts, d'autres veillaient à la sûreté en défendant les faibles fortifications qui avaient été élevées à la hâte. La cavalerie était toujours prête pour les sorties. Elle tenait continuellement les assiégeans en haleine, les éloignait de la ville, et protégeait l'arrivée des subsistances. Toulouse était pourvue de tout, tandis que l'armée de Montfort était dans le plus grand dénuement et n'était employée en grande partie qu'à pourvoir à sa subsistance.

Cependant Honoré III, malgré l'impartialité qu'il avait montrée au concile de Latran, favorisait de tout son pouvoir le comte de Montfort. Ses légats, qui certainement n'agissaient pas de leur propre volonté, mais qui exécutaient ses ordres, appelaient une nouvelle croisade contre le comte de Toulouse; lui-même avec une hauteur peu convenable à son caractère, ordonnait impérieusement au roi d'Aragon de ne donner aucun secours au prince dépouillé contre Montfort. Il écrivit aussi au jeune Raymond pour le dé-

tourner de faire la guerre au général de l'Église. « *Quoique votre père*, lui disait-il, *se soit attiré » par ses énormes forfaits une sentence d'exhérédation, non-seulement pour lui, mais pour sa » postérité, le Saint-Siége, plein de bonté*, et » par compassion pour votre jeunesse, a toutefois réservé en son pouvoir une partie des » domaines que votre père possédait en deçà » du Rhône pour vous les donner comme il » conviendrait, supposé que vous ne marchassiez pas sur ses traces. Mais vous imitez sa » malice, vous faites tous vos efforts pour détruire l'affaire de la paix et de la foi, affaire » qui a coûté tant de peines et tant de travaux; » vous avez porté le trouble au-delà du Rhône, » au mépris du siége apostolique, *tandis que » les exemples domestiques devraient vous faire » assez comprendre combien il est dangereux » de regimber contre l'éperon*[1].

C'était une cruelle ironie que cette lettre d'Honoré; elle était aussi empreinte de cette hauteur, de cet absolutisme de volonté, qui était alors le langage de l'Église. Le comte de Foix eut aussi sa missive apostolique; mais ni le jeune Raymond ni le comte Roger Bernard, ne se laissèrent intimider ni endormir par ce

[1] *Recueil de Duchesne*, tom. v, pag. 851.

langage tour à tour hautain et paternel : car le pape ne voulait pas renoncer au titre de père, mais il en exerçait le pouvoir, d'une manière bien partiale entre ses enfans.

Raymond le vieux, sur ces entrefaites, fut sur le point d'avoir un succès signalé à Montauban, dont il s'empara d'abord avec six cents hommes d'élite, au moyen d'une intelligence qu'il avait dans la place. Le sénéchal d'Agenois et l'évêque de Lectoure qui y commandaient et y dirigeaient les affaires de la croisade, lui furent livrés; mais ce succès ne fut que de courte durée. Les croisés reprirent l'avantage, ils délivrèrent les deux prisonniers et mirent le feu à la ville après l'avoir pillée. Dans cette réaction, les six cents Toulousains perdirent beaucoup des leurs, et les restes de ce parti regagnèrent avec peine Toulouse.

Les croisés se renforcèrent alors de quelques seigneurs du pays, que la crainte et l'ambition déterminèrent à marcher vers Toulouse. Ils ne doutaient pas que Montfort ne prît cette ville qu'ils savaient être démantelée. Gérault, comte d'Armagnac et Fezensac; Roger son frère, Anissand de Caumon, Othon de Montaud, Rostaing, seigneur de Porquières; le seigneur de Montlaur, Guillaume d'Aylac, chef des templiers de Provence et du comté de Toulouse;

Raymond Pelet, seigneur d'Alet, et plusieurs autres personnages considérables, vassaux du comte de Toulouse, prirent alors parti contre lui. Foulques se demena si bien lui-même dans le pays de France, qu'il en obtint un renfort considérable, et toutes ces forces marchaient contre une ville démantelée qui n'avait pour toute défense que l'habileté de ses chefs et la bravoure de ses habitans (an 1218).

Les machines du vieux Raymond étant prêtes, elles furent établies sur le rempart provisoire et commencèrent à jouer avec succès contre les assiégeans. Raymond en dirigea une partie contre le Château Narbonnais, dont il fit lui-même le siége par l'intérieur de la ville. En sorte que les assiégés étaient eux-mêmes assiégeans, et que l'on vit alors ce qui ne s'est peut-être jamais vu depuis, des fortifications élevées spontanément par les assiégés, sous les yeux et malgré les attaques de l'armée qui les entourait; et cette même armée, obligée de défendre la forteresse dont elle était la maîtresse contre les habitans de la ville, qui soutenaient contr'elle de furieux assauts.

La défense héroïque des assiégés ne décourageait pas Montfort. Le siége, à la vérité, n'avançait pas, et le chef croisé avait vu s'élever sous ses yeux, et comme par enchantement,

des fortifications qui paralysaient tous ses moyens d'attaque; mais il avait confiance en son bonheur et dans l'aide de l'Église. Il surveillait lui-même toutes les opérations du siége. Résolu de faire un puissant effort, il fit construire une machine (une tour) semblable à celle dont il s'était servi quelque temps auparavant pour prendre Moissac. On l'appelait dans le pays, *Cate* ou *Gate*. C'était, comme nous l'avons dit, un énorme fortin à plusieurs étages, avec lequel on pouvait saper le mur dans l'étage inférieur et l'escalader par les étages supérieurs, qui étaient au niveau ou au-dessus de la crête du rempart. Mais ce qui avait réussi à Moissac pouvait échouer à Toulouse; le général de la croisade en fit l'expérience. La ville était trop peuplée et avait trop de ressources de défense, soit par les approvisionnemens de tout genre, soit par le nombre, l'activité de ses habitans, soit par l'horreur que leur inspirait la domination de Montfort, pour qu'une machine, quelque forte qu'elle fût, pût donner les moyens de la prendre.

La cate n'ayant donc eu aucun succès et les secours suffisans pour établir la circonvallation n'arrivant pas à Montfort, le découragement commença à pénétrer dans cette âme si fortement trempée. Il n'avait presque plus de moyens de subvenir aux dépenses du siége,

aux besoins croissans de son armée, à sa subsistance. Il invoquait la religion, mais la religion, dont il avait violé le principe, le repoussait; le prêtre seul était pour lui; et le prêtre, faible comme le reste des hommes et coupable d'ambition, ne pouvait changer les décrets célestes. Le 25 de Juin, lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, comme il assistait aux Matines qui se disaient dans la chapelle du Château Narbonnais, on vint l'avertir qu'un grand mouvement qui se faisait dans la ville annonçait que les assiégés allaient faire une sortie. Il se revêtit alors à la hâte de son armure, fit dire la messe qu'il entendit dévotement. Pendant la messe il reçut un second avis que les assiégés sortaient en grand nombre, enseignes déployées, et qu'ils filaient le long des fossés. Montfort voulut que la messe fût achevée avant d'aller se mettre à la tête des troupes; il espérait que cette preuve éclatante de dévotion attirerait sur lui les bénédictions du ciel. Un troisième avertissement ne fut pas plus efficace. *Je n'irai pas combattre*, dit-il à celui qui le lui portait, *avant d'avoir vu mon Rédempteur*. Il le vit, le prêtre leva l'Hostie. Il se leva alors en prononçant le verset du psaume *Nunc dimittis servum tuum Domine*. Et étant monté à cheval, il courut se mettre à la tête des siens.

A son arrivée, il trouva le combat engagé, et ses gens qui avaient le dessous. Il chercha par ses paroles à ranimer leur courage, effet que sa présence avait déjà produit. Les habitans de leur côté, pour seconder les leurs, ne cessaient de faire pleuvoir des traits et des pierres sur les croisés. Les femmes servaient les machines pendant que les hommes gardaient les postes et sortaient pour aller grossir le nombre des assaillans. Montfort, pour éviter l'atteinte des projectiles lancés par les catapultes et les balistes, s'était mis à l'abri derrière une de ses propres machines ; mais une pierre lancée par un mangoneau vint l'atteindre dans cette position et lui fracassa la tête. Il n'eut que le temps de se recommander à Dieu, et il expira au même instant. Ce fut à une femme que Toulouse fut redevable, dit-on, de la mort de son ennemi, car ce fut une femme qui fit partir la pierre qui alla chercher Montfort derrière l'abri qu'il s'était fait pour observer à son aise les opérations du siége et donner ses ordres en sûreté (25 Juin 1218) (1).

La mort de Montfort, dont la nouvelle se répandit bientôt dans le camp, jeta la consternation et le découragement dans son armée. Son corps fut apporté dans le château et remis au légat et à Foulques pour prier, tandis que ses enfans et Guy essayèrent de le venger. Ils

firent porter une très-grande quantité de combustibles contre la porte Montoulieu pour la brûler ; mais les assiégés, qui malgré l'enthousiasme et l'allégresse que leur causa la mort de leur ennemi, étaient sur leurs gardes, les empêchèrent de mettre ce projet à exécution. Ils firent une nouvelle sortie, poursuivirent les croisés jusque dans les retranchemens de leur camp de Montoulieu, le forcèrent, s'emparèrent de leur bagage, brûlèrent les tentes et tout ce qu'ils ne purent pas emporter, et rapportèrent dans la ville un butin considérable.

Tous ces échecs, arrivés coup sur coup, furent un prétexte pour les seigneurs du pays de France et d'outre-Rhin de quitter l'armée. Parmi ces derniers se trouvait le comte de Saxe, dont les états étaient à plus de cinq cents lieues de Toulouse. On peut juger par son apparition dans le camp des croisés, du zèle des missionnaires pour faire des prosélytes à l'Église et des ennemis de Raymond. Ces seigneurs éloignés, avaient pour la plupart mené une vie déréglée et s'étaient rendus coupables de crimes qui, selon les missionnaires, ne pouvaient être expiés qu'en prêtant leur appui à l'Église. Leur soumission à sa volonté, exprimée par la parole des légats, leur valait le pardon du passé et des indulgences plénières pour l'avenir ; mais leurs obligations

envers elle comme avec le suzerain ne s'étendaient qu'à quarante jours de service réel, passé lequel terme ils étaient libres de quitter l'armée (1218). Amaury chercha à les retenir, mais il n'y en eut qu'un bien petit nombre qui se rendirent à ses prières.

Les restes de Montfort furent portés solennellement à Carcassonne. Son fils lui fit élever un tombeau à la manière du temps, c'est-à-dire avec sa figure couchée dans le costume de chevalier armé; une inscription à sa louange fut gravée sur la face de ce monument. Mais plus tard, lorsqu'il fut lui-même obligé de quitter cette ville, qui fut rendue aux enfans de ses anciens vicomtes, il emporta avec lui les dépouilles mortelles de son père, qui furent déposées à *Montfort Lamaury*, près de Paris, dans le sépulcre de la famille de Leicester.

Amaury continua quelque temps le siége de Toulouse, mais se sentant trop faible pour s'en rendre le maître, et voyant d'ailleurs que ses affaires se gâtaient de jour en jour, il le leva en annonçant toutefois l'intention de le reprendre dans un meilleur temps. Mais cette rodomontade ne fit pas un grand effet sur les Toulousains, trop heureux d'être délivrés encore une fois de ces cruels ennemis, et tout fiers de les avoir vaincus avec aussi peu d'espoir et de moyens de les vaincre.

Le reste des seigneurs qui étaient encore dans son armée l'ayant quittée lors de la levée du siége, il fut réduit à ses propres forces et logea sa petite armée dans les places qu'il voulait conserver, ne se sentant pas assez fort pour tenir la campagne.

Le jeune Raymond, sans prendre souci des ordres du pape, voyant le moment favorable pour se remettre en possession de ce que les croisés lui avaient enlevé, marcha vers l'Agenois qu'il reconquit presque en s'y présentant. Peu de seigneurs se refusèrent à lui faire leur soumission; la plupart vinrent au-devant de lui; il fit aussi rentrer l'Albigeois et le Quercy sous la domination de son père. Partout il fut reçu à bras ouverts; car partout on supportait avec peine le joug de Montfort et des légats, et la mort du premier avait porté la joie et l'espérance dans tous les cœurs.

La révolution qui s'opérait dans l'Albigeois, l'Agenois et le Quercy, avait aussi lieu au bord du Rhône. Toutes les places qui avaient été conquises l'année précédente par Montfort se remirent librement sous l'obéissance du comte de Toulouse. Les armes étaient inutiles là où les cœurs allaient au-devant de ses désirs.

On peut bien penser que le pape voyait avec peine un revirement de fortune aussi subit. Ses

légats, ses émissaires, ses propagandistes étaient consternés depuis la mort de leur Josué, car ils ne pouvaient se cacher que sa perte était irréparable et que nul autre seigneur ne pouvait le remplacer. Mais l'esprit de corps ne périt jamais dans l'Église; elle est de tous les états celui où l'on trouve le plus de ténacité dans les idées, parce qu'elle les dit divines; le plus de persévérance dans les projets, parce qu'elle sent combien il lui importe de ne pas passer pour légère et inconséquente: en effet, que deviendrait la confiance que l'on a à l'Église, si elle était aussi versatile que le reste des hommes; et voilà pourquoi elle offre les palmes pour récompenses à ceux de ses membres qui paient de leur vie leur constance à ne pas vouloir faire la moindre concession. Pour le prêtre, il n'y a ni considération de famille ni considération sociale, parce qu'il ne connaît d'autre société, d'autre famille, que l'Église; et qu'elle a isolé à dessein tous ses membres afin que, attendant tout d'elle et n'attendant rien que d'elle, ils aient pour elle un dévouement sans bornes. Il serait heureux que les gouvernemens des peuples eussent cette tenue, les révolutions ne seraient pas si fréquentes; mais la théocratie seule peut l'avoir, parce qu'elle se dit l'organe de Dieu et que les peuples ont la simplicité de la croire sur parole.

Le clergé donc ne perdit pas courage : tout en déplorant la perte d'un grand capitaine, il fit en sorte de la réparer par de nouvelles prédications. Le comte de Toulouse n'avait pas fini avec lui. Il était écrit que sa vie ne serait qu'une lutte perpétuelle contre le fanatisme, et nous verrons que ce dernier n'abandonna pas sa victime, même après sa mort, et qu'il réservait des outrages à sa dépouille mortelle comme il l'en avait abreuvé de son vivant.

Ce fut auprès de Philippe-Auguste et de l'héritier présomptif de la couronne, que l'Église jugea devoir diriger ses efforts. Le caractère exalté du jeune prince lui donna l'espoir qu'ils ne seraient pas infructueux, et elle ne se trompait pas dans son calcul. Elle avait moins à gagner avec Philippe qu'avec Montfort, qui était un homme plus à ses ordres. Le suzerain n'avait pas les mêmes raisons d'écraser son vassal; mais aussi, s'il le frappait, ce devait être avec plus de sûreté, et il était beaucoup plus difficile à Raymond de se relever renversé par le roi de France que par Montfort. Le pape ne négligea donc rien pour réussir. Promesses d'indulgences, menaces des foudres, tout fut employé. De son côté, Raymond fit tous ses efforts pour engager Philippe-Auguste à protéger son vassal contre une agression injuste. Les lois de la féodalité

lui en faisaient un devoir ; mais l'Église exigeait que les lois cédassent à sa volonté, et les légats du pape l'emportèrent sur les lois. Louis se mit donc en campagne avec une puissante armée, dans laquelle on comptait vingt archevêques ou évêques. C'était comme un concile armé. On allait brûler des hérétiques : les prélats devaient être aux premières galeries. Trente-trois comtes accompagnaient aussi Louis. Une foule de barons et de seigneurs moins importans joignirent leurs bannières à la sienne. Tout ce mélange de sacré et de profane marchait avec le mot d'ordre du pape, et allait soutenir une guerre civile pour les intérêts de ceux qui disaient ne prêcher que pour la paix et la pauvreté.

Pendant que cette armée était en marche, Amaury cherchait à reprendre la ville de Marmande, sur la Garonne. Il en faisait le siége depuis quelque temps. C'est vers ce point que Louis dirigea ses premiers efforts. Il sembla qu'il craignît de se présenter devant Toulouse avant d'avoir pris langue dans le pays et d'y avoir obtenu quelques avantages, qui répandraient la terreur dans cette ville. Raymond se proposait d'aller au secours de la ville assiégée, dont la position n'était pas inquiétante avant l'arrivée du prince français. La brave Roger Bernard, fils du comte de Foix, venait de lui annoncer qu'il avait pris

aux croisés un convoi de vivres très-cnosidérable près de Baziége; mais qu'un parti très-nombreux était à sa poursuite pour le reprendre, et qu'il craignait un échec s'il était forcé d'en venir aux mains avec lui. Il lui demandait de lui envoyer avant le jour un secours qui le mît à même de conserver sa capture et de battre l'ennemi. Le message du comte de Foix arriva dans la nuit à Toulouse. Raymond le jeune assembla à l'instant une troupe d'élite, et s'étant mis lui-même à sa tête, il arriva à Baziége au moment où le comte de Foix, déjà engagé avec l'ennemi, avait de la peine à lui résister. Raymond, arrivé avant le jour, fondit sur l'ennemi comme *un lion.*

Les croisés, étaient très-nombreux; ils étaient commandés par Foucault et Balats, les deux plus vaillans capitaines de l'armée des croisés. Les deux comtes mirent en délibération s'ils se retireraient vers Toulouse, ou s'ils attendraient l'ennemi. Arnaud, seigneur de Villemur, était pour le parti le plus prudent; mais Roger Bernard et le jeune Raymond furent pour charger sans hésiter, et leur armée, pleine d'ardeur, s'avança vers l'ennemi. De leur côté, les croisés, quoique bien commandés, hésitèrent eux-mêmes d'accepter la bataille. Lautrec, un de leurs chefs, opinait pour se retirer; mais Foucault, indigné,

Seigneur vicomte, lui dit-il; *libre à vous de fuir si vous le voulez; pour nous, nous attendrons l'ennemi et combattrons jusqu'à la mort* (2) (an 1219).

L'action fut des plus chaudes. Le jeune Raymond y fit preuve d'une haute valeur; c'était à lui surtout que l'on en voulait. Guiraud de Seguret le désignait à ses soldats comme devant être le but de tous leurs coups. Si le comte est mort, nous sommes victorieux, leur disait-il. Raymond l'attendit de pied ferme; il se fit donner une forte et courte lance, et chercha à l'atteindre. Seguret brisa la sienne sur le bouclier du comte, mais sans l'ébranler. Seguret désarmé, on le fit prisonnier. Une brillante charge du comte de Foix détermina le succès de la bataille. Les croisés, rompus, se mirent à fuir de toutes parts. Les deux seigneurs, de Foucault et Jean de Brigier Sicard de Montault, furent faits prisonniers. Le jeune comte de Toulouse déshonora sa victoire par le meurtre de Guiraud de Seguret, qu'il fit pendre après la bataille pour le punir d'avoir cherché à le faire périr dans l'action, en le désigant comme celui sur lequel devaient porter tous les coups. Ce combat fut un des plus beaux faits d'armes de cette guerre. Le fils du comte de Foix ne dérogea pas à sa bravoure accoutumée, et le jeune

Raymond y fit des prodiges de valeur; mais la ville de Marmande ne fut pas secourue.

A son arrivé près de cette place, Louis fit donner un assaut général. Tous les ouvrages extérieurs furent emportés de haute lutte. Les assiégés se voyant environnés par des forces si imposantes, demandèrent qu'il leur fût permis de sortir bagues sauves. Louis exigea qu'ils se rendissent à discrétion. La nécessité les obligea d'en passer par cette condition. La garnison se présenta désarmée devant le prince. On délibéra sur le sort qu'on lui ferait éprouver. L'évêque de Saintes opina pour tout exterminer; mais l'archevêque d'Auch combattit ce barbare avis avec tant de force, que Louis se détermina pour la clémence. La garnison de Marmande fut envoyée prisonnière au château de Puylaurens. Amaury de Montfort, qui avait appuyé le parti proposé par l'évêque de Saintes, voyant la garnison échapper à sa vengeance, entra dans la ville avec ses seules troupes et en fit égorger tous les habitans au nombre de 5000. Obtint-il le consentement du prince pour se livrer à cet acte de férocité, ou le commit-il à son insu? C'est ce que l'histoire ne dit pas; mais il est bien difficile de croire que Louis eût ignoré son dessein; et quoique des auteurs aient écrit qu'il parut très-irrité de cette atrocité inutile,

et qu'il en témoigna son mécontentement à Amaury, il y a lieu de croire que le massacre eut lieu de son consentement ; car se serait-il borné sans cela à témoigner son mécontente- à l'auteur d'une si horrible barbarie ? D'autant plus qu'il continua à servir les desseins de cet ambitieux ; car les habitans de Marmande exterminés, il marcha de suite à Toulouse (1219), pour lui faire subir sans doute le même sort.

Les Toulousains, instruits du massacre des habitans de Marmande, bien loin de se décourager aux approches des croisés, redoublèrent de dévouement pour le vieux comte, qui était au milieu d'eux, et se préparèrent à bien recevoir le prince français. Ils avaient vu sans s'effrayer, le terrible Montfort roder autour de leurs murailles comme un lion autour d'une bergerie. Quelle crainte pouvait, après cette épreuve, leur inspirer un jeune fanatique plein de zèle, mais sans expérience et sans habileté, et qui était plus propre à porter le froc et le cilice que la cuirasse et la lance. Il se présenta devant la ville, l'entoura de tous les côtés, et essaya par un assaut de la réduire à capituler comme il avait fait à Marmande. Mais les assiégés lui apprirent à mieux choisir ses termes de comparaison. Ses tentatives furent toutes repoussées avec vigueur. Il ne lui fut pas possible

d'obtenir le plus petit avantage, et son armée perdit beaucoup de monde par les fréquentes sorties des Toulousains. Jugeant bien qu'il lui serait fort difficile et peut-être impossible de s'en emparer, il prétexta quelques raisons puissantes pour retourner dans le pays de France, et leva le siége, au grand mécontentement d'Amaury de Montfort et des évêques, qui pour la plupart s'étaient flattés peut-être d'assister à une aussi belle fête que celle qui fut donnée à Beziers onze ans auparavant. Jean de Béthune, évêque de Cambrai, fut tué pendant le siége. Cette mort prouve que ces hauts fonctionnaires de l'Église s'exposaient souvent eux-mêmes au danger, et savaient payer de leur personne...

Les Toulousains qui, malgré leur courage, n'avaient pas été sans inquiétude sur l'issue du siége, célébrèrent leur triomphe et la retraite du fils de France par des cris de joie qui jetèrent le désespoir dans l'âme d'Amaury de Montfort. Ils brûlèrent les machines dont l'armée de France s'était servie pour battre leurs retranchemens et balayer leurs remparts. Amaury après cet échec décisif pour sa cause particulière, ne songea plus qu'à conserver les places fortes qu'il possédait encore dans le bas pays, et renonça au projet qu'il avait formé d'abord de reconquérir celles qui lui avaient été enlevées.

Le vieux comte de Toulouse était dans sa capitale pendant les quarante cinq jours que Louis l'avait tenue assiégée. Il accorda aux habitans de nouveaux priviléges, prit leurs propriétés particulières sous sa protection spéciale, les déclara inviolables. Pendant ces temps difficiles la ville était gouvernée comme à l'ordinaire. Les consuls faisaient des réglemens de police pour les ventes des denrées, et veillaient à ce qu'il ne se commît aucune fraude au détriment des habitans.

Il n'y a pas en France de ville aussi étendue que Toulouse qui ait soutenu autant de siéges avec autant de bravoure et surtout avec autant de succès. Elle se rendit par trahison à Charles-le-Chauve, qui l'assiégeait pour la troisième fois; et Montfort ne put jamais l'occuper que de cette manière, encore ne l'occupa-t-il que très-peu de temps. On a vu avec quelle vigueur son attaque imprévue, lorsque Foulques la lui livra, avait été repoussée. La manière dont les habitans la défendirent après qu'elle eut été démantelée, tient du prodige; surtout si l'on réfléchit quel homme c'était que Montfort, à quel puissant et habile ennemi ils avaient affaire. Leur défense contre l'armée florissante et victorieuse de Louis, n'est pas moins extraordinaire; mais ce qui fait le plus d'honneur à Toulouse, c'est la géné-

rosité que mirent ses habitans, en majorité catholiques, à défendre ces pauvres Albigeois, dont ils ne partageaient pas les opinions religieuses. Cette constance, ce zèle qu'ils mirent à les protéger, cette loyauté qui les fit s'exposer aux plus grands dangers, à voir leur ville brûlée, leurs femmes et leurs enfans égorgés, plutôt que de les trahir, sont véritablement admirables. Pourquoi, après l'exemple d'une conduite si magnanime, leurs descendans se montrèrent-ils si intolérans, si fanatiques, trois siècles et demi plus tard? Quelles causes opérèrent un si grand changement dans les descendans de cette admirable population du treizième siècle? C'est ce que nous essaierons d'expliquer plus tard; mais poursuivons l'histoire des événemens.

Les places de Lavaur, Montauban, Puylaurens, rentrèrent sous la domination du comte de Toulouse. Il usa d'indulgence avec les seigneurs que Montfort y avait mis pour y commander. C'est dans ces heureuses circonstances que la jeune comtesse de Toulouse, Sanchette d'Aragon, mit au monde une fille (1220). Ce fut la comtesse Jeanne, que Raymond VII fut forcé, par un traité tyrannique, de donner en mariage à Alphonse, frère de Louis IX, en lui assurant la possession de tous ses états, qui firent ainsi retour à la couronne de France.

après en avoir été séparés pendant plus de quatre siècles.

Le jeune Raymond reprit bientôt après Castelnaudary, place alors très-forte par sa position sur le penchant de la Montagne-Noire. Elle dominait la plaine où serpente aujourd'hui le canal du Midi. Amaury voulut essayer de la reprendre, mais elle fut défendue par le jeune Raymond lui-même et par le comte de Foix (1221), qui le forcèrent bientôt d'en lever le siége, après avoir perdu une partie de ses troupes et avoir été abandonné par une autre partie.

Le pape dans l'extrémité où se trouvaient les affaires de la croisade, tenta de gagner le comte de Toulouse par des voies de douceur et ensuite par des menaces. Il écrivit au jeune comte, aux habitans de la ville et au comte de Foix, pour les engager à faire leur soumission pleine et entière à l'Eglise, afin de faire lever l'anathême qui pesait sur eux. Dans sa lettre il menaçait les habitans de les priver de leur évêché et de rendre le pays toulousain dépendant d'un diocèce voisin. Ce langage était bien différend de celui que tenaient Innocent III et ses légats. Les habitans et leurs comtes répondirent à Honoré, que n'ayant rien fait contre l'Eglise et ne s'étant jamais séparés de son sein, ils n'étaient tenus à aucune réparation envers elle. Honoré chercha

alors à engager Philippe-Augute à envoyer dans le Languedoc une armée sous les ordres de son fils, pour protéger et secourir le favori de l'Eglise qui était au moment de tout perdre. Mais Philippe était trop occupé de sa guerre avec l'Angleterre pour se rendre aux voeux d'Honoré. Raymond continua donc de recouvrer avec son fils tout ce dont on l'avait dépouillé : les importantes forteresses de Montréal, de Thermes, furent reprises par leurs armées. Ils rétablirent leurs affaires en Bas-Languedoc et sur les bords du Rhône, et achevèrent de ruiner celles d'Amaury qui y étaient presque désespérées.

Les évêques de Clermont, de Bourges et de Limoges ayant amené à ce dernier quelques secours, il voulut avec eux conserver l'Agenois, qui n'était pas encore déclaré ouvertement contre lui; mais sa présence à la tête de cette poignée de troupes n'y augmenta pas son crédit. Il ne put contenir les habitans ni par promesses, ni par menaces. Ils feignirent bien un instant de lui être dévoués, mais ce ne fut que pour mieux saisir l'occasion favorable de secouer son joug odieux. Agen donna le signal de la défection en appelant dans son sein les troupes du comte de Toulouse. D'autres places imitèrent cet exemple. Enfin, le pape apprenant que son champion était au moment d'être entièrement dépouillé, et

d'être réduit à l'état primitif de son père lorsqu'il était venu dans le pays en 1208, chargea Bertrand, cardinal-légat, de lancer contre le jeune comte une terrible excommunication. Dans la missive apostolique qu'il écrivait à ce prélat, le 6 Octobre 1221, il lui disait : *Que Raymond fils du ci-devant comte de Toulouse, non content de suivre la voie de perversité qu'avait suivie son père, et d'être aussi méchant que lui, le surpassait encore en iniquité; il lui était par sentence apostolique tous les droits qu'il avait ou pouvait avoir sur les domaines qui avaient appartenu à son père dans toute l'étendue de sa légation.* (3) Un peu d'humeur, comme l'on voit, perce dans la lettre du chef de l'Eglise. Mais voir ainsi s'écrouler tout l'édifice que douze cents prélats avaient élevé dans le quatrième concile général de Latran, c'était certes bien fait pour faire sortir Sa Sainteté de ses gonds. Que devenait le pouvoir de l'Eglise? et qui désormais voudrait embrasser sa cause et combattre pour elle!

Cet état de choses favorable à la liberté de conscience, avait donné un peu de hardiesse aux henriciens; ils tinrent quelques assemblées publiques. *Gilabert* de Castres, leur évêque à Toulouse, présida une de ces assemblées qui se tint à Limoux; ils y nommèrent un autre évêque

que réclamaient les besoins de la secte. Leur choix tomba sur *Benoît de Thermes*. Tout cela n'était pas propre à calmer la colère de Rome, ni à faire rentrer en grâce le comte de Toulouse que les légats s'obstinaient, malgré l'évidence, à considérer comme le protecteur caché des hérétiques, et peut-être comme hérétique lui-même, parce qu'ils les tolérait sans les persécuter; il lui suffisait de ce dernier grief pour être en horreur à l'Eglise. Mais il n'en était pas de même des anathêmes lancés dans de simples missives, et de ceux qui partaient d'une armée de cent mille hommes. Quelque injustes, quelque peu mérités que fussent ces derniers, force était souvent de s'y soumettre. Ceux d'Honoré n'empêchèrent pas le jeune Raymond de reprendre Moissac, place importante, qu'une forte garnison tenait encore pour le comte Amaury. Les habitans s'étant rendus maîtres de la ville, y appelèrent Raymond; il arriva de suite et donna plus de latitude à leurs franchises et libertés pour reconnaître leur soumission.

Presque toutes les places du Languedoc, à l'exception de Carcassonne, Narbonne et quelques châteaux, se soumirent au comte de Toulouse. C'est ce que nous apprend une excommunication lancée contr'elles par le cardinal-légat, Conrad, évêque de Porto (le 28 Avril

1222), dans laquelle quinze de ces places sont nommées. Ce fut une excommunication en masse lancée contre des murailles.

Dans la rude extrémité où ces succès réduisirent Amaury de Montfort, il eut de nouveau recours à Philippe; mais cette fois il le fit avec une apparence de désintéressement, car il offrit au roi de lui faire donation de tous les domaines des maisons de Toulouse et de Foix que lui avait donnés l'Église. Il ne lui en coûtait guère de donner ce qui ne lui appartenait plus ni par le droit ni par le fait; aussi Philippe parut-il faire très-peu de cas de son offre, et se laissa peu attendrir par une épître pleine d'onction que lui adressa Honoré en faveur de ce cher favori déconfit.

Les succès du jeune Raymond furent troublés par la nouvelle qu'il reçut de la mort de son père Raymond VI. Ce prince mourut presque subitement d'une attaque d'apoplexie, le 5 de Juillet 1222. Il fit, avant de mourir, tout ce qu'il put pour obtenir grâce de l'Église, qui aurait dû, au contraire, la lui demander. L'abbé de Saint-Sernin, qui n'était pas de ses amis, retarda autant qu'il le put de se rendre auprès de lui, et lorsqu'il y vint, le comte avait cessé d'entendre; il ne put que tendre la main à cet ecclésiastique en signe de

paix, mais l'abbé la repoussa, le considérant comme un réprouvé. Les hospitaliers couvrirent son corps d'un manteau noir, et il expira sous ce drap mortuaire anticipé. Le clergé, fidèle à la haine qu'il lui avait vouée, refusa de l'inhumer, voulant par-là le faire considérer comme un être maudit de Dieu et condamné à des supplices éternels, afin d'excuser tout le mal qu'il lui avait fait sur la terre. Les restes de ce bon prince furent conservés par ses amis; sa mort jeta la consternation dans Toulouse (4).

Les historiens catholiques ont représenté Raymond comme un hérétique renforcé et fauteur d'hérésies. Nous ignorons quelle fut la croyance intime de ce comte; mais si l'on en juge par les actes de sa vie, il fut aussi orthodoxe dans la croyance catholique que les prêtres qui le persécutèrent, et n'eut d'autre tort que celui d'avoir été bon et tolérant envers ses sujets. Mais ce tort, qui lui mérita la haine des prêtres, est une vertu qui fait sa gloire dans la postérité. A cet égard, il fut au-dessus de son siècle. Sa prudence, que quelques actions de sa vie pourraient même faire appeler faiblesse de caractère, ne lui fit jamais abandonner la cause de ses sujets. Il se soumit lui-même à des actes bien humilians pour leur conserver leur liberté religieuse, et refusa toujours de les persécuter. Sans avoir les grands

talens militaires de Montfort, il sut temporiser, attendre, et profiter contre lui de toutes les occasions qui se présentèrent de ressaisir ce qui lui était enlevé. Avec un tel caractère il méritait d'avoir des amis; il en eut de puissans qui ne l'abandonnèrent jamais. A leur tête fut ce brave Raymond VI, comte de Foix, dont la loyauté, le désintéressement, la franchise, la bravoure chevaleresque et l'attachement ne lui firent jamais défaut; et qui partagea constamment sa bonne et mauvaise fortune. Mais ce qui fait le plus d'honneur à sa mémoire, c'est que tous ses sujets, et plus particulièrement encore les habitans de Toulouse, le chérirent toujours comme un père, et qu'il eut un ami dévoué dans chacun d'eux. Il fut marié cinq fois; il n'eut pourtant que deux enfans légitimes connus: Constance, et Raymond, qui lui succéda. Il avait recommandé Bertrand, son fils naturel, à Raymond, qui lui donna un apanage. Guillemette, une de ses filles naturelles, épousa Hugues d'Alfar, seigneur navarrais, qui fut un de ses plus fidèles et de ses plus braves capitaines. Raymonde, son autre fille naturelle, prit le voile au monastère de Lespinasse de l'ordre de Fontevraud.

Ce fut Raymond VI qui bâtit la nef de l'église de Saint-Étienne pendant qu'on le pour-

suivait comme hérétique (5). Il est fort probable que ce fut aussi lui qui jeta les premiers fondemens du clocher, auquel firent travailler depuis plusieurs évêques ; les parties de cet édifice, peu liées entr'elles, semblent indiquer que plusieurs mains ont travaillé à l'élever. Malgré ses malheurs et les tribulations dont sa vie fut traversée, il protégea les troubadours et les reçut toujours bien dans sa cour.

Le plus célèbre de ceux qui la fréquentèrent fut Raymond de Miraval [1], né au château de ce nom, dans le comté de Carcassonne. Il fut fort estimé des dames, et cependant elles lui jouèrent maints mauvais tours ; c'était lui qui par ses éloges les mettait en estime dans le monde ; c'était pour lui qu'il croyait travailler, mais elles seules recueillaient le fruit de ses chants. Il aima Louve de Penautier, la même qui avait causé la lycantropie du pauvre Vidal ; mais cette dame qui était une des plus belles de son temps, avait pour amant le comte de Foix, aussi bon trouvère qu'il était vaillant guerrier. Il était difficile au pauvre Miraval, tout aimable qu'il était, de l'emporter sur un tel rival. Il fut donc obligé de quitter la partie ;

[1] *Vid. Nostradamus*, Histoire des poètes provenceaux, page 60.

on prisait tellement son goût, qu'il suffisait qu'il distinguât une dame pour qu'elle devînt l'objet de tous les hommages. C'est ce qui eut lieu pour Adelaïs de Boissaison, la plus jolie châtelaine du pays Castrais, mais qui jusqu'alors n'avait pas été appréciée. Miraval n'eut pas plutôt mis au jour cette belle fleur, que son éclat éblouit tous les yeux. Les comtes de Toulouse, le vicomte de Beziers, le roi d'Aragon, en devinrent éperdument amoureux ; on devine le rôle que dut jouer le troubadour en regard d'aussi formidables concurrens, surtout du roi d'Aragon, le plus beau prince, le plus galant et le plus généreux qui fut alors. Il n'eut d'autre parti à prendre que de chercher des consolations dans de nouvelles amours, et ce fut auprès d'Ermengarde de Castres, connue sous le nom flatteur de *la belle Albigeoise*, qu'il crut les trouver. Cette belle était mariée ; Miraval l'était aussi ; elle lui proposa de rompre leurs liens mutuels. Ce ne fut qu'à ce prix qu'elle consentit à rendre heureux l'amoureux troubadour ; mais la partie n'était pas égale, le mari d'Ermengarde était vieux et laid, la femme de Miraval, au contraire, était jeune et jolie. Il en coûta beaucoup au poète de faire ce sacrifice ; mais il était si amoureux ! la belle Albigeoise était si séduisante ! Il le fit donc, espérant être

récompensé par la main de celle qu'il adorait. La jalousie satisfaite, Ermengarde refusa de tenir sa promesse, elle amusa quelque temps Miraval, et d'autres soupirans s'étant présentés, elle en choisit un de plus haute lignée. Ainsi le coupable Miraval se trouva par ce refus sans femme et sans maîtresse; car sa femme s'était empressée de profiter de sa liberté pour s'unir à un jouvencel qui lui promit amour et fidélité.

Le désespoir du trouvère fut extrême; il augmenta encore par les malheurs qui accablèrent le comte de Toulouse et le vicomte de Beziers. Ces derniers coups furent la cause que le poète perdit sa terre et son castel; cependant il reprit un peu courage en apprenant que le roi d'Aragon venait au secours de son beau-frère. Son luth se fit entendre de nouveau; il en fit résonner les cordes pour la comtesse de Toulouse, dont il devint fort épris; mais il ne put se consoler des suites qu'entraîna la perte de la bataille de Muret et de la mort du roi d'Aragon. On dit que Miraval en mourut de douleur (6).

Raymond VII éprouva bientôt après une perte qui lui fut presque aussi sensible que celle de son père; ce fut celle de Raymond Roger, comte de Foix; car elle le priva d'un excellent ami et d'un appui puissant contre les croisés.

Ce brave prince n'avait jamais abandonné la cause de Toulouse et était resté fidèle à Raymond VI, dans sa bonne et mauvaise fortune. Ce fut avec son secours et celui de son fils qu'il reconquit avant sa mort presque tous ses états dont il avait été dépouillé ; il n'avait pas lui-même recouvré tous les siens (7). Le fanatique évêque de Toulouse lui demandant un jour pourquoi il n'avait pas chassé les manichéens de ses états et fait par-là sa paix avec l'Église : *Ce sont mes sujets*, lui répondit-il ; *ils m'ont toujours été attachés, nous avons toujours été d'accord ensemble, et jamais ils n'ont troublé la tranquillité dans mes domaines.*

CHAPITRE V.

Amaury propose à Philippe-Auguste de lui céder les états du comte de Toulouse. — Refus de Philippe. — Entrevue d'Amaury avec Raymond VII. — Propositions qui n'ont pas de suite. — Raymond va visiter Amaury à Carcassonne. — Son excès de confiance. — Raymond est battu par un parti. — Il reprend le comté de Melgueil. — Amaury quitte le midi de la France. — Le comte de Toulouse reprend Narbonne. — Amaury donne les états du comte de Toulouse à Louis VIII, qui les accepte. — Le pape veut en avoir sa part. — Louis déclare la guerre au comte de Toulouse. — Siége et prise d'Avignon. — La ville est traitée avec rigueur. — Louis, n'osant entreprendre le siége de Toulouse, reprend le chemin de France par l'Auvergne. — Il meurt à Montpensier. — Humbert de Beaujeu nommé lieutenant-général pour la couronne dans le comté de Toulouse. — Raymond le bat à plusieurs reprises, il reprend plusieurs places. — Il fait des propositions de paix. — Traité de paix avec la reine Blanche. — Suites et effets de ce traité. — Raymond constitué prisonnier au Louvre. — Il s'oblige à dépouiller son allié le comte de Foix. — Démolition des murs de Toulouse. — Jeanne, fille du comte, est mariée à Alphonse, frère du roi de France. — Persécution contre les Albigeois. — L'Inquisition s'établit à Toulouse. — Mort de Foulques, évêque de Toulouse. — Progrès et fureurs de l'Inquisition. — Les frères-prêcheurs de Saint-Dominique sont

investis du pouvoir inquisitorial. — Le comte rend des ordonnances contre les hérétiques. — Ordonnance des sept articles.

Les légats, voyant que toutes leurs exhortations étaient inutiles pour raviver le feu de la croisade qui s'éteignait de toute part, et que leurs calomnies contre le comte de Toulouse n'avaient plus le même succès pour le rendre odieux, crurent que c'était le cas d'avoir recours au grand moyen d'un concile national. Ils en convoquèrent donc un pour le mois de Juillet suivant, au Puy-en-Velay (an 1222).

Amaury, de son côté, renouvela l'offre qu'il avait faite à Philippe-Auguste, de lui céder tout le pays, dont le concile de Latran et les légats avaient donné à son père et à sa famille la souveraineté. Mais Philippe ne lui tint pas grand compte d'une offre presque dérisoire, puisque Amaury ne possédait plus le pays qu'il offrait de lui donner, et ne l'avait jamais, lui ou son père, possédé qu'injustement; ce n'était au fait qu'une guerre qu'il prétendait léguer à Philippe pour la soutenir en son lieu et place, en s'assurant les réserves qu'il n'eut pas manqué de faire, et s'apanager ainsi, sans courir de risque, aux dépens du comte de Toulouse et

du roi de France. Voyant donc que cette proposition intéressée ne convenait pas à Philippe, et ne sachant plus que faire pour conserver quelque chose d'une aussi belle conquête, il s'avisa d'avoir recours au comte de Toulouse lui-même; il lui demanda en conséquence une entrevue pour traiter d'affaires de la plus grande importance. Le comte de Toulouse la lui ayant accordée, Amaury lui demanda de se relâcher en sa faveur d'une partie de ses droits sur le comté, assurant *modestement* que quelques places du premier ordre, dans le Narbonnais et dans l'Agenois, suffiraient à son ambition, et que moyennant cette concession, la paix régnerait désormais entr'eux. On ajoute même qu'il osa proposer à Raymond, pour rendre cette paix durable, de la cimenter par le mariage de sa sœur avec le comte de Toulouse, déjà marié à Sancie, ou Sanchette, sœur de Pierre d'Aragon, tué à la bataille de Muret, de laquelle il avait des enfans. On dit que Raymond ne repoussa pas cette dernière proposition et que l'entrevue se passa avec une apparence de cordialité; mais on ne saurait douter que cette bienveillance du côté de Raymond n'ait été qu'apparente et motivée par la politique; elle n'influa d'ailleurs en rien sur sa détermination de ne rien accorder, car l'entrevue n'eut

aucun résultat. Ceux qui ont pensé que le comte de Toulouse aurait facilement consenti à répudier Sanchette, fille de son bienfaiteur, de l'ami de son père, pour épouser la fille de son ennemi, se sont appuyés sur la froideur qui existait entre le comte et sa femme lors de cette entrevue, et qui les tenait séparés l'un de l'autre.

Le comte de Toulouse étant d'un caractère confiant, crut devoir aller à son tour visiter Amaury dans la cité de Carcassonne, où il faisait sa résidence. Il eut même l'imprudence d'y passer une nuit entière seul et sans être accompagné; car ses gens couchèrent dans le faubourg. C'était une démarche fort hasardée. Le fils de Leicester avait été élevé par un père qui ne s'était jamais fait un scrupule de violer ses promesses ni d'abuser de l'hospitalité. Le souvenir du vicomte de Carcassonne, trahi d'abord par Montfort, et plus tard assassiné par lui dans ce même château, aurait dû l'empêcher de se livrer ainsi lui-même entre les mains de son fils. Mais comme il était d'une humeur joviale, il voulut au contraire tirer parti de la circonstance pour s'amuser aux dépens de sa suite qui était dans le faubourg. Un émissaire secret fut chargé par lui d'aller annoncer aux siens que Amaury s'était emparé de sa personne et le retenait prisonnier dans la cité. Les Tou-

lousains, qui étaient en très-petit nombre, apprenant cela, jugeant qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux dans le faubourg, prirent aussitôt la fuite à toutes jambes et eussent continué de courir ainsi jusqu'à Toulouse, s'ils n'avaient été joints par un second messager qui leur apprit que ce n'était qu'une plaisanterie, et que Raymond était en toute liberté et n'avait qu'à se louer au contraire de son hôte. Toutes les garanties dûrent leur être données à cet égard, car ils n'hésitèrent pas à revenir sur leurs pas, et ils trouvèrent en effet leur seigneur parfaitement libre et riant du succès de sa mystification. Cependant le jeu qu'il venait de jouer était dangereux, et l'histoire ne dit pas qu'il y revint.

La guerre recommença bientôt entre ces deux comtes; mais Amaury continua à n'éprouver que des revers. Il n'avait ni argent ni bras; les mercenaires qui le servaient le quittaient faute de solde. Soixante chevaliers qui étaient venus depuis peu à son secours avec bon nombre de lances, l'abandonnèrent, ne voulant pas le servir à leurs propres dépens. Le comte de Toulouse les ayant rencontrés dans leur retraite, au lieu de leur laisser courtoisement le passage libre, jugea qu'il serait plus glorieux de les combattre. L'offre qu'ils lui firent de leurs armes sous la condition qu'il leur laisserait leurs palefrois

ne lui suffit pas; il voulut leurs armes, leurs palefrois et leurs personnes.

Mais ces braves ne jugèrent pas à propos de lui complaire à ce point. Ils se mirent donc en défense et combattirent si vaillamment, qu'ils mirent le comte de Toulouse en danger lui-même de perdre sa liberté. Plusieurs de ses gens furent tués auprès de lui, et de ce nombre un chevalier, Bernard Daudéguier, qu'ils prirent pour le comte; méprise qui lui sauva la vie. Ces chevaliers s'étant ainsi tirés de ce mauvais pas, continuèrent fièrement leur route, laissant Raymond tout humilié de sa déconvenue qu'il avait bien méritée. C'était un échec, mais un échec contre l'amour-propre seulement, et qui ne l'empêcha pas d'aller bientôt après se remettre en possession du comté de Melgueil, dont le pape l'avait dépouillé, l'exceptant pour lui-même de la large part qu'il avait faite à Montfort. Aussi Rome poussa-t-elle les hauts cris contre Raymond, l'accusant d'être un usurpateur, et lançant sur lui l'anathême. Raymond était un peu revenu des frayeurs que lui causaient autrefois les foudres de l'Église; il n'avait jamais tremblé devant elle autant que son père. Il laissa donc fulminer Rome, garda le comté de Melgueil, et continua à dépouiller son rival, pièce à pièce, de tout ce qui lui restait encore de l'héritage usurpé.

Les affaires de ce dernier étaient à peu près désespérées; n'ayant plus ni armes ni argent, n'attendant plus de secours du pays de France, et réduit à la seule ville de Carcassonne, de laquelle il n'osait s'éloigner de peur d'une trahison. Son crédit était tellement nul, qu'Arnaud, archevêque de Narbonne, et lui, ne purent trouver à emprunter dans le pays une somme de 3000 liv., quoiqu'ils offrissent d'engager leurs personnes et leurs domaines jusqu'au parfait remboursement de ce petit capital. Ils auraient voulu tenir à Carcassonne seulement jusqu'à Pâques, espérant que la belle saison leur amènerait quelque secours; mais toutes leurs démarches, toutes leurs offres, furent inutiles : ils ne trouvèrent pas cent écus. N'ayant donc plus d'espoir, et ne pouvant même conserver Carcassonne faute de garnison, Amaury traita avec les comtes de Toulouse et de Foix pour toutes les places et châteaux qu'il tenait encore. Une trève de deux mois fut conclue entr'eux, pendant la durée de laquelle ils s'obligèrent à ne pas commettre d'hostilité l'un contre l'autre. Ils convinrent que la reddition libre faite par les habitans ou la garnison d'une place à l'un d'entr'eux ne serait pas considérée comme hostilité, et que la forteresse appartiendrait de droit à celui auquel elle se serait donnée. Cette clause, en

apparence impartiale, était cependant par le fait toute au désavantage d'Amaury, auquel on n'était soumis qu'à contre cœur. Aussi ce traité fut-il le dernier souffle d'un pouvoir expirant.

Après avoir distribué à des évêchés ou à des abbayes des terres qui ne lui appartenaient plus, afin de donner de l'embarras à Raymond, Amaury abandonna enfin Carcassonne, emportant avec lui les dépouilles mortelles de son père qui y était enterré. La famille des Trancavel, dépossédée, en reprit aussitôt possession. Narbonne ouvrit aussi ses portes au comte de Toulouse, qui s'y fit solennellement reconnaître pour duc (7 Janvier 1224), au grand déplaisir d'Arnaud, ex-abbé de Cîteaux, qui en prenait fastueusement le titre, et qui avait fait arborer l'étendard ducal sur la tour de sa cathédrale. Les deux mois de trève expirés, Raymond alla prendre possession de la ville d'Agde, des châteaux de Loupian et du Marseillais.

Mais Amaury lui ménageait d'autres embarras. La mort de Philippe-Auguste, qui arriva sur ces entrefaites, lui donna l'espoir de faire avec son successeur Louis VIII, un traité dont il avait inutilement fait deux fois la proposition à Philippe. Il se rendit à la cour de France, et Louis VIII accepta la donation qui lui fut faite (1) des états du comte de Toulouse, qui

ne lui appartenaient plus ni par le fait ni par le droit. On assure qu'il nomma dès-lors Amaury de Montfort connétable de France, en dédommagement du prétendu sacrifice qu'il venait de lui faire. Il est certain qu'Amaury posséda cette charge sous le règne de Louis VIII; mais il n'est nullement constaté qu'il en ait été pourvu à cette époque. Peut-être Louis prit-il seulement l'engagement de la lui donner.

Cet arrangement entre le roi de France et le fils de Montfort, donna l'espoir au pape et à ses légats de voir continuer la guerre contre le comte de Toulouse. Ils firent auprès de lui tous les efforts possibles pour l'y déterminer. Il s'y engagea à certaines conditions, toutes cependant très-flatteuses pour l'Église; car par elles il reconnaissait par le fait la puissance de Rome sur le temporel des rois (2). Louis, nourri dans cette doctrine, l'étalait dans les articles de ces conditions avec une naïveté remarquable. Honoré III en les recevant dut admirer la bonhomie d'un prince bien digne à tous les égards de marcher en tête de ce que l'Église appelait son troupeau. Heureusement que les concessions de ce pauvre prince ne furent pas alors imitées par les autres souverains et ne l'ont pas été non plus par ses successeurs.

Des secours réclamés pour la Terre-Sainte empêchèrent Louis de recommencer de suite la guerre contre le comte de Toulouse. Celui-ci profita de ce répit pour faire une sorte d'accommodement avec l'Église par le moyen de l'archevêque de Narbonne. Raymond, moins scrupuleux que son père, promit d'expulser les Albigeois de ses états, de leur confisquer leurs biens, *et de les punir sévèrement.* Ce mot voulait dire de la peine du hard dans le langage de l'Église, qui s'est toujours exprimée avec ambiguité sur les peines qu'elle infligeait, lors-même que ces peines étaient la mort. Raymond ne chassa, ne ruina, et ne fit brûler personne; il exécuta d'ailleurs très-fidèlement tous les autres articles de sa soumission; mais cette soumission ne fut pas du goût de Sa Sainteté. Raymond n'était pas assez humilié. Le pape écrivit au roi de France une épître pleine d'injures contre le comte, et le rejeta de l'Église (28 Janvier 1226). Louis, en fils soumis de cette mère irritée, tint à Paris une sorte de diète, où furent convoqués grand nombre de seigneurs et d'évêques. Louis les consulta sur le parti qu'il y avait à prendre avec les habitans du comté de Toulouse, en leur faisant entendre qu'il s'était engagé avec le pape à aller lui-même porter la guerre dans ce pays. La plupart

des seigneurs qui assistaient à cette assemblée étaient trop bons courtisans pour, ayant deviné leur souverain, le contrarier dans ses intentions. D'un autre côté, la guerre contre les hérétiques était trop dans le principe des évêques pour qu'ils ne l'approuvassent pas entièrement. Cependant, on peut juger par ce qui se passa à cette assemblée, que les avis ne furent pas unanimes, ou que, du moins, plusieurs seigneurs approuvèrent publiquement, mais blâmèrent en secret la résolution qui fut prise de s'armer de nouveau contre le comte de Toulouse. C'est à des guerres de ce genre que se bornèrent les exploits de Louis VIII, que l'on surnomma, sans doute par dérision, Cœur-de-Lion. On ne peut lui contester sa bravoure; mais elle était chez lui une sorte de fanatisme qui ressemblait fort au courage que les martyrs d'une opinion ou d'une croyance mettent à la soutenir. Elle ne produisait chez lui rien de grand, rien d'utile; il ne fut sa vie durant que l'exécuteur des volontés despotiques de Rome et des légats. Un historien assure [1] que ce ne fut qu'à la considération du roi de France, et par crainte de lui déplaire, que beaucoup de seigneurs,

[1] Matthieu Paris, Annales, année 1226, pag. 331, et pag. 350 de son Histoire, édition de 1640.

qui désapprouvaient hautement cette guerre, y prirent part. Il fixa le jour de son départ au 29 Mai 1226, et assigna la ville de Bourges pour lieu de rendez-vous de toutes les parties de son armée.

Raymond, instruit des projets que l'on formait contre lui, et se sentant trop faible pour résister à une puissance aussi formidable que celle du roi de France, essaya de lui opposer le roi d'Angleterre, qu'il chercha à mettre dans ses intérêts; mais en tentant ce moyen il ne négligea aucun de ceux qui dépendaient de lui-même. Il fit un appel à tous ses vassaux et à ses amis, et l'on sent que le brave Roger Bernard, comte de Foix, qui lui avait déjà été si utile, ne fut pas oublié; il se ligua donc étroitement avec Roger. Il savait par expérience combien ces armées composées de parties nombreuses dont les chefs, ayant chacun des intérêts particuliers souvent opposés à ceux du suzerain, ne réunissaient leurs bannières à la sienne que pour remplir un devoir, et non par inclination; il savait, dis-je, combien ces intérêts divers leur faisaient perdre de leurs forces. En guerroyant contr'elles il ne fallait que gagner du temps; il l'avait souvent éprouvé contre les croisés, qu'il avait presque toujours découragés en temporisant. Ne pouvant

donc espérer de succès en défendant ses états pied à pied, c'est vers Toulouse qu'il concentra ses forces. La fidélité de ses habitans, la fertilité de son sol; la proximité du comte de Foix, sur lequel il comptait plus que sur tout autre, le déterminèrent à prendre ce parti.

L'armée du roi de France, forte de 50,000 hommes d'armes et d'une nombreuse infanterie, prit son chemin de Bourges. Vers Châlons elle suivit la Saône jusqu'à Lyon, et descendit le Rhône jusqu'à Avignon, devant laquelle ville elle se présenta pour en faire le siége. Un très-grand nombre d'évêques, de moines, de prêcheurs, suivaient cette armée. C'était pour eux que la partie était de nouveau engagée; personne n'avait donc plus d'intérêt qu'eux d'être témoin des débats. Le légat, semblable aux anciens féciales, lança son trait sur le terrain ennemi en arrivant devant Avignon, et ce trait fut une excommunication majeure contre le comte de Toulouse. Le fanatique roi de France exigea cette première formalité, indispensable, selon sa manière de voir, pour motiver la guerre qu'il allait faire à son vassal; car il n'eût jamais consenti à s'emparer de ses domaines s'il n'eût été réprouvé par l'Église. L'excommunication levait tous ses scrupules; elle coûtait trop peu au légat pour qu'il

lui en fît faute. L'anathême fut donc des plus amples, et Louis put en toute confiance faire le siége d'Avignon. Mais l'excommunication, bien loin d'abattre le courage des Avignonnais, ne fit que l'augmenter : le siége dura trois mois; Louis y avait déjà perdu 22,000 hommes par le glaive des assiégés, les maladies, ou la chute d'un pont qui s'écroula sous les assiégeans. Les légats pendant ce temps, et afin de donner du courage aux croisés, avaient dressé un acte d'accusation en forme contre les Avignonnais. Ils étaient, selon cette pièce, hérétiques, fauteurs d'hérétiques, rebelles à l'Eglise, dignes de toute son ire, et indignes de l'intérêt que leur portait l'empereur d'Allemagne, dont ils étaient les vassaux. La Provence était alors un fief de l'empire. Ce siége était donc une voie de fait contre l'empereur; il était fort douteux que ce prince se payât des raisons proclamées par l'acte de proscription; mais, qu'importait à l'Eglise? C'était l'affaire de Louis et non la sienne. Le roi de France était au moment de lever le siége, lorsque les Avignonnais demandèrent à capituler. On n'est pas d'accord sur le traitement qu'on leur fit éprouver. Un historien (3) qui a rapporté plusieurs particularités de ce siége [1] assure que ce traitement fut

[1] *Vid. Chronique de Guillaume de Puylaurens*, chap. 35.

des plus barbares, et que le cardinal *Saint-Ange*, légat, y joua un rôle odieux. La ville fut démantelée, et Louis prit trois cents ôtages parmi les notabilités de la ville.

Après cette conquête, les croisés ayant passé le Rhône, ne trouvèrent plus aucun obstacle. Les places les plus fortes s'ouvraient devant eux, et ils n'avaient d'autre peine que d'y mettre garnison ou de les démanteler. La ville de Limoux, considérée comme un repaire d'hérétiques, fut détruite de fond en comble, et une partie de ses habitans fut exterminée. Le Maz-Cabardès, Carcassonne, Beziers, se rendirent. Mais les maladies dépeuplaient cette armée victorieuse; la sainteté de l'entreprise ni les bénédictions multipliées des prélats qui la suivaient, ne purent arrêter ses ravages. Les seigneurs étaient dégoûtés, leurs troupes étaient sur les dents. Cependant le roi de France arriva à Pamiers, qui était alors la ville sainte; il continua même à s'avancer jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Il avait déjà appris à ses dépens à faire quelque cas du courage et de l'habileté des Toulousains. Sachant que la ville était dans un état formidable de défense, il s'arrêta devant cet obstacle. L'évêque Foulques, que l'on retrouve toujours lorsqu'une occasion se présente de faire du mal aux Toulousains, aurait fort

voulu que le roi eût fait le siége de la ville. Pour l'y engager, il nourrit l'armée française à ses propres dépens pendant le séjour qu'elle fit aux environs de la ville. Mais Louis ne jugea pas à propos de tenter une si périlleuse entreprise ; il borna ses conquêtes à ce dont il s'était déjà emparé, et se remit en marche pour le pays de France en prenant le chemin de l'Auvergne. Il arriva à Clermont à la fin d'Octobre. Son armée avait beaucoup souffert ; une épidémie y faisait encore des ravages. Arrivé à Montpensier, il tomba malade lui-même et mourut en fort peu de jours (8 Novembre 1226), victime de sa folie, comme son fils le fut plus tard de la siennequi était à peu près la même, la folie du prosélytisme (4).

La reine Blanche, tutrice du jeune Louis, son fils, en apprenant la mort du roi, s'empressa de donner des ordres pour que ses conquêtes faites sur le comté de Toulouse fussent conservées. Cette reine, si sage lorsqu'elle n'était pas mue par un esprit exagéré de religion, crut que cette conquête faite par l'autorité de l'Église était un acte de justice. Elle nomma pour commander dans le pays conquis *Humbert de Beaujeu*, capitaine habile, dont le comte de Toulouse sut contrarier les manœuvres par la célérité de ses opérations. Il reprit presque en

sa présence Auterive, poste important qui commandait le cours de l'Ariége, et le château de la Bessède, dans la Montagne-Noire, où plusieurs manichéens s'étaient retirés. Mais Beaujeu reprit ce fort bientôt après, et les évêques s'y donnèrent le triste plaisir d'y brûler quelques malheureux Albigeois. Beaujeu ne put secourir Castelsarrasin, qui tomba entre les mains du comte. Les croisés, surpris près de cette dernière ville, perdirent beaucoup de monde, et Raymond leur fit 3500 prisonniers [1] (5). Il eut aussi l'avantage dans deux autres combats qu'il livra contre les croisés.

Le pape pressait la régente pour qu'elle envoyât des forces plus considérables; mais elle avait d'autres affaires plus importantes sur les bras. Elle envoya pourtant quelques secours à Beaujeu, qui vint faire le dégât presque jusque sous les murs de Toulouse. Il brûla les maisons les récoltes, et arracha les vignes. Ce lieutenant de la pieuse reine se conduisit comme un brigand; il désola sans profit ce malheureux pays pendant l'espace de trois mois. L'évêque de Toulouse dirigeait ses opérations; c'est sous sa conduite qu'il commettait ses brigandages. Foulques lui indiquait ses victimes. Ce prélat

[1] Matthieu Paris, année 1228.

eût voulu que les Toulousains n'eussent qu'une tête pour pouvoir l'abattre d'un seul coup. La nomination de cet ex-troubadour au siége de Toulouse fut le plus grand fléau dont cette ville ait été affligée. Cependant, malgré qu'il y fût fortement excité par l'évêque, Beaujeu n'osa pas entreprendre le siége de cette populeuse cité. Il lui était plus facile, en effet, de brûler des fermes, des hameaux, d'incendier des récoltes. Un autre personnage aussi ennemi que Foulques des Toulousains était aussi dans l'armée de Beaujeu : c'était *Guy de Levy*, le maréchal de Montfort, dit le maréchal de la foi. Son nom est un de ces noms odieux que l'on retrouve à chaque instant, comme celui de Foulques, dans les récits de cette atroce guerre, dont il eut, au reste, de larges profits qu'il eut l'adresse de conserver.

Le comte de Toulouse voyant l'acharnement de la cour de Rome, et jugeant de Blanche par son mari, qui avait été l'esclave des volontés de l'Église, vit bien que tôt ou tard il succomberait sous les coups qu'on ne cessait de lui porter. Tant de combats, tant de siéges, tant d'efforts, avaient presque épuisé ses sujets. Ce dernier brigandage de trois mois autour de Toulouse, pendant lesquels l'incendie, le meurtre et le pillage ne cessèrent pas un instant, avaient

désespéré les Toulousains. La crainte et la lassitude, l'épuisement, avaient engagé plusieurs de ses principaux vassaux à se soumettre à la couronne. Lui-même commençant à se décourager, s'ouvrit à quelques amis sur ce triste sujet. Les légats, qui en eurent connaissance, pensèrent que dans des dispositions pareilles il serait possible de l'amener à un accommodement. Ils chargèrent donc Élie, abbé de Grandselve, de le sonder. Ce moine, assez pacifique, et qui ne s'était jamais montré ouvertement son ennemi, le trouva disposé à faire la paix à des conditions raisonnables. Ils convinrent ensemble de choisir *Thibaud*, comte de Champagne, pour médiateur. L'abbé prouva par ce choix qu'il était l'ami du comte de Toulouse, car malgré la haute réputation de vertu que les historiens ont faite à la reine Blanche, on était bien loin d'être d'accord sur ce point de son vivant, et Thibaud ne passait pas auprès de certains chroniqueurs contemporains pour un amant dédaigné. Des bruits assez généralement répandus, et que l'on trouve consignés dans l'histoire de Matthieu Paris, avaient même jeté des doutes sur le véritable père de Louis IX et du comte Alphonse de Toulouse. Ce doute fut un des prétextes que prirent les seigneurs ligués contre la reine et contre son fils au commencement de son ad-

ministration [1]. Mais que ces doutes fussent fondés ou non, il est certain que la reine Blanche avait un grand ascendant sur Thibaud, et que Thibaud exerçait aussi sur elle un grand empire: car une femme, quelque vertueuse qu'on la suppose, ne voit jamais avec indifférence l'homme qui a pour elle un sentiment tendre et profond. C'était donc rendre un service au comte de Toulouse, d'intéresser dans sa cause l'amant reconnu de la reine Blanche, le seigneur qui affichait un amour passionné pour elle, et dont elle recevait les déclarations et les poésies passionnées, sinon en les encourageant, du moins avec une grande complaisance. Voici la déclaration que dressa Élie de Grandselve, et que signa le comte de Toulouse:

« Moi, etc.... Désirant me réconcilier avec » l'Église et être fidèle et dévoué serviteur du » seigneur roi de France, et de la dame reine » ma cousine, je leur députe, ainsi qu'au car- » dinal légat de l'Église romaine, *Elie, abbé* » *de Grandselve*, pour traiter de la paix avec » eux. Cet abbé y ayant déjà travaillé sans » succès, je lui donne mes pleins et entiers » pouvoirs, et promets avoir pour agréable et » bien fait tout ce qu'il fera. Après avoir pris

[1] *Vid.* note 3, chap. v, liv. III.

» l'avis de mes barons, et plus particulièrement
» encore celui des consuls de ma ville de Tou-
» louse, du consentement de mon très-cher
» cousin Thibaud (*assensu dilectissimi consan-*
» *guinei nostri Theobaldi, Briæ et Campaniæ*
» *comitis palatini*), comte palatin de Brie et
» de Champagne, je promets d'observer solen-
» nellement tous les articles de la paix qui
» sera faite entre nous par l'entremise dudit
» abbé et par les conseils de mes barons et
» consuls de Toulouse. Et je le jure en tenant
» la main sur l'Evangile (*tactis Evangeliis*). »

Voilà donc encore Raymond livré à la bonne foi d'un prêtre, comme son père l'avait été à celle de Milon. Il est probable que sans le comte de Champagne il ne s'en serait pas tiré à meilleur marché que lui. La reine Blanche avait aussi de l'estime et de l'amitié pour le comte. Il dut peut-être à ces sentimens de conserver la plus grande partie de ses états. Mais il lui en coûta cher cependant pour n'avoir pas voulu livrer ses sujets aux bûchers de l'Eglise : car par son traité, qui fut un véritable acte de spoliation, il se mit dans l'impossibilité de pouvoir leur être utile à l'avenir.

Les conférences pour la paix devaient se tenir à Meaux en Brie, dans le palais du comte Thibaud. Elie de Grandselve s'y rendit, et

convint avec Thibaud des bases de l'arrangement. Ils dressèrent ensuite les articles du traité qui devaient être présentés à la discussion des membres de la conférence, en présence des parties intéressées; c'est-à-dire en présence du comte de Toulouse, du cardinal Saint-Ange, légat; et des commissaires de la couronne. L'archevêque de Narbonne et plusieurs autres évêques et ecclésiastiques distingués devaient prendre part aux discussions et aider la conférence de leurs lumières. Et certes, ils n'avaient pas été appelés par les amis de Raymond.

Mais vu l'intérêt majeur qu'avait la couronne de France dans cette affaire, les conférences eurent lieu à Paris et non à Meaux. Blanche comprit que Thibaud, grand vassal comme le comte de Toulouse, et en cette qualité ayant intérêt à le ménager, exercerait chez lui une trop grande influence. Les articles convenus d'avance entre les spoliateurs, et discutés pour la forme, étaient au nombrs de vingt et un. Ils furent signés le 12 Avril 1229 par les membres de la diète, et le comte de Toulouse s'étant rendu le même jour devant le grand portail de l'église de Notre-Dame, jura de l'observer dans son entier.

Dans ce prétendu traité, dont le comte de Toulouse fit tous les frais, et qui n'eut aucune

clause synallagmatique, chaque abbaye, chaque évêché obtinrent des avantages considérables. Blanche, avec une apparence un peu hypocrite de désintéressement religieux, prit pour la couronne, c'est-à-dire pour son fils, la partie des états du comte qu'elle calcula devoir lui être la plus utile; elle prit pied, et large pied, dans le Languedoc et dans le Quercy, et on ne saurait l'en blâmer, car les grands vassaux s'étaient rendus beaucoup trop indépendans. Foulques, évêque de Toulouse, fit sanctionner la donation qui avait été faite à son évêché de la seigneurie de Verfeil (art. 12). Il fut ainsi récompensé légalement d'avoir fait égorger les habitans de Toulouse, dévasté leurs campagnes, incendié leurs maisons, arraché leurs vignes; de les avoir trahis dans dix occasions, et d'avoir manqué à la foi qu'il devait à son seigneur. Ce fut comme l'on voit une propriété loyalement acquise au clergé de Toulouse, que la seigneurie de Verfeil.

Raymond s'obligea (art. 15) à faire démolir les fortifications de sa capitale. Cet article était essentiel. Les nombreuses humiliations qu'avaient éprouvées les croisés et le roi de France devant les murs de cette ville, ne permettaient pas de laisser subsister un trophée si glorieux pour les Toulousains.

Trente autres villes ou châteaux devaient être démantelés (art. 16); c'étaient des places importantes par leur force ou leur situation : *Castelnaudary, Fanjeaux, la Bessède, Avignonet, Puylaurens, Saint-Paul, Lavaur, Rabastens, Gaillac, Montaigu, Puicelsi, Saverdun, Auterive, Casseneuil, le Pujol, Auvilard, Peyrusse, Laurac* (château qui donnait son nom au Lauragais), et cinq autres qui ne furent pas comprises dans le traité et qu'on laissa au choix du légat.

Une somme de 24,000 marcs d'argent dut être payée à l'Eglise, à diverses abbayes, savoir : 2000 à l'abbaye de Cîteaux, 500 à celle de Clervaux, 1000 à celle de Grandselve, dont l'abbé Elie ne s'était pas oublié, comme l'on voit ; 300 à l'abbaye de Candeille. 4000 marcs furent affectés aux réparations du Château Narbonnais, que le roi retenait pendant dix ans ; et on en affecta 4000 au paiement des professeurs de théologie. Ce dernier article est très-remarquable ; car il prouve que dès ce moment on exécuta le projet formé de changer l'esprit des habitans de Toulouse, esprit éminemment tolérant, pour le rendre fanatique et intolérant. Cette semence porta son fruit, comme on le verra plus tard. Les 10,000 marcs restans furent donnés à des ecclésiastiques ou à l'Eglise.

On conserva à Raymond le Toulousain (art. 11), l'Agenois, le Rouergue, partie de l'Albigeois, le Quercy, à l'exception de la ville de Cahors, sauf encore d'autres exceptions et des réserves. Mais la clause la plus remarquable de ce même article portait qu'au défaut d'enfans mâles, la princesse Jeanne, fille du comte de Toulouse, épouserait Alphonse, frère du jeune roi. On voit que tout était prévu, et que dans cette occasion la reine Blanche ne démentit pas le caractère de prévoyance et d'adresse que tous les historiens lui ont accordé.

Pour sûreté du traité (art. 20), le roi devait garder pendant dix ans le Château Narbonnais, ceux de Castelnaudary, de Lavaur, de Montcuq, de Penne d'Agen, de Cordes, de Peyrusse, de Verdun et de Villemur; et le comte s'obligeait de payer à la couronne une somme de 1500 livres pour l'entretien des garnisons de ces sept places (6).

Enfin vingt citoyens de Toulouse devaient être tenus en ôtages auprès du roi de France jusqu'à ce que cinq cents toises des murs de la ville eussent été démolies, et une égale longueur de fossés comblés. Cet article, si honorable pour les habitans de Toulouse, prouve quelle haute importance l'on mettait à les priver de cette défense, qu'ils avaient rendue si forte par leur valeur.

Mais ce qu'ils firent en présence de Montfort, et en même temps qu'ils repoussaient ses fougueuses attaques; ces retranchemens formidables qui s'élevèrent spontanément en sa présence, prouvaient que si Toulouse eût voulu persister à repousser l'oppression, au lieu de plier sous elle, le roi de France eût éprouvé peut-être, comme Monfort, ce que pouvait la haine de l'oppression et le désir de défendre de précieuses libertés. Mais Blanche préférait limer les ongles et les dents des lions que de les combattre.

Ces conditions du traité étaient dures, mais n'avaient rien d'humiliant, après une guerre soutenue pendant vingt et un ans contre toutes les forces, non-seulement de la France, mais de la chrétienté, par les comtes de Toulouse et quelques braves amis qui s'étaient généreusement associés à son malheureux sort. Mais il fallait que l'Eglise se satisfît et qu'elle cherchât à avilir sa victime par des conditions humiliantes; et ce détestable esprit satanique dicta le huitième article dans lequel il était dit que le comte irait faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrasins de la Palestine. Ce fut ce même esprit qui exigea qu'après que le comte de Toulouse aurait juré l'observation exacte des articles, il serait conduit par le légat, nu en chemise, jambes et pieds nus, n'ayant qu'un simple caleçon, et la corde au cou,

de l'entrée de l'église, où il ferait son serment, devant le maître-autel pour y recevoir l'absolution et voir lever le décret d'excommunication qui pesait sur lui.

Le clergé triomphait : un seigneur loyal, brave, était dépouillé, humilié, avili par son ordre et à son profit; chacun avait fait ses affaires à ses dépens et aux dépens de son peuple; et l'injure fut jointe à la rapine. Chacun put juger qu'une haine invétérée et un intérêt sordide avaient été les motifs de ce traité. On vit avec peine le roi de France non-seulement favoriser les entreprises monstrueuses du clergé sur le temporel des princes, mais encore s'avilir en dépouillant lui-même un vassal qu'il était de son devoir de protéger. Tous les seigneurs qui assistèrent à cette cérémonie plaignirent le comte de Toulouse. Cette noble figure, qui conserva toute sa fierté en se soumettant aux préjugés du temps; ce corps couvert de nombreuses cicatrices, furent l'objet d'une sorte d'admiration. On se rappelait ses exploits, sa constance, pendant cette longue guerre d'extermination, que son père et lui avaient soutenue pendant vingt et un ans; on se rappelait avec attendrissement leur amour pour leur peuple, leur persévérance à défendre ses libertés en résistant aux promesses et aux menaces; et les oppresseurs seuls du noble comte

furent des objets de haine et de mépris. Ce traité, monument de haîne ou d'avarice, fut une tache au gouvernement si sage et si justement admiré de la reine Blanche.

On a voulu trouver dans ce traîté l'origine de l'Université de Toulouse (7). On y stipula bien en effet qu'une somme de 4000 marcs d'argent servirait au paiement des professeurs: la répartition y est même établie ; mais une simple assignation de fonds ne forme pas une institution ; seulement elle fait penser qu'il y avait des professeurs à Toulouse avant le traité ; car il ne les établit pas , et cependant l'assignaton des fonds ne laisse pas douter qu'il y en eût. Il faut donc chercher , ou plus tôt, ou plus tard, l'établissement de l'Université à Toulouse. Il n'est pas douteux que l'on ne cultivât depuis long-temps les lettres dans cette ville, mais il n'est pas aussi certain qu'il y eût avant cette époque des professeurs de théologie. L'enseignement de cette science avait lieu peut-être dans les couvens ; et nous avons déjà fait observer qu'on eut de bonnes raisons de lui donner alors une plus grande publicité et d'en favoriser l'extension par de fortes rétributions aux professeurs. Ces rétributions eurent aussi lieu, selon toutes les apparences, aux dépens de celles qui avant étaient peut-être attribuées aux professeurs

de lettres profanes, qui cédèrent alors le pas aux professeurs de théologie [1].

Aussitôt que cette grande affaire fut terminée, il parut une ordonnance royale pour poursuivre les henriciens et les livrer aux tribunaux ecclésiastiques chargés de les juger. Ce fut là l'origine de l'Inquisition à Toulouse et dans le Languedoc; car les inquisiteurs se transportaient alors d'un lieu à un autre. C'est donc à la reine Blanche qu'est dû l'honneur de l'établissement de ce tribunal odieux dans nos murs.

Le vicomte de Carcassonne, dont il n'est fait aucune mention dans le traité, perdit aussi tous ses domaines. Le comte de Toulouse fut forcé de faire la guerre à Roger Bernard, comte de Foix, à son ami, à son soutien, à celui qui lui avait aidé à reconquérir ses états; Raymond obéit à l'Église, qui se plut à lui faire ainsi avaler le calice jusqu'à la lie. Il écrivit à la vérité à son ami pour le consoler et s'excuser de la dure nécessité à laquelle on le réduisait; mais cette lettre ne saurait excuser un procédé aussi déloyal. Par suite de cette guerre, que les lieutenans de Raymond firent à Roger, ce brave

[1] Ce trait se trouve tout au long aux pages 370 et 373 du troisième volume de l'Histoire du Languedoc, par les Bénédictins.

comte perdit une partie de ses états. On voudrait croire, pour l'honneur du comte de Toulouse, qu'en agissant ainsi il ne le faisait que dans l'espoir de pouvoir bientôt dédommager son ami des pertes qu'il se trouvait forcé par sa position de lui faire éprouver; mais la suite donna lieu d'en douter. Cependant Raymond n'était pas libre, car il dut se constituer prisonnier au Louvre aussitôt après la signature du traité. La reine avait exigé cette détention pour s'assurer de l'exécution des clauses qui portaient que les murs de Toulouse seraient démolis, que sept de ses châteaux lui seraient livrés, mais plus spécialement pour le forcer à faire remettre à Carcassonne, entre les mains des officiers de la couronne, la princesse Jeanne, sa fille, qui, par une clause du traité, devait épouser Alphonse, frère de Saint-Louis. Il n'y a peut-être pas d'exemple d'une violence pareille exercée par un roi sur un de ses vassaux pour le forcer à donner sa fille en mariage à celui de ses frères qu'il a désigné pour être l'héritier de ses domaines.

Lorsque le comte eut rempli ces divers engagemens et que la régente se fut assurée que les murs de Toulouse étaient en partie démolis, elle lui donna sa liberté. Sa résignation toucha sans doute cette princesse, à laquelle, malgré

ses torts dans cette occasion, on ne saurait refuser de l'humanité et de la magnanimité, car elle lui rendit la vicomté de Milhau et la suzeraineté sur tous ses autres fiefs du Rouergue. Ce retour à des sentimens plus justes indisposa le roi d'Aragon, qui prétendait que le vicomte de Milhau relevait de son comté de Barcelone. Il ne se borna même pas à de simples récriminations, un parti de ses troupes vint peu de temps après assiéger cette place dont il se rendit maître par surprise, mais que le comte de Toulouse reprit presque aussitôt (an 1229).

Cette même année (Juin 1229) la princesse Jeanne, qui n'avait encore que neuf ans, arriva à Montfort venant de Carcassonne. Son mariage avec Alphonse, frère de saint Louis, à peu près du même âge qu'elle, fut célébré d'après le traité, après que le légat eut donné aux conjoints des dispenses d'âge et de parenté.

Blanche, dont Raymond avait gagné les affections par son caractère aimable et enjoué, le déchargea de l'obligation où le mettait ce traité de payer quinze cents livres par an pour l'entretien de la garnison des sept châteaux. Ces procédés avaient plus d'effet sur le cœur du comte de Toulouse que les persécutions qu'on lui avait fait éprouver; et mal en prit aux pauvres manichéens, car ces flatteries d'une

femme adroite éloignaient tous les jours de plus en plus le comte de leurs intérêts. Les accommodemens se faisaient à leurs dépens; le comte le prouva bien depuis.

Bernard Roger n'ayant plus d'appui dans le comte de Toulouse, gagné entièrement par les procédés de la régente, se détermina à faire un accommodement avec les légats. Raymond s'empressa, et fut sans doute heureux, de lui rendre les places que ses généraux avaient prises à cet allié fidèle, en conséquence du traité de Paris; il s'en réserva toutefois la suzeraineté, mais sans autre droit que l'hommage. Il prétendit plus tard ne les lui avoir rendus qu'à *commande*, c'est-à-dire à charge de retour après sa mort; mais les actes prouvaient le contraire. Cette mauvaise foi, très-commune au reste chez les souverains, ne fit pas honneur à Raymond VII. Dans sa position, il ne pouvait conserver l'intérêt qu'il inspirait que par une probité scrupuleuse; plus on avait été injuste envers lui, plus il devait montrer de justice dans ses rapports avec les autres, et surtout avec un ami aussi dévoué que Roger Bernard, qui, pouvant rentrer en grâce en se séparant de lui, avait mieux aimé partager sa mauvaise fortune que de l'abandonner.

Jusqu'au mariage de sa fille avec Alphonse,

le comte de Toulouse n'avait pas quitté la cour de France où il était aimé. Il avait même suivi le jeune roi dans quelques voyages faits en compagnie de sa mère; mais les formalités de sa réintégration dans les états que ce traité lui avait conservés, devant avoir lieu à Toulouse, Raymond se rendit dans sa capitale et le fit avec sûreté pour la première fois de sa vie. La cérémonie de sa réintégration fut faite par le légat du pape; le comte prêta serment de fidélité à l'Église entre ses mains, et au roi entre les mains des commissaires qui s'y étaient rendus à cet effet; après quoi les légats et les prélats, abbés et ecclésiastiques de toute espèce, qui s'étaient rendus à Toulouse pour tenir un concile, ouvrirent leur assemblée. C'est après avoir invoqué les lumières de l'Esprit-Saint qu'ils déclarèrent solennellement la formation du tribunal de l'Inquisition, et arrêtèrent une série d'articles qui fixaient sa juridiction et la forme inusitée et tyrannique de ses monstrueuses procédures. Ce tribunal fut mis de suite en activité, et dès ce moment il n'y eut plus de sûreté dans cette malheureuse ville ni dans toute l'étendue de la Septimanie. Tous les manichéens que l'on put découvrir, ceux qui étaient soupçonnés de l'être, de les favoriser ou de leur donner asyle, furent arrêtés et enfermés

dans les prisons. Un manichéen, déserteur de sa secte, fut l'instrument dont on se servit pour les rechercher. Ce misérable, nommé Guillaume Solica, servit avec zèle les projets de leurs persécuteurs. L'évêque Foulques, triomphant alors de tous ses ennemis, tenait le haut bout parmi ces derniers, et ne fut pas le moins empressé à hâter la condamnation des manichéens ou de ceux qu'on accusait de l'être : car peu importait qu'ils le fussent réellement; l'accusation seule tenait lieu de preuves, les témoins n'étant pas obligés de se faire connaître, et les plus grands ennemis des accusés étant reçus à déposer contr'eux (7).

Le comte de Toulouse exécuta fidèlement la promesse qu'il avait faite de poursuivre les manichéens. Un nommé Guillaume, qui était leur chef, et qu'on appelait pour cette raison *le pape des Albigeois*, fut brûlé solennellement devant les pères du concile. C'était bien le moins que l'on donnât à ces saints personnages un spectacle aussi édifiant; l'historien de la croisade assure qu'ils en eurent une joi infinie. Il n'en coûtait que peu de chose pour réjouir ces graves personnages! Qu'était-ce, en effet, que la vie d'un pauvre hérétique revêtu?

Guy de Levy, maréchal de Montfort, était l'exécuteur des ordres du nouveau tribunal. Le

concile de Toulouse le décora, dit-on, pour cette raison, de l'honorable titre de maréchal de la Foi. Il était spécialement chargé d'aller s'emparer des hérétiques, comme la gendarmerie de nos jours est chargée de poursuivre les brigands. Cette faveur du concile lui valut bientôt après le titre de maréchal du roi de France ou de *maréchal de l'Albigeois*; mais seulement avec les mêmes fonctions qu'il avait exercées sous Montfort. Ce serait à tort qu'on penserait qu'il fut maréchal de France. Il n'était maréchal du roi que dans le pays occupé par les hérétiques; ses fonctions étaient une sorte de police militaire qu'il exerçait contr'eux. Nous ne voyons pas que ce personnage ait été employé dans d'autres guerres que celle contre les Albigeois, ni dans d'autres expéditions que celles qui lui étaient ordonnées pour s'emparer de leurs personnes et de leurs biens. Il établit son existence sur leur malheur, et sa fortune sur la confiscation de leurs propriétés. C'est le seul homme de marque que l'on trouve constamment armé contre le Languedoc; les autres croisés n'avaient fait qu'y passer; Guy de Levy ne le quitta pas. L'histoire devant s'attacher à faire connaître les titres d'illustrations des familles puissantes, et nous étant imposé nous-même cette tâche à l'égard des descendans de Montfort,

nous devions la même justice à ceux de Guy de Levy, et nos observations tendent uniquement à ce qu'elle leur soit rendue (8).

Selon le huitième article de l'accommodement, le comte de Toulouse devait partir avant le mois d'Août pour aller guerroyer cinq ans en Palestine contre les Sarrasins. Il demanda au pape un délai, et Grégoire IX, qui occupait alors le siége de Rome, s'empressa de le lui donner indéfini. Son intimité avec la reine Blanche sa cousine, et mieux que cela, le supplice des hérétiques qui avait lieu sous ses yeux et de son consentement lui avaient fait trouver grâce auprès du Saint-Père. Il obtint aussi qu'il serait fait une enquête pour prouver l'orthodoxie de Raymond VI, mort en odeur très-forte de damnation; mais c'était mettre la complaisance de l'Église à une trop rude épreuve. L'enquête eut lieu, mais son résultat ne fut pas conforme aux voeux de Raymond VII, et le corps de son père, qui gîssait sans sépulture à la porte du terrain consacré et bénit, ne put y être introduit. Alors il n'y avait pas de champ qui pût recevoir le corps d'un excommunié, et ils étaient confondus à la voierie avec les restes des animaux qui y étaient entassés; les familles, pour éviter cette honte, devaient les garder chez eux. Le corps de Raymond VI était depuis sa mort exposé dans

un cercueil à la porte du cimetière des hospitaliers de Saint-Jean (9).

Il était difficile, quelle que fût la complaisance de Raymond pour l'Église, qu'il pût long-temps contenter ses exigences et surtout vivre en bonne intelligence avec l'évêque Foulques, qui lui avait fait tant de mal; aussi eurent-ils ensemble de nombreux différends. Les vassaux de ce prélat qui le détestaient, refusaient obstinément de lui payer les redevances seigneuriales qui lui étaient dues, et Raymond refusait de les y contraindre. Ce prélat accusait de son côté Raymond de n'être pas aussi zélé qu'il le devait contre les manichéens. Malgré que les temps fussent bien durs pour ces malheureux, leurs dénonciateurs, lorsqu'ils étaient connus, étaient exposés à de cruelles vengeances; plusieurs furent tués par les parens ou les amis des victimes. Le comte de Toulouse fut violemment soupçonné de favoriser ces vengeances; mais il ne lui fut pas difficile de se justifier pleinement de ces imputations. Il se plaignait lui-même, mais avec plus de raison, des ecclésiastiques, qui ne voulaient se dessaisir d'aucun des biens qu'ils avaient injustement acquis pendant la guerre, quoique le traité de Paris leur en fît un devoir. La régente leur ordonna de se mettre en règle à cet égard et de satisfaire aux justes demandes du comte.

A peu près dans le même temps, l'empereur lui remit aussi (1230) plusieurs fiefs de Provence : entr'autres la terre de Lille, les villes de Carpentras, de Pierre-Late, et les comtés de Forcalquier et de Sisteron. C'est en raison et par suite de ces restitutions, que le comte de Toulouse reprit le titre de marquis de Provence, qu'il avait quitté lors de l'invasion de Louis VIII. Raymond Bérenger, comte de Provence, qui convoitait ces seigneuries, voulut s'en emparer par la force ; mais le comte de Toulouse s'empressa de venir au secours de ses nouveaux vassaux, et repoussa Bérenger. Marseille, pour reconnaître ce service, lui donna la seigneurie, sa vie durant, de la partie de la ville appelée la ville basse ou vicomtale. Cette guerre contre Bérenger dura plus de huit ans, et les avantages en furent tous pour Raymond.

Pendant sa durée, Toulouse eut le bonheur d'être délivrée de son évêque Foulques, qui mourut le 25 Décembre 1231. Il avait eu le plaisir avant sa mort de poser la première pierre du couvent de ses bons amis les frères-prêcheurs, ou enfans de Saint-Dominique. Ces moines s'étaient d'abord établis dans le lieu que l'on nomme encore aujourd'hui l'Inquisition ; ils se transportèrent de là à la rue Saint-Rome ; il était réservé à Foulques, leur véritable fonda-

teur et le plus grand ennemi des Albigeois, d'assigner une demeure plus vaste et plus somptueuse à ces moines inquisiteurs. Cette tâche remplie, il eut assez fait pour la gloire de l'Église, et il alla recevoir la récompense de ses louables actions. Raymond aurait consenti à le voir comblé de toutes les béatitudes célestes pourvu qu'il en fût délivré : cette mort fut donc un des événemens les plus heureux de sa vie. Foulques fut enterré dans l'église de l'abbaye de Grandselve, la seconde de l'ordre des Bernardins et qui rivalisait presque avec celle de Cîteaux. Élle était située à une lieue de Verdun, entre le ruisseau de Nadés et celui de Sambon; il n'en reste plus vestige aujourd'hui (9).

Frère Raymond de Falgar, natif de Miramont, dans le diocèse de Toulouse, fut élu évêque à la place de Foulques. Si ce n'était pas comme lui un ennemi personnel du comte de Toulouse, il était du moins celui de la tolérance; il ne se montra pas moins cruel envers les Albigeois que son prédécesseur. Ce fut cet esprit persécuteur, si apprécié par les prêtres d'alors, qui l'avait fait nommer à la place de provincial des frères-prêcheurs, et qui lui valut plus tard l'épiscopat (21 Mars 1232).

Ce nouvel évêque, avec son esprit d'intolé-

rance, ne tarda pas d'avoir maille à partir avec son seigneur. Raymond avait beau faire des sacrifices, il ne faisait pas encore tous ceux que les fanatiques exigeaient de lui. Falgar l'accusa de ne pas le seconder comme il le devait dans la recherche des Albigeois, et le menaça de l'excommunier s'il ne marchait plus franchement dans la voie que lui traçait l'Église. Le comte fut donc obligé, pour faire preuve de zèle, de faire arrêter quelques-uns de ces malheureux. Plusieurs étaient cachés dans les montagnes; Payen, seigneur de la Becade, fut saisi dans son château et amené à Toulouse, où on brûla publiquement leur chef appelé *Vigorosus de Braconia.*

On comprend tout ce que le comte de Toulouse devait souffrir au milieu des bûchers dont les flammes dévoraient ses sujets, et quelquefois même ses amis. Il n'était plus le maître chez lui : l'Inquisition, dont le tribunal était alors formé d'évêques et d'abbés ou de dignitaires des principales églises, dominait dans Toulouse; la terreur était générale; l'accommodement de Paris y avait détruit toute liberté. Dans cette position, Raymond apprit avec une grande joie que Henri III, roi d'Angleterre, était débarqué à Bordeaux; il alla aussitôt le rejoindre. On ne peut guère douter qu'il ne désirât s'en faire un

appui pour se délivrer de la pénible servitude où le tenait l'Église, et tâcher par son moyen de recouvrer ce que le traité lui avait enlevé. Mais sa position était des plus délicates. Bien avec la reine Blanche, qui continuait à le traiter avec amitié, il se garda bien de manifester sa pensée; d'autant plus qu'en ce moment, la reine négociait avec la cour de Rome, pour qu'on lui remît le Comtat-Venaissin et plusieurs domaines en-deçà et au-delà du Rhône, qui étaient encore retenus par l'Église. Dans cet état de choses un traité, même secret avec l'ennemi de la France, eût gâté totalement les affaires du comte de Toulouse. Il fut même très-imprudent à lui d'aller visiter Henri à Bordeaux.

Le pape, de son côté, consentait à rendre à Raymond la partie de ses états de Provence et de Languedoc que détenait encore l'Église; mais il exigeait de nouvelles garanties de la conduite du comte, dont il suspectait toujours la bonne foi à l'instigation des légats. D'ailleurs, le système de la cour de Rome depuis la guerre des Albigeois était une usurpation évidente de la puissance temporelle; elle voulait l'exercer à la rigueur sur le comte de Toulouse, qui était sa victime, afin que cet exemple pût faire loi contre l'autorité de plus puissans que

lui. Elle avait donc de la peine à lever sa lourde main de dessus ses domaines, et si elle consentait à le faire ce n'était qu'à la sollicitation de la reine Blanche (qui en toute chose lui était d'ailleurs très-dévouée), et à des conditions qui prouvassent que c'était une grâce qu'elle accordait au comte, et non un devoir qu'elle remplissait envers lui.

Le pape, qui avait souvent trouvé des résistances à ses volontés chez plusieurs évêques, ne voulait pas commettre son autoriré avec eux, en leur laissant exercer des fonctions qui pouvaient augmenter beaucoup leur influence en diminuant la sienne. Celles d'inquisiteur de la foi étaient trop importantes pour que les prêtres qui en étaient chargés fussent indépendans de lui. Il voulut donc qu'une congrégation particulière, tenant de lui son institution et ne relevant que de lui, fût exclusivement chargée de poursuivre et de juger les hérétiques. Il n'en trouva pas de plus propre à seconder ses vues que celle des frères prêcheurs, qui ne possédaient aucune richesse : cette confrérie, née, pour ainsi dire, des flammes allumées pour brûler les hérétiques, devait les entretenir jusqu'à ce qu'il ne restât plus un seul d'entr'eux. Le pape fit connaître sa volonté à cet égard aux évêques de la province; il en écrivit au comte de Toulouse, en

lui recommandant spécialement de ne laisser exercer contre ces moines aucune vengeance, et de ne souffrir qu'il leur fût fait ni insulte ni mauvais traitement, le rendant responsable de tout le mal qu'ils endureraient pour cause de l'exercice de leurs fonctions. L'évêque de Tournai, alors légat en Languedoc (1234), nomma en conséquence de ces ordres frère Pierre *Cellani* et frère Guillaume *Arnaldi*, inquisiteurs principaux à Toulouse. Il en établit aussi à Albi, à Narbonne, à Carcassonne, à Cahors. Tous ces agens actifs remplirent leurs fonctions avec le plus grand zèle; mais ceux de Toulouse se distinguèrent par la quantité de jugemens qu'ils rendirent. Toulouse était considérée par le pape comme la métropole de l'hérésie; c'était dans ses murs que durent s'exercer les plus grandes vexations. Le comte fut forcé de rendre des ordonnances atroces contre ses sujets. Il faut croire pour son honneur qu'il les signa en frémissant, et qu'il s'était trop avancé pour pouvoir reculer; mais Raymond VI, qui ne s'était pas abreuvé des flatteries de la reine Blanche, et qui n'avait pas respiré l'air empesté de la cour, aurait mieux aimé compromettre sa sûreté personnelle et faire le sacrifice de ses états que d'en ordonner ainsi le malheur et la dépopulation.

Ce fut l'archevêque de Vienne, nouveau légat de Rome, qui les lui présenta lui-même. On assure qu'elles avaient été rédigées par l'évêque Falgar. On imaginerait difficilement rien de plus vexatoire que les sept articles qu'elles contenaient. Nous en rapportons ici la substance :

1.° Le comte de Toulouse ordonne que l'on poursuivra les meurtriers de ceux qui jugent les hérétiques ou qui témoignent contr'eux;

2.° Les habitans des lieux où l'on saisira des hérétiques seront imposés un marc d'argent pour chacun d'eux;

3.° Les maisons des hérétiques, celles où ils ont prêché, seront détruites de fond en comble, et les biens de tous ceux qui les auront habitées seront confisqués;

4.° Les biens de tous les hérétiques actuels, ou qui pourraient le devenir par la suite, seront confisqués, au préjudice même de leurs enfans qui ne le seraient pas, ou autres héritiers légitimes, et leurs maisons seront rasées;

5.° Tous ceux qui traverseraient en quelque chose les inquisiteurs dans leurs recherches ou qui ne les aideraient pas de tout leur pouvoir pour les découvrir, s'en emparer et les enfermer, auront leurs biens confisqués et subiront, en outre, une peine corporelle;

6.° Toute personne qui aura été hérétique,

lors même qu'elle aurait rompu tout commerce avec ses anciens co-religionnaires, aura ses biens confisqués, à moins qu'elle n'apporte des lettres de réhabilitation;

7.° Ceux qui, ayant abjuré l'hérésie, ne porteraient pas, ou bien cacheraient les deux croix qu'ils sont tenus de porter sur leurs habits, l'une sur la poitrine et l'autre sur le dos, auront leurs biens confisqués.

Comme on le voit, ces sept articles n'étaient que de simple police et étaient fort indépendans du code pénal de l'Inquisition, dont ils n'étaient qu'une conséquence. Le cinquième article obligeait tout le monde à jouer un rôle actif dans la poursuite des hérétiques; la latitude qu'il donnait pour tourmenter les citoyens était énorme. Par le code pénal de ce tribunal établi par l'Église, tout hérétique qui refusait d'abjurer sa croyance était brûlé, c'est-a-dire martyr; il en était de même de celui qui retombait dans l'erreur après l'avoir abjurée. Une prison perpétuelle, au pain et à l'eau, était la punition infligée à ceux qui avaient eu de la répugnance à abandonner leur croyance. Les plus soumis en étaient quittes pour des humiliations, pour des confiscations de biens : c'était la misère et la honte qu'on leur imposait. Leur vêtement était garni de deux grandes croix jaunes très-appa-

rentes, qu'ils ne pouvaient quitter sous aucun prétexte.

L'histoire de cet inique tribunal a été écrite par le père Percin, dominicain fanatique, vers la fin du dix-septième siècle; et certes l'on ne voit pas qu'il eût le moindre regret de ce qui avait été fait alors (11). Philippe Van Limborch, théologien hollandais de la secte des *remontrans*, a copié le père Percin dans l'histoire qu'il a donnée de l'Inquisition de Toulouse; mais on comprend que le théologien protestant a écrit dans un esprit bien opposé à celui du jacobin.

CHAPITRE VI.

Excès de l'Inquisition. — Les habitans se révoltent contre sa tyrannie. — Les inquisiteurs sont chassés de la ville. — Ils sont soutenus par le clergé. — Le pape prend fait et cause pour son tribunal. — Sa lettre au comte de Toulouse. — Louis IX paraît vouloir protéger son vassal. — Raymond VII fait la guerre en Provence. — Raymond maniféste l'intention de se remarier. — Il répudie Sanchette d'Aragon pour épouser Sancie de Provence. — Ce mariage est rompu. — Raymond entre dans une ligue contre le roi de France. — Les inquisiteurs sont mis à mort à Avignonet. — Le comte de Toulouse est de nouveau excommunié. — Il tombe malade et demande la paix au roi de France. — Conditions auxquelles il l'obtient. — Supplice des meurtriers des inquisiteurs. — La persécution continue contre les manichéens à Toulouse. — Nouvelles conditions imposées à Raymond par l'Église. — Raymond est absous et revient à Toulouse. — Il crée deux cents chevaliers. — Il répudie Marguerite de la Marche, pour épouser l'héritière de Provence. — Ce mariage est rompu par les intrigues du roi de France. — Il élude le voyage de la Terre-Sainte — Sa mort. — Alphonse prend possession des états de sa femme. — Testament de Raymond VII. — États que possédait le comte de Toulouse. — Son portrait.

Après ces pénibles concessions aux persécuteurs de ses sujets dissidens, Raymond fut remis

en possession des états de Provence que lui détenait l'Église. Il s'empressa d'aller rendre son hommage à l'empereur qui en était le suzerain. Il trouva ce prince à Montefiascone, et en fut reçu avec les témoignages de l'amitié la plus vive et du plus grand intérêt. Frédéric lui donna solennellement l'investiture du Comtat-Venaissin et des divers fiefs qu'il possédait, soit dans le reste de la Provence, soit dans le Viennois (8 Septembre 1234). *Considérant*, dit-il, *toutes ces choses, et la fidélité et le dévouement de notre cher et fidèle alié, Raymond, comte de Toulouse, après avoir reçu son hommage et ses sermens, de notre pleine grâce et munificence, nous lui donnons, lui accordons et confirmons à lui et à ses héritiers la terre Venaissin* (terram Venesini), *et toutes les autres terres* (totam aliam terram) *que lui et ses prédécesseurs ont possédées dans l'empire, dans les royaumes d'Arles et de Valence, c'est-à-dire châteaux et villes, etc....; avec pleine juridiction, fiefs, péages accoutumés, etc.....; ainsi que son ancienne dignité de marquis de Provence, avec défense à toute personne, soit ecclésiastique, soit séculière, de le troubler dans sa possession, sous peine de mille livres d'or....*

Les états du comte de Toulouse relevaient

donc alors des trois plus puissans souverains de l'Europe : l'empereur, le roi de France et celui d'Angleterre. Il est vraisemblable que l'empereur, très-puissant alors en Italie, ne lui fut pas d'un faible secours pour lui faire rendre ses états de Provence.

Le comte de Toulouse recouvrait ainsi ses états ; mais il avait perdu sa puissance. C'était l'Inquisition et non lui qui régnait dans le Languedoc et dans sa capitale. La rigueur avec laquelle les nouveaux inquisiteurs poursuivaient l'hérésie, les injustices, les vexations, les crimes qu'ils commettaient, dépassaient même les droits abusifs qui leur avaient été donnés par l'institution du tribunal. Les esprits étaient exaspérés contr'eux au dernier point. Ces forcenés poussaient les choses jusqu'à déterrer les morts pour leur faire leur procès et faire brûler leurs restes. Les cadavres pourrissaient au milieu des rues sans que personne osât en réclamer l'inhumation. Les inquisiteurs, après en avoir donné le hideux spectacle aux habitans, les faisaient brûler ensuite. Vingt cadavres de manichéens, ou déclarés tels par eux, furent ainsi exhumés et exposés aux regards de la multitude en un seul jour. Cette horrible profanation, qui répandait l'infection dans la ville, remplissait les esprits d'épouvante et d'horreur et excita l'in-

dignation générale [1]. *Guillaume Arnaud* ayant voulu informer contre des citoyens distingués, ils refusèrent de comparaître. Le consul, le viguier, prirent parti pour les opprimés. Les inquisiteurs furent poursuivis ; mais leur audace ne se démentit pas. Ils rugirent comme des bêtes féroces, et demandèrent à grands cris que leurs victimes leur fussent livrées. Le peuple les renferma dans leur couvent ; ils y continuèrent leurs procédures sans s'étonner. La fureur fut alors à son comble. Cependant les magistrats les préservèrent de tous mauvais traitemens ; mais aussi indignés que le peuple, ils leur ordonnèrent de sortir de la ville. Ils eurent l'effronterie d'en sortir en procession, chantant des cantiques et emportant leurs vases sacrés. Ils ne furent pas plutôt hors des murs, que le prévôt de Saint-Étienne et d'autres ecclésiastiques firent signifier aux prévenus d'hérésie les actes que les fanatiques leur avaient laissés tous dressés : c'était combler la mesure. Les consuls firent arrêter le prévôt et tous les ecclésiastiques qui avaient participé à cet acte, les chassèrent de la ville, et firent défense, sous peine de mort, à tout ce qu'il y avait de prêtres dans la ville de faire faire de nouvelles citations.

[1] *Vid.* Guillaume de Puylaurens, *Chronique*, ch. XLIII.

C'était jeter de l'huile sur des tisons ardens. Le fanatisme ne connaît pas d'obstacle. Les prêtres étaient altérés de sang, et cette rage leur faisait braver la mort. Quatre dominicains citèrent les magistrats à comparaître devant le tribunal inquisitorial de Carcassonne. Les consuls et le viguier, pour toute réponse à cette insolente injonction, signifièrent eux-mêmes à l'évêque *Falgar* et à tous les prêcheurs, l'ordre de quitter la ville. Ils la quittèrent au nombre de quarante, ayant le prélat à leur tête, revêtu de ses habits pontificaux, marchant posément, en ordre, deux à deux, chantant des psaumes; et, chose incroyable, ils ne furent pas inquiétés, ce qui prouve combien il y avait de modération parmi cette population si justement indignée.

Ces fanatiques se réunirent à Braqueville, où Guillaume Arnaldi s'était retiré, et où l'évêque de Carcassonne s'était aussi rendu. Là ils formulèrent une excommunication contre les consuls. Onze d'entr'eux furent compris dans l'anathême. Les noms de ces honorables citoyens ne nous sont pas parvenus, car les auteurs qui ont raconté ces déplorables événemens se sont bien gardé de nous transmettre des noms illustrés par une généreuse résistance à l'oppression; ce sont ceux des oppresseurs qu'ils nous ont fait connaître. Notre histoire n'est pleine que de contre sens de

ce genre. On aurait trop à faire si l'on entreprenait de les signaler tous.

Les inquisiteurs ne furent pas plutôt sortis de Toulouse, qu'ils écrivirent au pape pour lui dénoncer cet attentat contre son autorité. Ce rapport était plein de calomnies contre le comte de Toulouse. Le pape aurait dû ne le lire qu'avec méfiance et n'y ajouter foi qu'après de nouveaux renseignemens. Il y crut, au contraire, aveuglément. Se révolter contre le tribunal établi par lui était un crime irrémissible. La lettre que Grégoire IX se permit d'écrire au comte de Toulouse était, comme celle de ses prédécesseurs, impérieuse, arrogante, et telle qu'un roi n'oserait aujourd'hui se permettre d'écrire au moindre de ses sujets. Le comte de Toulouse semble n'être qu'un chétif prolétaire, qu'un seigneur puissant écrase de sa supériorité. Les griefs dont cette lettre est remplie, appuyés par l'évêque *Falgar*, qui, malgré son état de faiblesse et de maladie, avait fait le voyage de Rome pour donner plus de poids aux inculpations, pouvaient, tout futiles qu'ils étaient, rallumer un incendie à peine éteint. La répugnance qu'on lui reprochait pour payer les professeurs de théologie prouvait qu'ils n'avaient été établis que dans les vues de changer l'esprit de la population, la rendre superstitieuse et intolé-

rante, et moins pour l'instruire que pour l'aveugler. Cet effet ne pouvait résulter que d'une volonté bien prononcée et bien soutenue, et cette volonté ne manqua jamais à l'Église : aussi en obtint-elle à la longue le resultat qu'elle désirait, résultat dont Toulouse éprouve encore aujourd'hui l'influence.

Le pape ordonna en même temps au comte de Toulouse d'avoir à rappeler les inquisiteurs et les autres moines dans cette ville : Raymond obéit. Ces brouillons triomphèrent, et de nouvelles persécutions eurent lieu contre les habitans (15 Mars 1236).

Le comte de Toulouse, voyant que ses états étaient presque aussi troublés par l'Inquisition qu'ils l'avaient été par la guerre, que son extrême soumission à l'Église lui ôtait tous les moyens de résister à sa tyrannie, et que sa position était au moins aussi précaire que lorsqu'il avait les armes à la main, s'adressa au roi de France pour tâcher de faire cesser un état de choses qui ne laissait un instant de repos ni à lui ni à ses sujets. Il le sollicita de faire révoquer les pouvoirs donnés aux prêcheurs et demanda, que puisqu'il était obligé de souffrir une inquisition, elle fut exercée du moins par des évêques qui mettraient moins de passion, moins de fanatisme et plus de modération dans leurs

poursuites. Il demanda aussi que son voyage en Palestine fût retardé de deux ans. Louis IX, naturellement bon lorsque la superstition et un faux zèle ne l'aveuglaient pas, comprit les plaintes de son vassal. Il s'intéressa auprès du pape, mais tout ce qu'il put obtenir ce fut l'adjonction d'un troisième inquisiteur aux deux moines, choisi de manière à ce qu'il pût tempérer le zèle trop outré de ses deux collègues. Il fit aussi accorder au comte un an de délai pour son voyage d'outre-mer. Ce n'était pas tout obtenir, mais c'était beaucoup avec un négociateur tel que Louis IX. Cependant le sort des Toulousains ne s'améliora guère; le troisième inquisiteur devait être un prêtre, et que pouvait-on espérer à cette époque d'un prêtre, même assez modéré? ne devait-il pas être entraîné par l'exemple? et s'il tentait de résister, ne devait-il pas être lui-même la victime de son opposition?

Le délai d'un an pour le voyage de la Palestine était au moment d'expirer. Raymond tenta de le prolonger; il lui en coûta le sacrifice de quelques pauvres hérétiques, et à la faveur de cette complaisance il obtint qu'il ne ferait son voyage de Palestine que lorsque une nouvelle croisade partirait d'Europe pour l'Asie (an 1238). Il fut aussi absous de l'excommunication lancée contre lui par l'évêque Falgar, les inquisi-

teurs et le légat. Il était alors en possession de presque tous ses états, et ses vassaux du Rouergue et du Quercy vinrent lui rendre hommage. Ses prétentions s'étendaient sur Montpellier, dont l'évêque de Maguelone avait la suzeraineté; ce prélat, par mauvaise humeur contre Jacques, roi d'Aragon, auquel cette seigneurie appartenait, la lui avait ôtée de sa propre autorité et l'avait donnée au comte de Toulouse. Ce différend eût pu amener la guerre entre ces deux princes; mais le roi d'Aragon étant venu lui-même à Montpellier y reçut la visite du comte de Toulouse, qui se désista de toute prétention sur cette seigneurie (an 1239). Ils se séparèrent en bonne intelligence.

La paix régnait alors dans le Languedoc et à Toulouse; les inquisiteurs y avaient suspendu leurs vexations. Le concert de haine qu'ils inspiraient avait donné quelque crainte au pape qui s'était fort radouci à cet égard; mais le feu couvait sous la cendre. Raymond profita de la circonstance pour se faire décharger en entier de l'obligation où il était d'aller en Palestine. Il tenta aussi de fléchir le clergé pour l'inhumation des restes de son père en terre consacrée; mais après une nouvelle enquête, l'Église resta inflexible sur ce dernier point, et le corps de l'excommunié continua à être la proie des

rats sur la terre, n'ayant pu l'être des vers dans son sein.

A la sollicitation de l'empereur Frédéric, le comte de Toulouse vint bientôt après porter la guerre en Provence (an 1240). Il défit les troupes du roi de France, allié de Bérenger, au passage de la Durance, prit plusieurs forteresses et mit le siége devant Arles. Les Marseillais formaient une grande partie de son armée; cette ville s'était déclarée pour l'empereur dans sa querelle avec Bérenger. Les rois de France et d'Angleterre, qui étaient parens de Bérenger, engagèrent Frédéric à lui accorder la paix, et Raymond leva le siége d'Arles, en se payant de ses frais par le ravage de la campagne. Il alla de là mettre la paix dans Avignon où des troubles avaient éclaté par les intrigues de Trancavel, qui cherchait à s'en faire déclarer seigneur. Cette pacification fit le plus grand honneur à Raymond; elle prouva l'empire que sa seule présence pouvait avoir sur les esprits les plus exaspérés.

Malgré les mauvais procédés de Trancavel, qui venait de souffler la révolte à Avignon, Raymond chercha à le faire rentrer en grâce auprès du roi de France, très-irrité contre ce seigneur de ce qu'il avait levé des troupes pour rentrer dans tous les états de son père, dont

la couronne était saisie depuis la donation que lui en avait faite Amaury. Mais la médiation du comte de Toulouse n'eut pas de succès et une armée royale arriva dans le pays pour garder ce que le vicomte ne possédait pas encore, et le déposséder de ce qu'il avait repris; Trancavel, dépouillé, se réfugia en Catalogne. Il était toujours considéré comme hérétique, apostat; car les seigneurs qui étaient dans l'armée royale dans l'expédition qui le dépouilla, disaient à la cour qu'ils venaient de combattre *les Albigeois apostats*. Les missionnaires avaient tellement abusé de la bonne foi des peuples du Nord sur le compte des habitans du Midi, que ces derniers étaient considérés dans le pays de France plutôt comme des démons que comme des hommes, et que les preux de la langue d'Oil ne se faisaient pas plus de scrupule de tuer un pauvre bourgeois ou paysan de la langue d'Hoc qu'il n'en aurait eu de tuer un loup. Le sang n'unissait pas les deux parties de la Gaule, l'une était devenue *franque*, et l'autre était restée toute gauloise ou latine, n'ayant eu presque aucun rapport l'une avec l'autre. C'est ce qui explique cet acharnement des seigneurs français à venir désoler, piller et mettre à feu et à sang nos contrées méridionales. C'étaient elles qui passaient pour barbares, et c'étaient les guer-

riers du Nord sans instruction, et qui ne connaissaient d'autre droit que celui de leur épée, signant leurs actes de leurs cinq doigts, trempés dans l'encre ou dans le sang, comme l'auraient aussi bien fait des lions avec leurs griffes, qui se disaient les hommes civilisés.

Le comte de Toulouse qui, avec son apparence de soumission, se rappelait toujours les mauvais traitemens dont on l'avait accablé, ne voyait pas avec plaisir que ses vastes domaines allaient passer à une branche de la maison de France au défaut d'héritiers mâles. Sanchette, sa femme, ne lui avait donné qu'une fille qui devait hériter de tous ses états en éteignant le nom de Toulouse que ses ancêtres et lui avaient si fort illustré. Il n'avait aucun espoir d'avoir d'autres enfans de cette union, il résolut de contracter uu nouveau mariage; mais pour y parvenir, il fallait répudier Sanchette, sœur de son neveu le roi d'Aragon. L'oncle et le neveu s'entendirent à merveille sur ce point; le roi d'Aragon aimait mieux avoir pour voisin de ses états le comte de Toulouse que le roi de France. La comtesse de Toulouse était depuis long-temps séparée de son mari, elle était retirée en Provence, dans des domaines dont Raymond Bérenger, comte de Provence, son neveu, lui avait donné la jouissance. Il ne fut pas difficile

de la faire consentir à demander elle-même le divorce ou répudiation en la menaçant de la priver de ces domaines, en lui promettant au contraire une augmentation de bien-être si elle s'exécutait de bonne volonté. Le comte de Toulouse promit de lui donner une somme de mille marcs d'argent une fois payée, et une rente annuelle de cent marcs. Le traité de cette séparation, ainsi convenu, fut dressé en bonne forme, et l'évêque de Toulouse le signa.

L'assemblée qui prononça ce singulier divorce se tint à Lavergne, île du Rhône, entre Beaucaire et Tarascon (an 1241). Les moyens ne manquaient pas alors, car les causes les plus légères faisaient rompre des unions qui avaient duré trente et quarante ans, quoiqu'elles eussent été fécondes; c'était un moyen que l'Église, complaisante pour tout ce qui se soumettait à elle, se réservait, de servir les caprices des hommes puissans. Il y avait trente ans que Sanchette était femme de Raymond, ils avaient une fille de leur mariage; cette fille était fiancée au frère du roi de France, et cependant sur le simple prétexte que Raymond VI, père du comte de Toulouse, avait tenu Sanchette sur les fonts-baptismaux, une union féconde de trente ans fut cassée par des prélats, sous le prétexte ridicule que d'après les lois de l'Église

le fils ne pouvait épouser la fille adoptive du père. L'Église faisait alors, comme l'on voit, d'assez mauvaises plaisanteries : elle confondait le spirituel et le temporel en morale comme en politique, mais elle était inexorable pour les croyances, c'était là sa partie vulnérable. Il n'y avait pas de feu assez actif pour punir un simple doute, mais elle pliait comme un roseau lorsqu'il fallait accommoder les plus saintes lois de la morale aux caprices et aux passions des grands (1).

Le comte de Toulouse, en répudiant Sancie ou Sanchette d'Aragon, devait épouser Sancie, fille de Bérenger, comte de Provence. Ce comte et le roi d'Aragon, qui avaient machiné cette intrigue, s'étaient rendus à Beaucaire à cet effet; ils se croyaient si assurés que le pape donnerait son consentement à cette séparation, que le roi d'Aragon épousa Sancie au nom de son oncle, avec la clause pourtant que ce n'était que sous condition que le pape approuverait cette nouvelle union. Mais le pape, gagné sans doute par le roi de France, auquel ce mariage déplaisait, refusa son consentement aux parties; heureusement que les papes ne sont pas éternels comme infaillibles : le pontife mourut bientôt après, n'ayant tenu le siége que vingt mois. Il y avait tout lieu d'espérer plus de complaisance

de la part du nouveau pape, et les fers étaient au feu pour obtenir son approbation, lorsque Sancie de Provence, que ces délais fatigaient, de concert avec son père, noua une nouvelle intrigue dont le résultat fut son mariage réel, et non par procuration, avec le fils du roi d'Angleterre. Le comte de Toulouse, désappointé, chercha à contracter une autre union: il y eut des pourparlers à cet égard, mais rien de conclu. Il ne se cacha pas que les obstacles qu'il avait éprouvés ne fussent venus du roi de France; l'humeur qu'il en eut l'engagea à se liguer avec Hugues de Lesignan, comte de la Marche, autre seigneur mécontent aussi du suzerain. Ils résolurent de lui faire la guerre mais de tenir leur projet secret jusqu'à ce qu'ils se fussent assurés de nombreux alliés. Le comte de Toulouse eut pour lui le roi de Navarre, de Castille, et celui d'Aragon; le vicomte Trancavel, réfugié chez ce dernier; Roger Bernard; ce brave comte de Foix, qui, malgré d'assez mauvais procédés que Raymond avait eus contre lui, ne lui faisait jamais défaut; Bernard, comte d'Armagnac; Bernard, comte de Comminge; Hugues, comte de Rodez; Amalric de Narbonne; le vicomte de Lautrec (2); Othon, vicomte de Laumagne; Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel; Pons Daulargue; Bérenger de Puysegur,

Jourdain, seigneur de Lille, et d'une foule d'autres petits seigneurs, ses vassaux, mécontens pour avoir été dépouillés d'une partie de leurs domaines.

Le comte de la Marche fit alliance, de son côté, avec le roi d'Angleterre, et de concert avec lui commença les hostilités dans la Saintonge, tandis que Raymond et ses alliés faisaient de même dans le Bas-Languedoc. Mais les succès des coalisés furent bien différens : le roi d'Angleterre et le comte de la Marche, battus par Louis IX à Taillebourg, furent obligés d'abandonner la campagne, et par suite de cette victoire le comte de la Marche demanda humblement la paix au jeune roi de France (19 Juillet 1242).

Raymond et ses alliés, au contraire, conquirent la plus grande partie des places que la couronne occupait dans le Bas-Languedoc. Le comte de Toulouse, après ces premiers succès, duquel profita presque seul Trancavel, laissa le commandement du pays conquis à ce dernier, comme le plus intéressé à s'y maintenir, et alla joindre le roi d'Angleterre à Bordeaux, où ils conclurent une alliance offensive et défensive contre le roi de France (an 1242) [1].

[1] *Vid.* Rimer, Actes publics, tom. 1, pag. 410.

Peu avant ces expéditions dans le Bas-Languedoc, les habitans du pays Toulousain, exaspérés contre la tyrannie des inquisiteurs qui avaient recommencé leurs cruelles recherches, trouvèrent une occasion de se venger d'eux. Quatre de ces moines s'étant rendus à Avignonet, avec plusieurs autres ecclésiastiques, pour y exercer leur ministère, Raymond d'Alfar, bailly du pays, catholique, mais partageant l'indignation générale, s'étant mis à la tête de la garnison du château de *Montségur*, entra un jour dans Avignonet au grand contentement de ses habitans, et tous ensemble se ruèrent sur cette troupe de prêtres et les massacrèrent sans pitié. Ceux-ci pardonnèrent, dit-on, à leurs assassins en rendant le dernier soupir. Il eût été plus sage à eux et plus conforme à l'Évangile de pardonner avant aux hérétiques et de les laisser en paix; ils eussent évité ce crime à leurs meurtriers, qui ne furent que les ministres de la vengeance publique, bien qu'illégale. Les quatre inquisiteurs se nommaient *Guillaume Arnaldi* ou Arnaud, dont nous avons eu déjà occasion de faire connaître le fanatisme; *Raymond Scriptor*, chanoine régulier de la cathédrale de Toulouse; *frère Étienne*, de l'ordre des mineurs, et un moine bénédictin de l'abbaye de Cluny, alors prieur au lieu d'Avignonet. Sept autres ecclé-

siastiques périrent avec eux dans ce château, où ils avaient commencé d'instrumenter avec rigueur contre des hérétiques ou prétendus tels.

Cet événement fit beaucoup de bruit dans le pays ; chacun s'en applaudissait en secret, mais les plus sages prévoyaient les malheurs qu'il allait entraîner. Le comte de Toulouse eût bien voulu l'ignorer; mais le moyen ? C'était dans un de ses châteaux que le meurtre avait été commis, et un de ses baillis était à la tête des meurtriers; c'était plus qu'il n'en fallait pour renouveler les scènes déplorables qu'avait occasionnées trente-quatre ans auparavant le meurtre de Castelnau; et cependant on ne pouvait, sans mauvaise foi, l'accuser d'en être l'instigateur ni le complice, puisque c'était l'événement qui, dans les circonstances critiques où il se trouvait, pouvait le plus nuire à ses intérêts.

Les corps des onze prêtres furent rapportés à Toulouse ; où on les inhuma chacun dans les couvens ou dans les églises auxquels ils avaient appartenus de leur vivant. On les honora comme martyrs ; ils l'étaient en effet de leur fanatisme, qui leur en avait fait faire à eux-mêmes de nombreux, et il n'y a pas de religion qui ait le privilége d'en faire sans s'exposer à ce qu'on la paie de retour.

Raymond fut excommunié pour la onzième

ou douzième fois, quoique pendant cet événement il se trouvât dans l'Agenois. Il devait être fait à ce train de vie; mais il est des infortunes auxquelles on ne s'accoutume pas. Il tomba malade à Penne d'Agen sur le Lot, et paya son tribut à la faiblesse humaine, en faisant une sorte d'amende-honorable entre les mains de l'official d'Agen, en présence d'un curé du lieu et de son chapelain. Il s'accusa des ravages qu'il avait causés dans la Camargue après la levée du siége d'Arles, sous prétexte de se payer de ses frais, et de quelques autres vexations qu'il avait fait éprouver à des abbés ou à des évêques, entr'autres à ceux de Cavaillon et de Vaison; il se reconnut coupable de fautes que les chances de la guerre, bien plus que sa haine contre les évêques, lui avaient fait commettre (3). C'était certes des peccadilles en regard des torts immenses que lui avait fait éprouver l'Église dans maintes occasions. Mais l'on se rappelle le sort de l'âne de la fable qui fait sa confession devant le loup: peu s'en fallut que ce ne fût celui de Raymond, gissant sur un lit de douleur. S'il fût mort à Penne, il en aurait été de lui comme de son père, il eût été réputé maudit et excommunié, et privé de sépulture. Heureusement pour son âme que son corps rappela de cette maladie.

Cependant les succès du roi de France contre le roi d'Angleterre et le comte de la Marche faisaient craindre au comte Raymond et aux autres seigneurs qui s'étaient ligués avec lui pour envahir les terres de la couronne dans le Bas-Languedoc, que ce prince ne tournât contr'eux ses armes victorieuses. Il avait ordonné en effet à Humbert de Beaujeu de se rendre dans le Midi avec une armée pour reconquérir ce qu'on lui avait enlevé et châtier le comte de sa félonie. Raymond n'attendit pas que l'orage fondît sur lui; il fit partir pour Paris, Falgar, évêque de Toulouse, avec lequel il était au mieux depuis sa maladie. Son projet était d'imposer des conditions à Louis, si celui-ci avait la faiblesse d'en recevoir bénévolement de son vassal. Le roi reçut l'évêque avec bonté, mais exigea que le comte de Toulouse se mît à sa discrétion. Ce n'était pas ainsi que l'avait entendu Raymond; mais il fallut bien en passer par-là. Il le fit d'autant plus volontiers, qu'il connaissait le jeune roi et qu'il comptait sur ses bontés. Raymond alla joindre son suzerain à *Loris*, dans le Gâtinois (1243), où, par l'entremise de la reine Blanche sa cousine, et qui n'avait cessé d'avoir des bontés pour lui, il fut convenu qu'il rendrait les places conquises, et qu'il en mettrait en dépôt quelques-unes des siennes pour sûreté de ses engagemens. C'est

alors qu'il perdit la suzeraineté sur les états du comte de Foix, qui devint dès ce moment vassal immédiat de la couronne (1243). Cette privation qu'au reste il avait bien méritée, humilia fort le comte de Toulouse; cependant il se trouva fort heureux de se tirer à aussi bon marché du mauvais pas où l'humeur l'avait engagé.

Louis, d'excellente composition pour les intérêts temporels, n'était pas de même pour les intérêts de l'Eglise; il exigea donc que Raymond sévît fortement contre les hérétiques, qui étaient pour lui les plus criminels des hommes. Raymond promit et tint parole : c'était toujours aux dépens de ses malheureux sujets qu'il se tirait de ses embarras. Il ne fut pas plutôt de retour à Toulouse, qu'il fit pendre sans miséricorde tous les auteurs du massacre d'Avignonet. C'était justice de les punir, mais c'était aussi justice de ne pas se montrer trop sévère dans la punition d'un crime dont des rigueurs inouies et des procédures atroces excusaient à demi les auteurs.

L'exécution de ces malheureux eut lieu le 23 Février 1243, en présence de *Jean Leclerc* et d'*Oudar de Villars*, commissaires que le roi avait envoyés à Toulouse pour s'assurer que le comte exécuterait ses promesses. Ces commissaires firent jurer aux magistrats et aux habitans depuis l'âge de quinze ans, d'observer fidèlement

toutes les clauses du traité de Paris, et de rester fidèles au roi et à l'Eglise, au cas que le comte de Toulouse refusât lui-même de remplir les conditions du traité. Les mêmes commissaires se transportèrent dans toutes les villes et bourgs du comté de Toulouse, du Rouergue, du Quercy, de l'Albigeois, etc., pour faire prêter le même serment aux vassaux de Raymond. C'était presque un acte de prise de possession que faisait là le roi de France. Raymond en était bien rapetissé dans l'esprit de ses peuples. Qu'étaient devenus ces temps où réduit à sa seule capitale, il luttait contre toute les forces de l'Europe et de la France, réunies sous la bannière de Louis VIII? Le serment que prêtèrent en cette occasion les vassaux du comte de Toulouse dans le Toulousain, le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois et l'Agenois, est conservé aux archives royales [1].

Les projets de mariage de Raymond ne s'étaient pas évanouis. Fiancé à Marguerite, fille du comte de la Marche (1243), il se vit au moment d'être forcé de renoncer à cette union par les difficultés qui survinrent pour obtenir les dispenses, car il était cousin de Marguerite au troisième degré. La cour de France n'était pas étrangère à ces difficultés. Néanmoins on assure que le mariage eut lieu.

[1] *Trésor des Chartes* de Toulouse.

Cependant l'œuvre de la persécution se poursuivait toujours avec acharnement dans Toulouse et dans le Languedoc. Le comte de Toulouse était harcelé par les évêques pour les seconder dans les recherches de l'hérésie, et Raymond par faiblesse secondait leurs projets. Il rendit une sévère ordonnance contre les dissidens de tous ses états ; les évêques eurent la main forcée en apparence par l'injonction qu'il leur faisait de les poursuivre avec zèle; et c'étaient eux qui avaient exigé cette mesure du comte! La persécution recommença alors de plus belle contre les manichéens. Un concile tenu à Narbonne (1244) fit une sorte de code sur la procédure inquisitoriale.

Selon ce code, les henriciens réconciliés devaient porter de grandes croix d'étoffe jaune sur le devant et le derrière de leurs vêtemens. Ils étaient tenus de se présenter tous les dimanches à leurs paroisses, nus, pour être frappés de verges par un prêtre. Ils devaient suivre les processions dans le même état. On exigeait aussi qu'ils allassent ainsi se flagellant eux-mêmes dans toutes les maisons de la ville où ils s'étaient assemblés avec des gens de leur secte. Ceux qui devaient être condamnés à une prison perpétuelle étaient en si grand nombre, que le concile supposa que dans certaines localités *on ne pourrait trouver des*

matériaux pour construire d'assez vastes prisons; chose qui paraîtrait incroyable si elle n'était consignée dans les actes du concile; *que dans ce cas on s'en rapporterait au pape pour savoir ce qu'on devait en faire* (4). Il est bon d'observer que de pareilles horreurs avaient lieu après une guerre atroce qui avait duré trente-six ans. L'Église n'était pas fatiguée de persécuter après ce long temps: elle était à cet égard aussi fraîche de zèle que lors du massacre de Beziers. Cette persévérance est de nature à faire naître de profondes réflexions sur l'esprit de l'Eglise qui n'a pas changé, et l'histoire doit la signaler aux gouvernemens, pour qu'elle leur serve de leçon. Mais continuons à faire connaître l'humanité du concile.

Les relaps devaient être brûlés sans miséricorde : c'est ce qui était hypocritement exprimé par la formule : *doivent être abandonnés aux bras séculiers.*

On devait recevoir contre les hérétiques les témoignages des *infâmes*, des *criminels*, et même des complices, sans jamais, sous aucun prétexte, faire connaître à l'accusé aucun de ses dénonciateurs.

On devait considérer comme convaincu d'hérésie tout homme contre lequel plusieurs témoignages étaient rendus, fût-ce par des infâmes, des criminels, des scélérats.

On a voulu faire honneur à Torquemala et

à Eymeric, inquisiteurs espagnols, de l'atrocité des articles du code de l'Inquisition. C'est là une injustice que nous devons signaler : cet honneur appartient tout entier au concile de Narbonne de l'année 1244. Et le Saint Esprit était au milieu des vénérables pères ! il les éclairait de ses rayons! car nous devons croire qu'il préside à tous les conciles. En faisant connaître les décrets de cette assemblée, nous faisons un acte de justice, car nous rendons à chacun ce qui est à lui.

Munis d'un tel code et de ces monstrueux pouvoirs, les inquisiteurs firent de nouveau trembler les populations du Languedoc; à Toulouse, chacun, craignant d'être accusé d'hérésie, s'éloignait de toute société. On vivait isolé, appréhendant de se faire des ennemis : l'honnêteté, la bonne foi, la probité n'étaient comptées pour rien par ces moines. Toute l'affaire de la société gissait dans un seul point, l'hérésie; le reste n'était rien. Familles, intérêts, étaient presque oubliés; on craignait de se faire servir, on redoutait le regard bienveillant d'un ami. C'était comme en temps de peste.

Les condamnés s'adressaient au pape, en appelaient à sa justice contre des jugemens qui n'étaient motivés sur aucun fait réel, contre une tyrannie inouie. Le pape feignait d'être

touché de ces plaintes, mais rien ne changeait; aucun tort n'était redressé, aucune loi tyrannique abrogée. Si le pontife était réellement touché de pitié pour les victimes, les évêques lui en faisaient honte. Nous avons des lettres des évêques de Toulouse, de Carcassonne, de Nîmes, de Beziers, d'Olme, d'Agde, d'Uzès, de Lodève et de plusieurs abbés qui reprochèrent au pape sa faiblesse; et les rigueurs contre les habitans du Midi ne firent qu'augmenter.

Le château de Montségur, à trois lieues de Mirepoix, où s'étaient réfugiés grand nombre de manichéens, ou supposés tels, ayant été pris, le clergé fit brûler deux cents de ces malheureux sans plus de pitié que s'ils eussent été de simples matières combustibles. Guy de Levy se signala dans cette solennelle occasion; plusieurs de ces malheureux étaient ses vassaux, raison de plus pour les traiter sans pitié. Il eut d'ailleurs pour lui le château de Montségur, qui fut joint à son domaine, et cela lui était bien dû.

Dans cet état déplorable où l'Inquisition avait mis les domaines de Raymond, ce comte, tantôt persécuteur lorsqu'il voulait obtenir quelque grâce, tantôt persécuté lorsqu'il suivait la pente de son naturel et de ses opinions, restait cependant en dernière analyse excom-

munié, quoiqu'il eût vengé cruellement le meurtre des inquisiteurs d'Avignonet ; il avait beau faire, il n'inspirait aucune confiance aux prêtres. Ils ne voyaient en lui qu'une victime de la nécessité et non un ennemi de l'hérésie par sentiment. Il voulut essayer de voir le pape, ce moyen pouvait lui être bon. En effet, ayant été visiter l'empereur qui était à Amalfi, il poussa jusqu'à Rome et alla rendre ses devoirs au Saint-Père. C'était Innocent IV qui venait d'être promu a la suprême dignité de l'Église (le 24 Juin 1243). Le pape, avant de recevoir les hommages du comte, exigea de lui qu'il souscrivît une promesse solennelle d'obéir à tout ce que lui ordonnerait l'Église, et de donner caution de sa bonne conduite à ceux qui l'avaient excommunié. Raymond n'hésita pas à faire tout ce que le pape exigea de lui, moyennant que l'excommunication et toutes les autres censures qui le couvraient comme une lèpre fussent levées. Il put alors marcher la tête haute au milieu des inquisiteurs ; mais il n'était pas hors de leurs mains, les garanties exigées par le pape devaient lui coûter cher, s'il lui restait du moins un peu d'affection pour ses sujets ; car c'était toujours aux dépens de ces derniers qu'il traitait tous ses accommodemens, ce qui était d'ailleurs religieusement conforme à la manière dont se faisaient dans l'ancienne loi ceux du roi-prophète.

Pour reconnaître cette insigne faveur du pape, le comte de Toulouse voulut se rendre médiateur entre le pontife et l'empereur Frédéric; mais comme il n'y avait de bonne foi chez aucune des parties, il ne put mener à bien cette œuvre de paix; on pourrait ajouter de duperie, car le pape, occupé par Frédéric, devait avoir moins de temps à donner à la persécution des manichéens et du comte de Toulouse. Il est vrai que les choses sont si bien ordonnées à Rome, qu'il y a du temps pour tout et que le travail est réparti entre des mains si habiles qu'elles mènent admirablement, de front les divers intérêts spirituels et temporels. C'est pour cela qu'on a toujours cité son gouvernement comme un gouvernement modèle.

Muni de toutes ses absolutions, Raymond revint à Toulouse. Il y tint une cour plénière fort brillante; tous ses vassaux y furent appelés; il créa deux cents chevaliers. Parmi les plus distingués d'entr'eux, on compta Sicard d'*Alaman*, pour lequel il avait une estime particulière et auquel il avait confié le gouvernement de ses états pendant son voyage de Rome.

Il se rendit ensuite à la cour de France et de là à Lyon pour y assister au concile qu'Innocent IV y avait convoqué et qu'il devait présider. Les conciles n'étaient pas une chose indifférente

pour Raymond; et dans la position où l'Église l'avait mis, il était important pour lui de s'y faire des partisans.

Malgré sa parenté avec Marguerite de la Marche, il l'avait épousée; mais il se fatiga bientôt de cette union et se servit de cette raison, sur laquelle il avait légèrement passé lorsqu'il l'épousa (an 1244), pour rompre avec elle lorsqu'il fut fatigué de son lien. Le cardinal Octavien, commissaire nommé par le pape, servit à merveille ses projets. Ce nouveau scandale prouva qu'on se faisait alors un jeu du lien conjugal. Raymond ne se vit pas plutôt libre, qu'il songea à se marier de nouveau; il jeta les yeux sur Béatrix de Provence, fille de Raymond Bérenger; mais ce comte étant mort bientôt après, Raymond fut la dupe d'un manége entre la mère de Béatrix et les seigneurs chargés de gouverner la Provence pendant la minorité de l'héritière (5), ou plutôt entre la mère de Béatrix et Louis IX, roi de France, qui, outre l'avantage qu'il trouvait à empêcher Raymond de se marier, pensa que l'héritière de Provence était un assez riche parti pour Charles d'Anjou, son second frère (an 1246).

Le comte de Toulouse ne fut pas découragé par cette nouvelle déconvenue; il était tourmenté du désir de laisser une postérité masculine. On pré-

tend qu'il fit le voyage de Saint-Jacques pour pouvoir, sous couleur de religion, y avoir une entrevue secrète avec une princesse espagnole qui devait s'y rendre de son côté; mais on ne nomme pas la belle dame avec laquelle il devait ainsi s'accointer, ce qui rend la supposition d'un nouveau projet de mariage au moins douteuse (an 1246).

Tous ces projets ne convenait pas au roi de France, il résolut de les rompre en amenant avec lui le comte de Toulouse dans l'expédition qu'il préparait pour l'Orient. Raymond se rendit de suite à ses désirs et commença des préparatifs de départ. Il fit équiper des vaisseaux, nomma et fit venir à Toulouse les seigneurs qui devaient l'accompagner; mais il paraît qu'il n'avait aucune envie de se croiser et que tout ce qu'il en faisait n'était que pour gagner du temps et payer le roi de France de la même monnaie qu'il en recevait (an 1247). A la faveur de cette apparence de dévouement envers l'Église, il essaya, pour la troisième fois, de la fléchir, afin qu'elle permît l'inhumation du corps de son père. Innocent IV ordonna une troisième enquête, elle fut favorable au mort; mais l'Église temporisa, ne statua rien, et le cadavre resta à la porte du charnier bénit. Il s'agissait pourtant de bien peu de chose,

mais c'est dans l'importance que le clergé mettait à accorder ce peu, qu'il faut étudier sa politique. Jamais la moindre concession de son côté, tel est le principe de l'Église : avec lui on doit s'élever à une immense hauteur ou périr. Une maladie feinte ou réelle servit merveilleusement la répugnance de Raymond pour s'embarquer. Il fit cependant les choses en fidèle vassal ; en allant accompagner Louis IX jusqu'au lieu de son embarquement, il lui mit pour ainsi dire le pied à l'étrier et regagna ses états pour aller, disait-il, hâter les préparatifs de son départ.

De retour à Toulouse, il déclara par un acte solennel fait en présence de son conseil et des consuls de Toulouse, que le droit de nommer les magistrats municipaux avait toujours appartenu aux citoyens de Toulouse, et que les comtes ne pouvaient, sans injustice, s'attribuer ce droit. Il détermina le mode de cette élection, qui dut être parfaitement libre et dégagée de toute influence supérieure (6 Janvier 1247) (6).

Sa fille et Alphonse son gendre étant arrivés à Aygues mortes pour s'embarquer, il alla les embrasser ; ce fut pour la dernière fois. Il n'avait cependant pas encore renoncé au projet de se marier, car immédiatement après qu'il eut pris congé de ses enfans, il partit pour

l'Espagne et resta plusieurs jours à Logrono, en conférence avec don Alphonse, infant de Castille. On ne peut guère douter qu'il ne fût question entr'eux d'un mariage pour le comte de Toulouse; rien cependant ne fut conclu, on ne l'a pas su du moins. Ce voyage parut avoir dérangé sa santé, car il tomba malade à son arrivée à Toulouse. Il semblerait qu'il avait quelque grâce à obtenir de l'Église, car, s'étant un peu remis, il alla dans l'Agenois, où il souffrit qu'on brûlât, en sa présence, quatre-vingts manichéens que ses officiers condamnèrent. Ce fut le dernier acte qu'il put faire d'une politique atroce; car en revenant de l'exécution il eut une rechute à *Pries*, près de Rodez. Une sorte de solitaire (comme il y en avait plusieurs alors dans tous les pays catholiques), nommé *frère Guillaume Lalbaronier*, dont la réputation de sainteté était grande sur les bords de l'Aveyron, l'assista dans ses derniers momens. Il est vraisemblable que Raymond, sentant sa fin prochaine lors de son retour d'Espagne et voulant mettre sa conscience en règle, alla dans l'Agenois pour y faire brûler les quatre-vingts hérétiques, pensant que cette oeuvre serait un passe-port pour le ciel. Frère Guillaume Lalbaronier dut lui donner une grande confiance à cet égard. On essaya de le transporter malade à Toulouse, mais il ne put aller plus

loin que Milhaud, où il mourut le 27 Septembre 1249. Il voulut être enterré dans le monastère de Fontevraud, où reposait Henri son aïeul, Richard, roi d'Angleterre, son oncle, et la comtesse Jeanne, sa mère (7).

Par son testament, il légua à cette abbaye cinq mille marcs sterlings; toute son argenterie et tous ses bijoux, richesses périssables, mais qu'acceptèrent les bonnes religieuses et dont elles usèrent sans doute pour la plus grande gloire de Dieu et de leur fondateur. Il donna la même somme à répartir entre les quatre abbayes du même ordre fondées dans ses états : *Lespinasse*, Brugayrac, Longages et Sainte-Croix. Plusieurs autres legs à des monastères et à des abbayes prouvèrent son éminente piété; car les donations étaient alors le taux où se mesurait la vertu; cent marcs furent assignés à l'église de Saint-Étienne. On ne voit nulle part qu'il ait fait des dons expiatoires pour le supplice de quatre-vingts de ses sujets qu'il fit brûler quinze jours avant sa mort.

Il institua Jeanne, sa fille, héritière générale et universelle de tous ses états, dont il donna le gouvernement à Sicard d'Alaman, qu'il appela fidèle et chéri (*fidelis et dilectus*), avec pouvoir de s'adjoindre ceux qu'il jugerait les plus propres et les plus capables de le secon-

der. Il désigna seulement quatre citoyens de Toulouse, sept évêques de ses états et le comte de Comminge pour faire partie du conseil de régence. Les citoyens de Toulouse étaient chers à leurs comtes; ils comptaient sur eux et ne les oubliaient jamais lorsqu'il était question de leur donner des témoignages de confiance et d'attachement.

Les états du comte de Toulouse à la mort de Raymond VII se composaient du pays Toulousain, de l'Agenois, du Quercy, à l'exception de Cahors, ville royale; de l'Albigeois, du Rouergue, d'une partie du Nîmois, du Comtat-Venaissin, du marquisat de Forcalquier, du marquisat d'Orange, de la seigneurie de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et de la jouissance de la ville vicomtale ou basse de Marseille, qui lui avait été donnée sa vie durant; de la suzeraineté sur une foule d'autres seigneurs dans le Bas-Languedoc, le Gévaudan et les Cevennes. Il était suzerain du comté de Comminge, du Fezensac, de l'Astarac et du Diois, ainsi que des terres possédées par le comte de Valentinois dans le Vivarais. C'était, comme l'on voit, un seigneur très-puissant encore que le comte de Toulouse, et peu de grands vassaux pouvaient se comparer à lui. L'occasion qui se présenta à la reine Blanche de réunir par la suite de

tels domaines à la couronne devait donc être saisie par une politique aussi prévoyante et aussi habile que l'était la sienne.

Le portrait que nous ont laissé les contemporains du comte de Toulouse Raymond VII, est varié selon les nuances d'opinion de ceux qui les ont tracés. Tous lui accordent de la bravoure, de l'habileté, de la prudence. Il avait l'âme élevée; mais la mesure de cette hauteur fut calculée d'après les circonstances et les événemens, car il s'abaissa souvent, surtout depuis le fameux traité, à une politique basse et intéressée. Il aima ses sujets, mais la crainte ou l'ambition lui en firent plus d'une fois sacrifier les intérêts et la liberté. Raymond était cousin de la reine Blanche, grande et excellente princesse lorsqu'elle agissait hors des intérêts de la religion, ce qui était rare alors, car le clergé avait rattaché la religion à tous les intérêts sociaux, comme il le fit depuis et comme c'est encore aujourd'hui sa politique. Raymond avait étudié le caractère de cette reine, et ce fut pour lui complaire et pour gagner entièrement sa confiance qu'il se rendit honteusement l'instrument d'une persécution odieuse. Le supplice de quatre-vingts hérétiques qu'il fit brûler quinze jours avant sa mort est un crime qui aurait rendu un prince païen odieux au monde

chrétien, si c'eût été des chrétiens qu'il eût fait périr. Raymond mérite la même réprobation de la part du monde civilisé, pour lequel toute persécution atroce est un attentat que rien ne peut faire pardonner, quel que soit le but de la persécution et les croyances de ceux qui en sont les victimes. Son père Raymond VI s'humilia, s'avilit lui-même, au lieu de mourir en défendant son caractère de chef des peuples contre une tyrannie aussi méprisable que cruelle; mais il ne sacrifia jamais ses sujets, il ne les vendit jamais à l'Église pour des avantages temporels, ni pour obtenir une paix dont il eut cependant si souvent besoin. Le refus de sépulture que l'Église fit à ses restes fait le plus grand honneur à sa mémoire, parce qu'il prouve que le clergé n'obtint jamais de lui que le sacrifice de sa propre personne et jamais celui de ses peuples; au lieu que le respect et les honneurs dont l'Église, c'est-à-dire alors l'Inquisition, entoura le cercueil de son fils, est une tache aux yeux de la postérité éclairée, car elle rappelle la cause de ces honneurs qu'on n'obtenait alors qu'en sacrifiant la justice et l'humanité. Cependant les Toulousains, pour lesquels il avait été bon dans tous les temps, dans toutes les circonstances, versèrent des larmes à sa mort; ils le regrettèrent comme un père, et leur cha-

grin fut d'autant plus profond, qu'il voyaient s'éteindre en lui cette race d'excellens princes qui les avaient aimés, qui les avaient gouvernés sagement, honorablement, qui avaient mis en eux toute leur gloire, toute leur confiance, et qui, mieux que cela, avaient toujours été pour eux des pères, et les pères les plus tendres, plutôt que leurs souverains. C'est de ce moment qu'il faut dater la fin de l'époque glorieuse de la ville de Toulouse. Depuis, l'esprit de cette ville fut comprimé, le fanatisme y prit la place de la générosité, toute espèce d'industrie y fut sacrifiée à l'esprit de soumission aux volontés de l'Église. La théologie, science de mots et de pure imagination, sans résultat possible réel, puisqu'elle n'opère que sur des inconnus, y prit le haut rang, et si la jurisprudence y fut étudiée avec succès, Toulouse ne dut cet avantage qu'à sa position et à son importance, qui nécessitait d'en faire le centre de la justice dans le midi de la Gaule.

FIN DU TOME SECOND.

NOTES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE TROISIÈME.

Note 1, *page* 13. *Ils avaient dès-lors des priviléges très-étendus.* Je crois que quelques-uns de ces priviléges étaient d'origine gauloise, et avaient été conservés par les Romains aux villes dites municipales. Le choix du conseil (*seniores*) et des magistrats municipaux était de ce nombre. Les comtes ne les accordèrent pas ; ils existaient long-temps avant eux : c'est ce qu'ils reconnurent publiquement eux-mêmes. La charte que nous rapportons ne laisse aucun doute à cet égard ; elle est copiée tout au long dans le grand registre des chartes conservé dans l'armoire de fer. Ce registre est relié en basane et la tranche est rouge ; il diffère des grands registres historiques en ce qu'il est écrit sur papier. Voici la charte que l'on lit au *recto* du feuillet 140 dudit registre :

In nomine Domini nostri Jesu-Christi, sit omnibus certum et manifestum, quod dominus Ramundus, Dei gracia dux Narbonæ, comes Tholosæ, marchio Provinciæ, domini regini Johanni, inclita recordationis filius sua spontanea voluntate, dixit et recognovit, et concessit, quod ipsi nec sui successores non debebant in hac villa Tholosæ, eligere consules nec usu, vel consuetudine, neque aliqua antiquitate preteriti temporis sibi in hac villa Tholosæ eligere consules, nemini pertinebat ; nec pertinere debebat, nisi ex voluntate proborum hominum et universalitatis urbis Tholosæ, et suburbii illud evenerit. Hoc recognovit predictus, dominus Ramundus, Dei gracia comes Tholosæ, in commune colloquio foras ad porta de Villanova, scilicet in presentia et in audiencia totius illi populi, qui ibi erat congregatus, hujus rei prescripta sunt testes consules tunc existentes videlicet. — Arnaldus Varanus. — Bernardus Faber Espilerius. — Bernardo de Sancto-Romano. — Ramundus-Bernardus de Sancto-Bartio. — Bertrandus de Roaxio. — Ramundus de Podio Buscano-Ubertinus de Leus. — Bernardus de Bono-Homo. — Arnaldus-Ubertinus de Sancto-Barcio. — Martinus de Lambis. — Arnaldus des Qualquens. — Arnaldus-Johannes Caballus. — Arnaldus Rogerius. — Johannes Varanus. — Ramundus Signerius. — Ubertinus-Petrus de Cazalibus. — Ramondus Pinhaco.

— *Petrus de Fustosibus.* — *Petrus Pruleco.* — *Ysarnus Grislus-* — *Ubertinus-Ramundus de Claustro.* — *Arnaldus Puet.* — *Ramundus de Sancto-Sezerto, notarius.* — *Bernardus Hugo, notarius.* — *Vitalis Hubertinus, notarius.* — *Ramundus Barba-Ruffa.* — *Ubertinus Borino-Borellus.* — *Qui mandato predictorum consulum certam ipsam scripsit octavo die introitus Aprilis feria prima, regnante Philippo, regi Francorum, et Ramundo, Tholosæ comite, et Fulconi, episcopo. Anno millesimo ducentesimo vigesimo tertio ab incarnatione Domini.*

Note 2, *page* 20. On a fait plusieurs versions sur la cause qui détermina Philippine à embrasser l'état monastique. On a prétendu qu'elle avait été répudiée par son mari, qui de son vivant avait épousé Hildegarde. Selon dom Vaissette, elle mourut en 1116, et elle s'était fait religieuse avant sa mort. Elle l'aurait donc été plus de dix ou onze ans du vivant de son mari, qui ne mourut qu'en 1127. Il n'appuie ces faits, pas même la mort de Philippine, sur aucun fondement solide. On ignore en quelle année Guillaume IX s'empara pour la seconde fois du comté de Toulouse, et en quelle année il épousa Hildegarde. Ce qui est certain, c'est qu'en 1119 il était séparé de cette dernière et lui avait substitué Malberge, vicomtesse de Châtelleraud. Il ne pouvait y avoir de cause de séparation absolue entre Phlippine et son mari. Sa retraite à Fontevraud n'était pas un divorce, car rien ne prouve qu'elle y ait prononcé des vœux; elle pouvait s'être seulement associée aux pratiques de dévotion du monastère. Il me semble plus raisonnable de croire que Hildegarde ne devint la femme de Guillaume IX qu'après la mort de Philippine, à Fontevraud, mort qui suivit d'assez près sa retraite. Cette manière d'envisager ce point d'histoire est simple; une répudiation le complique beaucoup, et il n'en est de preuve dans aucun historien...... Ce qui rend ce que j'avance ici très-probable, c'est que Guillaume s'étant séparé d'Hildegarde, le concile de Rouen, présidé par Calixte II, reçut (an 1119) les plaintes d'Hildegarde contre son infidèle, qui avait épousé Malberge, vicomtesse de Châtelleraud. Calixte II appela la séparation de Guillaume d'avec Hildegarde *de illicito repudio.* Il semble que si Hildegarde eût donné l'exemple à Malberge en se mariant avant elle avec ce mari, et du vivant de Philippine, elle aurait eu mauvaise grâce de venir se plaindre au concile de Rouen qu'on lui eût rendu la pareille. Tout cela est fort obscur, il faut en convenir; mais pourquoi augmenterait-on les difficultés quand rien n'empêche d'expliquer très-simplement ce point d'histoire?

Note 3, *page* 21. Il est fait mention de Arnauld de Levezon dans une charte dont le *vidimus* se lit dans le *verso* du 69.e feuillet du cartulaire de l'armoire de fer, et dans le *recto* du 70.e feuillet; elle est intitulée : *De Libertatis portatico.* [1] Ce prélat

[1] *Portaticum* était un impôt qui se payait aux portes. (*Vid* Ducange à ce mot).

y est nommé en qualité de commandant pour Alphonse. *Et Arnaldi Biteresii episcopi, qui tunc tenebat Tolosam pro Idelphonso comite, qui postea fuit Narbonensis archiepiscopus.* Cette charte est très-curieuse; j'en rapporte ici la fin qui est une sorte de malédiction contre toute personne qui violerait *libertatem portaticum.... Nec non totus Tolosæ populus cujus libertatis sunt testes. Et tamen si aliquis homo vel femina hoc donum et hanc libertatem irrumpere voluerit, sit maledictus et excommunicatus, et ira Dei veniat super eum. Etiam totus Tolosanus populus, cum gladiis baculis et lapidibus super eum irruat, et interficiant eum omnes homines turpiter.* Cette charte, qui a deux *vidimus* datés, ne porte pas elle-même de date; mais elle est donnée sous le gouvernement d'Alphonse Jourdain, Louis-le-Gros étant roi de France; elle est de 1127 à 1140.

Note 4, page 23. Il put se livrer sans danger à son goût pour la Provence. Alphonse Jourdain, outre la nécessité où il fut de se réfugier en Provence, aimait ce pays par affection, et y séjourna plus volontiers qu'ailleurs. Il y possédait des seigneuries considérables, mais qui jusqu'au traité de partage qu'il fit avec Raymond Bérenger, étaient restées indivises d'avec celles de ce dernier. Voici quelle fut la division qui régla leurs droits respectifs à cette époque (17 des calendes d'Octobre 1125). Raymond Bérenger céda à Alphonse, outre le château de Beaucaire, la terre d'Argence, le château de Valabrègues, tout ce qu'il possédait lui ou ses vassaux entre la Durance et l'Isère, à l'exception de la moitié d'Avignon, du pont de Sorgues de Caumont et du Tor qu'il se réserve. Alphonse cède, de son côté, à Raymond Bérenger, à son épouse Douce et à leurs successeurs, la moitié d'Avignon, du pont de Sorgues de Caumont et du Tor et toute la terre de Provence depuis la source de la Durance jusqu'au Rhône et à la mer, avec toutes les villes et châteaux qu'il possédait ou devait posséder.

Il y eut des changemens faits par par lasuite à cette division, mais le partage fut réglé ainsi en 1125. Les deux comtes Bérenger et Alphonse étaient vassaux de l'empire, la Provence en étant un fief.

Note 5, page 26. Aymeric, 2.e mari d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, fut tué le 17 Juillet 1134 à la bataille de Fraga contre les Maures. Il était, ainsi que plusieurs seigneurs aquitains, dans l'armée d'Alphonse, dit le *Batailleur*, roi d'Aragon, qui livra et perdit cette bataille. Alphonse eut tant de chagrin de cette défaite, qu'il en mourut bientôt après, ne laissant pas de postérité. Il laissa par son testament ses deux royaumes d'Aragon et de Navarre aux Templiers. C'était mettre ses sujets en de mauvaises mains; mais ceux-ci, plus sages que leur roi, n'eurent aucun égard à ses dernières volontés. Les Navarrais élurent pour leur roi *dom Garcie* ou *Garcias*, et les Aragonais appelèrent pour les gouverner un prince de la maison d'Alphonse appelé *Ramire*, qui était depuis quarante ans moine à l'abbaye

de Saint-Pons de Tomières ; il était même prêtre. Le pape le releva de ses vœux, et on l'appela le roi-prêtre. Il se maria, eut une fille nommée Pétronille ou Hurarque, et revint mourir dans son cloître.

Note 6, *page* 29. Guillaume de Newbridge, historien anglais, prétend que Louis-le-Jeune demandait à Alphonse Jourdain de lui délaisser le comté de Toulouse au nom de sa femme Éléonore, parce que Guillaume IX, père d'Éléonore, avait engagé le comté de Toulouse à Raymond de Saint-Gilles, père d'Alphonse, et que Guillaume avait négligé de le retirer. Mais si l'on admettait cette version, il faudrait en conclure que Raymond de Saint-Gilles aurait reconnu la légitimité des droits de Guillaume IX sur le comté de Toulouse ; ce qui n'est pas vraisemblable. Il l'est beaucoup plus que Louis-le-Jeune agissait comme successeur des droits de la comtesse Philippe, sa belle-mère, sur le comté de Toulouse.

Note 7, *page* 32. On ne sera pas fâché de trouver ici une traduction fidèle de la lettre que Hugues, archevêque de Rouen et légat du pape, écrivait au comte de Toulouse en cette occasion. Elle fera connaître le style d'étiquette de l'époque ; on sait que la cour de Rome l'observe strictement.

« Hugues, archevêque de Rouen, légat du Saint-Siége apostolique, à Alphonse, noble comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence.

» Dieu ayant placé votre illustre personne dans une dignité éminente et vous ayant donné la probité en partage, vous devez tâcher de lui plaire, puisque vous tenez de lui l'une et l'autre et qu'il les a à sa main. Votre libéralité nous a écrit de venir à votre rencontre à Lyon, à Vienne ou à Valence, nous choisissons cette dernière ville si vous le trouvez bon, et nous nous y trouverons, Dieu aidant, suivant votre demande, le 7 de Mars. Nous espérons que vous agirez de bonne foi, ainsi que vous l'avez promis à notre vénérable frère l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et à nous-mêmes par votre lettre. Hâtez-vous, illustre prince et seigneur, de vous réconcilier avec l'Église votre mère, afin de croître toujours en honneur. Adieu. »

Note 8, *page* 33. La charte de la fondation de la ville de Montauban se trouve copiée tout au long dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui avait appartenu à celle de Colbert. Il est sous le numéro 1067. On y trouve toutes les particularités de cette fondation, ainsi que l'origine du nom de Mont-Auban, ou *Mons-Alba*, qui lui fut donné dans le premier moment et qu'elle a conservé depuis. C'était le mont des saules, parce que le rivage qui est au pied de la hauteur où cette ville est située était couvert de saules, que l'on appelle *alba* dans le langage du pays. Les choses n'ont guère changé depuis ; car les saules couvrent encore les rivages qui sont à la droite du pont en venant de Toulouse.

Note 9, *page* 33. Les partisans du monachisme ont presque

tous affirmé que la France devait le défrichement de son sol aux moines. Cette assertion doit être examinée.

Les cénobites, vivant sous une règle austère, s'établirent dans des retraites isolées et en défrichèrent le sol pour satisfaire à leurs besoins matériels qui étaient très-bornés. Les chartreux, les benédictins furent dans ce cas dans certaines localités; mais presque toutes les terres qui furent données à des fondateurs d'ordre, ou à leurs successeurs, par une piété peu éclairée, étaient peuplées d'habitans libres, vassaux du donateur, ou de serfs. La France, dans le 8.e, 9.e, 10.e et 11.e siècle, époque où la ferveur des donations de ce genre eut lieu, n'était pas un désert; c'était un pays cultivé. Dans le 5.e siècle, toutes les terres aux environs de Toulouse et tout le pays qu'occupaient les Visigoths étaient cultivés, on peut s'en convaincre en lisant leurs lois. Les moines, livrés à la prière et à la contemplation, c'est-à-dire à l'oisiveté, purent s'occuper un peu plus du soin de la culture des terres que les guerriers. Ils étaient toujours sur les lieux, et surveillant le travail de leurs esclaves, ils pouvaient le rendre plus profitable. Les annales des *plaids*, c'est-à-dire des cours de justice, prouvent que les moines étaient des maîtres aussi exigeans au moins que les seigneurs. Aussi, peut-on sans injustice restreindre beaucoup les obligations que l'on prétend que leur a l'agriculture. Tout ce dont on peut convenir se réduit à ceci : après que les moines eurent vécu quelque temps, mais bien peu de temps, dans la simplicité et la rigidité de leur règle, ils se ravisèrent bientôt et devinrent ambitieux; tous leurs efforts tendirent alors à se rendre propriétaires de la plus belle partie du sol et ils y réussirent. Leurs demeures étaient toujours admirablement situées. Les croisades contre les Sarrasins servirent à merveille leur ambition en les mettant à même d'acquérir les terres des seigneurs croisés pour de très-petites valeurs numériques qui étaient indispensables à ces derniers. Les croisades contre les Albigeois enrichirent le clergé de la Septimanie et d'une partie de l'Aquitaine; le parti qu'ils tirèrent de leurs propriétés fut au reste beaucoup moindre que celui qu'en auraient pu tirer un très-grand nombre de familles particulières auxquelles on les aurait divisées; on a pu en juger pendant la révolution. Les terres des moines, depuis qu'elles sont divisées, rapportent deux et trois fois davantage à leurs nombreux propriétaires actuels qu'elles ne rapportaient aux couvens; ils mettaient du luxe dans leurs constructions agricoles, mais ils n'amélioraient pas la culture. Les chartreux de la grande chartreuse vivaient au milieu d'une nature sauvage et superbe, mais leur désert n'était pas cultivé, il ne pouvait pas l'être; cependant il avait suffi aux besoins de leurs fondateurs qui ne possédaient que lui. Les bénédictins, ou moines de Cluny, et les bernardins, ou moines de Cîteaux, n'ont jamais beaucoup travaillé au défrichement de la France; leurs bienfaiteurs ne voulaient pas qu'ils se donnassent cette peine, et des esclaves ou serfs de la glèbe leur permettaient de se reposer physique-

ment pour vivre dans la prière et la contemplation. Les trapistes même travaillent peu : ce sont les frères convers qui font à peu près tout l'ouvrage, et ces frères qui font des vœux simples peuvent être considérés comme des valets de ferme.

Note 10, *page* 36. Henry, dit Bruys, surnom qui lui fut donné de celui de Pierre de Bruys son maître, sectateur du douzième siècle, fut d'abord ermite. Il soutenait d'après Pierre de Bruys, que le baptême était inutile aux enfans, et que c'était une pratique de la vieille loi. Il condamnait l'usage des églises et des temples, trouvant ridicule d'enfermer Dieu, de l'adorer plutôt dans un lieu que dans un autre. Il rejetait le culte de la croix, la croix étant un instrument de supplice, qu'il fallait détester au lieu de l'adorer; déclarait la messe une imposture, et défendait à ses disciples de l'entendre ou de la célébrer; il rejetait le Purgatoire comme étant d'invention humaine, et trouvait inutiles les prières pour les morts. Son prédécesseur dans l'apostolat avait été brûlé à Saint-Gilles; cela n'effraya pas le disciple. Henry marchait les pieds nus, vivait sobrement et durement; son organe était très-sonore. Il chercha d'abord à répandre sa doctrine dans le Maine et la Touraine. *Hildebert*, évêque du Mans, eut une conférence avec lui et prétendit l'avoir confondu. Cette prétention a toujours été celle des catholiques envers les sectaires; les sectaires l'ont eue aussi, mais la force leur a presque toujours manqué pour la faire valoir par des argumens irrésistibles. Les menaces qu'on fit à Henry le forcèrent à quitter le nord de la France pour venir dans le midi. Arrivé en Languedoc, il y eut bientôt de nombreux partisans, surtout dans l'Albigeois. A Toulouse, on adopta aussi ses principes, mais ses prosélytes y furent en très-petit nombre; on arrêta Henry, et il fut enfermé dans les prisons de l'évêché, où il mourut. Au reste, ses mœurs étaient pures, et on a calomnié sa doctrine en l'accusant de cacher des turpitudes. Henry était manichéen, car il croyait aux deux principes; mais jamais il n'eût eu des prosélytes s'il eût été entaché des vices qu'on lui supposait, ou qu'il les eût prêchés ou fait pratiquer à ses disciples.

Note 11, *page* 44. (6 Juin 1141). Voici l'extrait d'un privilége assez étendu, accordé par Alphonse aux habitans de Toulouse, pour la vente de leurs biens de toute nature et pour leur approvisionnement de sel. Tous les habitans de Toulouse pourront vendre en tout temps leurs propriétés, sans être tenus de payer aucun droit. Les forains ou habitans de l'extérieur de la ville devront jouir du même privilége, mais seulement depuis la fête de Notre-Dame de Septembre jusqu'à celle de tous les Saints; mais dans tout autre temps, ils paieront au seigneur comte un denier de droit pour chaque charge de bourrique (ce qui prouve que par biens il faut entendre toutes natures de denrées, mais non les propriétés immobilières). Les marchands de vin qui en achèteraient au-dehors et le feront transporter à Toulouse pour l'y revendre, paieront un denier par charge.

Ledit seigneur accorde aussi auxdits habitans de pouvoir acheter le sel de leur provision partout où ils voudront, et sans payer de droit, à la réserve de celui qu'ils achèteraient pour leurs salaisons. — Les femmes qui voulaient vendre le sel devaient le prendre aux salines (ou magasins du comte). Les voituriers de la ville qui y portaient du sel, devaient le décharger au salin; et s'ils voulaient le vendre hors la ville, ils étaient tenus à payer deux deniers à la porte et deux autres deniers au salin par charge; et s'ils voulaient le vendre dans la ville, ils étaient tenus de payer un droit pour chaque charge ou mesural (*Petit registre en vélin, des archives, folio* 1 *recto et verso, et folio* 2 *recto*).

(4 Février 1147). Alphonse reconnaît n'avoir aucun droit de quiste ou *queste* ni de *toste* dans la ville ni dans le faubourg, ni celui d'y lever de la cavalerie pendant la guerre qui pourrait avoir lieu dans la ville ou dans le comté, ni d'y lever des subsides quelconques, que du bon gré et consentement des habitans. Il confirme en outre les privilèges que leur avait accordés Raymond de Saint-Gilles, ainsi que leurs libertés et coutumes. (Vid. *petit registre, en peau de vélin, folio* 2 *recto et verso*).

(Année 1152). Voici quelques articles d'un réglement de police fait en 1152, qui nous en apprennent plus sur les mœurs du temps que les récits les plus détaillés des historiens. Il est d'abord question de la simple police des marchés; voici les plus curieux pour cette part :

4. Le vin sera vendu après avoir été mesuré dans des mesures de cuivre, ou avec toute autre mesure qui sera équivalente pour la capacité. La mesure du bled sera rase; celle de l'avoine ou des noix comble.

5. Personne ne pourra acheter du bled pour le revendre, depuis la fête de saint Jean-Baptiste jusqu'à la fête de tous les Saints.

6. Personne ne pourra acheter au-delà de deux cartons d'huile ou de noix pour les revendre.

7. Personne ne pourra acheter du poisson pour le revendre, depuis le faubourg Saint-Michel jusqu'à Toulouse, ni de Braqueville audit Toulouse que pour le revendre à Toulouse, et ne pourra le cacher dans les maisons, mais le portera sur la place où on a coutume de les débiter.

8. Personne ne pourra acheter des oignons pour les revendre, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint.

9. Nul boulanger ne pourra prendre au-delà de quatre deniers de profit, outre ses frais, sur chaque carton de froment.

10. Les meuniers, ou leurs valets, prendront le bled au poids, ils rendront la farine bien conditionnée, et la diviseront en demi-emines, après avoir pris le seizième seulement pour le droit de mouture; et s'ils ne se conformaient pas au présent réglement, le lésé s'adresserait au viguier qui prendrait connaissance du délit et statuerait selon le cas.

11. Il ne sera fait insulte ou mauvais traitement à aucune des personnes qui porteraient à Toulouse du bois à brûler ou à bâtir, à moins qu'ils ne soient caution d'un débiteur, qu'ils doivent de l'argent eux-mêmes, ou qu'ils soient reconnus malfaiteurs ou gens de mauvaise vie.

12. Les églises ou les maisons religieuses ne pourront servir d'asyle aux meurtriers ou voleurs de nuit, qui se seraient glissés dans les maisons pour les piller. On pourra les tuer impunément dans les maisons où ils se seraient ainsi introduits.

13. On pourra ainsi de même tuer impunément un homme *de mauvaise vie*, qui se serait glissé dans une maison pour la piller.

14. Si un homme connaît charnellement une femme par violence, s'il est plus honnête homme qu'elle n'est honnête femme, il l'épousera s'il veut, ou bien il lui donnera un mari digne d'elle.... Si, au contraire, la femme a une meilleure réputation que l'homme qui l'aura violée, il lui donnera un mari qui lui convienne; et s'il ne lui en donne aucun, il sera puni corporellement de la peine que le seigneur comte et son conseil jugeront convenable de lui infliger.... Pareillement si quelqu'un a forcé une autre femme, il lui paiera les dommages et intérêts qui seront réglés par le seigneur comte et son conseil.

15. Si quelque habitant est convaincu d'avoir voulu trahir la ville et fait pour cela quelque conjuration, il sera puni par ledit seigneur comte (Vid. *petit registre in-4.° en vélin, folio 4 et 5, recto et verso*). Les seuls magistrats nommés dans cette ordannance sont Pons de Villeneuve; Hubert de Bengary; Raymond-Pierre de Rouaix; Senovet de Poul; Pierre Guy; Maurin; Pons de Sorde, et Arnaud Pierre.

(4 Août 1181). Le même comte, assisté de son conseil et des consuls, fit un autre réglement de police criminelle et municipale, dont le premier article porte que tout habitant qui donnerait le conseil de faire la guerre au seigneur comte ou de causer un dommage quelconque à un de ses concitoyens, sera banni; et si après qu'il aura commis le crime il est blessé ou tué, sa mort sera comme non avenue et on n'en informera pas.

La même ordonnance ou loi (car alors les conseils de ville ayant à leur tête les quatorze consuls et présidés par le comte ou son viguier, faisaient des lois civiles et criminelles) porte au deuxième article, que le salaire journalier d'un maître maçon ou charpentier est fixé à 4 deniers, depuis la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la Toussaint et la nourriture; et depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean à 2 deniers (*1 sol Tolosas valait à peu près 2 fr. d'aujourd'hui; 4 deniers équivalaient donc à peu près à 13 sous et demi d'aujourd'hui*); et si les ouvriers exigent de plus fortes rétributions, ou que ceux qui les emploient se permettent de les rétribuer davantage, ils seront, les uns comme les autres, condamnés à 5 sous d'amende envers le dit comte.

3. Les marchands de poisson ne vendront le saumon que

4 sous, depuis Noël jusqu'à Pâques, et 2 sous seulement depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean, sous peine de 5 sous d'amende envers le comte.

4. Les bouchers ne pourront gagner qu'un denier sur chaque livre de viande, sous peine d'une amende de 5 sous envers le comte

5. On ne pourra acheter du bois de construction, et sous ce nom on entend merrin, bois à faire des coffres, des barriques, des cercles, des échalats, des bancs, des lits et toute espèce de bois pour construire maisons ou meubles, et on ne pourra gagner qu'un denier pour 12 sur la revente, sous peine d'une amende de 5 sous au profit du comte. Les magistrats de l'année 1181 étaient Raymond Capiscol; Arnaud de Rouaix; Hugues de Rouaix; Pierre Saint-Romain; Raymond de Châteauneuf; Pons de Villeneuve; Bernard Arnaud; Pons de Gamanille; Vital Barrau; Oldric Caraborde; Arnaud Rufies; Arnaud-Raymond Frenerin; Jean Figuière; Raymond Besaut; Pons Hubert; Raymond Garcias, et Raymond Robert.

Il faut observer que les vingt-quatre consuls étaient moitié de la ville et moitié du faubourg Saint-Sernin; et que sur chacune de ces moitiés il y avait six capitouls nobles et six qui ne l'étaient pas : cet ordre résulte d'une autre charte d'une date postérieure (6 Février 1247, qui est la 101.e du petit registre peau de vélin, *folio* 123 *verso*, 124 *recto* et *verso*, et 125 *recto*), dans laquelle le comte Raymond (Raymond VII), fils de la reine Jeanne (d'Angleterre) reconnut que le droit d'élire les vingt-quatre consuls (savoir : douze de la ville et douze du faubourg, dans lequel nombre douze doivent être de condition élevée et habitans de la ville ou faubourg, et les douze autres de condition médiocre ou commune), appartient exclusivement aux habitans, sans sa participation ni celle d'aucune autre personne quelconque; et que dans le cas même où il aurait quelque droit à participer à cette élection, il s'en désiste et en fait don plein et entier aux habitans.

D'autres ordonnances portent des dispositions singulières; en voici une, par exemple, dans une charte du 15 Août 1207, contenant une ordonnance rendue en conseil de ville par les consuls. Il est dit, art. 3, que nul ne pourra vendre un tombeau dans lequel aurait été enterré un membre de sa famille. (Par tombeau, il faut entendre ces grandes pierres, creusées, sculptées et ayant un couvert, dans lesquelles on plaçait alors les corps).

Une autre ordonnance du 10 Mars 1204, rendue en conseil général de la ville, des capitouls et du viguier-président, contient des dispositions très-curieuses sur le logement des pèlerins, leur nourriture, celle de leurs chevaux. On devait leur fournir le pain, le vin, le foin et l'avoine au prix ordinaire; et s'ils se pourvoyaient de ces objets ailleurs que dans l'auberge qu'ils avaient choisie pour leur demeure, ils devaient payer 1 sol tournois (1 franc d'aujourd'hui) pour leur couchée.

Un autre article de cette ordonnance porte que les parens ou parentes qui assisteraient à des convois funèbres ne pourront s'y faire accompagner par d'autres personnes, sous peine de donner à la ville un millier *de tuiles ou briques* qui seront employées en réparation de bâtimens ou édifices publics. On excepte la femme ou mari, enfans, frères ou sœurs du défunt, qui pourront se faire accompagner; mais ceux qui conduiraient d'autres parens à un degré plus éloigné seront sujets à la même amende qu'eux. — Sont aussi passibles de la même amende, d'un millier de briques, ceux qui, dans les convois funèbres, s'égratigneraient le visage avec les ongles, s'aracheraient les cheveux, déchireraient leurs habits ou se jetteraient la face contre terre.

La même ordonnance porte que les bouffons, joueurs de gobelets, farceurs, chanteurs, danseurs et telle autre espèce de gens, ne pourront s'introduire dans les maisons où se célèbreront fêtes de noces, sans y être appelés par les maîtres de la maison, sous peine d'être *suspendus par dessous les aisselles*, (peine qui est peu mentionnée dans la pénalité énorme d'alors). Les magistrats qui gouvernaient la ville cette année-là (1204) ne sont pas connus.

Note 12, *page* 47. Cette charte de Louis-le-Jeune semblerait prouver que Charlemagne est venu dans Toulouse, puisqu'il y accorda des priviléges aux églises. Elle le dit positivement, et il ne peut pas y avoir d'erreur de nom, puisque Charles-le-Chauve n'a jamais été décoré du titre de *Magnus*. Mais d'un autre côté, comme tout le monde était plein de ce grand nom de Charlemagne, chacun voulut s'appuyer de ce nom pour donner quelque chose de plus élevé à un titre, en supposant qu'il en était l'auteur. Le nom de *Magnus* n'ayant jamais été ajouté à celui de *Carolus* du vivant de ce prince dans aucun acte et dans aucune charte, les dates seules des titres peuvent établir positivement à qui de lui ou de son fils Chales-le-Chauve, empereur comme lui, ils appartiennent. J'ai déjà dit dans mon premier volume ce que je pensais sur le voyage de Charlemagne à Toulouse, qui n'est établi sur aucun titre de l'époque. Mais la charte de Louis-le-Jeune dont il est ici question semblerait lever tous les doutes, s'il était bien prouvé qu'il avait bien vérifié les dates de celle qu'on dit être de Charlemagne; et cette vérification n'est pas vraisemblable. Il est probable qu'il adopta de confiance ce que les moines ou les prêtres lui dirent à cet égard.

Louis XI étant venu à Toulouse, donna aussi une charte à l'abbaye de Saint-Sernin, dans laquelle il reconnaît : *Notum igitur facimus, quod nos ferventiorem nostra devotionis aciem convertentes, ad egregium monasterium Sancti-Saturnini Tolosæ, ordinis Sancti-Augustini, quod gloriosæ recordationis* Carolus Magnus predecessor noster fundavit, *et in quo preciosa corpora sex apostolorum ac plurimum, ac plurium aliorum sanctorum collocavit, etc....*

Ce second titre semblerait venir à l'appui du premier, si Louis XI, grand investigateur d'ailleurs, avait eu un intérêt quelconque à rien vérifier à cet égard. Nous connaissons la manière dont les rois se prêtent à toutes ces choses lorsqu'elles ne touchent en aucune manière à leurs intérêts. Il reconnut bien aussi qu'il y avait le corps de six apôtres et de plusieurs autres saints : en conclura-t-on que ce sixain de cadavres apostoliques, sur douze qu'il y en eut en tout, existe réellement à Toulouse?

Nous persistons donc à penser que jamais Charlemagne n'est venu à Toulouse, et qu'il faut rapporter à son fils Charles-le-Chauve toutes les chartes et donations faites à l'abbaye de Saint-Sernin ou ailleurs, comme Heures, pierre appelée *Pierre de Jéricho* ou *Camaïeul*. Les titres originaux que l'on cite dans les deux chartes dont nous venons de parler existaient, de même que ces chartes; la seule manière de nous convaincre que nous sommes dans l'erreur est de nous les montrer.

Note 13, *page* 54. Ce furent deux factions politiques qui élurent ces deux papes. La première et la plus nombreuse était celle de Roland, cardinal de Saint-Marc et chancelier de l'Église; elle était contre l'empereur Frédéric et pour les libertés romaines. On ne peut disconvenir cependant que la prescription et la générosité des empereurs envers l'Église ne leur eussent donné des droits dans l'élection. La seconde faction était celle d'Octavien, cardinal de Sainte-Cécile, qui tenait pour l'empereur; elle était la moins nombreuse, quoique la plus fondée en droit; mais elle blessait les prétentions des Romains, ennemis des empereurs tant que ceux-ci ne se mettaient pas en devoir d'aller les soumettre. Roland fut élu sous le nom d'Alexandre III et Octavien sous celui de Victor III. Les princes chrétiens furent pour l'un ou pour l'autre, selon leurs alliances ou leurs inimitiés avec l'empire. Il arriva même que tel prince qui avait d'abord été pour Alexandre suivit plus tard le parti de Victor, et réciproquement. On ne peut guère douter que le concile de Toulouse, auquel assista Louis-le-Jeune, ennemi de Frédéric, maîtrisé par la présence de ce monarque, n'ait été un peu partial contre Victor. Le comte de Toulouse, influencé lui-même par Louis-le-Jeune, mais désintéressé dans la question, n'étant pas l'ennemi de Frédéric, pencha d'abord ou eut l'air de pencher pour Alexandre; mais plus tard il se déclara pour Victor pour plaire à l'empereur. Toutes ces adhésions ou éloignemens tenaient à des liaisons politiques et nullement à la religion.

Note 14, *page* 54. Deusdet Gisbert est nommé comme témoin dans le contrat de mariage de la fille de Roger Bernad, comte de Foix (*Rogerius Bernardus, Essemenæ filius*), fils d'Essemène, avec Arnaud-Bernard de Marquefabe, fils de Gaillarde (*filius Gaillardæ*). Gisbert est ainsi désigné : *Deusdet Gisberti, frater et magister Tolosanæ domus militia Templi.* Ce contrat est du 11 Décembre 1162. C'était alors fort l'usage de désigner un seigneur, un prince, par le nom de sa mère; ce qui avait lieu sans doute

à cause des répudiations et des fréquens mariages des seigneurs, afin de faire connaître quelle était celle des épouses de leur père à laquelle ils devaient le jour. — La maison des templiers était située dans la rue appelée aujourd'hui Sainte-Claire ou de la Fonderie, à peu près sur l'emplacement actuel de cet établissement; elle avait vue sur le bras de la rivière qui forme l'île de Tounis. Cette maison existait encore en 1662, car elle est comprise dans nn plan de la ville levé à cette époque, et qui a été gravé beaucoup plus tard par Denos.

Note 15, *page* 57. Voici la lettre qu'écrivait Constance à son frère : « A Louis, par la grâce de Dieu roi de France, son » respectable seigneur et très-cher frère, Constance, sa sœur unique, comtesse de Toulouse, duchesse de Narbonne, marquise de » Provence, salut avec la félicité de l'une et de l'autre vie.

» Votre Altesse saura que Trancavel se comporte fidèlement à » l'égard de monseigneur le comte et de vos neveux, et qu'il » m'a priée très-instamment de vous écrire pour obtenir la déli- » vrance de ses ôtages : c'est pourquoi je prie votre clémence, » comme celui auquel je mets tout mon espoir, d'accorder sa » liberté à mes prières et à la prière de vos neveux. Je prends » Dieu à témoin que si je connaissais qu'il vous fût utile de garder » encore les prisonniers je ne vous aurais jamais parlé de leur » liberté. Si vous jugez à propos d'exaucer ma prière, écrivez à » Trancavel d'être plus fidèle à l'avenir qu'il ne l'a été par le » passé à monseigneur le comte et à vos neveux, et qu'il n'entre- » prenne plus aucune guerre contr'eux. Enfin, je vous prie de » m'envoyer Frédéric, chanoine de Saint-Victor, avec la per- » mission de son abbé. Adieu ». On voit par cette lettre quels étaient les titres que prenaient les comtes de Toulouse. La manière dont Constance parle à Trancavel prouve combien petit seigneur était ce vicomte de Carcassonne et de Beziers auprès du comte de Toulouse.

Note 16, page 60. Nous ne prétendons pas nier que Toulouse n'ait été au nombre des cités de la Gaule auxquelles les Romains conservèrent ou accordèrent des franchises; mais nous pensons que ces franchises accordées à un peuple vaincu et soumis sans condition n'étaient pas obligatoires pour les vainqueurs, et que tout ce qu'ils faisaient pour le peuple soumis était bénévole et transitoire. Ainsi ces franchises pouvaient être restreintes ou augmentées selon les circonstances et la volonté des officiers de l'empire qui gouvernaient le pays. Il en fut de même sous les Visigoths et sous les rois de la première et seconde race, et les comtes, auxquels ces derniers transmirent leur autorité, purent agir à cet égard selon leur volonté. Mais comme ils eurent besoin de leurs sujets pour soutenir les nombreuses guerres contre les rois de France, d'Angleterre, ou contre l'Église, bien loin de leur disputer aucune de leurs franchises, ils les reconnurent, les confirmèrent, et leur en accordèrent de nouvelles. Le traité de Meaux ou de Paris les leur assura. Ce fut le premier traité connu qui légalisa les

libertés de la ville de Toulouse, parce qu'elles furent établies comme condition du traité entre la reine Blanche et Raymond VII.

CHAPITRE IV.

Note 1, *page* 67. Plusieurs auteurs ont désigné la ville de *Lombez*, dans la Gascogne, pour être celle où se tint cette assemblée ou concile; mais ils se sont évidemment trompés. Ce fut à Lombers, petite ville à deux lieues d'Albi, que le colloque entre les henriciens et les catholiques eut lieu.

Note 2, *page* 72. Non-seulement Raymond ordonna aux ecclésiastiques qui tenaient le parti d'Alexandre III de sortir de ses états, mais Alexandre ayant destitué l'évêque de Grenoble pour avoir reconnu son compétiteur Victor, et lui ayant substitué Jean, religieux de la grande chartreuse de Grenoble, Raymond, qui tenait le Dauphiné sous sa dépendance depuis les fiançailles de son fils puîné avec Béatrix, héritière de ce pays, chassa violemment à son tour de son siége le nouvel évêque nommé par Alexandre. Il fit cette démarche à l'instigation de Frédéric, malgré les sollicitations du roi de France. C'est cette action qui lui valut le décret d'excommunication lancé contre lui par Alexandre en 1166, du palais de Latran.

Note 3, *page* 74. Ce mariage nous paraît non-seulement douteux, puisque nous ne connaissons aucun acte public qui fasse mention de Richilde comme comtesse de Toulouse; mais nous ne croyons pas même que le comte de Toulouse eût répudié Constance. Elle s'était séparée de lui volontairement, par humeur, par jalousie, et il n'existait entr'eux aucune cause qui pût autoriser une répudiation. Raymond était libre encore en 1174, puisque Constance se trouvant alors en Palestine, il fut fait à sa sollicitation des démarches auprès du comte pour un rapprochement, comme nous le verrons plus bas dans les lettres qui furent écrites à ce sujet : ces lettres contiennent plusieurs expressions qui prouvent jusqu'à l'évidence qu'il n'y avait entr'eux qu'une séparation volontaire. Constance ne se plaignait nullement d'un nouveau mariage contracté légalement ou illégalement par son mari, mais de ses infidélités (sans doute avec des maîtresses). On ne voit pas, d'après les lettres de Constance, sur quel fondement les historiens du Languedoc ont fondé ce troisième mariage de Raymond avec Richilde; leur note 2 du 3.e volume ne prouve ni la répudiation de Constance ni le nouveau mariage. Ce ne fut pas d'après les droits que ce prétendu mariage pouvait lui donner sur les états de Raymond Bérenger, qu'il fit la guerre à son successeur, mais bien en vertu du traité qu'ils avaient contracté ensemble avant la mort de ce comte; traité dans lequel Bérenger disposait de

la main de Douce, sa fille aînée, en faveur du fils aîné de Raymond, avec une partie de la Provence pour dot. Comme le mariage n'avait pas manqué par la volonté du comte de Toulouse, il se prétendait autorisé à prendre la dot comme droit acquis.

Note 4, *page* 74. Ce n'était pas Trancavel qui avait fait l'insulte; mais il était l'ami du chevalier qui l'avait faite, et il différait trop de la faire réparer, quoiqu'il mît beaucoup d'honnêteté dans sa conduite avec les bourgeois de Beziers. L'assassinat n'était donc pas motivé, aucune apparence de justice ne le rendait excusable. Nous n'avons pu savoir quel fut le genre d'insulte qui fut fait aux bourgeois, car l'histoire dit que la mort seule pouvait la réparer, et que l'outragé était un homme à jamais déshonoré. Nous serions tentés de croire que ce chevalier viola la femme du bourgeois, ou obtint ses faveurs en prenant de nuit la place du mari qu'on avait éloigné du camp sous quelque prétexte à l'insu de sa femme. L'outrage eut lieu dans l'ost de Trancavel, pendant une expédition entreprise pour secourir un de ses neveux.

Note 5, *page* 77. La lettre que Hermengarde, vicomtesse de Narbonne, écrivit en cette occasion à Louis-le-Jeune est digne d'être rapportée; elle prouve une âme élevée, qui ne craignait pas de dire de dures vérités à son souverain. Elle ose reprocher à Louis sa facilité à laisser les Anglais s'établir dans son royaume.

« Je vous prie donc, lui disait-elle, en terminant cette lettre, » et tous les seigneurs du pays en font de même, de ne pas » vous arrêter à la dépense que votre expédition pour secourir » Toulouse pourra vous occasionner; car pour un marc d'argent » que vous sacrifierez, vous en retirerez cent, et vous retrouverez » par-là la gloire de votre nom qui est aujourd'hui fort obscurcie » parmi nous.... »

Cette lettre ne dit pas que Toulouse fût encore assiégée, mais elle prouve que l'on craignait qu'elle ne le fût. Ainsi l'opinion qui fait assiéger Toulouse par les Anglais à cette époque n'est pas absolument dénuée de vraisemblance.

Note 6, *page* 77. L'hommage rendu par Raymond V au roi d'Angleterre prouve que le comte de Toulouse ne relevait pas directement en totalité de la couronne de France, et qu'il relevait aussi du duché d'Aquitaine. Comment expliquerait-on autrement l'hommage direct rendu par le comte au roi de France? Le Quercy, l'Agenois, étaient des fiefs de l'Aquitaine, qui elle-même était un des grands fiefs de la couronne. Raymond était donc sous-vassal de la couronne de France pour une partie de ses états, puisque le roi d'Angleterre était lui-même vassal du roi de France pour l'Aquitaine.

Note 7, *page* 80. Voici la lettre qu'écrivait Alexandre III à Henri, archevêque Reims, frère de la reine Constance; elle est trop curieuse pour ne pas être lue avec intérêt. Elle est rapportée dans l'ouvrage de don Edmond-Martène, intitulée: *Veterum scriptorum et monumentorun historicorum dogmaticorum et moralium amplissima collectio.* Tome 2, page 1003. En voici la traduction:

« Notre chère fille en Jésus-Christ la noble princesse *Constance*
» de Toulouse, votre sœur, nous ayant écrit qu'elle voulait vivre
» chastement à cause de l'infidélité de son mari qui veut avoir
» des concubines, nous avons cherché à la déterminer à rentrer
» sous l'autorité conjugale en se rapprochant de lui; mais elle
» ne veut prendre ce parti que dans le cas où son mari renon-
» cerait à ses débauches. Nous avons, en conséquence, écrit au
» prince en lui envoyant une célèbre ambassade, afin de l'en-
» gager à donner toute satisfaction à une si noble et si grande
» dame, en lui rendant tous ses droits sur son cœur et sur ses
» affections, nous avons aussi donné expresse sommation à nos
» respectables frères de Narbonne, l'évêque de Nismes, et à
» notre bien-aimé fils Raymond, cardinal-diacre du titre de Sainte-
» Marie *in Via Lata*, de faire tous leurs efforts auprès du comte
» de Toulouse pour le porter à faire tout ce que nous désirons
» de lui. C'est pourquoi, dans le cas où il consentirait à se
» rapprocher de la comtesse et à la rappeler honorablement auprès
» de lui, nous vous engageons à exhorter cette princesse à consentir
» à ce rapprochement, parce qu'il n'est pas convenable qu'une
» dame aussi vertueuse qu'elle, vive ainsi éloignée de son époux
» lorsque celui-ci s'engage à la traiter honorablement et à ne plus
» lui donner des sujets de se séparer. »

Cette lettre est datée d'Agnani, où le pape Alexandre était en 1174 : or, l'archevêque de Reims étant mort en l'année 1175, on ne peut rapporter cette lettre qu'à l'année où il vivait encore et où le pape résidait à Agnani, et c'est l'année 1174 à laquelle ces deux circonstances coïncident, puisque le pape ne résidait pas à Agnani avant elle.

Cette lettre prouve jusqu'à l'évidence qu'en 1174 le comte de Toulouse ne s'était pas séparé légalement de Constance, qu'il n'avait pas contracté de nouveau mariage, et qu'il était toujours l'époux de cette princesse. (*Vid.* la note 3 du même chapitre, page 453).

Note 8, *page* 83. La maison de Sabran est une des plus illustres de la province du Languedoc; elle possédait la moitié de la seigneurie d'Uzès, avait des droits à la possession du comté de Forcalquier par le mariage de *Raynon de Sabran* avec la fille unique de Guillaume IV, comte de Forcalquier. Raynon eut de cette union deux filles, dont l'aînée, Garcinde, épousa Alphonse II, roi d'Aragon, qui posséda de son chef le comté de Forcalquier (an 1194). Guillaume de Sabran, frère de Raynon, fut connétable du comte de Toulouse, et après sa mort (an 1200 ou 1201) cette charge passa à Rostaing de Sabran, son fils, car elle paraît avoir été héréditaire dans cette famille. Les malheurs et l'extinction de celle des comtes de Toulouse empêchèrent qu'elle ne s'y perpétuât. La famille des Sabran avait contracté des alliances avec les maisons les plus puissantes du Midi, et était alliée à plusieurs souverains. Il existe encore des rejetons de cette illustre famille.

Note 9, *page* 85. La famille des Moran était à Toulouse au même niveau que les *Puybusque*, les *Villeneuve*, les *Escalquens*,

les *Varagnes*, les *Marquefaves*, etc., dont les noms figurent dans presque tous les titres qui nous restent du douzième et treizième siècle comme ayant alors fait partie des *chapitres* ou conseils des notables habitans de la ville formant la cour souveraine des comtes, jugeant en dernier ressort les affaires civiles et criminelles et administrant sous sa présidence ou celle de son viguier, le *Pagus* ou pays Toulousain.

Note 10, *page* 89. Épîtres ou lettres d'*Estienne, évêque de de Tournay*. Ce prélat a laissé des sermons au nombre trente et un qu'on ne lit plus, et des lettres plus curieuses qui ont eu deux éditions. La meilleure est de 1682. Il vivait de 1132 à 1203. Ce sont les 73.e et 75.e lettres du recueil dont il est ici question.

Note 11, *page* 95. Ce jeune prince, fils de Henri II, faisant la guerre à son père en Limousin, tomba malade à Userche le 26 Mai 1183. Il crut que le pèlerinage de Notre-Dame de *Roquemadour* le rétablirait, et s'y fit transporter. Mais son mal était apparemment de nature à ne pouvoir être guéri par une aussi puissante intercession, car le voyage ne fit que l'augmenter. On le transporta alors dans le château de Martel, situé sur les confins du Limousin et du Poitou, où il mourut le 12 Juin entre les bras du comte de Toulouse et du duc de Bourgogne. On l'inhuma d'abord au Mans; mais le comte de Toulouse, qui connaissait ses dernières volontés, écrivit au pape pour permettre que ses restes fussent tranportés à Rouen, où il avait témoigné vouloir être enterré; ce que le pontife accorda volontiers, au moyen sans doute de quelque rétribution pécuniaire pour l'Église. La suscription de la lettre qu'écrivit en cette occasion le comte de Toulouse au pape est curieuse; la voici : « Au très-révérend père en Jésus-» Christ et seigneur Luce, par la grâce de Dieu pontife des » Romains, Raymond, par la même grâce duc de Narbonne, » comte de Toulouse, marquis de Provence, salut ». C'était presque traiter d'égal à égal avec le *seigneur Luce!* Depuis, le titre de Sainteté, de souverain Pontife ont été donnés aux papes; les évêques sont devenus des grandeurs, les cardinaux des éminences; et qui sait jusqu'à quelle taille les grandeurs fussent parvenues et les éminences se seraient élevées, sans le coup de caveçon que la philosophie a donné à l'orgueil ecclésiastique pour le ramener à la modeste mesure évangélique?

Note 12, *page* 95. La première de ces chartes est datée de l'église de Saint-Pierre-des-Cuisines, le jour des Rois de l'année 1188. On la lit au feuillet 16 *verso*, et *recto* du feuillet 17 du grand registre de l'armoire de fer. C'est un réglement fait par le conseil de ville, *capitulum*, et les consuls, *civitatis et suburbii*; présent le comte, qui défend aux habitans de Toulouse de se tuer ou se blesser les uns les autres, de ne mettre le feu nulle part, de n'arracher les arbres ni les vignes, de ne pas ravager les moissons, de ne pas aller à la chasse, et de n'exciter aucune sédition dans la ville, et nomme des commissaires pour punir ces sortes de crimes (Petit registre in-4.o, peau de vélin, fol.o 9 *verso*, et 10 *verso* et *recto*).

La seconde est une grâce accordée aux habitans, ou plutôt une transaction faite entre le comte et eux, par laquelle il renonce à punir les auteurs ou complices des séditions faites dans la ville, à condition qu'il percevra les amendes auxquelles ils avaient été condamnés. Cette seconde charte est datée du même lieu et du même jour que la précédente. Voici les noms des consuls en exercice cette année-là : — Bertrand de Montibus (de Mons). — Arnaud de Villeneuve. — Arnaud-Guillaume Reynal. — Pierre de Marquefabes. — Pierre Rogerius (Roger). — Raymond Galinis (Galine). — Bernard de Rufus. — Bernard-Pierre de Cossa. — Pons Humbert. — Ubertin Pons *Aster* (Je n'ai pu deviner ce qu'on désignait par ce mot). — Pierre-Raymond d'Escalquens. — Raymond-Geraud Vital. — (Fol.° 11 du petit registre en peau de vélin, *recto* et *verso*). Ces chartes sont en latin.

Note 13, *page* 105. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les chartes ou titres rassemblés dans les *Preuves de l'Histoire du Languedoc*, par les Bénédictins : on trouvera dans plusieurs, à côté du nom du contractant, celui de la mère qui lui avait donné le jour, comme dans celle-ci, qui est un contrat de mariage entre la fille de Roger Bernard, comte de Foix, et Guillaume-Arnaud de Marquefabes : *In nomine, etc.... Sciendum est quod Rogerius Bernardi, comes Fuxencis*, Essemenæ filius, *et Arnaldus-Bernardi de Marcafaba*, filius Gaillardæ, *etc....* Il y en a une infinité qui portent cette formule.

Note 14, *page* 108. La seigneurie de Lautrec était divisée entre plusieurs familles ; c'est ce qui fit de la confusion sur ce nom que chaque seigneur partiel prenait. Nous verrons un vicomte de Lautrec se battre à Baziége contre le comte de Foix, qui commandait un parti de Toulousains dans la guerre des Albigeois. Baudouin, fils de Raymond V, mais fils, dit-on, illégitime, avait aussi une part dans la seigneurie de Lautrec. Il est aussi question dans un autre lieu d'un *Fredol de Lautrec*. Cette diversité de personnages, portant le même nom et seigneurs du même lieu, est difficile à ramener à une source commune, et on ne peut cependant les attacher à aucune autre famille, puisqu'ils ne portent tous ce nom qu'avec de simples prénoms. Nous reviendrons sur cette famille lorsqu'il sera question de Baudouin, fils bâtard du comte Raymond V.

Note 15, *page* 112. Les troubadours proprement dits, qu'il ne faut pas confondre avec les ménestrels ou ménétriers, ni avec les trouvères, poètes de la langue *d'Oil*, étaient du midi de la France. La Provence est le pays qui en compte le plus grand nombre. Le nom de troubadour est provençal ; il dérive de *trouba*. Troubadour signifie littéralement trouveur, d'où plus tard on dériva le mot de *trouvère* dans le nord. Les principaux troubadours appartenaient à des familles nobles et plusieurs même aux familles des principaux seigneurs du Midi. Ils avaient accès dans les cours, y étaient parfaitement reçus, y séjournaient, et

leur talent, très-apprécié alors et très-goûté des dames, leur faisait obtenir des succès auprès d'elles. Quelques-uns furent les victimes d'une furieuse jalousie (*Vid.* dans *Nostradamus* Guillaume de Cabestan, dont l'histoire a fourni l'anecdote de Cabrielle de Vergi). Mais en général ils étaient presque aussi bien vus des maris que des femmes. Ils assistaient aux fameuses *cours d'amour*, qui tenaient leurs séances à *Signes*, à *Pierrefeu*, dans le château de *Romanine* (appartenant à la famille de Gantelme, et dont Estephanette ou Phanette de Gantelme, tante de Laure, fut long-temps présidente), situés dans le département du Var; et à Avignon. On faisait aux troubadours de fort beaux présens d'argent, d'armes, de riches étoffes et de chevaux. Plusieurs, sortis de leurs châteaux pauvres, devenaient riches en *trouvant*.

Les troubadours composaient eux-mêmes toutes les pièces de vers qu'ils récitaient ou chantaient. Ces vers étaient de plusieurs espèces : c'étaient des *sons* ou *sonnets*, *mots*, *vers*, *chants*, *chansons*, *chantarels*, *syrventes*, *satyres*, *tensons*, *lais*, *deports*, *soulas*; *etc.* Ils composaient des comédies et même des tragédies qu'ils jouaient à deux ou trois acteurs, quelquefois seuls en faisant tous les rôles, à peu près comme nos improvisateurs d'aujourd'hui. Plusieurs même possédaient à un haut degré la facilité d'improviser, comme le prouvent plusieurs anecdotes, entr'autres celle arrivée à *Albertet de Systeron*, qui, arrêté, dépouillé tout nu et au moment d'être mis à mort par des voleurs, leur demanda pour toute grâce qu'il lui fût permis de leur réciter une pièce de vers, permission qui lui fut accordée et dont il profita sur-le-champ pour composer un petit poème en l'honneur de ces *braves gens*, ce dont ils furent si charmés, que non-seulement ils lui accordèrent la vie, mais lui rendirent encore son argent, ses vêtemens, ses armes et son cheval, en accompagnant ce retour d'éloges et de remercîmens infinis.

Leur hardiesse dans les cours pouvait souvent passer pour de l'insolence. Voici un trait qui prouve jusqu'à quel point les seigneurs étaient courtois et hospitaliers à leur égard, malgré les étranges licences qu'ils se permettaient avec eux. *Guilhem de Bargemont*, troubadour, se trouvait à la cour de Raymond Bérenger, comte de Provence, mari de Béatrix. Les seigneurs qui formaient cette cour devisaient un jour entr'eux sur leurs qualités respectives et faisaient eux-mêmes leur éloge : l'un se vantait d'être le mieux tourné des chevaliers du temps; l'autre de porter son armure avec le plus de grâce; un troisième vantait ses talens pour l'équitation, qui le rendait le plus habile écuyer du pays. Quand vint le tour de Bargemont, il dit que quant à lui, il avait eu les faveurs de toutes les belles et qu'il n'y avait pas de mari à la cour qu'il n'eût dupé. Le comte de Provence se montrant incrédule et riant de tout son cœur de la fatuité extrême de ce troubadour : *Ne riez pas, monsieur le comte*, lui dit Bargemont, *car je ne vous ai pas excepté.* Le comte rit de plus belle, et se contenta de lui dire : *Dieu me saulve*

la bida, Bargemont, vou sias un balent baron! mais you bous recoumandi à las donmas.

Les troubadours commencèrent à paraître vers la moitié du douzième siècle, et il n'en existait plus à la fin du quatorzième.

Les auteurs qui ont écrit sur les troubadours sont des moines contemporains. Frère *Hermentèze*, religieux du monastère de Saint-Honoré, dans l'île de Lérins, reçut ordre d'Alphonse II, roi d'Aragon, d'écrire l'histoire des troubadours connus jusqu'alors (à la fin du douzième siècle). Il a parlé de peu de troubadours; mais ce qu'il en a dit est précieux.

Un autre religieux du même monastère, dont on ignore le nom, continua le travail du père Hermentèze.

Le monge des Iles-d'Or, de la maison de Cibo de Gênes, religieux au même monastère, qui a écrit vers la fin du treizième siècle.

Le monge de Mont-Major, religieux défroqué du monastère de Mont-Major, à Arles, a fait une satyre contre les troubadours, qui eut beaucoup de célébrité; mais il fut accusé d'avoir moins consulté la vérité, que de s'être livré à son goût pour la satyre personnelle et peu mesurée. On ne doit cependant pas ranger ce satyrique au nombre des auteurs dont on doit mépriser l'opinion.

Saint Cezari, ou saint Cezaire, autre moine de Mont-Major, a écrit assez en détail sur les troubadours, et sa biographie est assez estimée. Il enrichit son manuscrit de jolies vignettes et en fit présent au roi René, vers l'an 1135.

Un certain Don Hilaire, moine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, a donné quelques notions sur les troubadours.

Rostaing, ou Rostang de Brignole, composa un recueil de poètes provençaux et de saints et saintes du même pays.

Un moine de l'abbaye de Florége du Thorounet, nommé *Peyre de Sollières*, a aussi écrit sur les troubadours.

Jean de Notre-Dame, ou Nostradamus, a mis ces différens auteurs à contribution pour composer *ses vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, dont l'édition, devenue rare, fut imprimée à Lyon en 1575, format in-12, par Alexandre Marsilis. Cet ouvrage a eu une deuxième édition faite à Rome, format in-4.°, en 1710, avec des augmentations de Crescimbeni.

Note 14, page 114. Le 12 Novembre 1196, le comte étant à Toulouse, où il s'était rendu aussitôt après son mariage avec Jeanne d'Angleterre, confirma les priviléges accordés aux habitans par Alphonse Jourdain : 1.° il les déclara exempts du paiement de droit de *queste*, de *tolte* et *albergue* [1], et de faire des

[1] *Quæste* ou *quiste* était un droit qu'exigeait le seigneur de ses vassaux dans certaines occasions, *pro itinere faciendo, si factus fuerit novus miles, vel major filius qui comes futurus est... Si filiam vel filias suas in matrimonio collocant. (Vid. Ducange). Tolte* ou *touste* était une sorte d'exaction (*tota pro exactione dicitur.* Ducange.), qu'exigeaient les seigneurs dans certaines occasions; c'était presque le même que *quiste*. *Albergue* était un droit seigneurial presque toujours fixé à

levées de troupes pour le comte en temps de guerre, à moins que ce ne soit de leur consentement et libre volonté ; 2.° le seigneur comte promet de les conserver et maintenir dans leurs anciens priviléges, usages et coutumes. Les magistrats ou consuls en exercice étaient Raymond et Châteauneuf (ou Castelnau) Jourdain de Villeneuve. — Hugues de Rouaix. — Ademar de Pons. — Bernard-Raymond de Varagnes. — Hubertin de Gardouch. — Raymond Ato de Toulouse. — Bernard de Varagnes. — Raymond Galine. — Pierre-Raymond major. — Guillaume Caraborda. — Raymond Ubertin. — Pierre-Raymond Descalquens. — Arnaud-Raymond son frère. — Raymond Geraud. — Gerault Esquinaut. — Jean Signas. — Aymeric Rufus. (*Vid.* le grand registre de l'armoire de fer, fol.° 68, *recto* et *verso*; et le petit registre, in-4.°, en peau de vélin, fol.° 14 *verso*, et 15 *recto*.

Note 17, *page* 115. On ne devine guère la raison pour laquelle Jeanne d'Angleterre se sépara ainsi de son mari.... Il était absent de Toulouse à la vérité lorsque cet événement lui arriva ; mais elle pouvait lui écrire et l'attendre pour obtenir la punition des coupables, punition qui ne regardait aucunement le roi d'Angleterre. Il est permis de croire qu'elle n'alla vers son frère que parce qu'elle était mécontente de son mari ; c'est d'autant plus probable qu'elle était grosse. Il fallait qu'elle eût de bien fortes raisons pour prendre ce parti dans un tel état et pour y persister. Lorsqu'elle fut à Rouen, elle supplia l'archevêque de Cantorbéry qui s'y trouvait de lui permettre de faire des vœux. L'archevêque résista long-temps, disant qu'il ne pouvait recevoir les vœux monastiques d'une femme mariée et grosse ; mais elle insista tellement qu'il se rendit : et elle mourut, non-seulement avec l'habit monastique, mais même religieuse professe, ce qui est fort extraordinaire.

Notes 18 et 19, *pages* 117 et 118. Ce fait est remarquable parce qu'il prouve que cette guerre avait été faite par les habitans eux-mêmes sans la participation du comte. Ils avaient donc le droit de tirer eux-mêmes vengeance des injures qu'ils recevaient. Le comte étant le souverain des deux partis, son entremise était une chose toute simple, car personne n'avait plus d'intérêt que lui à ce que ses sujets vécussent d'accord entr'eux. Les chartes qui furent dressées pour ces divers accommodemens sont très-nombreuses ; elles sont toutes des années 1202, 1203, 1204, et se trouvent dans le grand registre de l'armoire de fer, et dans le petit registre, in-4.°, peau de vélin, qui est aux archives : on les trouve à la page 39 et à la page 88.

une certaine somme d'argent. Toulouse payait au gouvernement un albergue de 500 liv. pour l'inféodation de ses remparts qui furent déclarés appartenir à l'étet quoiqu'ils fussent sa propriété. On avait un, deux, trois, quatre albergues dans le même lieu.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Note 1, *page* 126. Ce fut la comtesse de Foix qui excita le zèle de son mari contre les persécuteurs des Albigeois; elle s'appelait Philippe et était de l'illustre maison de Moncade, d'Espagne. Elle adopta les principes religieux des manichéens; cela seul prouverait que ces principes n'étaient pas contraires à la plus sévère morale, car la comtesse Philippe de Foix était l'une des femmes les plus vertueuses et les plus irréprochables de son temps. Son mari, le comte de Foix, fidèle alié du comte de Toulouse pendant toute la durée de cette cruelle guerre, était le cinquième comte de Foix: on l'appelait *Raymond Roger*, il était le premier du nom de Raymond. Il était fils de Roger Bernard, quatrième comte de cette maison, et d'une fille de Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Il gouverna ses états pendant trente-cinq ans, et s'acquit une réputation de bravoure et d'habileté peu communes. Le comte de Toulouse lui dut de n'être pas entièrement anéanti par les croisés. Il montra en général un plus grand caractère que son illustre allié. Il avait le coup d'œil juste, la résolution prompte, ce qui le rendait très-propre aux coups de main. Nul capitaine de son temps ne dressa mieux que lui une embuscade et ne profita mieux d'une occasion d'attaquer un parti avec avantage. Ce fut sous ce capitaine expérimenté et cet allié fidèle si loyal, que Roger Bernard son fils se forma dans le métier de la guerre, et mérita, par sa bravoure et son habileté, le surnom de *Grand*, que lui donna la population pyrénéenne.

Note 2, *page* 136. Si l'on veut se faire une idée de tout ce que tentaient et pouvaient oser les papes à cette époque pour s'emparer du pouvoir temporel et réduire les puissances de la terre à un humiliant esclavage, il faut lire la lettre d'Innocent III à Raymond, datée de Rome du 4.e jour des calendes de Juin l'an 10.e de son pontificat; elle est en tête de la page 38 du 2.e volume de l'ouvrage intitulé: *Epistolarum Innocentii III, romani pontificis, etc.*, par Etienne Baluze; Paris, François Muguet, 1682; in-fol.o Ce pontife semble avoir rassemblé dans cette lettre tout ce que le fiel, la colère, la haine, peuvent imaginer d'injures pour humilier un prince qui n'avait d'autre tort que de faire la guerre à quelques-uns de ses vassaux de Provence qui avaient formé une coalition contre lui; car il ne

s'agissait dans cette guerre ni d'hérésie, ni de schisme : c'était une querelle de seigneurs à vassaux, mais que l'orgueilleux pontife voulait que l'on terminât à quelque prix que ce fût pour tourner contre les Albigeois les armes que l'on employait dans des intérêts particuliers.

Note 3, *page* 138. Voici comment la chronique languedocienne raconte la mort de Pierre de Castelnau : *Et quant lodit légat fouc arribat, et aguet séjournat certans jours, un jour entro los autres, estant lodit légat aldit Sant-Gely, lodit Peyre de Castelnau, qui dessus es dit, aguet alcunas paroulas et questious an un serbito et gentilhommé del comté Ramon, et aysso rougant ladita hérésia, et talament fouc lor questious qué à la fin lodit gentilhommé servito deldit comté Ramon donet d'un spict à travès lo corps deldit Peyre de Castelnau, et lo tuet de faict et murtrit.* (*Vid. Chroniques de l'Histoire de Languedoc*, 3.e volume, page 3. *Vid.* le manuscrit 9646 de la Bibliothèque royale). Cette version est beaucoup plus vraisemblable, mais elle n'inculpe pas le comte de Toulouse, et c'est sur lui que les prêtres voulaient faire tomber la vengeance, parce qu'il y avait profit dans tous les genres à avoir à faire avec lui

Note 4, *page* 143. Ce Dominique, que l'on a canonisé depuis, paraît avoir été un fanatique de bonne foi; mais c'est aller un peu loin que de forcer ceux dont il persécuta, dont il fit brûler les ancêtres, à rendre hommage à sa mémoire comme si, au lieu de prisons qu'il fonda et de bûchers qu'il éleva, il eût fondé des hospices et des maisons de charité. On eût considéré comme une sanglante ironie de forcer les chrétiens à faire l'apothéose des préfets du Prétoire qui les persécutèrent sous la primitive Eglise. C'était donc beaucoup que de faire en sorte de faire oublier Dominique et d'obtenir que sa mémoire ne fût pas en exécration; mais le béatifier était de trop, et la charité chrétienne ne saurait aller jusque-là.

Note 5, *page* 144. L'ordre de Malte fut le premier des ordres militaires établis en Languedoc, et Saint-Gilles fut le premier grand-pieuré de cet ordre établi en France, car le comte Raymond de Saint-Gilles avait été le principal protecteur de cet ordre à Jérusalem. A l'époque où se passèrent les événemens dont il est ici question, cet ordre possédait déjà en Europe 30,000 châteaux ou seigneuries, ayant un donjon et une enceinte murée, et les donjons devinrent dans la suite le chef-lieu de seigneuries plus ou moins étendues selon les libéralités des bienfaiteurs de l'ordre. On les appela *Commanderies.*

Note 6, *page* 162. Du Tillet, dans le sommaire de l'histoire de la guerre sainte contre les Albigeois, ne porte le nombre des morts qu'à 7,000 : c'est tout juste celui des habitans qui furent massacrés dans l'église de la Magdeleine, où ils s'étaient réfugiés, Guillaume de Nangis en compte 17,000. — La Chronique d'Alberich, qui copie un auteur contemporain, porte le nombre des victimes à 60,000. — Un auteur contemporain,

César Listerber, qu'a suivi Laurent Echard, va jusqu'à 100,000; on s'accorde assez sur le nombre de 60,000, fixé par la Chronique d'Alberich. Au reste, ici le nombre ne fait rien à la chose; car y en eût-il eu 600,000, ils auraient tous eu le même sort; ce n'eût été que plus de joie pour les bons prêtres qui conduisaient l'armée. Ce qu'il faut considérer, c'est que tout périt, tout absolument; qu'on n'y épargna ni âge ni sexe, et que pendant l'incendie on avait entouré la ville d'un cordon de croisés, afin qu'il n'y eût pas un seul habitant de sauvé. Cette précaution était recherchée, on voit que les bons pères étaient habiles et inspirés; aussi, pas un seul évêque ne fit entendre une voix de miséricorde. Si quelqu'un parla d'indulgence, ce fut sans doute quelque chevalier qui la réclama, accoutumé qu'il était à se battre à armes courtoises contre un ennemi armé, et non à donner impitoyablement la mort à des femmes, à des enfans, à des vieillards qui baignaient leurs genoux de larmes. Mais on ne trouve dans aucun historien qu'il ait été fait aucune réclamation contre la sentence apostolique du légat.

Note 7, *page* 172. Ceci n'était pas absolument un faux-fuyant. La crainte avait dû faire sacrifier quelques malheureux, qui peut-être s'étaient rendus coupables de quelque délit. L'on fut plus sévère qu'on ne l'eût été en temps ordinaire; mais ce fut Foulques qui dressa lui-même, aidé de ses amis, les listes de proscription, qui furent remises au légat. Les magistrats refusèrent de prendre part à cette iniquité, et furent assez généreux pour braver l'excommunication dont on les menaçait.

Note 8, *page* 176. *Omne blatum meum et vinum quod de meis propriis honoribus exierit, in illo anno in quo ab sæculo transmigrabo quod blatum et vinum illius anni detur et dividatur totum amore Dei et redemptione delictorum meorum, cognitione habitatorum domus militiæ Templi et habitatorum domus hospitalis Yerosolymis, ut eis militiæ videbitur forè salvam.*

Item dispono et dimito domui militiæ meum equum, mea arma et loricam (armure de corps), *et caligas* (bottines), *et coopertas ferreas..... et galeam meam* (casque), *amore Dei et redemptione peccatorum meorum. Item dimito et dispono domui hospitalis de Yerusalem pro amore Dei, equum meum juvenem; item dimito et dispono Balduyno fratri meo, et infantibus quos ex legitimo matrimonio habuerit.* Il donne à Baudouin son frère, *totum pignus comitatus de Amelavo* (Millau), *totum pignus quod habet in Roca Valferga* (Caylus), à condition qu'il reconnaîtra tenir ces objets de son fils Raymond, qu'il lui jurera fidélité et qu'il sera homme et chevalier de son fils. *Sit miles et homo Balduynus frater meus Raymondi filii mei.* Il stipule que si Baudouin n'a pas d'enfans légitimes, ces seigneuries feront retour à son fils ou à ses héritiers, sans qu'elles puissent sous aucun prétexte être aliénées. Il stipule les intérêts de son épouse. *Alienor uxor mea habeat et teneat suam dotem sicut in instrumenti suæ dotis continentur.* Il donne les seigneuries de Chalus en Limousin et

de Bruniquel, sur les confins de l'Albigeois, à Bertrand, son second fils, aux mêmes conditions à peu près qu'il imposait à Baudouin pour celles qu'il lui avait données. — Il donne à Guillemette (*Willelma*) sa fille tout ce qu'il possède dans la seigneurie de Montlaur (*Montem laurum*). Il établit Raymond son fils son héritier, en stipulant qu'il ne pourra rien vendre, ni donner, ni aliéner avant l'âge de trente ans accomplis, et que toute donation ou vente qu'il ferait avant cet âge serait nulle. — Dans le cas ou Raymond son fils mourrait sans enfans, il fait son héritier général et universel au lieu et place de son fils, son frère Baudouin... Cette disposition en faveur de son frère au préjudice de Bertrand, son second fils, est inexplicable dans le cas de légitimité de ce dernier, et bien plus encore si Baudouin, comme on la prétendu, était frère bâtard de Raymond. Cette clause démontrerait la légitimité de Baudouin quelque chose que l'on puisse avancer contre; mais dans aucun cas, on ne peut guère l'expliquer. — Raymond met son fils et ses états sous la protection de Philippe-Auguste et de l'empereur Othon. Cet acte fut déposé à l'abbaye de Saint-Denis; il est divisé par lettres alphabétiques, scellé d'un sceau de cire blanche, avec lacs de cuir; sur le dos est écrit : *Testamentum Baymondi, ducis Narbonæ, MCCIX datum nobis ad custodiendum.*

Note 8 *bis*, *page* 198. L'historien de Montfort prétend au contraireque Raymond étant arrivé à Rome, eut une audience du pape, qui le reçut indignement, quoique le comte lui fît toute espèce de soumissions. Mais ce récit est contredit par la Chronique Languedocienne déjà citée, et son assertion paraît beaucoup plus conforme à la vérité et au caractère d'Innocent, qui était d'un caractère dissimulé et faux. Pierre de Valcernay ne manqua jamais l'occasion d'insulter au comte de Toulouse. La politique n'est pas le fait de ce moine historien, qui hait de bonne foi et en convient, qui brûle les hérétiques avec une grande joie, et qui s'en vante comme d'une action méritoire et glorieuse. C'est une âme diabolique que celle qui se réjouit de voir martyriser son semblable; mais il y a pire qu'une telle âme, c'est une âme hypocrite.

Note 9, *page* 188. Mille livres tolosas ou toulousaines vaudraient aujourd'hui 208,000 fr.; car la livre ainsi que le sol tolosas valaient presque le double de la livre et du sol tournois; livre alors s'entendait du poids. Il n'y avait pas de monnaie qui valût une livre; la livre tournois était une livre d'argent de deux marcs ou de seize onces, et la livre tolosas valait deux livres d'argent du poids de douze onces; le sol tolosas valait deux sous tournes ou tournois.

Note 10, *page* 198. Le comte de Toulouse prêta serment de fidélité à l'évêque; il jura en outre d'observer tous les articles du traité, et promit que lui et ses successeurs feraient hommage pour le fief à saint Vincent, martyr (c'est-à-dire à l'évêque son représentant ici-bas), sur son autel, dans la cathédrale de Viviers, avec cette formalité essentielle et inusitée, que le

comte porterait une chaîne au cou, et que l'évêque en tiendrait le bout lorsque le comte baiserait l'autel. C'était une addition aux usages féodaux, elle sentait l'esclavage. Mais la modestie de l'évêque n'y répugnait pas; c'étaient des consciences robustes en fait de modestie, que les consciences pontificales d'alors, elles ne dégénérèrent pas depuis, mais les fidèles ont dégénéré et refusent aujourd'hui d'être les esclaves de l'Église. On est forcé de gémir de leur aveuglement; car il est évident qu'un tel esclavage n'était établi que pour leur bien et assurait leur liberté; c'est du moins ce que se sont efforcés de prouver certains docteurs et ce que prétendent même de graves philosophes de nos jours.

CHAPITRE II.

Note 1, *page* 214. Le passage de la rivière sous la chaussée du moulin, qu'effectua cette compagnie, ne laisse aucun doute qu'elle ne se fût formée du côté de l'Ardenne. Il est vraisemblable qu'elle fut levée dans les villages de la banlieue du faubourg Saint-Cyprien, de Saint-Simon et autres petits bourgs ou villages peu éloignés de la ville : car, si elle eût été composée d'habitans de la rive droite, elle n'eût pas eu besoin de passer la rivière pour se rendre à Lavaur. Si Foulques, en effet, avait de l'influence, il faut croire qu'il l'exerçait sur les populations les moins éclairées, les plus pauvres, telles que devaient être celles du côté de l'Ardenne. Il est fort possible même que Muret et les autres petites villes qui sont sur la rive gauche de la Garonne lui eussent aussi fourni des fanatiques pour sa compagnie

Note 2, *page* 214. Le titre de maréchal n'a commencé à désigner un officier militaire que sous Philippe-Auguste. *Henri Clément* est le premier qui ait porté le titre de maréchal de France (*Vid. Rigord, page* 216). Les maréchaux commencèrent à devenir à cette époque les seconds officiers de l'armée, et chaque général en chef avait son maréchal. Ce titre ne donnait qu'une très-petite importance lorsqu'il n'était porté que par l'office d'un seigneur particulier. Il paraît même qu'il y avait alors des maréchaux qui avaient un commandement dans quelques petites provinces; car Guy de Levy prenait plus tard le titre de maréchal de l'Albigeois.

Note 3, *page* 223. L'indignation du comte de Toulouse contre son frère, après la *reddition* de Montferrand, prouve que la place était en bon état, et qu'il se trouvait une garnison suffisante pour la défendre. C'est ce qui nous confirme dans l'idée que la garnison était nombreuse et suffisante, et que c'est par erreur de copiste que l'on n'apporte le nombre d'hommes qui la composaient qu'à quinze.

Note 4, *page* 229. Dans le 12.e, 13.e et 14.e siècle, il y avait des corps d'aventuriers, composés de gens de toute espèce et de tous les pays, mais plus particulièrement de soldats français qui avaient servi dans les milices, et qui, ayant pris goût à ce métier, ne savaient plus vivre autrement. On les connaissait sous les noms de *palearios* (paillaros), *coteraux*, *routiers*, *basques*, *etc.* Ils étaient commandés par des chefs semblables à nos partisans d'aujourd'hui. Les princes les prenaient à leur service, ne pouvait trouver mieux; car ils étaient fort sujets à abandonner un parti pour se jeter dans un autre qui les payait plus chèrement. Il fallait leur permettre le pillage ou avoir sans cesse l'argent à la main, car ils ne tenaient par affection à aucun parti, à aucune religion. Il y en avait dans l'armée des croisés; mais le comte de Toulouse en avait à sa solde un beaucoup plus grand nombre. Ils furent le noyau des grandes compagnies qui désolèrent la France sous le roi Jean, sous Charles V, et que Duguesclin amena en Espagne.

Note 5, *page* 237. Voici cette lettre: *Gaudemus plurimùm devotionem vestram et fidelitatem in Domino, commendantes quod pari ac unanimi prout accepimus voluntate, congratulamini vos, et comitatum vestrum ad jus et proprietatem Ecclesiæ Romanæ, ac nostram specialiter pertinere suppliciter exorantes ne vos juridictionis alterius supponamus. Nos igitur vicem gerentes illius qui cum dilexisset suos, in finem dilexit eos, monemus universitatem vestram, et exortamur attentius et per apostolica vobis scripta mandamus quatenus in fidelitate ac devotionæ sacro sanctæ Romanæ Ecclesiæ ac firmiter ac unanimiter persistentes, tales in omnibus et per omnia exhibere curetis, quod de die in diem gratiam et benevolentiam sedis apostolicæ, mereamini ampliorem, sciturì quod nos de pace ac statu vestro et terra vestra sollicitudinem cupimus gerere diligentem. Datum Laterani Junii, pontificatus nostri, anno quinto decimo.* Et pour adresse, *Militibus et populo Castri Melgorii.* Baluze, *Recueil des lettres d'Innocent III*, 2.e vol., page 637, colonne de gauche, lettre 103.

Quel était le titre d'Innocent pour s'emparer ainsi d'un comté qui appartenait au comte de Toulouse par la donation expresse de la dernière comtesse au préjudice même de son propre fils? On l'ignore. Voilà pourtant une acquisiton faite par l'Église et qui ne provenait ni d'une donation, ni d'un testament. Quand on les prend ainsi sur le fait d'illégalité et d'usurpation, on peut penser sans injustice que ce n'était pas le premier, et que plusieurs de ses propriétés ne viennent pas de meilleure source.

Note 5 *bis*, *page* 242. Sous les premiers princes de la deuxième race de nos rois, les milices des provinces devaient faire un service de six mois, à compter du jour où elles arrivaient à l'ost. Elles devaient se pourvoir de vivres pour trois mois aux dépens des provinces; les vivres des trois autres mois étaient à la charge de la couronne. Depuis l'établissement de la féodalité,

pendant une partie de la deuxième race et sous la troisième, le service n'était plus obligé que pendant quarante jours, à compter de celui où l'on arrivait à l'ost. On voit dans un rôle de 1271, sous le règne de Philippe-le-Hardi, que certains seigneurs n'étaient tenus qu'à un service de vingt-cinq jours, quinze, et d'autres même à cinq jours seulement. Ces exemptions de la règle commune provenaient de quelques signalés services ; peut-être de quelque traité, à la suite de révolte du vassal, qui avait eu des avantages sur son seigneur et l'avait forcé à lui faire des concessions. (Vid. *Hist. de la milice française*, 1.er vol., page 18 et 72).

Note 6, *page* 245. Il ne reste que peu de chose de cet ancien château de Verdun, que l'on appelle dans le pays le château de la reine Marguerite. Le plateau sur lequel il était situé peut avoir 36 à 40 toises de long, sur une largeur de 12 ou 14 environ ; des arceaux de forte maçonnerie en brique et cailloux roulés, et d'une petite élévation qui font partie de son ancienne enceinte, existent encore du côté de la rivière : des cavités intérieures, voûtées, semblent avoir servi ou de prisons ou de magasins de vivres pour la garnison. Le plateau n'a guère que 2 à 3 toises d'élévation ; mais il domine la rivière qui alors se rapprochait beaucoup de son enceinte, car on voit encore de forts anneaux de fer, cellés dans la maçonnerie des arceaux, qui servaient sans doute à amarrer les bateaux. On descendait à la rivière par des degrés pratiqués dans l'épaisseur de l'un des arceaux ; mais il n'existe aucun reste de cet escalier. Du côté opposé à la rivière, le plateau est bordé par un ruisseau qui pouvait, dans le temps des crues et en y faisant des empellemens, servir de fossé de défense au château et ajouter à la force naturelle de l'escarpement. Le plateau du château de Verdun est situé sur la même ligne et à l'occident de cette ville.

Note 7, *page* 248. Les lettres de ces prélats se trouvent dans le recueil des lettres d'Innocent III, par Baluze, aux pages 763 et suivantes du 2.e vol. Voici l'échantillon de l'une d'elles. Elle est écrite à Innocent par les archevêques ou évêques d'Arles, d'Avignon, de Viviers, de Nîmes, de Maguelone, de Carpentras, d'Orange, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Cavaillon et de Vaison.... *Verum, pater sanctissime, adhuc summopere timendum est et cavendum ne venenum hydræ, hoc est dolosissimæ civitatis Tolosæ, si non tamquam membrum putridissimum succidatur, et ipsa circonstantia loca jam plene purgata et salubria, inficiat iterum et corrumpat, et quod edificatum est et reformatum à vobis multis laboribus et expensis in antiquam chaos recidat aut in multo deterius relabatur, etc.....* Voila quel était le sort que ces dix prélats demandaient que l'on fît subir à la ville de Toulouse.... ; mais Bertrand, évêque de Beziers, s'exprime d'une manière bien autrement virulente contre la même ville en écrivant au même Innocent III. Voici ses propres expressions : *Remansit adhuc ibi magna quædam errorum omnium-*

que vitiorum sentina, Tolosæ videlicet civitas, et alia quædam loca, in quibus totius pravitatis heretices reliquiarum spurcitia se collegit, quæ nisi fuerit per longanimitatem vestræ sanctæ sollicitudinis avulsa funditus et radicibus extirpata, genimina procul dubio viperarum et spuria vitulamina iterum pullulabunt, et longe deteriorem priore morbum facient recidivum... Nos igitur, beatissime pater, quos tamquan propius positos magis negotium istud tangit, sanctissimam pietatem vestram rogamus, fusisque votivis lacrimis exoramus in visceribus Jesus Christi quatenus nostro aliorum quæ prelatorum singulis et ecclesiarum substantiis, quibus comitis Tolosani et filii ejus si resurgerent, et gladius inexorabiliter immineret misericorditer prospicientes in posterum, negotio pacis et fidei, quod tanc prudenter ac potenter hactenus promovistis finem perfectum et stabilem imponatis.... Toulouse, comme on le voit, n'était pas très-bien dans les papiers du révérend Bertrand, évêque de Beziers, et il n'a pas dépendu de tous ces prélats que cette ancienne et grande cité n'ait été effacée du sol français. Heureusement qu'elle eut assez d'énergie pour se défendre et résister à tous les efforts de l'Église pour l'anéantir.

CHAPITRE III.

Note 1, page 253. Ce fort était situé sur les hauteurs dont la petite rivière la Marciassone baigne le pied entre Saint-Orens et Lauzerville. C'était une des plus fortes places de la contrée. Ce fort dominait le vallon dans le prolongement duquel sont situés les châteaux d'Ozièles, de Fourquevaux et de Mourville. Ces vallons étaient alors importans ; ils servaient de passage aux partis, et les bois dont ils étaient couverts étaient merveilleusement propres pour les embuscades et pour cacher la marche d'un ennemi vers Toulouse. La garnison de Pujol, qui était nombreuse, tenait en respect tout ce pays et assurait les communications avec cette ville.

Note 2, page 254. Les historiens de la croisade ont porté cette armée à 100,000 hommes pour augmenter la gloire de Montfort et donner plus de consistance à la supposition d'un miracle opéré en faveur des croisés ; mais jamais le comte de Toulouse n'aurait pu mettre une pareille armée sur pied. Il est possible qu'une grande multitude, encouragée par la présence du roi d'Aragon, se soit levée spontanément ; mais à coup sûr ce n'étaient pas des soldats qui la composaient : le nombre dans ce cas devient beaucoup plus embarrassant qu'utile. Il est difficile de croire qu'il y eût 20,000 hommes bien armés, et les armes même dont on aurait pu pourvoir ce nombre n'en faisait pas une armée de soldats. On n'avait pu dégarnir Toulouse, Montauban

n'avait pu envoyer qu'un petit nombre d'hommes ; et il fallait conserver les garnisons dans les châteaux et les forts. Il faut donc réduire de beaucoup cette armée prétendue innombrable des Albigeois ; si elle eût été composée de soldats aguerris et bien armés, Montfort ne l'aurait pas défaite, car s'il l'avait pu, il eût été depuis long-temps le maître du pays, et Toulouse même, l'héroïque capitale du Midi, aurait été soumise par ses armes, car, encore une fois, nous n'admettons de miracle dans aucun cas ; à plus forte raison dans celui où il en aurait été fait un pour une aussi mauvaise cause.

Note 3, *page* 263. Cet avis prouve combien le comte de Toulouse comptait peu sur le nombre d'hommes qui étaient dans son parti, car à coup sûr s'il eût eu 100,000 hommes bien armés et que Montfort n'en eût eu que 1200, il n'aurait pas craint de marcher contre lui ; car il aurait fallu qu'il eût perdu l'esprit si dans ce cas il avait craint de se mesurer avec lui, l'ayant déjà combattu avec succès à forces égales. Le bout d'oreille perce presque toujours dans les fables inventées par un parti. Ici la fausseté est manifeste. Mais on voulait un miracle ; le moine historien avait résolu, coûte qui coûte, de le faire opérer, et tout fut arrangé par lui pour arriver à ce but.

Note 4, *page* 266. La *Chronique Languedocienne* rapporte différemment la défaite du roi d'Aragon ; d'après elle, il aurait été surpris dans son camp par Montfort, où il s'était retranché après avoir donné un assaut inutile à la ville de Muret. Ses troupes se reposaient de leurs fatigues lorsqu'elles furent attaquées. Cette attaque mit d'abord le désordre dans l'armée, dont les soldats ne savaient sous quelle bannière se rallier, partie criant *Aragon*, d'autres *Toulouse*, d'autres *Foix* ou *Comminge ;* que le roi d'Aragon, cherchant à rallier les siens et criant *Aragon*, fut reconnu et succomba aux attaques des chevaliers de Montfort. Sa mort ayant été connue dans le camp, elle acheva d'y mettre le désordre, et il y eut un *sauve qui peut* qui donna gain de cause à Montfort, qui n'eut plus qu'à poursuivre une multitude épouvantée et à en faire un grand carnage. Cette version ne paraît pas invraisemblable ; elle explique la déroute, sans qu'il y ait besoin d'avoir recours au merveilleux. Guillaume de Puylaurens dans sa *Chronique* se rapproche de cette version, et comme il était contemporain, on n'a aucune raison de croire que la défaite du roi d'Aragon n'ait pas eu lieu de cette manière.

Note 5, *page* 273. Cette nef est gothique ; sa voûte, en raison de sa grande largeur, semble d'abord avoir été jetée à plein cintre ; mais en y regardant attentivement on aperçoit l'angle de jonction des deux arcs. Les croisées du côté droit, en partie masquées par le bâtiment de la vicairerie, sont à ogives d'une forme bien caractérisée, avec des divisions et ornemens appartenant à ce genre. Du côté gauche la voûte s'appuie sur un des larges côtés du clocher et sur un mur épais qui semble avoir fait jadis partie d'une construction massive, dont il est assez difficile de déter-

miner l'usage et les proportions (Voyez la note 4, chap. 4, liv. 3).

Note 6, *page* 274. Ce que l'on appelle dans l'histoire châteaux forts étaient des forteresses murées, souvent d'une assez grande étendue, composées pour l'ordinaire d'une grosse tour carrée, appelée donjon, à pusieurs étages, servant de logement au seigneur où commandant et à la garnison. Cette tour était entourée de bâtimens plus ou moins élevés, servant de logement ou destinés à divers autres usages : c'était là le fort proprement dit. Il y avait ordinairement une cour intérieure, et tout cela devait être assez spacieux pour loger la garnison. Mais une seconde enceinte qui entourait le fort renfermait de petites habitations occupées par les habitans ou par une partie de la garnison destinée à le défendre, et où se réfugiaient les gens de la campagne avec leurs bestiaux et provisions lorsque l'ennemi s'approchait pour la ravager. Cette seconde enceinte était fortifiée, garnie de tours, et entourée d'une forte muraille qui la mettait à l'abri d'un coup de main, et donnait le temps de se mettre en défense et de disputer le terrain à l'ennemi qui tentait de l'escalader. Il y avait des châteaux qui avaient trois enceintes.

Note 7, *page* 278. Plusieurs auteurs ont parlé de la généalogie de cette branche de la maison de Toulouse. Nous avons déjà exprimé nos doutes sur sa bâtardise ; doute qu'a fait naître chez nous le testament fait par le comte Raymond VI avant son départ pour Rome. La descendance de Baudouin est encore plus obscure que son origine. Nous n'entrerons pas dans la discussion de cette généalogie ; nous nous contenterons de dire que nous ne pensons pas que les vicomtes de Lautrec descendent des comtes de Toulouse, d'abord parce qu'il ne nous est pas démontré que Baudouin ait eu des enfans, ni même qu'il eût été marié ; 2.° parce qu'il est prouvé que du vivant même de Baudouin il existait des seigneurs de Lautrec qui n'étaient pas ses parens, et que par conséquent la maison de Lautrec a pu descendre d'eux comme de Baudouin. Au reste, chacun pourra lire les auteurs que nous citons, et se former une opinion à cet égard, après avoir examiné les raisons que chacun d'eux a données pour soutenir la sienne. Ces auteurs sont Pierre Borrel, *Antiquités de Castres*, liv. 2, page 31. — Pierre Louvet, *Histoire de Guienne*, page 58. — *Histoire du Languedoc*, par les Bénédictins, note 18, 3.e volume, page 565. — *Histoire des Comtes*, par Catel, page 220 et 225. Le père Labbé, *Tablettes généalogiques*, page 475. — Lafaille, *Annales de Toulouse*, tome 1, page 149. — *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, tome 2, page 350.

Note 8, *page* 293. On est toujours porté à croire les hommes meilleurs qu'ils ne sont. D'après les preuves nombreuses de duplicité qu'avait données Innocent depuis le commencement de cette guerre, nous serions autorisés à rejeter toute idée de bonne foi et de modération qu'on pourrait lui attribuer. Mais ce pontife était alors malade et bien près de sa fin : nous pouvons donc

supposer que quelques remords assiégeaient son âme, que les sentimens de bienveillance dont il parut animé pour le comte et pour son fils étaient réels, et que s'il adopta les mesures injustes du concile, c'est qu'il fut entraîné malgré lui par la majorité à laquelle l'état et la faiblesse de son corps et de son esprit ne lui permirent pas de résister.

Note 9, *page* 302. Naguère encore on voyait une de ces tours qui surmontait la maison d'un boulanger appelé Billas, à l'angle de la rue qui va de la place du Salin à celle du Palais, et plus récemment encore on en voyait une dans le même quartier, place Saint-Barthélemy, à coté de la maison de M. le président Chalret, dans une vieille maison, n.º 6, qui a été reconstruite en 1832 Mais elle avait été démolie à la hauteur de la toiture, car ceux qui ne connaissaient pas l'intérieur de cette vieille maison n'ont pu l'apercevoir que lorsque le mur de face étant démoli, elle fut mise à découvert, et que l'œil put plonger dans un angle de la cour.

CHAPITRE IV.

Note 1, *page* 332. Voici la version de Noguier sur la mort de Montfort : « A ceste secousse, le cheval de Montfort fut blessé » par le milieu de la teste, d'un coup de traict, lequel se sentant » frappé soudin, prit le mors aux dents, en cette sorte que Mont- » fort ne le peust onques arrester, et le portoit çà et là outre » son gré : quoy voyant un soldat de la ville s'asseurant de lui, » descocha son arbaleste, et de ce coup de traict, luy transperça » la cuisse de part en part. De quel coup Montfort perdit grand » foison de sang, par quoy se sentant par trop greve de ce ren- » contre, pria le comte Guy, son frère, de le mener hors la » presse, pour lui estancher le sang qu'il perdoit. Le temps pendant » qu'il parlait à son frère, voici la pierre d'unc pierrier qu'aucuns » disent d'un mangoneau qu'une femme n'y pensant point, déta- » cha, laquelle frappa Montfort, parlant encore à son frère, et » luy sépara la teste des épaules ; ce que le corps tomba mort » en terre. Ce fust quasy chose miraculeuse, et parce pouvayent » considérer ses successeurs, qu'ils soustenoyent une cause in- » juste, non de punir les fourvoyes de la foy, car cela estait » une chose grandement louable et profitable, mais de presser par » trop ses vassaux..... Si tôt que le comte de Montfort fut tombé » en terre, il fut couvert d'une chappe blanche afin que des » soldats il ne fut connu mort. Cette escarmouche et défaite, » fut en Juin, le lendemain de la feste de saint Jean-Baptiste, » l'an 1218 ».

Note 2, *page* 440. Voilà un vicomte de Lautrec qui n'etait certainement pas le fils de Baudouin, et cependant il portait le

même nom et le même titre. Ceci doit se rapporter à la note 6 du 3.e chapitre du présent livre, et confirmer notre sentiment sur le peu de vraisemblance qu'il y a à ce que cette famille soit descendue de Baudouin. Ceci se passait en 1219; et le vicomte de Lautrec dont il est question, était un des chefs principaux du parti croisé, auquel avait à faire le comte de Foix. On peut bien supposer d'après l'avis prudent qu'il donnait, que ce devait être un homme raisonnable, et en ne lui supposant que l'âge de trente ans, c'est certainement peu s'avancer, dans ce cas; s'il était fils de Baudouin, il aurait eu vingt-cinq ans à la mort de son père qui arriva en 1214. Et nulle part, que nous sachions, on n'a dit que Baudouin eût eu de sont vivant des enfans de cet âge. Lorsque Raymond se rendit à Rome et fit son testament en 1209, il ne parla pas des enfans de Baudouin, au contraire, il dit formellement que dans le cas où il en aurait de légitimes *et si fortè Baldoyno fratri meo sine infante nato ex legitimo matrimonio decesseret, mando et dispono quod jàm dicta pignora remaneant Raymondo, meo filio, etc....* A cette époque le vicomte de Lautrec dont est ici question, avec l'âge que nous lui supposons, aurait eu vingt ans, et certainement si Baudouin eût eu un enfant de vingt ans lorsque le comte fit ce testament, il n'aurait pas mis en question si son frère laissait ou non des enfans d'un légitime mariage, et il aurait nommé son neveu comme successeur de son père. Ainsi, il est bien certain que le vicomte de Lautrec dont il est question, n'était nullement un fils de Baudouin. Il y avait donc des vicomtes de Lautrec d'une autre famille que celle des comtes de Toulouse, et si l'on suppose que Baudouin avait un fils qui était vicomte de Lautrec, il y avait donc en même temps plusieurs vicomtes de Lautrec, ce qui est absurde.

Note 3, *page* 157. Le fanatique historien de la croisade fait avec beaucoup de détail l'énumération des prétendus crimes du comte Raymond VI; pour cela il rapporte des conversations particulières, des confidences, des ouï-dire. Ces crimes se réduisent à quelques plaisanteries, à des moqueries contre les cérémonies de l'Église, à des rapports intimes avec les henriciens. Toutes ces accusations qui ne peuvent passer pour des crimes qu'aux yeux des prêtres, pussent-elles être prouvées, n'excusaient en aucune manière la conduite que le clergé tenait avec lui. L'historien va plus loin, lorsqu'il dit que dans sa jeunesse, Raymond abusa de sa sœur. Cette imputation n'étant pas prouvée, tout l'odieux en retombe sur son accusateur, qui apprend dans son ouvrage que la fraude, la calomnie et la diffamation, sont de bonne guerre contre ceux qu'il appelle hérétiques et qu'il lui plaît d'accuser d'hérésie. Son secret lui étant échappé, il y aurait excès de crédulité, qui dégénérerait en niaiserie, de le croire sur parole. (*Vid.* Pierre de Valcernay, *Histoire de la ligue contre les Albigeois*, chap. 6, page 9, de la traduction d'Arnaud Sorbin).

Note 4, *page* 353. Raymond VI fit bâtir la nef de l'église de Saint-Étienne, pendant que les prêtres l'accusaient d'être hérétique.

Cette construction est dans le style gothique ; mais il y avait sur le même emplacement une église plus ancienne dans le style lombard, d'une construction massive. On en voit encore le reste dans le passage qui va à la petite porte, qui fait face au bas-côté gauche du chœur. Les fenêtres très-étroites qui se trouvent entre les contre-forts du côté droit de ce passage, sont à plein cintre, et le mur dans lequel elles sont pratiquées extrêmement épais. L'édifice auquel il appartenait devait être extrêmement massif. Il est difficile de juger de la forme qu'il devait avoir. La voûte de la nef construite sous Raymond VI, s'appuie sur un mur extrêmement épais, parallèle au mur extérieur, et la distance entre ces deux murs n'est que de la petite épaisseur du clocher. A quoi servait cette distance? était-elle une église? Mais comment expliquer son peu de largeur, ses fenêtres qui laissent à peine percer le jour, et l'épaisseur de ses murs, surtout du mur de traverse, auquel on a fait une large brèche qui donne passage au logement du carillonneur, à la base du clocher? Ces questions sont dignes d'occuper l'archéologie; mais elles sont plus difficiles à résoudre, qu'il ne l'est de décrire ce qui existe, ce que tout le monde voit journellement, ou ce qui est écrit dans vingt auteurs. Toute cette église est une énigme, depuis le pilier d'Orléans, dont on explique mal la grosseur, vu qu'il n'a pas son pareil de l'autre côté, jusqu'à la rosace dont, contradictoirement à ce qui se voit dans tous les édifices de ce genre sans exception, le diamètre perpendiculaire n'est pas dans la même ligne que la pointe de l'ogive du portail.

Note 6, *page* 355. *Raymond de Miraval* ou Mirevaux vivait dans une telle familiarité avec le comte de Toulouse, qu'ils s'appelaient familièrement entr'eux du nom *Daudiard*; il était si généreux que, quoi qu'il n'eût pour tout bien que le château de Mirevaux; il le donna à sa dame.... Il avait composé un traité en prose intitulé : *Las Lauzours de Proensa*; il mourut en 1218.

Note 7, *page* 356. Lorsque la fureur de la croisade fut un peu appaisée, Raymond Roger, dont Roger Izarn de Lévy occupait la seigneurie de Mirepoix, se présenta devant la garde du château seigneurial de cette belle propriété, et somma l'usurpateur de vider le pays, dont il s'était injustement emparé. Lévy répondit qu'il l'avait acquis par le droit de conquête, en faisant la guerre par ordre du roi de France et de l'Église; ce qui était faux, car il n'était point l'homme du roi de France mais de Montfort, mais du pape. *Tout cela serait bon,* dit le comte, *mais il faut en déloger ou vous humilier comme mes vassaux, à me reconnaître comme votre seigneur, autrement vous savez que je n'endurerai jamais d'être dépouillé injustement de ce qui m'appartient, car je ne me suis jamais montré court d'haleine ni de courage lorsque le sujet m'a porté à une ferme et vive résolution, où il fallait paraître pour faire voir ce qu'on valait. Résolvez-vous donc, ou à quitter ma maison ou préparez-vous aux efforts d'une furieuse et violente guerre.* La crainte d'avoir à faire à un tel champion, détermina le croisé à se soumettre;

il jura solennellement fidélité au comte et à ses successeurs; dans toute autre position et avec un roi moins dévoué à l'Église que Louis VIII, Guy de Lévy eût vidé le pays comme Amaury. On voit par la réponse au comte de Foix, qu'il était honteux de devoir la seigneurie de Mirepoix à une aussi détestable origine, et qu'il cherchait à lui en donner une plus respectable, en supposant qu'il la tenait d'une loyale conquête faite par ordre du roi.

CHAPITRE V.

Note 1, *page* 365. L'acte de cette donation singulière est en latin; en voici la traduction exacte : « Amaury, seigneur de Mont-» fort, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sachent » tous que nous abandonnons à Louis, roi des français, notre » illustre seigneur, à ses héritiers, à perpétuité, pour en dis-» poser selon leur bon plaisir et volonté, tous les domaines et » priviléges *que l'Église romaine a concédés* à Simon notre père, » de pieuse mémoire, dépendans du comté de Toulouse, Albigeois » et autres pays; dans la supposition que le pape accordera » toutes les demandes que ledit roi lui fait, par l'entremise de » l'archevêque de Bourges, et des évêques de Langres et de » Chartres; sinon que tout le monde sache que nous ne cédons » ces domaines à personne. Fait à Paris, au mois de Février 1223 ».

Comme l'on voit, cet acte reconnaît bien formellement au pape le droit de disposer à sa volonté des états et terres appartenant aux princes, et d'en transmettre la propriété à qui bon lui semble. Ce ne fut donc pas la seule ambition des papes qui leur donna ce droit monstrueux, mais il fut reconnu bénévolement par les rois, car Louis VIII accepta la donation avec toutes ses réserves et restrictions.

Note 2, *page* 365. Voici un acte encore plus formel, où le droit de l'Église de dépouiller les princes et de disposer de leurs états, est encore mieux reconnu que dans le précédent. Ce sont des articles que le roi de France Louis VIII fit dresser lui-même et qu'il envoya librement au pape pour les approuver. Voici ce que porte le 4.e. « Que le pape fera expédier à Louis une bulle » authentique par laquelle il déclare que Raymond père et fils » et leurs héritiers, seront et demeureront exclus à perpétuité » de la possession du comté de Toulouse et de ses dépendances, » et des autres domaines situés dans le royaume; que leurs associés » demeureront privés des comtés de Beziers et de Carcassonne et » leurs dépendances; et que tous ceux qui les ont aidés dans » la guerre directement ou indirectement, ou qui s'opposeraient » au présent traité, aujourd'hui ou à l'avenir, qui font ou » qui feront la guerre, perdront toutes leurs terres situées dans » le royaume. Les archevêques de Bourges, de Langres et de

» Senlis, seront chargés de publier partout cette confiscation, » au nom du pape; et que toutes ces terres ainsi confisquées » par le pape, lui seront données à lui Louis, roi de France et » à ses héritiers, à perpétuité et à ceux auxquels il les donnera » s'il lui plaît d'en disposer ».

Voilà l'excès d'avilissement auquel le fanatisme religieux avait réduit le roi de France, père de Saint-Louis. La reine Blanche tout exagérée qu'elle était dans ses opinions ultramontaines, dut en être indignée. Est-il étonnant que les historiens du temps aient prétendu que cette reine n'avait eu aucune estime pour un prince qui s'avillissait ainsi, et qu'elle ait violé la foi conjugale ?

Note 3 bis, page 370. Matthieu Paris raconte que pendant le siége, un pont construit sur le Rhône s'étant écroulé, 3,000 soldats de l'armée du roi de France périrent dans le Rhône; il dit aussi que pendant que les assiégeans se reposaient dans leur camp et qu'ils y faisaient bonne chère, *in mensam sedentes epulis intenderent et poculis*, les Avignonais firent une sortie et leur tuèrent 2,000 hommes que Louis fit jeter dans le Rhône de crainte de la contagion. (*Vid.* Matthieu Paris, *Angli historia major*, année 1226, page 230, édition de Paris, in-fol., année 1644.

Note 4, page 372. Voici ce que dit Matthieu Paris sur cette mort: *Tunc Ludovicus rex Francorum ut pestilentiam effugeret, quæ nimis fervebat in Castris, ad quandam abatiam,* Montpensier *apellatam quæ non multum ab obsidione distabat, se contulit, donec civitas caperetur. Ubi venit ad eum Henricus comes eam paniensis cum jam XL, dies in obsidione peregisset, petens de consuetudine gallicana licentiam ad propria remeandi. Cui cum licentiam rex vetuisset, respondit comes : quod factis XL dierum ex cubiis non tenebatur, nec voluit diutius interesse. Rex autem ad hoc nimia succensus ira, affirmavit cum juramento, quod si ita recederet, ipse terram ejus totam incendio devastaret. Tunc comes, ut fama refert, procuravit regi venenum propinari ab amorem Reginæ ejus quam carnaliter illicite adamavit: undè libidinis impulsu stimulatus, moras ulterius nectere non valebat. Comite igitur taliter recedente, infirmabatur rex usque ad desperationem, et pervagante ad vitalia veneno, perducitur ad extrema.* (Vid. Matthieu Paris, comme dessus, même ouvrage, même page). D'après ce récit, Louis serait mort avant la prise d'Avignon, dont il aurait quitté le siége de crainte de la maladie qui faisait des ravages dans son armée. L'historien poursuivant ensuite son récit du siége d'Avignon, dit que les légats trompèrent les habitans; et étant entrés dans la ville, sous promesse de traiter d'un accommodement, ils y introduisirent les Français qui mirent les habitans aux fers, pillèrent la ville et y tuèrent beaucoup de monde.

Note 5, page 373. Voici ce que rapporte Matthieu Paris à l'année 1228 :

Eodem tempore rex Francorum, misit in provinciam super comitem Tholosanum expeditionem non modicam militarem : ut dictum comitem debellarent et ab illis finibus propulsarent. Audientes autem quod dictus comes erat tunc apud Castrum Saracenum, quod ad

jus suum spectare videbatur : decreverunt eum ibidem inclusum obsidione vallare. Comes vero de eorum adventu premonitus, cum ingenti copia armatorum illis venientibus incidias paravit ; et in sylva quadam per quam Franci erant transituri, cum suis delitescens, hostem expectavit. Adventum venientibus autem francigenis ad locum insidiarum, irruit in eos, cum suis legionibus comes, non præmeditator, et facto hinc inde conflictu gravissimo capti sunt ex francis mitiles quinginti, et multi interfecti. Capti sunt autem servientes armati * *ad duo millia bellatorum ; quos omnes ad nudam carnem spoliatos, quorumdàm eorum fecit comes oculos erui, aures et nares præcidi, manus ac pedes aliorum truncari, et sic turpiter mutilatos ad propria remiserit, deforme spectaculum francigenis obtulit inimicis. Milites quoque captivos omnes collectis prius manubiis eorundem, comes victor sub actiori custodia deputavit, actum autem est belluni hoc XV calendas Junii, apud Castrum Saracenum, et ut breviter dicam, ter in illa æstate expeditionibus repetitis Franci fugati vel capti sunt, et incarcerati à comite sæpedicto.* (Mathieu Paris, page 240 et 241, annnée 1228).

Ce récit circonstancié semble ne pouvoir être révoqué en doute ; il explique d'ailleurs pourquoi Baujeu s'acharna à faire pendant trois mois une guerre de meurtre et de pillage sous les murs de Toulouse ; car cette dévastation ne fut sans doute qu'une représaille de l'affreux traitement fait aux *servientes armati*.

Note 6, *page* 381. On peut évaluer la garnison de ces sept châteaux à cinquante hommes l'une dans l'autre ; c'était trois cent cinquante hommes qui coûtaient chacun au comte 4 liv. par an. En supposant que l'on ne leur payât que la nourriture, ces 4 fr. ne pouvaient pas équivaloir à moins de 108 fr., en comptant par homme et par jour six sous de notre monnaie.

Note 7, *page* 384. Bien différens des historiens nos prédécesseurs qui ont vu le principal mérite d'une université à Toulouse dans son antiquité, cette antiquité ne nous a paru d'aucune valeur vu l'origine et le motif si peu estimables de cet établissement. Nous voudrions donc qu'il nous fut possible de cacher cette origine qui lui serait commune avec l'Inquisition, si elle était réelle ; car le même esprit qui éleva les bûchers nous donna les professeurs de théologie pour les alimenter et n'en pas laisser perdre le goût. Nous persistons donc à croire qu'il n'y eut alors d'établi que les professeurs de théologie ; et que les professeurs de beaux-arts, de belles-lettres et de grammaire dataient de beaucoup plus loin à Toulouse ; car, avant cette époque, cette ville était célèbre par ses lumières, comme l'on peut en juger par les écrits de plusieurs auteurs qui en ont fait une mention honorable, et par les traditions non interrompues.

* Ces *servientes* (ou sergens) *armati* étaient vraisemblablement des milices de communes armées contre leur seigneur. Ces milices des communes, mêlées avec les serfs et les gougeats ou domestiques des chevaliers, formaient l'infanterie des armées et n'étaient guère estimées alors. C'est sûrement sur cette dernière classe que se déchargea l'ire du comte ; car ce sont toujours les pauvres diables qui paient les dettes des puissans. (Vid., pour l'explication du mot sergent, *histoire de la milice française*, premier vol., page 134.

Note 7 bis, page 390. Les articles donnés par le concile contre les hérétiques étaient au nombre de dix-sept; mais les hérétiques n'etaient pas seuls en danger par les mesures du concile. Il était très-difficile de n'être pas en faute sur quelque point. Le seizième article, par exemple, portait que tout testament qui ne sera pas fait en présence du curé ou de tout autre ecclésiastique, sera nul. Certes, c'était là s'occuper du matériel de la vie. (*Vid.* le *Recueil des Conciles*, tome II, page 426.

Note 8, *page* 392. Entretenez un grand seigneur des crimes de ses ancêtres, eussent-ils été aussi scélérats que *Vaurus*, il vous sourira et se redressera avec fierté; rappelez à un *Joyeuse*, à un *d'Epernon* ou à tout autre descendant d'un des mignons du vicieux Henri III, l'origine de sa fortune, ses traits resteront découverts et sa physionomie calme. Mais essayez de leur prouver qu'ils descendent d'un fripier ou d'un marchand de fromage, leurs traits se rembruniront, leur regard deviendra farouche et vous aurez tout à craindre de leur indignation.

Note 9, *page* 393. Un ancien auteur, Aymeric de Peyrat, qui a laissé une chronique manuscrite, assure que, au milieu du 14.e siècle, on voyait encore le cercueil de Raymond VI, avec son corps, tel qu'il y avait été placé, au-dehors du cimetière de Saint-Jean de Toulouse et qu'il l'avait vu lui-même à cette place, étant à moitié mangé des rats.

Bertrand, dans ses gestes de Toulouse, fol.o 28, dit aussi avoir vu le corps de Raymond VI à la porte du même cimetière; mais il ajoute que depuis les os avaient été dispersés et que les frères hospitaliers de Saint-Jean en conservaient la tête, sur laquelle était empreinte une fleur de lis bien dessinée.

Note 9 bis, page 395. Le couvent ou abbaye de Grandselve, à une lieue ouest de Verdun, sur la petite rivière de Nade, fut fondé dans le commencement du douzième siècle par Girard de Salles, disciple de Robert d'Arbrissel. Ce célèbre monastère était appelé Cîteaux, le plus considérable des couvens de l'ordre de Saint-Bernard. Il fut doté richement par différens princes, et avant la révolution les moines peu nombreux qui l'habitaient y exerçaient une noble et aimable hospitalité. La règle austère du fondateur n'y était pas très-exactement suivie à la vérité, mais les richesses du couvent faisaient prospérer la contrée, et la charité y était exercée d'une manière plus utile pour la société qu'elle ne l'avait peut-être été du temps des fondateurs. Cette célèbre abbaye est entièrement détruite; il n'en reste pas vestige sur le sol qu'elle a occupé pendant plus de six siècles.

Note 10, *page* 402. Quoique le père Percin ait écrit à la fin du dix-septième siècle, son ouvrage semble l'avoir été dans le treizième, et Pierre de Valcernay, historien de la sainte croisade, n'aurait pas fait mieux; ce qui prouve que le mal de l'intolérance est une épidémie héréditaire et permanente dans l'Église. Nous renvoyons pour plus ample connaissance du personnage, de sa famille et de son œuvre, à l'article qui se trouve à la page 152,

2.e volume, de la *Biographie Toulousaine*, en observant pourtant que nous faisons plus que douter que les Percin de Toulouse viennent des Percy d'Angleterre, parce qu'en Languedoc jamais l'y n'a été transformé en *in*, mais au contraire l'*in* en *i*. L'auteur de l'article, personnage éminemment héraldique, et qui posséda la haute science du blason ausi parfaitement que le père Ménétrier, a omis parmi les illustres de cette famille le fameux *Bernard Percin de Montgaillard*, dit le *Petit-Feuillant*, celui-là même qui, après le meurtre du duc de Guise à Blois, apostropha la duchesse de Nemours, leur mère par cette exclamation remarquable : *O saint et glorieux martyr de Dieu! heureux le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité!*

CHAPITRE VI.

Note 1, *page* 416. Sanchette était sœur de la mère de Raymond. Il avait épousé sa tante, la sœur de sa mère, son propre sang. Ce ne fut pas là la cause de la rupture de l'union : Raymond VI avait tenu Sanchette, sa belle-sœur sur les fonts baptismaux, et cette cause parut péremptoire au tribunal qui prononça la dissolution. Voilà de ces choses qui étonnent la raison ; mais ne savons-nous pas que dans les choses saintes il faut considérer notre raison comme si elle ne nous eût pas été donnée, ou qu'elle ne l'eût été que pour nous tromper ?

Note 2, *page* 417. Il n'est pas question de la parenté des vicomtes de Lautrec avec Raymond VI. D'après certains généalogistes qui veulent que la vicomté de Lautrec appartienne aux prétendus enfans de Baudouin, le vicomte dont il est parlé ici devait être le cousin-germain du comte de Toulouse ; il n'est pas dit un mot de cette parenté ; il n'est pas d'ailleurs vraisemblable que le fils de Baudouin eût contracté des alliances avec le fils de l'assassin de son père.

Note 3, *page* 421. Les évêques qui suivaient l'armée des croisés comme des oiseaux de proie pour profiter des dépouilles des victimes, s'étaient fait adjuger pour la plupart de bonnes seigneuries, ou s'étaient fait déclarer suzerains dans leurs diocèses : c'était à qui aurait la meilleure part du butin. Un moine de Cîteaux, qui avait usurpé l'archevêché de Narbonne, prenait fastueusement le titre de duc de Narbonne ; Guy de Valcernay s'était fait évêque de Carcassonne en en chassant le titulaire, et s'était fait adjuger maints priviléges. C'était une mine de prosperité pour le haut clergé, pour les légats, pour les évêques, les abbés, que cette guerre ; aussi poussaient-ils de toutes leurs forces à sa continuation. Mais il n'en était pas de même des seigneurs que l'on dépouillait pour les enrichir. Était-il étonnant que le comte de Toulouse

exerçât par fois quelques représailles sur ces prêtres cruels et intéressés? Mais ces représailles, que l'empereur Frédéric aurait souffertes, n'étaient pas du goût de Louis VIII, de Blanche, et encore moins de saint Louis, et le comte se vit souvent obligé de faire d'humiliantes amendes-honorables à ces princes de l'Église, sous peine d'encourir toute l'indignation des deux puissances réunies.

Note 4, *page* 426. Voici le texte du chapitre 9 : *De hereticis autem seu credentibus præfata immunitate, quia veritatem de se vel de aliis suppresserunt, vel qui infra tempus indulgentiæ non venerunt, seu alias indignis, paratis tamen absolutæ mandatis ecclesiæ obedire, et recognoscere quam vel suppresserant, vel negaverant veritatem : quamvis tales procul dubio sint secundum statuta domini papæ, ne perpetuo carcere detrudendi : quia* tamen intelleximus vos de his tantam in pluribus partibus multitudinem invenisse, ut nedum expensæ, sed vix etiam lapidis aut cæmenta sufficere possim ad carceres construendos : *consulimus ut eorum immurationes, ubi expedire videbitur differatis, donec ipse dominus papa de illorum multitudine plenius sit consultus*, etc.

Les Hauts-Murats étaient la prison où l'on renfermait les hérétiques qui ne devaient plus voir le jour. Il y avait sans doute d'autres prisons supplémentaires, mais celle-là était la principale et la seule qui existe encore. Il devait y en avoir une pour les condamnés à mort, au lieu où se rendaient les jugemens; ce lieu existe encore et porte le nom d'Inquisition : c'était là sans doute qu'étaient les cachots et que l'on donnait la torture. Les Hauts-Murats étaient le *vade in pace* des hérétiques : les malheureux qui y étaient détenus s'appelaient les *emmurés*, car on les considérait comme dans un tombeau ; ils n'y mangeaient que le pain de douleur et ne buvaient que de l'eau. Les prisonniers n'y avaient pas de rapport entr'eux. Les moines venaient les visiter de temps à autre et leur faire quelques sèches exhortations. Les moindres fautes contre la discipline sévère qui s'y observait étaient punies par la flagellation. En un mot, c'était une mort anticipée pire que la mort réelle.

Note 5, *page* 431. Ce personnage s'appelait Romeo ou Ramond. C'était un aventurier qui s'empara de l'esprit de Raymond Bérenger, dernier comte de Provence, et qui parvint à le dominer. Il était habile, et ne se servait de son ascendant que dans l'intérêt de son maître. *Rambaud d'Orange*, sieur de *Cortezon*, troubadour, ayant adressé à la princesse Marguerite, depuis femme de saint Louis, un traité intitulé : *La Maestria d'amour*, Romeo punit la hardiesse du poète par un exil aux îles d'Hyères. Aussitôt que Marguerite fut reine de France, elle s'empressa de rappeler Rambaud de son exil. La faveur de Romeo ne dura pas : le comte de Provence, à la sollicitation des dames de sa famille chassa Romeo de sa cour, ce qui lui fit donner le nom d'ingrat par le moine de Mont-Major, auteur d'une chanson satyrique qui eut beaucoup de vague dans le quatorzième siècle.

Note 6, *page* 432. Voyez la note 11 du chapitre 3 du livre 2,

page 449, à l'alinéa qui commence par ces mots : « Il faut observer que les vingt-quatre consuls, etc. » Elle fait connaître la charte dont il est ici question. Voici les noms des témoins qui la signèrent, ou dont les noms furent inscrits dans l'acte comme présens : Bernard, comte de Comminge. — Sicard Lallemand (*Alamanus*). — *Sicardus de Monte-Alto* (Montault). — *Jordanus de Insula.* — *Ramundus de Castronovo.* — *Pontius de Villanova de Monte-Regali* (Mont-Réal). — *Bernardus de Turris-Miles.* — *Petrus de Monte-Bruno.* — *Bonifacius de Falgari.* — *Rogerius de Monte-Alto.* — *Castellus-Novus.* — *Guido de Turribus.* — *Pontius de Villanova de Monte-Aygono.* — *Jornandus de Villanova.* — *Bertrandus de Villanova.* — *Bernardus-Arnaldus de Ponte.* — *Geraldus-Arnaldus frater ejus.* — *Geraldus-Arnaldus.* — *Stultullus Arnaldus frater ejus.* — *Bernardus-Petrus de Ponte.* — *Gallerius de Acrimonte* (d'Aigremont). — *Eleazarus et Vitalis Durandus frater ejus.* — *Ubertinus de Samarano.* — *Bertrandus-Arnaldus.* — *Arnaldus Varanus et Ramondus filius.* — *Rogerius Varanus.* — *Petrus Varanus* (Varagne). — *Eymericus Varagnus.* — *Ubertinus de Monte-Lotino.* — *Arnaldus de Cuni-Ballso.* — *Ubertinus de Septenis.* — *Petrus Judex.* — *Ramundus de Caldabia.* — *Bertrandus de Palatio.* — *Ubertinus. de Pozan et Hugo frater ejus.* — *Pontus Magnada.* — *Ubertinus de Vendinis* (Vendine). — Les vingt-quatre consuls étaient au nombre des présens.

Note 7, page 435. Le tombeau de Raymond VII était dans le chœur de l'église de Fontevraud, à côté de celui de la reine Jeanne sa mère ; mais une abbesse de ce couvent, de la maison de Bourbon, fit de tels changemens dans le chœur de cette église (an 1638), que tous les tombeaux furent déplacés, et par suite dégradés. Elle fit réparer celui du comte de Toulouse ; mais au lieu de la figure couchée taillée en grand relief sur le tombeau, elle y en fit sculpter une du même comte à genoux sur un piédestal.

FIN DES NOTES DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Toulouse. — Imprimerie de Manavit.

POLITIQUE

DE

NAPOLÉON,

OU

TABLEAU DES PROJETS

FORMÉS

PAR CE GUERRIER-LÉGISLATEUR

POUR

FAIRE TRIOMPHER DANS TOUTE L'EUROPE

LES GRANDS PRINCIPES DE LA

RÉVOLUTION DE 1789;

PAR UN ANCIEN OFFICIER

DE LA GRANDE-ARMÉE.

UN VOL. IN-8.°

PRIX : 6 FRANCS.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'Histoire de Toulouse, par M. *d'Aldéguier*, se composera de quatre volumes in-8.° dont les deux premiers sont en vente. Le troisième paraîtra le 1.er Avril 1834, et le quatrième et dernier, le 1.er Juillet 1834.

Le prix de chaque volume est de 6 fr. pour les Souscripteurs.

Nota. Les personnes qui avaient déjà reçu le premier volume du présent Ouvrage pourront ne s'engager que pour les trois suivans, également au prix de 6 fr. le volume. Elles recevront en outre sans rétribution une Couverture, un Frontispice, et une Table qu'on a cru devoir ajouter au tome premier pour le rendre conforme, sous le rapport typographique, aux volumes 2, 3 et 4.

SOUS PRESSE.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DE

L'HISTOIRE NATURELLE

DES MOLLUSQUES

TERRESTRES ET FLUVIATILES

QUI VIVENT

DANS LE BASSIN SOUS-PYRÉNÉEN,

PAR M. J.-B. NOULET,

DOCTEUR-MÉDECIN,

PROFESSEUR DE CULTURE AU JARDIN DES PLANTES

IN-8.°. — PRIX : 3 FR.

